



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°2024-9

**INSPECTION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**

L'action du ministère de la Culture dans les quartiers de la politique de la ville (QPV)

MISSION D'ÉTUDE
JUIN 2024



Marie BERTIN
Inspectrice générale des affaires culturelles
Myriam BURDIN
Inspectrice des affaires culturelles

François HURARD,
Inspecteur général des affaires culturelles
Samuel BREL
Inspecteur stagiaire

RÉFÉRENT RELECTEUR
Guy AMSELLEM, Inspecteur général des affaires culturelles

Crédit photo : Mission – ministère de la Culture – quartier de la Grande Borne, Grigny (91), architecte : Émile Aillaud

LETTRE DE MISSION



La Ministre

Références à rappeler :
TR/MC/2024/D/5796/ABU

Paris, le 27 FEV. 2024

Note à l'attention de

Madame Laurence TISON-VUILLAUME
Cheffe du service de l'inspection générale des affaires culturelles

Objet : État des lieux de l'intervention du ministère de la Culture dans les quartiers de la politique de la ville.

Le ministère de la Culture est engagé aux côtés du ministère en charge de la Ville depuis de nombreuses années dans les quartiers de la politique de la ville (QPV).

Depuis la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, son action s'est inscrite dans le cadre de conventions d'objectifs triennales (en 2014 et 2017) ainsi que dans le cadre de la feuille de route gouvernementale « Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers » de juillet 2018 et du Comité interministériel des Villes (CIV) de janvier 2021. Plus récemment, le CIV du 27 octobre 2023 a acté la mise en œuvre de cinq mesures spécifiques à la culture¹.

L'implication du ministère de la Culture dans cette politique a pour objet de garantir la participation et l'accès de tous les habitants de ces quartiers à la vie culturelle, de contribuer à la cohésion sociale et de développer l'attractivité de ces quartiers.

Cette politique est portée à la fois par l'administration centrale et déconcentrée du ministère, ainsi que par ses opérateurs, par les structures labellisées, et par d'autres types de structures. Elle est menée en partenariat et dialogue avec les collectivités territoriales et en lien avec les préfetures de région et de département. Ces dernières la pilotent pour le ministère en charge de la Ville dans le cadre des contrats de ville.

L'enjeu est d'inscrire cette action dans une logique résolument territoriale, en coopération étroite avec les collectivités, les acteurs locaux et au plus près des besoins spécifiques des populations de ces quartiers.

¹ Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques ; développer de nouveaux partenariats avec une attention au développement des colonies créatives durant les vacances scolaires ; encourager l'utilisation du pass Culture ; multiplier les Micro-Folies ; conforter l'action des Ateliers Médicis. Une sixième mesure est co-pilotée avec le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : lancer un concours d'architectes « Quartiers de demain ».

1/2

Ministère de la Culture
3, rue de Valois 75001 Paris

Malgré l'attention portée par le ministère de la Culture aux QPV dans la déclinaison de ses différentes politiques et dispositifs nationaux de démocratisation culturelle, son action n'apparaît pas toujours lisible ni quantifiable.

Dans cette perspective, je souhaite que soit effectué dans un temps resserré un premier état des lieux de l'action du ministère de la Culture dans ces quartiers. La mission veillera notamment à dresser un bilan fondé sur une analyse quantitative globale et un panorama qualitatif réalisé sur la base d'un échantillon de régions. À ces fins, il conviendra de prendre en compte les demandes et attentes des habitants de ces quartiers.

Vous conduirez cette mission en lien avec la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, service référent pour le suivi de la politique de la ville, et veillerez à y associer étroitement les services centraux et déconcentrés du ministère.

Je souhaite disposer des conclusions de cette mission d'ici fin avril, et d'un point d'étape à mi-parcours.



Rachida DATI

Copies: - M. Gaëtan BRUEL Directeur de cabinet ;
- M. Thomas ODINOT, Directeur adjoint de cabinet chargé des territoires ;
- M. Luc ALLAIRE, Secrétaire général ;
- M. Jean-François HEBERT, Directeur général des patrimoines et de l'architecture ;
- M. Christopher MILES, Directeur général de la création artistique ;
- Mme Florence PHILBERT, Directrice générale des médias et des industries culturelles ;
- M. Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle ;
- M. Paul de SINETY, Délégué général à la langue française et aux langues de France ;
- M. Dominique BOUTONNAT, Président du Centre national du cinéma et de l'image animée.

2/2

SYNTHÈSE

Le ministère de la Culture et ses opérateurs contribuent depuis toujours au volet culturel de la politique de la ville, à travers un soutien à des actions ciblant les 1 580 quartiers prioritaires (QPV). Ils y ont consacré, en 2023, 82 M€, cette somme pouvant être portée à 163 M€ dans une définition plus large des subventions ayant un impact sur la culture dans les quartiers.

Un sondage, le premier du genre, sur les pratiques culturelles des habitants des QPV, révèle que celles-ci ne sont pas sensiblement différentes de celles des Français dans leur ensemble, et manifeste certaines attentes : notamment une meilleure participation aux choix de politiques culturelles et une demande de spectacle vivant (concerts notamment).

Si les QPV sont, en moyenne, moins bien dotés en équipements culturels que le reste du territoire (ils concentrent 2,5% des équipements culturels pour 8,5% de la population), ce constat est à nuancer car les quartiers sont convenablement pourvus d'équipements culturels dans un rayon d'un kilomètre alentour. Cependant 288 quartiers (dont 134 en Outre-mer) restent encore totalement dépourvus d'équipement culturel y compris dans un rayon d'un kilomètre.

11 recommandations sont formulées visant à renforcer le pilotage du volet culturel de la politique de la ville, à soutenir les acteurs, et à mieux prendre en compte les demandes des habitants.

Le ministère de la Culture contribue, depuis l'origine, à la politique de la ville dont l'objet réside dans les actions menées en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La définition de ceux-ci, qui repose sur des critères socio-démographiques (niveau de revenu et population), est inchangée depuis la loi Lamy de 2014.

La liste des QPV de l'hexagone a été revue pour la première fois en 2023, celle des DOM-TOM le sera courant 2024. Les 1 580 QPV étudiés par la mission en métropole et Outre-mer comptent aujourd'hui 5 600 000 habitants¹.

Après avoir rappelé l'historique de la politique de la ville et de son volet culturel, la mission s'est attachée à dresser un état des lieux de l'offre et de l'action culturelles dans les quartiers prioritaires et de leur réception par les habitants, notamment à l'aide d'une enquête d'opinion, la première du genre, consacrée aux pratiques culturelles des habitants des QPV, confiée à l'institut IPSOS.

Elle a également procédé à l'évaluation des dépenses du ministère de la Culture et de ses opérateurs en faveur de la politique de la ville, évaluation qui, pour des raisons multiples analysées dans le rapport, n'avait jamais été réalisée jusqu'à présent.

Il résulte des travaux de la mission que l'action du ministère de la Culture et de ses opérateurs dans le cadre de la politique de la ville représente un financement de 82 M€ annuels en 2023 porté à au moins 163 M€ si l'on inclut les subventions attribuées aux équipements culturels et opérateurs installés en QPV ou à proximité qui ont pu être

¹ Précaution méthodologique : en l'absence de données INSEE actualisées des QPV 2024, la mission a retenu les données démographiques du découpage de 2015.

recensés par la mission. Ces sommes sont à rapporter à la part consacrée à la culture par d'autres ministères dans le cadre du programme 147 consacré à la politique de la ville soit 24,5 M€ (ce qui représente 4,75% des crédits du P147).

S'agissant des pratiques culturelles des habitants des QPV, le résultat du sondage réalisé par IPSOS atteste que celles-ci ne sont manifestement pas très différentes de celles des Français en général.

Les principaux enseignements de ce sondage révèlent en effet que, d'une part, les habitants des QPV estiment que différentes offres culturelles (notamment cinémas, bibliothèques-médiathèques) leur sont accessibles, écartant ainsi l'idée de désert culturel, et que, d'autre part, leurs pratiques culturelles sont assez comparables à celles de l'ensemble des Français.

En ce qui concerne les lieux des pratiques artistiques, celles-ci sont plus développées dans les maisons de jeunes et de la culture (MJC) et centres socio-éducatifs que dans des institutions spécialisées (écoles de musique et conservatoires), ce qui souligne le rôle important de ces structures au sein des quartiers pour accompagner des pratiques qui restent néanmoins largement individuelles.

Une meilleure participation des habitants des QPV aux choix de politiques culturelles locales est le levier identifié pour un développement des pratiques culturelles dans les quartiers, la demande exprimée portant en priorité sur l'offre de spectacle vivant (concerts, théâtre, danse, festivals), tout en restant ouverte à une large gamme d'activités.

Les habitants des QPV demandent des ateliers de pratique artistique, de la concertation, des loisirs proches de leur domicile. Le sondage révèle aussi les difficultés liées à l'absence de ressources, aux tarifs, souvent jugés- à tort ou à raison- trop élevés, le manque de moyens de transport, l'absence de temps libre, l'aspiration à une prise en compte de la parole des habitants. Il dit enfin que 40% d'entre eux ne sont pas intéressés par ce qui leur est proposé.

En dressant une cartographie de l'offre culturelle en QPV, la mission a constaté que si les QPV sont en moyenne moins bien dotés en équipements culturels que le reste du territoire (ils concentrent 2,5% des équipements culturels pour 8,5% de la population) ce constat est à nuancer car les quartiers sont en moyenne convenablement pourvus d'équipements culturels dans un rayon d'un kilomètre alentour. Cependant la mission a identifié 288 quartiers prioritaires (soit 18% des QPV) totalement dépourvus d'équipement culturels *in situ* et aux alentours, qui devraient faire l'objet d'une attention et d'un soutien particuliers.

Par ailleurs, les quartiers sont dotés de moyens conséquents, à défaut d'être toujours suffisants, au-delà du droit commun, pour compenser des difficultés sociales auxquelles le ministère ne saurait à lui seul remédier. Les crédits qui leur sont consacrés ont un effet de levier important.

Les structures labellisées, conventionnées ou soutenues par le ministère, comme ses opérateurs, y initient des actions qu'ils poursuivent dans la durée. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà des moyennes une disparité géographique caractérise l'offre culturelle dans les quartiers, certaines régions étant mieux dotées en équipements et en moyens que d'autres.

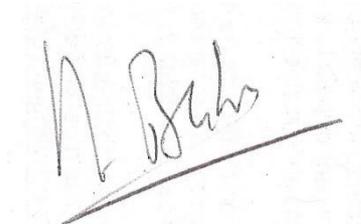
La mission s'est donc efforcée de rendre compte de la diversité des quartiers, et au-delà des problèmes de sécurité et autres, récurrents et communs à des degrés divers à tous les QPV, de mettre en lumière le grand nombre d'initiatives innovantes qui s'y sont déployées, tant par la présence des acteurs de terrain que par celle des opérateurs et structures labellisées du ministère de la Culture. La mission fait le constat des conditions de la réussite des projets culturels en QPV qui tiennent à la combinaison de plusieurs facteurs : une rénovation urbaine achevée et des transports facilités ; l'appui des projets sur des équipements et structures existants ou à créer ; le « *faire avec* » les habitants (festivals, arts de la rue, *etc.*) ; la mixité des pratiques et des lieux ; l'appui et le conseil des DRAC ; l'appropriation des dispositifs nationaux (Micro-Folies, Démonstrations, *etc.*) ; une politique tarifaire adaptée et le recours, quand cela est nécessaire, à la gratuité.

En effet, le point commun de ces initiatives et de leur succès, dans la plupart des cas, est qu'elles ont su prendre en compte les désirs des habitants et inventer, au fil du temps, des formes artistiques et des pratiques qui ont notamment conquis la jeunesse bien au-delà des limites imposées par le découpage administratif, en contribuant ainsi à une meilleure cohésion sociale.

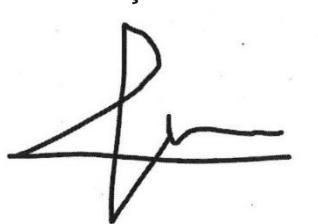
Car à l'occasion du dialogue qu'elle a mené avec tous les acteurs de la culture dans les quartiers et des expériences dont elle a mesuré les effets, la mission a acquis la ferme conviction que l'accès à la culture est, pour les habitants des QPV, en particulier les femmes et les jeunes, non seulement un enjeu de reconnaissance de leur droits culturels, mais au-delà, un enjeu d'émancipation et de liberté.

La mission formule 11 recommandations visant principalement à renforcer le pilotage du volet culturel de la politique de la ville, à soutenir les acteurs, et à mieux prendre en compte les demandes des habitants.

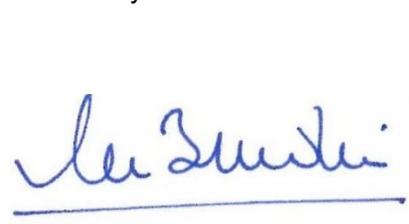
Marie BERTIN

Handwritten signature of Marie Bertin in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'B' followed by 'ertin'.

François HURARD

Handwritten signature of François Hurard in black ink, featuring a large, stylized 'F' and 'H'.

Myriam BURDIN

Handwritten signature of Myriam Burdin in blue ink, with a clear and legible cursive script.

LISTE DES RECOMMANDATIONS PAR PRIORITÉ

Pour affirmer une volonté politique et renforcer le pilotage de l'action en faveur des quartiers prioritaires

Priorité 1 : Renforcer la place du ministère de la Culture dans la politique de la ville :

- 1.1. Assurer une représentation au plus haut niveau du ministère de la Culture au Conseil interministériel des villes ;
- 1.2. Renforcer la présence du ministère de la Culture dans les instances de la politique de la ville notamment retrouver une place au conseil d'administration de l'ANRU ;
- 1.3. Renouveler la convention qui lie le ministère de la Culture et de secrétariat d'État à la Ville (recommandation n°1)22

Priorité 2 : Organiser un dialogue régulier sur la place de la culture dans les QPV :

- 1.1. En réunissant régulièrement, sous l'égide de la ministre, les préfets et les DRAC pour les mobiliser ;
- 1.2. En inscrivant systématiquement un point sur les QPV dans les réunions annuelles du CTC et des CLTC ;
- 1.3. En organisant un évènement national (colloque, forum, ...) tous les deux ans réunissant les acteurs de la culture dans les QPV (recommandation n°2)22

Priorité 3 : Assurer une collaboration systématique entre le ministère de la Culture, le secrétariat d'État à la Ville et l'ANRU, en amont de la réalisation des programmes de rénovation urbaine, tant pour la prise en compte du patrimoine des quartiers que pour l'implantation in situ d'équipements culturels de proximité de conception nouvelle. Cette nouvelle collaboration devrait être inscrite dans une charte et se prolonger par le retour du ministère de la Culture au sein du conseil d'administration de l'ANRU (recommandation n°3)25

Priorité 4 : Doter d'un axe analytique « territoires, QPV » les programmes budgétaires 175 « Patrimoine », 131 « Création », 180 « Presse et médias », 334 « Livre et industries culturelles » (recommandation n°6)42

Priorité 5 : Assurer un pilotage global du volet culturel de la politique de la ville mis en œuvre par les directions générales, les opérateurs et les DRAC par la DG2TDC : réunir un comité de pilotage restreint, partager les orientations nationales et les bonnes pratiques, renforcer les outils de suivi et d'évaluation (recommandation n°9)75

Pour soutenir les acteurs dans les quartiers

Priorité 1 : Permettre des rencontres régulières entre les DRAC et les représentations régionales des bailleurs sociaux. Mobiliser en faveur de la culture l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) (recommandation n°4)28

Priorité 2 : Doter prioritairement en équipements et susciter les projets dans les 288 QPV qui en sont dépourvus et dont la mission a dressé la liste, le cas échéant en favorisant les lieux mixtes (recommandation n°7)50

Priorité 3 : Soutenir prioritairement les initiatives issues des QPV. Actualiser en ce sens les décrets et textes définissant les modalités d'attributions des aides du ministère et de ses opérateurs (recommandation n°8)50

Priorité 4 : Valoriser les travaux de fin d'études des étudiants des écoles d'architecture consacrés aux QPV - qui participent à imposer une vision positive des quartiers - en créant

un concours avec l'ANRU et l'ANCT qui leur assure un débouché professionnel pour deux années dans le cadre d'un programme de réhabilitation (recommandation n° 10)76

Pour répondre à la demande des habitants des quartiers prioritaires

Priorité 1 : Encourager, en QPV, les initiatives de proximité (concerts, cinémas, théâtre, festivals), y développer les ateliers de pratiques artistiques et les résidences, favoriser la gratuité et communiquer sur les politiques tarifaires accessibles existantes, encourager les démarches participatives, afin de mieux répondre aux attentes exprimées par les habitants (recommandation n°5)39

Priorité 2 : Inciter les établissements nationaux de l'enseignement supérieur culture à s'engager dans le programme Égalité des chances et doter les établissements d'un volume de décharges horaires leur permettant de s'engager plus fortement dans le programme (recommandation n°11)80

SOMMAIRE

LETTRE DE MISSION	3
SYNTHÈSE.....	5
INTRODUCTION.....	13
I LA PLACE DE LA CULTURE DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE, UN RÔLE À AFFIRMER.....	15
1.1. Une longue histoire.....	15
1.2. Politique de la ville et naissance des QPV	16
1.2.1. La naissance des QPV	16
1.2.2. La particularité des QPV : une définition fondée sur des critères statistiques qui n'exclut pas l'existence d'autres poches de pauvreté.....	19
1.3. Politique de la ville et culture : des instances multiples, une coopération à renforcer.....	19
1.3.1 Le Conseil national des villes	20
1.3.2 Le Comité interministériel des villes : une présence du ministère à affirmer	20
1.3.3 L'observatoire national de la politique de la ville : une évaluation marginale de la culture.....	21
1.3.4 L'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine), un acteur majeur du renouvellement urbain avec lequel le ministère de la Culture peut travailler à une charte de coopération	22
1.3.5 L'Agence nationale de la cohésion des territoires : un rôle de facilitateur	25
1.3.6 Les contrats de ville : une nouvelle génération fondée sur l'intelligence de territoires	26
1.4. De multiples financements peuvent bénéficier à la culture dans les QPV	26
1.5. L'indispensable partenariat avec les bailleurs sociaux.....	27
1.6. Le rôle moteur des collectivités territoriales	29
II LES PRATIQUES CULTURELLES ET LES ATTENTES DES HABITANTS DES QUARTIERS.....	31
2.1. Le besoin d'une enquête spécifique sur les publics des QPV : leurs pratiques culturelles et leurs attentes.....	31
2.2. Les principaux enseignements du sondage : une hiérarchisation de l'offre culturelle comparable à celle de l'ensemble de la population et des habitants des zones rurales	32
2.2.1 Les habitants des quartiers n'expriment pas l'idée qu'ils sont éloignés d'une offre culturelle.....	32
2.2.2 Les lieux de pratiques culturelles des habitants des QPV	33
2.3. L'exercice des pratiques culturelles par les habitants des QPV : fréquence et type d'activités	34
2.3.1 La fréquentation des cinémas, première pratique culturelle déclarée des habitants des QPV	34
2.3.2 Les bibliothèques deuxième lieu le plus fréquenté	34
2.3.3 Patrimoine et spectacle vivant : une fréquentation dans la norme des pratiques culturelles de l'ensemble de la population	34
2.4. L'usage des médias et réseaux sociaux.....	35
2.4.1. La télévision et les réseaux sociaux à égalité	35
2.4.2. L'usage des contenus culturels en ligne	36
2.5. Les pratiques artistiques dans les QPV	36
2.6. Les freins et leviers à la participation des habitants des QPV à des événements culturels.....	37
2.6.1. Les freins identifiés à la participation des habitants des QPV à des événements culturels	38

2.6.2.	Les leviers pouvant favoriser la participation des habitants des QPV à des évènements culturels.....	38
2.6.3.	Les activités culturelles à développer du point de vue des habitants.....	39
2.6.4.	Les principaux enseignements du sondage	39
III	L'OFFRE ET L'ACTION CULTURELLE DANS LES QPV : MOYENS, ÉQUIPEMENTS, ACTEURS.....	41
3.1.	Les moyens consacrés par l'État aux QPV en 2023	41
3.1.1.	Approche méthodologique	41
3.1.2.	Plus de 82 M€ consacrés aux QPV	41
3.1.3.	La répartition des apports du ministère et de ces opérateurs	42
3.2.	La présence des équipements culturels en QPV : un sous équipement à nuancer	45
3.2.1.	En moyenne, les QPV sont moins bien dotés en équipements culturels mais leurs abords en sont assez bien pourvus.....	45
3.2.2.	Une part plus faible d'équipements culturels par habitant en quartiers prioritaires	49
3.3.	Une grande diversité d'acteurs culturels engagés dans les QPV	50
3.3.1.	Les maisons des jeunes et de la culture (MJC) et les centres socio-culturels, des lieux indispensables à la transmission de la culture.....	50
a.	200 MJC en QPV.....	50
b.	Les relations complexes entre le champ socio-culturel et celui de la culture	51
3.3.2.	Les opérateurs : être en QPV et s'y projeter	52
a.	Les écoles davantage présentes dans les quartiers que d'autres opérateurs....	52
b.	Mais nombreux sont ceux qui s'y projettent	53
3.3.3.	Les structures labellisées de la création artistique : 53 sont implantées en QPV et 200 y interviennent.....	55
a.	53 structures labellisées de la création artistique en QPV sont soutenues à hauteur de près de 25 M€.....	56
b.	75 % des structures labellisées de la création artistique sont mobilisées dans les QPV	57
3.3.4.	Les Directions régionales des affaires culturelles mobilisées	59
a.	Des interventions significatives et variées	59
b.	Les services déconcentrés mobilisent 35 M€ dont plus de 20 M€ issus du programme 361	62
3.3.5.	Les dispositifs nationaux portés par des opérateurs (CNM, CNL, CNC, pass Culture, Démon, Micro-Folies).....	65
a.	Les opérateurs des Industries culturelles et créatives (ICC)	65
b.	Les dispositifs nationaux d'éducation artistique et culturelle et de démocratisation de la culture	70
3.3.6.	Les actions de l'administration centrale du ministère de la Culture dans les QPV74	
a.	L'action de démocratisation de la culture	74
b.	La politique en faveur des patrimoines et de l'architecture	76
c.	La lecture publique et média de proximité en QPV.....	77
d.	L'action en faveur de la création artistique	78
3.3.7.	Un effet levier pour compléter l'action du ministère : la Fondation Culture & Diversité.....	79
IV	CONCLUSION.....	81
V	LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	83
VI	LISTE DES ANNEXES	1

INTRODUCTION

Comment aborder la question de la culture dans les quartiers prioritaires de la politique de ville (QPV) ? La notion de QPV elle-même soulève nombre de questions². Cette appellation désigne en effet certains quartiers, sur la base de critères quantitatifs, comme des territoires spécifiques et particuliers, alors même que ceux-ci témoignent d'une grande diversité, géographique, sociologique ou culturelle, et que la question de la culture y est souvent abordée soit par le prisme de problèmes identitaires, soit par celui de problèmes sociaux qui posent d'emblée les difficultés de la démocratisation culturelle.

L'objectif que s'est fixé la mission est de rendre compte de cette diversité des QPV, et au-delà des problèmes de sécurité récurrents dans les quartiers les plus sensibles et de l'image qu'en donnent souvent les médias, de mettre en lumière le grand nombre d'initiatives innovantes qui s'y sont déployées pour prendre en compte les désirs des habitants, et inventer au fil du temps des formes artistiques susceptibles notamment de rallier le jeune public.

Le rapport retrace donc, dans un premier temps, l'histoire de la politique de la ville à laquelle le ministère de la Culture est, depuis l'origine, associé, et rappelle les fondements de la définition des QPV, inchangée depuis la loi Lamy de 2014. La liste des QPV métropolitains a été revue pour la première fois en 2023, celle des DOM-TOM le sera en 2024. Les 1 580 QPV étudiés par la mission comptent aujourd'hui 5 600 000 habitants³.

La mission a également fait le choix de rencontrer les acteurs d'une politique interministérielle partagée avec le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, qui assurent la double tutelle du secrétariat d'État en charge de la ville, ainsi que de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Elle a entendu les élus de plusieurs collectivités territoriales, l'administration préfectorale et les acteurs culturels notamment dans les trois régions comprenant le plus grand nombre de QPV, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France.

La mission s'est aussi déplacée sur site dans plusieurs quartiers pour y dialoguer avec les professionnels et bénévoles du secteur culturel et associatifs œuvrant sur le terrain dans une douzaine de villes comprenant des QPV. Pour connaître les souhaits et les pratiques des habitants des QPV, elle a passé commande à l'institut IPSOS d'un sondage, le premier du genre, consacré aux pratiques culturelles des habitants des QPV.

Enfin, pour dresser un tableau aussi exhaustif que possible de l'engagement financier du ministère dans le volet culturel de la politique de la ville, la mission a sollicité les services centraux du ministère et les services déconcentrés qui ont pris en charge la politique culturelle dans les quartiers et accompagnent de très nombreuses initiatives locales. Elle a aussi interrogé les opérateurs du ministère qui ont développé avec les QPV un certain nombre de partenariats. Elle a eu recours à plusieurs bases de données pour identifier et chiffrer les crédits investis par le ministère en QPV. C'est dans ce domaine que la mission a rencontré le plus de difficultés, soit que la collecte de données s'avère complexe en l'absence d'une géolocalisation des bénéficiaires de certains crédits soit parce que l'action à l'égard de QPV n'est pas identifiée en tant que telle. Ceci a amené les rapporteurs à

² Comme l'a bien souligné le chercheur Raphaël Besson, directeur de Villes Innovations et co-fondateur du Laboratoire d'usages culture(s)-art-société (LUCAS) qui a publié en 2024 "Pour une culture des transitions".

³ Précaution méthodologique : en l'absence de données INSEE actualisées des QPV 2024, la mission a retenu les données démographiques du découpage de 2015.

formuler des recommandations de nature méthodologique afin d'identifier plus facilement la participation du ministère de la Culture à la politique de la ville.

La mission remercie les services du ministère de la Culture, ses opérateurs et ses établissements et les services des autres ministères qui ont répondu à ses sollicitations. Elle remercie en particulier les services du secrétariat général et des Directions régionales des affaires culturelles pour leur appui précieux. Elle remercie enfin l'ensemble de ses interlocuteurs et tous les acteurs de terrain qu'elle a rencontrés qui ont permis d'éclairer efficacement ses travaux.

I LA PLACE DE LA CULTURE DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE, UN RÔLE À AFFIRMER

1.1. Une longue histoire

Le ministère de la Culture participe de longue date à la politique de la ville. Son engagement concourt à son objectif premier : « *Le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; d'assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et de favoriser la création des œuvres d'art et de l'esprit qui l'enrichissent* »⁴. Il est donc conforme à cette mission de s'adresser en priorité aux publics défavorisés d'autant plus si ceux-ci sont concentrés dans des zones géographiques identifiées qui deviennent des territoires prioritaires.

Si l'action du ministère n'a pas nécessairement toute la visibilité attendue, elle n'en est pas moins constante et inscrite dans la durée, même si l'apport financier du ministère est relativement marginal au regard des sommes investies par l'État et les collectivités dans les opérations de renouvellement urbain. Les QPV bénéficient des dispositifs culturels de droit commun mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national et il est impossible de déterminer de manière précise l'impact de ces dispositifs sur une population donnée. Le ministère de la Culture a cependant, depuis une quinzaine d'années déjà, affirmé le caractère prioritaire de ces quartiers, qui bénéficient de dispositifs particuliers dont la mission s'est efforcée de déterminer les moyens financiers qui leur sont affecté et les modes d'intervention. Il a ainsi activement participé à changer le regard porté sur les QPV et sur « *la culture des quartiers* ».

De nombreux interlocuteurs de la mission ont insisté sur la nécessité d'apporter de la considération à des quartiers stigmatisés dans l'opinion, encore récemment, par les images des émeutes dont leurs habitants sont victimes, et aux traces qu'elles ont laissé (y compris sous la forme d'équipements culturels détruits) alors même que les quartiers ont vu l'émergence d'une culture urbaine aujourd'hui très présente, voire dominante, dans certains domaines - le Rap, le Hip-Hop, le Street-art - y ont pris leur essor et se sont déployés très largement au niveau national. De même des initiatives originales ont pu s'y déployer avec succès et mériteraient d'être mieux valorisées.

La création de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratisation culturelle (DG2TDC)⁵, en 2021 a marqué la volonté renouvelée du ministère de la Culture de contribuer à la politique de la ville, en s'attachant à toucher des publics fragiles, tant en termes de revenus qu'en termes d'accès à la culture, qu'il s'agisse des territoires ruraux ou des QPV. La création de cette délégation a permis de surcroît d'afficher clairement un objectif politique, partagé auparavant par les directions du ministère : la DG2TDC est chargée, en lien avec ces directions, « *de garantir l'accès de tous les habitants à l'offre et aux pratiques culturelles* » (voir *infra*).

⁴ Article 1^{er} du décret n°59-889 du 24 juillet 1959, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000029956>

⁵ Arrêté du 31 décembre 2020.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=VoNXj6fFpsQqxw29KnoBNMRhNICqeFPqsYZrpoiAQ=>

1.2. Politique de la ville et naissance des QPV

L'histoire de la politique de la ville, depuis le début des années 1980, a connu des évolutions tant dans sa mise en œuvre que dans sa gouvernance. L'action d'Hubert Dubedout, maire de Grenoble de 1965 à 1983, est fondatrice : voulant « *Ensemble, refaire la ville* », il promeut la concertation, la pluridisciplinarité et la mixité sociale. Les nouveaux quartiers de Grenoble, dont La Villeneuve, font figure d'exemple. Président de la Commission nationale pour le développement des quartiers créée en 1981, il remet au Premier ministre un rapport qui fait date. On doit également citer l'association « *Banlieues 89* » animée par Roland Castro et Michel Cantal-Dupart pour améliorer l'urbanisme de la banlieue et le premier ministère de plein exercice créé en 1990 et confié à Michel Delebarre⁶.

Les années 1979/1980 voient l'émergence des premières émeutes à Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, Vénissieux. Ces émeutes se succèdent sans discontinuer depuis lors, au gré des conflits aux conséquences lourdes opposant les jeunes aux forces de l'ordre. En octobre 1990, Vaulx-en-Velin fait la une de la presse et des journaux télévisés : on parle de guérilla urbaine et d'*intifada* des banlieues. L'image des quartiers en est durablement dégradée.

Les objectifs de la politique de la ville demeurent inchangés : compenser les difficultés socio-économiques des habitants concentrés dans les territoires les plus défavorisés par la mise en œuvre d'une politique interministérielle qui vise à la fois au renouvellement urbain, au développement de l'emploi, au renforcement des services publics et au maintien de l'ordre républicain dans les secteurs les plus sensibles en proie à des émeutes plus ou moins récurrentes. La loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, fondement actuel de la politique de l'État pour réduire les écarts liés à la fracture sociale qui affecte les quartiers, s'ajoute aux politiques de droit commun afin de tendre vers l'égalité des chances⁷ expose les objectifs redéfinis de la politique de la ville, parmi lesquels l'accès à la culture, mentionné à l'article 2 : il s'agit en effet de « *Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, au sport, aux services et aux équipements publics* ».

1.2.1. La naissance des QPV

La loi Lamy a introduit une nouvelle géographie prioritaire fondée sur le critère du revenu, pour des quartiers définis par leur population (au moins 1 000 hab.) et appartenant à une commune de plus de 10 000 hab. Les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et les zones urbaines sensibles (ZUS) sont ainsi devenus les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ils sont désormais définis par l'INSEE comme « *des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), devenu depuis le 1^{er} janvier 2020 l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)*⁸. En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont

⁶ La politique de la ville a été gérée à trois reprises par un ministre de plein exercice uniquement dédié à la ville (Michel Delebarre, Bernard Tapie et Maurice Leroy) ; à deux reprises, elle a été incluse dans un portefeuille plus large (Simone Veil et Najat Vallaud-Belkacem) - le plus souvent, elle a été confiée à un secrétariat d'État : madame Agresti-Roubache est aujourd'hui placée sous la double tutelle du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires.

⁷ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000028636804/>

⁸ Dans les autres départements d'Outre-Mer, l'identification s'est faite à partir des données du Recensement à l'Iris. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-

été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee ».

La liste des QPV a été actualisée au 1^{er} janvier 2024⁹, sans que les critères de définition soient changés : ils sont caractérisés par un "décrochage" du revenu des ménages – 14 340 € de revenu médian - par rapport aux revenus de l'unité urbaine et de l'hexagone. 1 362 quartiers forment la nouvelle génération de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les départements hexagonaux. Leur nombre total s'élève à 1 580 avec les 218 territoires ultramarins. On relève dans cette nouvelle liste l'entrée de 111 nouveaux quartiers et la sortie de 45 d'entre eux qui ne correspondent plus aux critères requis.

CHIFFRES CLÉS

La nouvelle géographie prioritaire comportera en métropole 1 362 QPV, au lieu de 1 296 dans la géographie prioritaire initiale. Tous les départements seront désormais concernés avec la création d'un QPV à Mende (Lozère).

Pour comprendre les évolutions, quelques chiffres clés :



- Source : dossier de presse (extrait) Actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville en métropole
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/29.12.2023_DP_actualisation_g%C3%A9ographie_prioritaire.pdf

1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'Outre-mer, rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015 et dernièrement par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048707389/>

⁹ Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains (QPV) en France hexagonale a été publié au Journal officiel du 29 décembre 2023. Il s'agit de la principale mise à jour de la géographie prioritaire de la politique de la ville depuis 2014.

Le zonage des QPV dans les territoires ultramarins est en cours. Sa mise à jour aura lieu durant l'année 2024 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.



► Source : infographie site internet de l'ANCT (extrait), la géographie prioritaire de la politique de la ville



FRDT-ANCT - 12/12/2023

► Source : dossier de presse (extrait) Actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville en métropole

Dans leur configuration datant de 2015, les QPV comptaient 5,6 M d'habitants sur l'ensemble du territoire. Les caractéristiques démographiques des quartiers dans leur nouvelle définition ne sont pas encore éditées par l'INSEE. La mission a donc dû retenir les données démographiques du zonage de 2015 pour ses analyses démographiques.

1.2.2. La particularité des QPV : une définition fondée sur des critères statistiques qui n'exclut pas l'existence d'autres poches de pauvreté

Si la majorité des QPV se concentre dans les grandes agglomérations d'Île-de-France, du Nord, du Rhône ou de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, il en existe également à la périphérie de villes moyennes, voire de petites villes. On observe que les QPV sont concentrés majoritairement dans les régions situées à l'est d'une ligne médiane de l'hexagone. La mission a pu constater, lors de ses déplacements sur le terrain, la diversité des situations et des initiatives prises localement pour remédier à des problèmes qui se posent de manière plus ou moins aiguë, qu'il s'agisse de la qualité du logement, de l'isolement géographique, du chômage, de l'insécurité liée au trafic de stupéfiants, de la difficulté pour les femmes de s'imposer dans l'espace public, du grand nombre de familles monoparentales, tous ces éléments participant à éloigner certains publics d'une offre culturelle existante à proximité.

La définition des QPV a suscité un certain nombre de débats, et les politiques publiques qui s'y déploient ne sauraient toujours être appréciées dans une géographie aussi précise que celle du carroyage qui la caractérise. Une circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la ville aux préfets¹⁰ observait ainsi que : « *les QPV constituent depuis 2014 la géographie d'intervention majeure de la politique de la ville au bénéfice de laquelle se déploie la stratégie formalisée dans le contrat de ville. Comme tout zonage, le zonage des QPV n'est pas exempt d'effets de seuil, en particulier pour les quartiers qui respecteraient le critère de revenu mais dont la taille serait inférieure au seuil des 1000 habitants. Les épisodes récents de violence urbaine ont illustré les difficultés sociales existantes dans certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville* ». La même circulaire indiquait que, « *pour des territoires en situation de décrochage, un soutien exceptionnel était possible* » et invitait les préfets à « *utiliser pleinement la possibilité de financer le fonctionnement de petites associations* », afin d'agir au-delà du seul périmètre des QPV.

1.3. Politique de la ville et culture : des instances multiples, une coopération à renforcer

La politique de la ville est caractérisée par sa dimension interministérielle et fondée sur la contractualisation avec les collectivités territoriales. Une convention d'objectifs entre le ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports et le ministère de la Culture et de la communication a été signée en janvier 2017 pour la période 2016-2020. Cinq objectifs sont définis par cette convention :

- Renforcer la présence artistique et culturelle dans les territoires prioritaires de la politique de la ville ;
- Donner priorité à la jeunesse ;
- Promouvoir la diversité du champ culturel ;
- Soutenir les médias de proximité ;

¹⁰ https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/cir_45476/CIRC

- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants en développant la qualité architecturale et la prise en compte de la mémoire du XX^e siècle, de l'histoire et de la mémoire des QPV¹¹.

Une nouvelle convention est en cours de rédaction depuis plusieurs mois et devrait être signée courant 2024.

En 2019, le ministère de la Culture et le CGET (commissariat général à l'égalité des territoires) adressaient aux préfets une instruction relative à la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Trois mesures culture y figuraient : renforcer et étendre les partenariats entre les institutions culturelles et les QPV, implanter des Micro-Folies, renforcer la pratique musicale. « *Quartiers 2030* », plan initié et annoncé par le Président de la République pour transformer les QPV, a fait l'objet d'une large concertation, tant en ligne que lors de réunions organisées dans les territoires. La synthèse est aujourd'hui publique (cf. *infra*) et a servi de base aux nouveaux contrats de ville. Enfin, en juin 2023, le Président de la République annonçait le lancement d'un concours international d'architecture, intitulé « *Quartiers de demain* » afin « *d'impulser la transformation de dix quartiers prioritaires face aux enjeux de la transition socio-écologique* »¹².

La politique de la ville est définie par des instances nationales, le Conseil national des villes et le Comité interministériel des villes. L'accompagnement des projets dans le cadre du nouveau programme national du renouvellement urbain (NPNRU) est assuré par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), les contrats de ville étant placés sous la responsabilité des préfets de département, assistés pour 17 d'entre eux par des préfets délégués à l'égalité des chances (PEDEC), et par 300 délégués, représentants du préfet dans les quartiers les plus en difficulté, pour établir un lien de proximité. Les services déconcentrés du ministère de la Culture sont associés à l'instruction des volets culturels des contrats de ville.

1.3.1 Le Conseil national des villes

Le Conseil national des villes créé en 2009, et modifié en 2015¹³, « *concourt à la conception, à l'élaboration et au suivi de la politique de la ville* » : il est consulté et peut émettre propositions, avis et recommandations. Cette instance consultative, présidée par le Premier ministre, est composée de quatre collèges de 16 membres chacun : 16 élus nationaux et locaux, 16 acteurs économiques et sociaux, 16 personnalités qualifiées et 16 membres représentant les habitants des QPV.

1.3.2 Le Comité interministériel des villes : une présence du ministère à affirmer

En octobre 1988 intervient la création du Comité interministériel des villes (CIV), placé sous la présidence du Premier ministre, pour définir, animer et coordonner l'action de l'État dans le cadre de la politique de la ville. Sa composition, modifiée en 2015, compte 26 ministres,

¹¹ Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la communication, Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la jeunesse et des sports, et Hélène Geoffroy, secrétaire d'État, étaient signataires de cette convention : 12 ministères étaient concernés par ce conventionnement visant à mobiliser au bénéfice des habitants des QPV et à intensifier la place de la culture.

¹² Dans son discours du 27 juin 2023 prononcé au Fort Saint-Jean à Marseille, le Président de la République a déclaré souhaiter « la réalisation de dix grands quartiers d'architecture contemporaine 20230 avec l'appui de grands architectes contemporains, pas simplement français. [...] La cité radieuse ne doit pas seulement être une formidable histoire du passé [...]. Elle aura un autre nom une autre ambition, on lancera un concours d'architectes. Je pense qu'une ville retrouve de l'unité, sa jeunesse sort aussi de l'insécurité et on retrouve collectivement le goût de l'avenir lorsqu'on vit au milieu du beau et lorsqu'on se sent respecté, parce que la République a considéré qu'on avait droit à ce qu'il y a de plus beau ».

¹³ Décret n° 2015-77 du 27 janvier 2015 relatif aux instances en charge de la politique de la ville <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000030158367/>

parmi lesquels le ministre de la Culture qui n'y siège qu'irrégulièrement. Il est rarement réuni - à quatre reprises entre 2006 et 2013, puis à nouveau en 2021 et en 2023. En matière de culture, les priorités affirmées en 2021 comme en 2023 s'inscrivent dans une forme de continuité de l'action du ministère, dont les bibliothèques, le pass Culture et les Micro-Folies constituent les priorités les mieux identifiées.

Réuni en octobre 2023, le CIV dressait le bilan des actions menées depuis six ans en matière d'accès à la culture : « 84 % des QPV ont noué, a minima, un partenariat avec des institutions culturelles ; plus de 144 des 329 Micro-Folies co-portées par le Ministère de la Culture se situent en QPV ». Il annonçait cinq axes de travail :

- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers par un abondement exceptionnel de la dotation globale de décentralisation pour 500 collectivités et neuf heures d'ouverture supplémentaire par semaine en moyenne ;
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année ;
- Encourager l'utilisation du pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV ;
- Multiplier les Micro-Folies et adapter leur offre et leur médiation à la singularité des territoires ;
- Conforter l'action des Ateliers Médicis de Clichy Montfermeil, qui portent deux programmes d'envergure nationale de résidences d'artistes.

La mission suggère que le ministère de la Culture soit effectivement représenté au niveau ministre lors du prochain CIV, pour affirmer ainsi son ambition en matière de politique de la ville, et porter des dispositifs nouveaux en faveur des QPV.

D'une manière générale la mission estime que le ministère de la Culture est trop rarement associé à la réflexion de fond sur la politique de la ville comme en témoigne son absence lors des débats du dernier CIV et le fait que l'IGAC ne soit pas associée à la mission inter inspection en cours dans le cadre des Forces d'action républicaine (FAR)¹⁴.

1.3.3 L'observatoire national de la politique de la ville : une évaluation marginale de la culture.

La loi Lamy a également créé un observatoire national de la politique de la ville (ONPV) pour évaluer la politique des ministères participant au CIV et de l'ANRU : le décret de 2015 l'a doté d'un comité d'orientation dans lequel le ministère de la Culture n'est pas représenté. La culture est d'ailleurs évoquée dans les travaux et statistiques de l'ONPV de manière assez marginale par rapport à d'autres thématiques telles que l'emploi ou l'éducation.

¹⁴ Pourtant, lors d'un de ses déplacements au sujet de l'action menée par les FAR à Valence (Drôme) le Premier ministre s'est rendu dans une médiathèque de quartier (à Fontbarlettes), manifestant ainsi le fait que les FAR sont également concernées par les questions de culture.

Recommandation N°1 : Renforcer la place du ministère de la Culture dans la politique de la ville :

1.1. Assurer une représentation au plus haut niveau du ministère de la Culture au Conseil interministériel des villes ;

1.2. Renforcer la présence du ministère de la Culture dans les instances de la politique de la ville notamment retrouver une place au conseil d'administration de l'ANRU ;

1.3. Renouveler la convention qui lie le ministère de la Culture et de secrétariat d'État à la Ville.

Recommandation N°2 : Organiser un dialogue régulier sur la place de la culture dans les QPV :

2.1. En réunissant régulièrement, sous l'égide de la ministre, les préfets et les DRAC pour les mobiliser ;

2.2. En inscrivant systématiquement un point sur les QPV dans les réunions annuelles du CTC et des CLTC ;

2.3. En organisant un événement national (colloque, forum,...) tous les deux ans réunissant les acteurs de la culture dans les QPV.

1.3.4 L'ANRU (agence nationale de rénovation urbaine), un acteur majeur du renouvellement urbain avec lequel le ministère de la Culture peut travailler à une charte de coopération

L'ANRU a été créée par la loi du 1^{er} août 2003 et le décret d'application de février 2004. Elle a 20 ans. Elle est financée majoritairement par Action logement, le collecteur unique de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)¹⁵. Ses autres financeurs sont l'État, la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Les porteurs de projets des opérations financées par l'ANRU sont les collectivités territoriales, majoritairement les agglomérations. Elles ont présenté leurs projets, dont l'ANRU a assuré l'instruction. L'ANRU, au-delà des financements qu'elle accorde, assure également une activité de conseil.

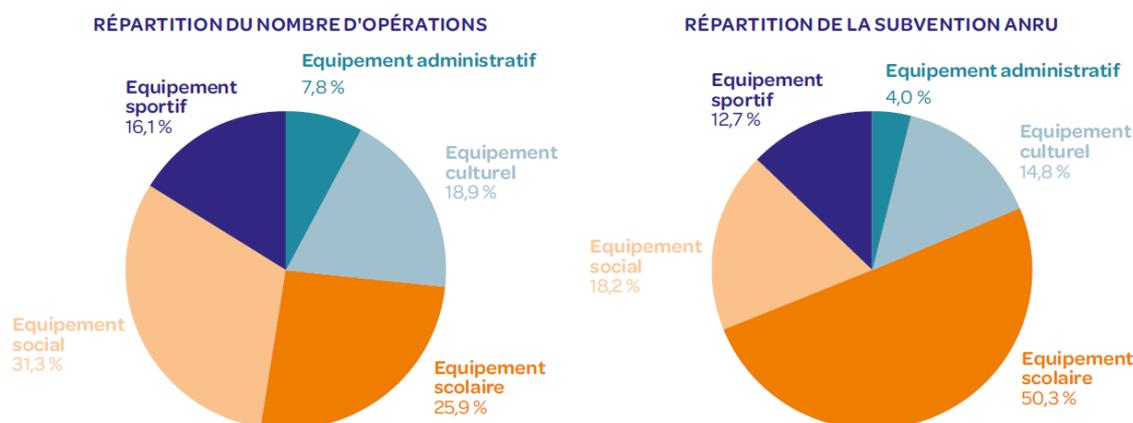
Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), lancé en 2004, s'est achevé en 2020. Il a permis la réhabilitation de 600 quartiers, à l'époque des Zones Urbaines Sensibles (ZUS)¹⁶. Parmi eux, 215 quartiers prioritaires ont bénéficié de 70% de l'enveloppe. Les 28 950 opérations financées par le programme représentent 48,4 Mds€ d'investissement dont 11,2 Mds€ de subventions de l'ANRU. 392 des 2 142 équipements financés par le PNRU sont des équipements culturels (MJC, centres culturels, bibliothèques, ludothèques), soit 18,9 % des projets engagés et 14,8% des subventions consacrées aux équipements publics (soit 7,7 M€ des 5,2Mds€).

¹⁵ Cette participation créée en 1953 s'impose aux entreprises du secteur privé et agricole de plus de 10 salariés sous la forme d'une cotisation fonction de leur masse salariale. Cette PEEC finance le logement des salariés à revenus modestes. D'abord fixée à 1% de la masse salariale de l'année précédente, elle en a gardé le nom, elle est depuis 1992 fixée à hauteur de 0,45%. Créé en 2017 Action Logement a remplacé divers organismes de collecte. Ses autres financeurs sont l'État, la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

¹⁶ Les QPV ont remplacé les ZUS en 2015.

Graphique n°1 : Répartition des opérations d'équipements et des subventions du PNRU par nature

Répartition par type d'équipement : selon le nombre d'opérations et selon la subvention ANRU



Source : Agora, outil de gestion de l'ANRU, juillet 2022 ; champ : opérations sur les équipements dans les QRU.

► Source : bilan du PNRU, site internet de l'ANRU17

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), lancé en 2014, sera clos en 2030. Son intervention concerne à 70 % la construction, la rénovation ou la démolition de logements et à 30 % des aménagements (espaces publics, routes, squares, jardins, équipements). Le logement constitue une priorité. Le NPNRU est doté d'un budget de 12 Mds€ gérés par l'ANRU. Les travaux vont générer 50 Mds d'investissements tous financeurs confondus¹⁸. Le nouveau programme concerne 450 QPV, parmi les plus critiques des 1 580 quartiers¹⁹. 85 % d'entre eux étaient déjà concernés par le premier programme PNRU.

Les opérations de rénovation urbaine peuvent comprendre une dimension artistique ou culturelle à quatre titres :

- La mémoire des quartiers : chargés d'histoire, les quartiers ont connu plusieurs vagues de peuplement d'habitants en quête d'un logement décent ou exclus des centres ville. Ils ont développé une identité forte ou ont été conçus par des architectes de renom cherchant à concrétiser des utopies architecturales et urbanistiques²⁰ ;
- La création artistique : la création d'œuvres artistiques dans l'espace public ou la rénovation des œuvres déjà présentes comme les pigeons de François-Xavier Lalanne du quartier de la Grande Borne à Grigny, œuvres monumentales présentes dès l'origine qui ont fait l'objet d'un recensement, d'une restauration et d'une récente réinstallation avec les enfants du quartier (cf. annexe 2) ;

¹⁷ https://www.anru.fr/sites/default/files/media/downloads/2023-bilan_pnr_u_web_planches.pdf

¹⁸ Source rapport d'activité ANRU 2023.

¹⁹ Un quartier NPNRU sur deux est situé dans une ville de moins de 100 000 habitants, 200 intercommunalités impliquées au total en France métropolitaine et Outre-mer. Source : Banque des Territoires 2024.

²⁰ Le règlement général de l'ANRU permet la prise en charge d'un volet mémoire dans les projets retenus : " en cohérence avec les orientations du contrat de ville, les projets portant sur les QPV bénéficiant d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, peuvent comprendre des moyens nécessaires à la réalisation d'actions de recueil et de valorisation de l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain, en lien avec les habitants." lorsque le projet comprend des lieux emblématiques, l'ANCT suggère d'y inclure un tel volet mémoire. Sur les 400 projets du NPNRU (dans 450 quartiers), 11 comprennent ou vont comprendre un volet mémoire. C'est le cas pour le quartier de la Duchère à Lyon, celui de Miramas et de Garges-Lès-Gonesse qui comprennent un projet de film, de pièce de théâtre et de lecture publique ou encore du projet de Renaud Epstein qui a rassemblé les cartes postales représentant les grands ensembles. Les volets mémoire sont discutés en amont des projets lors de la contractualisation, et incluse si l'ANRU l'estime pertinent dans les dépenses éligibles au financement.

- Des résidences d'artistes avant les reconstructions, permettant la réalisation d'œuvres éphémères, comme une fresque avec le visage d'une habitante²¹ ;
- Le financement d'équipements culturels au même titre que des équipements sportifs.

Le premier PNRU comprenait le financement de 392 équipements culturels sur un total de 2 142 équipements. Les interventions concernaient des opérations de réhabilitation et d'extension plus que des constructions neuves, soit des opérations relativement légères. Le NPRU ne comporte désormais que des opérations lourdes, des constructions neuves ou d'importantes réhabilitations, ce qui explique le plus faible nombre d'équipements concernés : moins de 1000, parmi lesquels seuls 110 équipements culturels figurent. On peut citer 51 centres socio-culturels, des médiathèques, sept conservatoires (comme à Clichy-sous-Bois), des lieux mixtes comme à Rennes qui a conçu un espace rassemblant une crèche, une médiathèque, et un espace d'exposition pour une partie des collections du musée des Beaux-Arts.

L'ANRU souligne que le financement d'équipements culturels lui paraît central dans la validation d'un projet et qu'elle tend à privilégier les lieux mixtes et ouverts, comme des écoles ouvertes, mettant leurs espaces à disposition en fin de semaine pour des habitants.

Enfin, en ce qui concerne le patrimoine, 86 bâtiments compris dans le NPRU sont labellisés « *Architecture contemporaine remarquable* » ce qui implique des coopérations étroites entre la maîtrise d'ouvrage, le cas échéant accompagnée par l'ANRU, et les services des DRAC. Obligation est faite au propriétaire du bien labellisé d'informer le préfet de tout projet de travaux sur le bien²².

Autrefois membre du conseil d'administration de l'ANRU, le ministère de la Culture en a été exclu lors de la réforme de l'agence opérée en 2019 pour mettre en place un conseil d'administration faisant une plus large place aux collectivités partenaires. L'instauration d'un dialogue plus étroit entre le ministère et l'ANRU, qui pourrait être formalisé dans une charte, devrait favoriser la consultation, en amont des projets, des DRAC et des UDAP pour affirmer la place de la culture dans les programmes de rénovation des quartiers.

Le programme du NPRU est aujourd'hui arrêté. Anne-Claire Mialot, directrice générale de l'ANRU, Jean-Martin Delorme, président de la section habitat de l'IGEDD, et Cédric Van Styvendael, maire de Villeurbanne, ont été chargés d'élaborer et de présenter des propositions sur la poursuite de la politique de renouvellement urbain par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Leur rapport est attendu fin juin 2024. Facteur d'attractivité et générant une image positive des quartiers, la culture doit être une force de proposition. Il serait souhaitable que les opérations liées à la mémoire des quartiers, et plus largement les projets liés à la culture dans les quartiers y figurent de manière systématique.

²¹ Le projet d'Abbeville en est un exemple. Dans l'attente de sa démolition un immeuble de 20 logements a été transformé en musée éphémère et a offert une résidence à 65 artistes. Autant de démarches qui contribuent également au respect des œuvres par les habitants. La décision de confier temporairement des espaces à des artistes peut intervenir en cours d'opération

²² Cette disposition a pour objectif de favoriser une mutation du bien respectueuse de ses qualités architecturales ou urbaines par un dialogue entre le propriétaire et les services de l'État compétents. Cette coopération est intervenue au bénéfice des Tours Aillaud ou Tours Nuages du quartier Pablo-Picasso à Nanterre, La Défense, imaginées par Émile Aillaud et construite entre 1973 et 1981. Le souhait de conserver le label "Architecture contemporaine remarquable" a conduit à commencer en 2023 une rénovation énergétique consistant dans l'installation d'une isolation par l'extérieur recouverte de plaques d'inox. C'est également le cas de la réhabilitation de la cité des Courtilières à Pantin conçue également par l'architecte Émile Aillaud à partir de 1954.

Recommandation N°3 : Assurer une collaboration systématique entre le ministère de la Culture, le secrétariat d'État à la Ville et l'ANRU, en amont de la réalisation des programmes de rénovation urbaine, tant pour la prise en compte du patrimoine des quartiers que pour l'implantation *in situ* d'équipements culturels de proximité de conception nouvelle. Cette nouvelle collaboration devrait être inscrite dans une charte et se prolonger par le retour du ministère de la Culture au sein du conseil d'administration de l'ANRU.

1.3.5 L'Agence nationale de la cohésion des territoires : un rôle de facilitateur

Créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires est un établissement public de l'État. Son action cible des territoires « *caractérisés par des contraintes géographiques, des difficultés en matière démographique, économique, sociale, environnementale ou d'accès aux services publics* »²³. Conseil, soutien, coordination, formation réunis en un même guichet : l'agence a pour vocation d'être un facilitateur. La dernière version des contrats de ville a mis l'accent sur « *l'intelligence territoriale* » et sur la participation, tant par l'intermédiaire des conseils citoyens, actifs dans 700 quartiers, que par la prise en compte d'une consultation numérique renseignée par plus de 6 000 personnes.

Concertation « quartiers 2030 » : l'atout des associations et la richesse culturelle des quartiers

La concertation numérique lancée par l'ANCT à l'automne 2023 a permis de recueillir 6 218 questionnaires renseignés en totalité, à 65% par des femmes, et par la catégorie des 35-49 ans majoritairement. Le regroupement du sport, de la culture et des loisirs limite les enseignements que la mission peut en tirer, sinon que les trois ne sont pas prioritaires par rapport à l'emploi, au logement ou à la sécurité.

Néanmoins, les *verbatim* transmis par l'Agence sont instructifs : la culture est identifiée comme un moyen « *d'occuper les jeunes* », en luttant contre l'errance et en ouvrant des perspectives au-delà du quartier.

La culture fait aussi l'objet d'une forme d'exigence : « *Il est temps de cesser d'organiser pour les pauvres des activités de pauvres, nous avons besoin d'être ensemble, de partager de l'intelligence collective... l'enjeu est pour nous de développer l'esprit critique, de nous nourrir, d'échanger* ». L'inégalité d'offres et d'accès est dénoncée, tout comme les inégalités hommes/femmes dans les possibilités d'occupation des espaces publics.

Les structures culturelles et socio-culturelles sont considérées comme déterminantes, tout comme le tissu associatif qui les anime, et la question des moyens qui leur sont accordés est souvent posée.

Enfin, alors même que la question de la richesse culturelle des QPV ne leur était pas posée, les habitants en demandent la reconnaissance et la valorisation.

²³ Article 1^{er} de la loi n° 2019-753 du 22 juillet 2019 relative à l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

1.3.6 Les contrats de ville : une nouvelle génération fondée sur l'intelligence de territoires

Les contrats de ville ont été créés par la loi du 10 juillet 1989. Ils fixent « *le cadre par lequel l'État, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre, de façon concertée, des politiques territorialisées de développement solidaire et de renouvellement urbain, visant à lutter contre le processus de dévalorisation de certains territoires de nos villes* ». La participation des habitants est déjà considérée comme une nécessité, et la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité institue les « *conseils de quartier* », dont 700 sont encore actifs aujourd'hui.

En janvier 2015, la loi introduit, à nouveau, les contrats de ville, abandonnés au profit des CUCS en 2006. Ces nouveaux contrats formalisent les engagements de l'État et de ses partenaires, à l'échelle intercommunale, pour six ans. Trois objectifs sont définis : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, et l'accent est mis sur la co-construction des projets.

Les préfets de département sont chargés du suivi des contrats de ville, et sollicitent l'expertise des DRAC quand les projets incluent une dimension culturelle. Faute de personnel suffisant, il est parfois compliqué, pour les services déconcentrés du ministère de la Culture, d'assurer un véritable rôle de conseil dans les régions et les départements où se concentrent un grand nombre de contrats. Les délégués du préfet, qui viennent parfois en appui des politiques culturelles sont demandeurs de formations aux enjeux de ces politiques. L'accès à des telles formations permettrait, en outre, de mieux coordonner l'approche de la culture dans les contrats de ville qui, de l'avis même d'un préfet, est actuellement traitée de manière très hétérogène d'un contrat à l'autre.

La mission a entendu de la part du maire d'une grande ville le besoin de disposer d'un interlocuteur spécialisé dans la question des QPV au sein de chaque DRAC et l'intérêt de faire des quartiers prioritaires de la politique de la ville un sujet de partage régulier au sein des associations d'élus.

1.4. De multiples financements peuvent bénéficier à la culture dans les QPV

La culture en QPV bénéficie d'abord des fonds du programme 147 du secrétariat d'État à la ville et à la citoyenneté, pour un montant évalué à 24,5 M€ en 2023 (source DGCL) réparti ainsi :

Tableau n°1 : Répartition des crédits du programme 147 en 2023

Modalité	Consommation 2023
1411- Pratiques artistiques et culturelles	16 297 925 €
1412- Accès à l'offre et aux équipements culturels	2 049 921 €
1413- Dispositif "C'est mon patrimoine" (ex- "Portes du temps")	528 600 €
1414- Manifestations culturelles et festivals	2 207 667 €
1421- Presse écrite, magazines, journaux de quartiers	121 854 €
1422- Radios associatives	346 738 €
1423- Médias numériques, médias en ligne	861 156 €
1425- Lutte contre la fracture numérique	2 091 901 €
Total	24 505 762 €

► Source DGCL

La direction générale des collectivités locales (DGCL) finance également par la dotation globale de décentralisation (DGD) les bibliothèques et la loi de finances 2024 a inscrit deux mesures nouvelles au programme 119, augmentant le total des crédits alloués de 88,42 M€ à 94,92 M€. Pour mettre en œuvre l'une des mesures du dernier Comité interministériel des villes (CIV) visant à étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les QPV, une augmentation des crédits de ce concours à hauteur de 3 M€ a été votée. Dans le cadre du Comité interministériel des outre-mer (CIOM), un abondement de ce concours s'élevant à 3,5 M€ a été décidé afin de renforcer la structuration du réseau des bibliothèques publiques dans les collectivités ultramarines.

Le ministre de l'Intérieur et des outre-mer et le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires disposent de fonds de soutien aux investissements des collectivités territoriales : outre la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), gérées par le préfet de région en lien avec les préfets de département, les QPV bénéficient de la dotation politique de la ville (DPV), attribuée par le préfet de département aux communes les plus défavorisées et du fonds national pour l'aménagement du territoire (FNADT), pour soutenir des opérations particulières.

Ces dispositifs s'élevaient à plus de 2 Mds€, dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) comprise. Les QPV ont bénéficié de ces dotations en investissement, en 2022, à hauteur de 10,2 M€ pour la DETR, de 41,6 M€ pour la DSIL, de 21,2 M€ pour la DSID, et de 150 M€ pour la DPV. Les QPV bénéficient également de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), en particulier les QPV présentant les dysfonctionnements les plus importants et visés par le NPRU.

Dans la note d'instruction aux préfets en 2024 signée par les deux ministres de l'Intérieur et de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, la culture ne figurait qu'au titre de la rénovation et de la mise en sécurité du patrimoine culturel des collectivités territoriales dans la liste des priorités. S'y ajoutait, au titre de la dotation politique de la ville (DPV), la recommandation, même hors contrats de ville signés, de prendre en compte les priorités fixées par le CIV de Chanteloup-les-Vignes en 2023, et l'évocation du soutien à des « *structures d'animation de la vie locale* » et de tiers lieux.

Une analyse des dossiers soutenus au titre de ces différents fonds de soutien dans le domaine de la culture n'a pu être fourni à la mission, hormis la DGD bibliothèques et le programme 147.

1.5. L'indispensable partenariat avec les bailleurs sociaux

Le logement social compte aujourd'hui 5,5 millions de logements essentiellement familiaux, auxquels s'ajoutent 350 000 logements de type résidence autonomie, pour des publics très fragilisés, les foyers pour les jeunes travailleurs et les travailleurs migrants, les logements étudiants et les pensions de famille, résidences d'accueil pour les personnes atteintes de troubles psychiatriques, les foyers pour travailleurs handicapés. La fédération des bailleurs sociaux fait partie des acteurs culturels engagés sur le terrain.

35% des logements gérés par les bailleurs sociaux sont situés en QPV, et 35% des locataires vivent sous le seuil de pauvreté. Les logements d'un QPV peuvent être gérés par un ou plusieurs bailleurs, beaucoup le sont correctement, quelques-uns sont particulièrement délabrés : ils bénéficient des programmes de rénovation urbaine.

Dans ce cadre, et pour peu qu'une convention tripartite État/collectivités/bailleurs le prévoie, les bailleurs bénéficient d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui peut utilement venir financer des projets artistiques et culturels dans les QPV. Certains élus ont d'ores et déjà bien identifié cette exonération et ses possibilités d'emploi au profit de dépenses culturelle et la mobilisent. Ces actions peuvent être inscrites dans les contrats de ville, et l'apport est en général supérieur à l'exonération dont les bailleurs bénéficient : leur action est néanmoins liée au bon vouloir des collectivités, qui sont décisionnaires en la matière.

Dans les années 60, souligne la Présidente de l'Union Sociale de l'Habitat (USH), on incluait 10% de culture dans les programmes : les temps ont changé, et les moyens sont plus limités. Toutefois, les enjeux culturels sont toujours pris en considération : certains bailleurs ont mis en place une politique « *un immeuble, une œuvre* », d'autres ont un directeur de la culture, organisent un prix littéraire avec les habitats, implantent des cabanes à histoire, des boîtes à livres, réalisent des fresques participatives. Le festival « *Regards neuf 3* » est porté par les bailleurs sociaux sur toute la Seine-Saint-Denis. L'USH organise tous les deux ans un festival de cinéma « *HLM sur court* » avec la Maison du Cinéma, pour porter un autre regard sur le logement social : les HLM sont le décor, trois scénarios sont retenus, produits et présentés, et le prix est décerné au meilleur court métrage. Le constat de l'USH est que plus les quartiers sont difficiles, moins la culture y trouve une place.

Pour ce qui concerne le patrimoine, une convention a été signée entre la DRAC Île-de-France et l'AORIF, association francilienne des bailleurs sociaux qui représente 30% des logements sociaux de la région, axée sur les résidences d'artistes ou d'architectes. La fédération travaille avec le PUCA²⁴ depuis 2008 sur le patrimoine du 20^e siècle. Les sites labellisés « *architecture contemporaine remarquable* » représentent pour les bailleurs un surcoût important, souligne la Présidente de l'USH, citant l'exemple de la cité de l'étoile à Bobigny, où le surcoût s'est élevé à 20 M€, sans participation financière de l'État.

L'USH souhaiterait avoir un dialogue continu avec le ministère de la Culture sur ces sujets, pour mieux prendre en compte la qualité de vie des habitants, et ne pas considérer simplement la qualité du bâtiment.

La question des moyens demeure déterminante : les loyers sont la ressource des bailleurs sociaux, et laissent peu de marge financière, car ils sont essentiellement fléchés sur le remboursement des emprunts.

L'USH souhaite que soit mis en place par le ministère de la Culture une instance de dialogue, une fois par an, pour une revue des projets, à laquelle seraient associés les DRAC et les architectes des bâtiments de France (ABF), et sur l'ensemble du territoire national une relation plus suivie entre les bailleurs et les DRAC.

Recommandation N°4 : Permettre des rencontres régulières entre les DRAC et les représentations régionales des bailleurs sociaux. Mobiliser en faveur de la culture l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

²⁴ Le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) est un service interministériel créé en 1998 afin de faire progresser les connaissances sur les territoires et les villes et éclairer l'action publique. Le PUCA initie des programmes de recherche incitative, de recherche-action, d'expérimentation et apporte son soutien à l'innovation et à la valorisation dans les domaines de l'aménagement des territoires, de l'urbanisme, de l'habitat, de l'architecture et de la construction. Source : <https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

1.6. Le rôle moteur des collectivités territoriales

D'après les témoignages recueillis par la mission, une multiplicité d'acteurs, et en premier lieu les collectivités, interviennent pour porter la culture dans les QPV, dont les frontières, définies par des critères rigides, n'excluent pas la porosité : la diversité des QPV eux-mêmes complexifie une évaluation précise. Atteints pour certains par un délabrement consternant à tous égards, tandis que d'autres ont bénéficié d'une rénovation très réussie ; parfois isolés faute de transports adaptés à proximité d'une grande ville, parfois reliés par des réseaux modernisés ou étendus et performants ; parfois épargnés par la délinquance et le trafic de drogue, souvent gangrenés par ce fléau ; quelquefois contraints par un communautarisme qui inquiète et isole, les femmes en particulier.

La loi Lamy dispose que sur le territoire intercommunal, l'EPCI compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, et dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon les modalités définies par le contrat de ville. Ce sont donc les EPCI et les communes qui déterminent leurs priorités et qui sont les premiers acteurs de la culture en QPV comme ailleurs, puisqu'il est admis que les QPV bénéficient, comme le reste du territoire national, des crédits de droit commun.

En 2021, les moyens des collectivités territoriales consacrés à la culture représentaient 9 087 M€²⁵ dont 7 219 M€ assumés par le bloc communal. Pour sa part, le ministère de la Culture dépensait la même année 4 581 M€. Les départements y consacrant 1 113 M€ et les régions 755 M€. Faute de comptabilité analytique, la part des dépenses culturelles des collectivités allouée aux QPV ne peut être identifiée. On peut cependant, sans risque, affirmer que les collectivités sont les premiers financeurs de la culture en QPV, que ce soit par leurs subventions ou par leurs interventions directes.

Parce qu'elles sont les mieux à même d'apprécier les attentes des habitants et les problèmes auxquels ils sont confrontés dans les QPV, les collectivités territoriales jouent un rôle moteur dans les dispositifs de proximité portés en particulier par les associations, les MJC, les centres socio-culturels, mais aussi par les structures labellisées par l'État dont elles sont partenaires, dans tous les domaines d'activité du ministère. Une logique de partenariat s'est affirmée : en témoignent les nombreuses contractualisations avec le ministère de la Culture en matière d'éducation artistique et culturelle, le poids des bibliothèques, financées par la DGD à hauteur de près de 100 M€ en QPV, les contrats territoire lecture.

Une logique de concertation et de co-construction s'est également affirmée, tant dans les politiques de la ville que dans les politiques culturelles : les différentes concertations confirment les constats de la mission sur le terrain. Si les moyens financiers spécifiques de la culture dans les QPV sont limités au regard des investissements en faveur d'autres politiques, ses initiatives sont appréciées et considérées comme indispensables, pourvu qu'elles soient menées sur le long terme et répondent aux attentes des habitants.

²⁵ Source : *Chiffres clés 2023- statistiques de la culture et de la communication -ministère de la Culture - DESP-DOC*

Les élus locaux rencontrés sont très engagés et soulignent à quel point un équipement de qualité peut changer l'image d'un quartier, vaincre le sentiment d'exclusion (« *ce n'est pas pour nous* ») et améliorer le quotidien de ses habitants.

La ville d'Angers l'illustre particulièrement. Dotée d'une charte Culture et Solidarité depuis 1998, pour encourager la mise en relation entre les acteurs culturels et ceux de la solidarité, la ville d'Angers a su unir 30 structures culturelles et une cinquantaine d'associations du champ social et solidaire pour proposer plus de 5 000 places à 2 € par an et 140 sorties sur la saison 22-23.

Un contrat local d'éducation artistique (CLEA) a été mis en place à Angers en partenariat avec la DRAC depuis 2022 pour trois ans, et la Ville d'Angers a souhaité intervenir sur des quartiers précis, avec pour objectif de toucher à la fois les enfants sur les temps scolaires et extrascolaires : résidences, interventions artistiques, temps festifs ont concerné 11 classes et 231 élèves en 2022 et 2023. Cette année, le CLEA se déroule sur un territoire incluant deux quartiers prioritaires : Belle-Beille et Hauts de Saint-Aubin. Des liens sont tissés avec les maisons de quartier, notamment à Belle-Beille, pour développer des actions hors temps scolaires auprès de jeunes de 9 à 13 ans.

Depuis 2016, la ville d'Angers invite chaque année plusieurs artistes du champ des arts visuels à investir les murs de la Ville. « *Échappées d'art* » regroupe aujourd'hui une trentaine de fresques murales sur l'ensemble du territoire et se développe depuis plusieurs années aux abords des lignes de tramway.

Ces interventions artistiques sont pensées avec et pour les habitants et font l'objet de concertations, rencontres, ateliers, visites guidées auprès de publics variés (scolaires, maisons de quartiers, associations, office du tourisme...).

La bibliothèque-ludothèque du quartier Monplaisir, à Angers, ouverte en janvier 2023, est un bel exemple de réussite.

Que les collectivités interviennent seules ou plus souvent de concert avec des institutions et services de l'État, les exemples de leurs actions en QPV sont nombreux. La mission présente et analyse en annexe 2 plusieurs de ces actions exemplaires.

*

Dans un temps court, la mission s'est efforcée de rencontrer le maximum d'élus et d'acteurs culturels aussi représentatifs que possible de cette diversité. Pour autant, il est difficile d'avoir une vision d'ensemble des politiques engagées et des crédits qui leur sont consacrés, notamment par les collectivités territoriales, faute de données suffisamment renseignées par les nombreux intervenants, tant pour le ministère de la Culture que pour les autres contributeurs.

Elle s'est néanmoins efforcée (*cf.* partie III) de dresser un premier bilan pour ce qui concerne les financements consacrés par le ministère de la Culture et ses opérateurs aux QPV. Mais il importait d'abord de mieux connaître les pratiques et les attentes des habitants de ces quartiers. C'est à cette fin qu'un sondage, le premier consacré aux QPV, a été réalisé par IPSOS pour le ministère de la Culture.

II LES PRATIQUES CULTURELLES ET LES ATTENTES DES HABITANTS DES QUARTIERS

2.1. Le besoin d'une enquête spécifique sur les publics des QPV : leurs pratiques culturelles et leurs attentes

La lettre de mission ayant spécifié parmi les objectifs assignés à la mission celui de « *prendre en compte les demandes et attentes des habitants* » des quartiers prioritaires, une enquête d'opinion a été commandée à l'institut IPSOS²⁶ sur « *Les pratiques culturelles dans les QPV* ».

C'est la première enquête menée spécifiquement sur le sujet²⁷. Le questionnaire a été conçu dans l'objectif de pouvoir comparer, à chaque fois que l'exercice est pertinent, les données issues de cette enquête avec celles de l'enquête régulière sur les pratiques culturelles des Français, menée par le département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS-DOC) du ministère de la Culture depuis 1973²⁸.

Quatre grandes catégories de questions (une vingtaine au total) ont été posées aux répondants de l'enquête :

- Un premier ensemble de questions porte sur l'accès aux équipements et événements culturels dans le territoire des QPV ;
- Le deuxième ensemble portait sur les activités pratiquées par les habitants des QPV, les lieux de pratique (cinéma, bibliothèque, théâtre, monument historique) et leur fréquence, ainsi que les usages de contenus culturels (médias, réseaux sociaux, offre en ligne) ;
- Un troisième ensemble concernait les activités culturelles et bénévoles ;
- Enfin, le dernier groupe de questions était axé sur les freins et leviers à la participation des habitants des QPV à des événements culturels.

L'enquête a donc été commanditée dans le but de mieux appréhender l'état de l'offre culturelle dans les QPV, sa réception par les habitants de ces quartiers et aussi de sonder leurs attentes, afin que la dimension culturelle de la politique de la ville puisse prendre en compte ces données jusqu'à présent ignorées.

²⁶ L'enquête a été menée du 25 mars au 3 avril 2024 sous forme d'entretien téléphonique (selon la méthode CATI : *Computer assisted telephone interviews*), sur un échantillon de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus habitant un quartier prioritaire de la politique de la ville et représentatives de cette population (méthode des quotas).

²⁷ Depuis plusieurs années l'ANRU fait réaliser par l'institut de sondages Harris interactive un baromètre intitulé « *Les français dans leur quartier* ». Ce sondage consiste à interroger les français et notamment les habitants des QPV sur leurs perceptions et leur sentiment vis-à-vis de leur environnement proche : commune, quartier, logement. La troisième vague de ce sondage a été publiée en janvier 2024. Il en ressort globalement que les habitants des QPV sont légèrement moins satisfaits de leurs lieux de vie que l'ensemble des français : 87% de satisfaits pour ces derniers, 83% pour les habitants des QPV. Le décalage est d'autant plus grand que la taille de l'agglomération est importante (11 points d'écart pour les grandes agglomérations et 12 points pour l'agglomération parisienne). Toutefois les jugements favorables sur l'évolution du quartier progressent d'année en année et les QPV, note l'institut Harris « *sont vécus par leurs habitants comme des quartiers en mutation* ». Et s'agissant plus particulièrement de l'offre culturelle celle -ci « *suscite une satisfaction égale que l'on habite en QPV ou non* ».

²⁸ Voir enquête en annexe 5.

2.2. Les principaux enseignements du sondage : une hiérarchisation de l'offre culturelle comparable à celle de l'ensemble de la population et des habitants des zones rurales

2.2.1 Les habitants des quartiers n'expriment pas l'idée qu'ils sont éloignés d'une offre culturelle

Les habitants des quartiers ne semblent pas considérer qu'ils sont démunis en termes d'accès à une offre culturelle. Ainsi 94 % d'entre eux déclarent qu'il y a au moins un équipement dans leur quartier ou à proximité et 65 % en estime le nombre à quatre. En moyenne, sur huit types d'équipements évoqués dans le questionnaire, le nombre moyen d'équipement identifiés « *dans les quartiers ou à proximité* » s'établit à 4,7.

Sans surprise, les offres déclarées les plus accessibles sont, dans l'ordre : une bibliothèque ou une médiathèque (83% d'entre eux), un cinéma (pour 64%) et une école de musique, de danse, de théâtre, de cirque ou un conservatoire (62%). En second rang (mais toujours avec des réponses positives majoritaires) sont cités : théâtres (57%), lieux d'exposition (53%), salles de concert (52%). Les lieux patrimoniaux, en revanche, semblent perçus comme une offre ou un équipement culturel moins proche des habitants des quartiers et viennent en dernier rang, sous la barre des 50% de réponses positives mais avec des scores néanmoins élevés : 49% pour les monuments historiques et 44% pour les musées. Ces réponses ne font pas apparaître de variations sensibles selon les catégories sociodémographiques.

S'agissant de l'offre mobile, temporaire ou itinérante, dont il pouvait être intéressant de mesurer l'identification et l'usage par les habitants des QPV, ceux-ci répondent plus que majoritairement (73%) sur la présence d'une offre, mais 43% seulement déclarent en avoir bénéficié.

Parmi les offres les plus citées figurent au premier rang les spectacles de musique et de danse : 49% des répondants déclarent qu'une offre était présente dans les QPV et ils sont 24% à en avoir profité (24% n'en ont pas profité, même si l'offre existait dans leur quartier). Les expositions (44%) et les spectacles de cirque ou de théâtre itinérants (42%) sont également cités parmi les offres itinérantes ou temporaires, tandis que les projections en plein air (34%) et les bibliobus (20% seulement) semblent moins fréquents ou répandus et suscitent donc moins d'usages. En effet 18% des habitants déclarent avoir profité au moins une fois d'une projection en plein air et 5% seulement d'un bibliobus. Cet usage est cependant assez différencié selon les catégories sociales puisque 52 % des habitants des QPV diplômés de l'enseignement supérieur déclarent avoir bénéficié d'une offre itinérante ou temporaire contre 33% pour les personnes ayant un diplôme inférieur au baccalauréat.

On constate donc que, loin des idées reçues, les habitants des QPV identifient des équipements culturels à leur disposition, et que la hiérarchie de ces équipements est largement conforme à ce que l'on retrouve dans les études et sondages portant sur la France entière et qui mettent au premier plan des équipements culturels les bibliothèques-médiathèques et les cinémas.

Cela atteste sans doute de l'efficacité du maillage du territoire par ces réseaux d'équipements, résultant d'une politique culturelle initiée depuis près de 70 ans et confortée depuis toujours par des politiques fortes et constantes de soutien à la lecture publique et à la salle de cinéma. Ces politiques ont été portées à la fois par les collectivités territoriales et les opérateurs ou services du ministère (action conjuguée du Service du livre et de la lecture et du Centre national du livre pour la lecture publique, et du Centre national du cinéma et de l'image animée pour le cinéma).

Le réseau de bibliothèques françaises comprend aujourd'hui 15 500 bibliothèques et points d'accès au livre, ce qui permet à 85% des Français d'avoir accès au livre dans leur commune, chiffre porté à 94% pour les Français résidant en ville. Il en résulte que seuls 2,2 millions de Français n'ont pas accès à une bibliothèque en moins de 10 minutes en voiture dont 11% seulement en zone urbaine. Il en est de même, pour les cinémas, dont une part non négligeable (environ 40%) sont de statut municipal, et dont le réseau fort de 6 298 salles est le premier d'Europe. La vague d'implantation des multiplexes ces trente dernières années, souvent hors des centres-villes, a été de nature à favoriser l'accès des populations suburbaines à l'offre cinématographique en salle, tandis que des salles d'art et d'essai sont également accessibles aux populations des QPV. La part des établissements classés « *art et essai* » dans les QPV (55% des cinémas implantés dans les QPV) est sensiblement la même qu'au plan national (61%)²⁹.

Au vu de ces résultats, il apparaît donc que si des actions spécifiques peuvent être menées au sein des équipements comme les bibliothèques et médiathèques et les salles de cinéma auprès des publics de QPV, en particulier le jeune public, c'est à partir de ces équipements qu'elles pourraient être organisées, recensées et suivies, et éventuellement renforcées.

Près des trois quarts des habitants identifient également une offre culturelle mobile, temporaire et / ou itinérante dans leur quartier (73%, 1,9 offre en moyenne sur les 5 citées). La participation à ces activités est légèrement différente selon l'âge, la catégorie professionnelle, et surtout le niveau de diplôme, mais les différences sont bien moindres que celles observées pour les autres activités culturelles. Cela signifie que **les activités temporaires et itinérantes atténuent les différences liées à l'instruction et la proximité**.

Dans les quartiers où la mission s'est rendue, l'accent a été mis sur les événements fédérateurs (au-delà de l'aspect structurant des équipements et lieux fixes à vocation culturelle) du type spectacles de rue, festivals, carnivals, défilés, etc. qui permettent d'associer les populations sur un temps long à la préparation d'une manifestation à caractère créatif, récréatif et festif, et qui sont des facteurs de cohésion sociale, dont l'efficacité est souvent mise en valeur.

2.2.2 Les lieux de pratiques culturelles des habitants des QPV

Alors que 54 % des habitants des QPV déclarent exercer, au moins partiellement, une activité professionnelle dans une autre commune que leur commune de résidence, seuls 26 % d'entre eux déclarent profiter (souvent ou de temps en temps) d'une offre culturelle dans une autre commune, 63% n'y recourant jamais, ce qui conforte l'intérêt de renforcer l'offre de proximité, itinérante ou temporaire.

²⁹ Source CNC.

2.3. L'exercice des pratiques culturelles par les habitants des QPV : fréquence et type d'activités

2.3.1 La fréquentation des cinémas, première pratique culturelle déclarée des habitants des QPV

Si la salle de cinéma, comme indiqué plus haut, est bien identifiée par les habitants des QPV comme un des équipements culturels à leur disposition, quoiqu'arrivant en deuxième position après les bibliothèques, en termes d'usage, en revanche, le cinéma reprend la première place. **Avec 60% de personnes de 18 ans et plus déclarant être allé au moins une fois au cinéma au cours des 12 derniers mois et 34% plus de trois fois, les habitants des quartiers prioritaires sont dans les habitudes constatées pour l'ensemble des Français et même sans doute au-delà puisque selon l'étude annuelle du CNC³⁰, en 2022, 62,5 % des plus de trois ans (donc une population plus large) étaient allés au moins une fois au cinéma au cours de l'année.** La proportion d'habitants des QPV allant plus de 10 fois par an au cinéma est également comparable à celle de la population française dans son ensemble.

La fréquentation cinématographique des habitants des QPV est cependant marquée par des disparités sociodémographiques : elle est plus élevée chez les jeunes et faible chez les seniors de plus de 60 ans. Elle est également plus élevée chez les cadres que chez les retraités et chez les diplômés du bac et de l'enseignement supérieur, et plus forte dans l'agglomération parisienne.

2.3.2 Les bibliothèques deuxième lieu le plus fréquenté

Pour ce qui concerne les bibliothèques-médiathèques, leur fréquentation au moins une fois par an, qui concerne 48 % des habitants des QPV, présente, là aussi un taux supérieur à celui de la dernière enquête sur la fréquentation des bibliothèques³¹ laquelle affichait un taux de 40%. La fréquentation régulière (plus de 10 fois par an) est également importante puisqu'elle concerne 21% de la population des QPV, le pourcentage s'élevant à 41% pour ceux qui fréquentent les bibliothèques-médiathèques deux fois par an ou plus.

Là encore ces résultats révèlent des différences entre les classes d'âge, les moins de 35 ans étant plus nombreux à fréquenter les bibliothèques-médiathèques que les plus de 45 ans, et les actifs plus nombreux que les retraités.

2.3.3 Patrimoine et spectacle vivant : une fréquentation dans la norme des pratiques culturelles de l'ensemble de la population

La fréquentation des musées concerne moins de 40% des habitants des QPV, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne des Français (44%).

Le spectacle vivant révèle des pratiques contrastées, mais toutes situées à un niveau égal ou inférieur à 35% de la population des QPV : les concerts sont plus fréquentés (35%) que les festivals (28%), le théâtre (23%), la danse (18%) ou le cirque (16%).

³⁰ « Le public du cinéma en 2022 ».

³¹ *Enquête TMO et ministère de la Culture « Publics et usages des bibliothèques municipales », 2016.*

Pour d'autres catégories de lieux, les MJC (20%) affichent un taux de fréquentation légèrement supérieur à celui des écoles de musique, de danse, de cirque et des conservatoires (16%). Toutefois, les résultats du sondage pour cette dernière catégorie de lieux doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où le panel ne comprend pas d'individus de moins de 18 ans qui composent une part importante du public des MJC et des conservatoires ou écoles de musique et de danse. **Il est néanmoins significatif que les MJC soient spontanément plus citées que les autres lieux** (cf. aussi *infra*, 2.5. et 3.3.1.).

Comme dans la première série de résultats, il n'apparaît pas à la lecture de l'enquête que les pratiques culturelles de habitants des QPV soient sensiblement différentes de celles de l'ensemble de la population française, et comme pour ces dernières des disparités marquent les pratiques des individus selon la catégorie sociodémographique à laquelle ils appartiennent.

2.4. L'usage des médias et réseaux sociaux

2.4.1. La télévision et les réseaux sociaux à égalité

L'audience de la télévision et des réseaux sociaux est presque à égalité : 88% des habitants des QPV la regardent et 63% le font tous les jours ou presque. Mais le pourcentage d'utilisateurs des réseaux sociaux est à peu près équivalent : 85 % et la fréquence de leur usage quotidien est plus élevée (67%).

Ce dernier chiffre est supérieur à la moyenne des enquêtes disponibles sur la fréquentation des réseaux sociaux qui situent plutôt autour de 63% la part des Français de 15 ans et plus qui les consultent quotidiennement³². Cela peut tenir aussi à la structure d'âge de la population des QPV (plus jeune que la moyenne des Français).

Les autres médias (presse, radio) semblent, d'après les déclarations des répondants, plutôt moins consommés avec 71 % d'audience pour la presse (mais seulement 32 % de lectorat quotidien) alors que pour la France entière, en 2023, 95% des Français de 15 ans et plus lisaient tous les mois au moins une marque de presse et 68 % écoutaient la radio (43% d'audience quotidienne), ce qui est dans la norme nationale (69% des 13 ans et plus au 1^{er} trimestre 2024).

Mais il ressort du sondage que l'usage des réseaux sociaux dépasse celui de la télévision dans les QPV, ce résultat pouvant être interprété (compte tenu de l'âge moyen des téléspectateurs) par la démographie propre des QPV où les moins de 35 ans sont surreprésentés. Il est d'ailleurs important de souligner que l'usage des réseaux sociaux est généralisé chez les moins de 35 ans (97%) et plus réduit chez les 60 ans et plus (59%) et les retraités (57%) et que l'assiduité y est également plus marquée (respectivement 94% contre 46% et 44%). Le conditionnement de l'accès et de l'usage des réseaux à un abonnement de téléphonie mobile n'est donc pas un obstacle à un usage intense des réseaux sociaux pour les habitants des QPV³³.

³² Enquête de Médiamétrie « Audience internetGlobal2 » nov. 2023.

³³ Le nombre de cartes SIM recensées sur l'ensemble du territoire au deuxième trimestre 2023 s'élève à 82,7 millions d'unités et 86 % des Français âgés de 2 ans et plus utilisent internet selon les données de Médiamétrie.

2.4.2. L'usage des contenus culturels en ligne

Un des enseignements de l'enquête s'agissant de l'usage de contenus culturels en ligne est que les habitants des QPV, bien que plébiscitant les films et séries sur les plateformes de streaming gratuites ou payantes (74% et 60% au moins une fois par semaine, et 32 % tous les jours), ont recours aussi à d'autres offres, notamment l'écoute de musique et de concerts (69%), dont l'usage quotidien dépasse celui des films et séries avec 36% de réponses positives, les podcasts arrivant en troisième place (49%) avant les jeux vidéo en ligne (37%). Ceux-ci font presque jeu égal avec les spectacles de théâtre ou d'humour en ligne (36%), les livres audio arrivant en sixième position (28%). Toute la gamme de contenus culturels accessible en ligne fait donc l'objet d'usages réguliers à des taux relativement significatifs pour certains d'entre eux, qui indiquent que le public des QPV est ouvert à l'ensemble de l'offre de contenus culturels en ligne.

Encore une fois, ces usages varient fortement selon l'âge (92% des moins de 35 ans regardent les films et séries en ligne et 83 % des concerts et de la musique contre 41% et 38% pour les 60 ans et plus).

2.5. Les pratiques artistiques dans les QPV

Une série de questions de l'enquête a été consacrée aux pratiques artistiques des habitants des QPV, avec huit activités référencées (arts plastiques, musique, danse cinéma, théâtre, photographie etc.), aux souhaits exprimés dans ce domaine et au cadre dans lequel ces pratiques sont exercées.

52% des répondants déclarent pratiquer au moins une activité avec en moyenne 1,1 activité. Le nombre de déclarants est croissant selon le niveau social : 67% chez les cadres, 60% chez les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et 59% pour les habitants de QPV situés dans l'agglomération parisienne contre 47% chez les employés et ouvriers, 39% chez les titulaires de diplômes inférieurs au bac et 41% pour les habitants de QPV situés dans des agglomérations de moins de 100 000 habitants.

C'est l'écriture (poésie, littérature) qui est citée comme première pratique³⁴ avec 20% de réponses positives, suivie par les arts plastiques (peinture, sculpture, céramique, photographie) avec 17%, un nombre équivalent de personnes déclarant souhaiter pouvoir pratiquer ce type d'activité.

La pratique musicale (chant, pratique d'un instrument), avec 16%, suscite, quant à elle, le plus fort souhait de pratique (19%) avec la réalisation de courts métrages (19% également). Sous la barre des 15% sont cités : la production de contenus culturels en ligne (photo, vidéo, musique) avec 14%, la danse avec 13% ; et enfin, en dessous des 10% de réponses positives : le cinéma (8% mais 19% de souhaits de pratique), le théâtre (7% seulement mais 15% de souhaits) ; et en dernier rang, une activité scientifique (6%, mais 17% de souhaits de pratique).

³⁴ On peut s'interroger sur la compréhension de la question.

On peut noter que le nombre de personnes souhaitant pratiquer une activité culturelle est, dans la plupart des cas, supérieur voire très supérieur à celui des personnes déclarant une pratique. Enfin, le panel de répondants étant composé d'adultes (+ de 18 ans), le nombre de pratiquants est sans doute sous-estimé, et on note d'ailleurs que le taux de réponse varie en fonction de l'âge, les moins de 44 ans pratiquant plus que les seniors, ce qui se vérifie aussi pour quelques disciplines (musique, danse, cinéma, activité scientifique) dans la demande de pratique artistique.

S'agissant du cadre dans lequel s'inscrivent les pratiques culturelles et artistiques des habitants des QPV, il apparaît qu'à l'exception du théâtre qui nécessite plus que d'autres activités, un lieu et une pratique collective, **c'est une pratique individuelle ou avec des proches dans un cadre informel qui est le plus souvent invoquée** (de 76 à 88 % de réponses positives selon les disciplines) : les arts plastiques avec 18% seulement de pratique dans le cadre d'ateliers associatifs et 10% dans le cadre d'une école, ou la production de contenus en ligne (respectivement 15% et 10%) relèvent ainsi d'un cadre individuel. Au contraire le théâtre (37% de pratique dans les ateliers associatifs, centres socio-culturels ou MJC et 23% dans des écoles ou conservatoires) de même que la danse (respectivement 22% et 12%), la musique (21% et 9%) et le cinéma (19% et 15%) sont pratiqués dans des lieux dédiés à ce type d'activité.

On peut aussi relever, et c'est important, que les **pratiques d'activités culturelles et de disciplines artistiques en QPV lorsqu'elles sont encadrées ont plus souvent pour lieu d'accueil des MJC ou des centres socioculturels que des écoles de musique ou des conservatoires**, ce qui atteste du rôle déterminant de ces structures dans les quartiers pour favoriser et accompagner les pratiques artistiques, et de leur offre dans toutes les disciplines.

La participation active des habitants des QPV à une association ou un club culturel restent marginaux dans les QPV, 86 % des répondants déclarant n'avoir aucun engagement de ce type. Le bénévolat, en revanche, est un peu plus développé : 28% des habitants déclarant avoir une activité bénévole, même ponctuelle.

2.6. Les freins et leviers à la participation des habitants des QPV à des événements culturels

En fin de questionnaire, l'enquête menée auprès des sondés soulevait les questions relatives d'une part aux freins éventuels à la participation des habitants à des activités culturelles, d'autre part aux leviers identifiés pour donner envie aux habitants de participer à des événements culturels et de rencontrer des artistes. Enfin, l'enquête a recueilli leurs suggestions sur les activités à développer selon eux (liste de 10 activités culturelles suggérées).

2.6.1. Les freins identifiés à la participation des habitants des QPV à des événements culturels

Parmi les quatre séries de réponses apportées pour identifier les freins à la participation à des événements culturels c'est la question du temps libre qui est avancée le plus souvent : 67 % des répondants déclarent en effet préférer consacrer leur temps libre à autre chose et 65 % estiment « *n'avoir pas le temps* » (avec pour ce dernier motif, une disparité évidemment importante entre les moins de 45 ans et les plus de 60 ans ou les retraités).

Deux autres motifs sont avancés comme des freins à la consommation culturelle dans 40% ou plus des cas : le prix trop élevé des billets (42%) ou l'absence d'adéquation de l'offre (40%). Le facteur prix est donc le troisième frein identifié par les habitants des QPV pour leur participation à des événements culturels, presque à égalité avec le manque d'intérêt des activités proposées.

Les autres freins identifiés dans le questionnaire : éloignement, transports, intimidation, sont mentionnés par un peu moins d'un tiers des répondants, donc très en deçà des motifs liés à l'arbitrage au sujet du temps libre, identifié comme le frein majeur. Néanmoins, 39% des répondants mentionnent un problème de mobilité comme frein à leurs pratiques et la question du temps disponible croise sans doute celle des mobilités. La présence de structures ou initiatives mobiles ou temporaires (résidences, micro-folies etc..) susceptibles de répondre à ces freins est donc une voie à développer.

2.6.2. Les leviers pouvant favoriser la participation des habitants des QPV à des événements culturels

A la question « *Pour donner envie aux habitants de votre quartier de participer à des événements culturels et de rencontrer des artistes, que faudrait-il faire selon vous en priorité ?* », 39 % des répondants estiment que consulter davantage les habitants sur leur préférence en matière d'offre culturelle est le premier levier favorisant les pratiques culturelles. Le taux de réponse s'élève à 41% pour les femmes et à 42 % pour les plus de 60 ans et les retraités. Les politiques culturelles, menées dans les QPV, devraient donc se montrer attentives à la demande des publics pour susciter la plus large adhésion, ce qu'ont bien compris d'ailleurs un grand nombre d'élus locaux avec lesquels la mission a pu s'entretenir. La formule de grand événements fédérateurs et gratuits (festivals événements associant artistes et public des quartiers) et le succès qu'ils rencontrent sont une réponse à cette demande.

Au second rang (31% de répondants) vient l'accueil des artistes dans les quartiers, souhait auquel répond également la formule des résidences d'artistes ou de compagnies, volontiers pratiquée dans certains QPV.

Toujours dans le même sens d'une culture plus participative, **le troisième levier identifié par 29 % des répondants est la proposition d'ateliers de création (écriture, musique, danse, théâtre) impliquant les habitants des quartiers** (cette proposition étant plutôt formulée par les habitants de QPV situés dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants).

2.6.3. Les activités culturelles à développer du point de vue des habitants

Les vœux formulés par les habitants des quartiers prioritaires pour les activités culturelles qui, selon eux, mériteraient d'être développées font apparaître en premier lieu les concerts (46 %) avec beaucoup d'unanimité dans cette réponse de la part de toutes les catégories de répondants.

En deuxième rang (40%) sont cités le théâtre, le cirque, la danse, les marionnettes, etc. ce qui comme pour les concerts, et aussi les festivals (39%), manifeste une véritable attente en matière de spectacle vivant, et donc un manque à combler dans ce domaine. Mais les expositions avec 40% de réponses sont également en bonne place dans les attentes des habitants des QPV. Suivent, avec des pourcentages de 32 à 36 %, beaucoup d'autres types d'activités : fêtes, carnivals, parades, fanfares (35%), conférences (34%), des événements culturels dans les centres socio-éducatifs, dans les classes, etc. (32%) des ateliers de pratiques (32%), alors que les innovations de type expérience immersive et jeu vidéo ne recueillent que 26%.

2.6.4. Les principaux enseignements du sondage

Les principaux enseignements de ce sondage sont donc que, d'une part, les habitants des QPV estiment que leur sont accessibles différentes offres culturelles (cinémas, bibliothèques médiathèques) battant en brèche l'idée de désert culturel, et d'autre part, leurs pratiques culturelles semblent assez comparables à celles de l'ensemble des Français.

En ce qui concerne les lieux des pratiques artistiques, celles-ci sont plus développées dans les MJC et centres socio-éducatifs que dans des institutions spécialisées (écoles de musique et conservatoires), ce qui souligne le rôle important de ces structures au sein des quartiers pour accompagner des pratiques culturelles qui restent néanmoins largement individuelles.

Enfin, le temps disponible et les arbitrages entre différentes activités de loisirs et, dans une moindre mesure, le prix et la mobilité, sont identifiés comme des freins au développement de leurs pratiques culturelles par les habitants des quartiers.

Une meilleure participation de ceux-ci aux choix de politiques culturelles locales auxquelles ils puissent être associés d'une manière ou d'une autre, est le levier identifié pour un développement des pratiques culturelles dans les quartiers, la demande exprimée portant en priorité sur l'offre de spectacle vivant (concerts, théâtre, danse, festivals), tout en restant ouverte à une large gamme d'activités.

Recommandation N°5 : Encourager, en QPV, les initiatives de proximité (concerts, cinémas, théâtre, festivals), y développer les ateliers de pratiques artistiques et les résidences, favoriser la gratuité et communiquer sur les politiques tarifaires accessibles existantes, encourager les démarches participatives, afin de mieux répondre aux attentes exprimées par les habitants.

III L'OFFRE ET L'ACTION CULTURELLE DANS LES QPV : MOYENS, ÉQUIPEMENTS, ACTEURS

3.1. Les moyens consacrés par l'État aux QPV en 2023

3.1.1. Approche méthodologique

Comme déjà indiqué plus haut, l'offre et l'action culturelle dans les QPV sont financés avec le concours des collectivités territoriales (dont on a vu que le chiffrage était rendu difficile par l'absence de comptabilité analytique), d'une part, et avec celui de l'État d'autre part : ministère de la Culture et autres ministères.

La mission ayant pour charge d'établir un bilan chiffré des moyens dévolus par le ministère de la Culture à l'action culturelle dans les QPV - travail qui n'avait jamais été effectué auparavant - a défini une méthodologie permettant ce chiffrage.

En effet, s'agissant des moyens de l'État, il convient d'abord de distinguer les moyens de droit commun de chaque ministère et des moyens propres à la politique de la ville qui relèvent du programme 147³⁵.

Dans les faits, la bonne identification des moyens de droit commun consacrés par le ministère de la Culture aux QPV nécessite le recours à une seconde distinction entre les « *moyens de droit commun* », c'est-à-dire des politiques s'appliquant à tout le territoire et qui bénéficient, par définition pour partie, aux habitants des QPV³⁶, et les moyens qui relèvent du « *droit commun renforcé c'est-à-dire de mesures spécifiques propres à certaines zones géographiques et pérennisées* »³⁷. Ces moyens, davantage territorialisés, sont plus aisément identifiables.

Pour ces raisons, les moyens identifiés par le présent rapport au bénéfice des QPV sont principalement des crédits de « *droit commun renforcé* », qui ne permettent cependant d'apprécier que partiellement les moyens engagés par le ministère de la Culture pour les QPV.

À partir de ces principes méthodologiques, la mission a collecté et analysé un ensemble important de données pour parvenir à une présentation synthétique des moyens financiers consacrés par le ministère aux QPV. Cette présentation est complétée par une revue des acteurs impliqués dans la politique ministérielle et qui en sont des relais essentiels sur le terrain, ainsi que par l'analyse des financements de leurs actions en faveur des quartiers.

3.1.2. Plus de 82 M€ consacrés aux QPV

Sous réserve de conditions d'analyse et de chiffrage qui seront précisées *infra* pour chaque catégorie de dépense, il est estimé qu'en 2023, le ministère de la Culture a alloué, ou permis que soient alloués, plus de 82 M€ aux habitants des quartiers de la politique de la ville, tous programmes budgétaires confondus.

³⁵ Le programme 147 « Politique de la ville » relève de la responsabilité de la direction générale des collectivités locales ; son détail a été exposé supra.

³⁶ Relèvent de cette catégorie, à titre d'exemple, les moyens consacrés à l'enrichissement des collections nationales des musées. Ces moyens ne sont pas territorialisés, ils profitent à tous, sans possibilité de distinguer la part, qui n'est pourtant pas nulle, qui bénéficie aux habitants des QPV

³⁷ Rapport d'information sur le bilan de la politique de la ville de la commission des affaires économiques du Sénat en 2022 <https://www.senat.fr/rap/r21-800/r21-8001.pdf>

Cette estimation est à mettre en regard des moyens alloués par le programme 147 à la culture qui s'élèvent à 24,5 M€ en 2023.

Ce total agrège les dépenses issues des crédits des différents programmes budgétaires de la mission Culture mis en œuvre directement par les services centraux et déconcentrés ainsi que des crédits et taxes affectées des opérateurs, des établissements publics, des services à compétence nationale, et des différents établissements d'enseignement supérieur du ministère de la Culture et ceux des structures « tête de réseau »³⁸ qui, sans avoir la qualité d'opérateurs, portent des dispositifs nationaux mis en œuvre, même partiellement, au sein des QPV.

Les crédits budgétaires du ministère de la Culture en direction des QPV sont déconcentrés à hauteur de 44 % et pour les crédits budgétaires inscrits à plus de 80 % au sein du programme 361 « *transmission des savoirs et démocratisation de la culture* ».

Rien d'étonnant à cela, pour deux raisons. En premier lieu, la mission de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratisation culturelle (DG2TDC), dont le délégué est responsable du programme 361, est précisément de « *définir et mettre en œuvre la politique du ministère visant à garantir l'accès de tous les habitants à l'offre et aux pratiques culturelles dans le respect des droits culturels* »³⁹. En second lieu, les crédits alloués aux QPV peuvent être identifiés avec une relative fiabilité au sein du programme 361 et sont moins identifiables dans les autres programmes budgétaires⁴⁰. Le référentiel par activité (RPA), qui permet d'imputer une dépense à un objet ne prévoit pas d'axe analytique relatif à la politique de la ville contrairement au RPA du programme 361. À défaut d'un tel outil, l'identification *a posteriori* des dépenses est malaisée, voire impossible. Il est donc admis que les crédits, ici identifiés, issus des autres programmes budgétaires sont sous-évalués.

Recommandation N°6 : Doter d'un axe analytique « territoires, QPV » les programmes budgétaires 175 « Patrimoine », 131 « Création », 180 « Presse et médias », 334 « Livre et industries culturelles ».

3.1.3. La répartition des apports du ministère et de ces opérateurs

Ces crédits, qu'ils soient identifiés par les DRAC ou les services centraux doivent, pour constituer le panorama des moyens dédiés par le ministère aux QPV être complétés de deux façons :

- Par les moyens des opérateurs, services à compétence nationale et établissements d'enseignement supérieur du ministère alloués aux QPV, qui les estiment à hauteur de 25 M€⁴¹ (cf. tableau n°2) ;

³⁸ MJC de France, la fédération des centres socio-culturels, etc...

³⁹ Arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=VoNXj6fFpsQqxw29KnoBNMRhNICqeFPqsYZrpoiAQ=>

⁴⁰ Au sein de la mission Culture, Le programme 131 « Création » soutient la diversité et le renouvellement de l'offre artistique. Le programme 175 « Patrimoines » finance les politiques de préservation et d'enrichissement du patrimoine culturel français (musées, monuments, architectures, archéologique, archives, immatériel) (source : PAP, annexe au projet de loi de finances pour 2024, Mission ministérielle Culture <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/21177>).

La mission « Médias, livre et industries culturelles » rassemble les crédits que le ministère de la Culture consacre, d'une part, à sa politique en faveur du développement et du pluralisme des médias, hors audiovisuel public (source : PAP, annexe au projet de loi de finances pour 2024, Mission ministérielle, Médias, livre, et industries culturelles <https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/2123>).

⁴¹ Source : enquête IGAC mars 2024, montant déclaré par 77 répondants à un questionnaire en ligne adressé à 79 opérateurs, 22 services à compétence nationale, 99 écoles de l'enseignement supérieur culture.

- Par les moyens de la SAS pass Culture (dépenses des bénéficiaires du pass Culture résidant dans un QPV), à hauteur de 18 M€ (cf. tableau n°2).

À côté de ces moyens strictement dévolus à des actions en QPV, il convient de mentionner les subventions d'une part aux structures labellisées situées en QPV, qui représentent 24,8 M€ et d'autre part aux établissements d'enseignement supérieur culture également situés en QPV à hauteur de 23,9 M€ (cf. graphique 2).

Tableau n°2 : Répartition des financements consacrés aux QPV en 2023

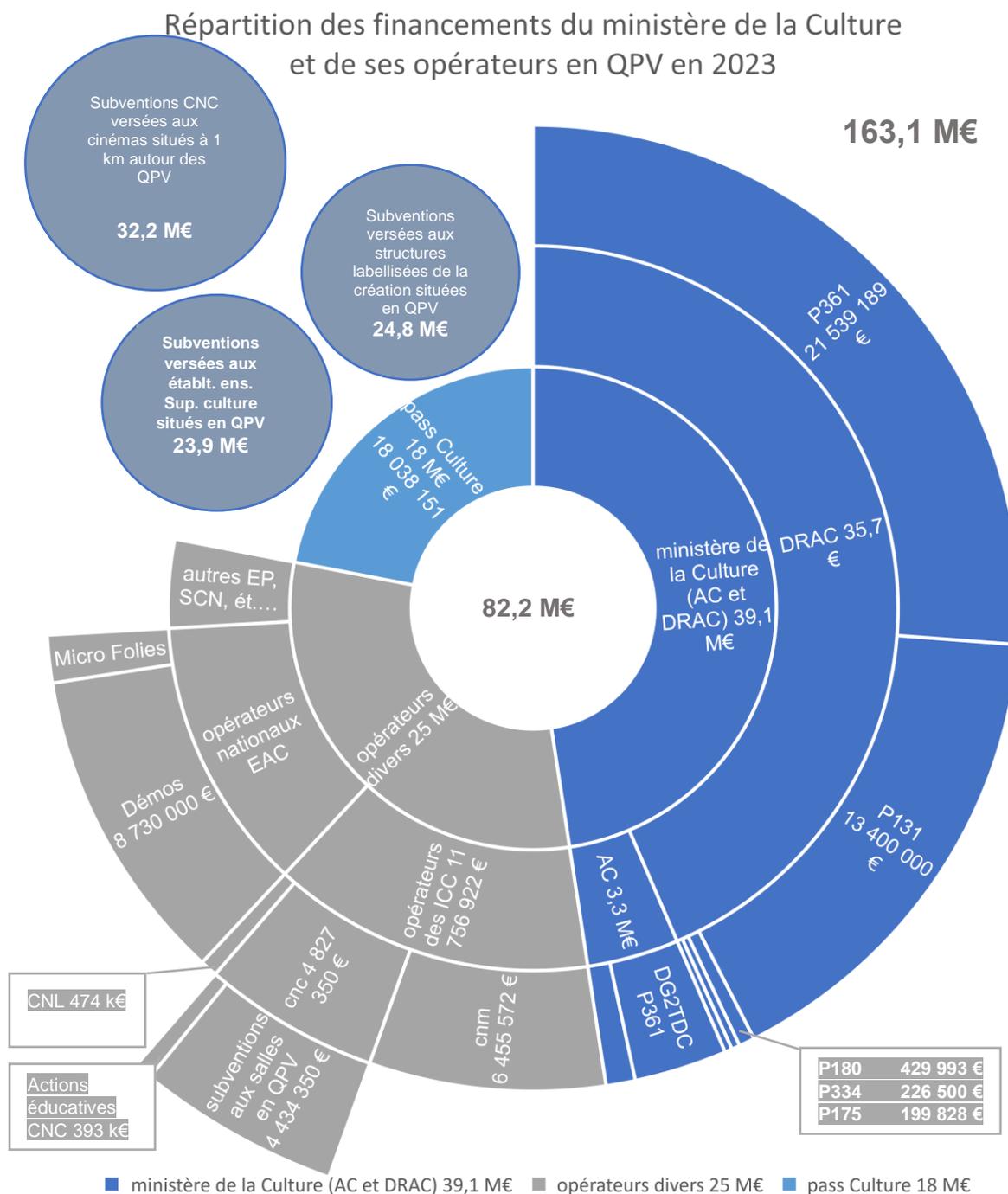
Entités	Montants des financements consacrés aux QPV	Part du total des financements
Ministère de la Culture (AC et DRAC) 39,1 M€	39 132 355 €	48%
DRAC 35,7 €	35 795 510 €	44%
P131	13 400 000 €	16%
P175	199 828 €	0%
P180	429 993 €	1%
P334	226 500 €	0%
P361	21 539 189 €	26%
AC 3,3 M€	3 336 845 €	4%
DG2TDC P361	2 536 845 €	3%
FSMISP P180 0,8M€	800 000 €	1%
Opérateurs divers 25 M€	25 041 555 €	30%
Opérateurs des ICC 11 756 922 €	11 756 922 €	14%
Cnc 4 827 350 €	4 827 350 €	6%
Actions éducatives en QPV	393 000 €	0%
Subventions aux salles en QPV	4 434 350 €	5%
cni	474 000 €	1%
cnm	6 455 572 €	8%
Opérateurs nationaux EAC	10 041 330 €	12%
Démos	8 730 000 €	11%
Micro-Folies	1 311 330 €	2%
Autres EP, SCN, ét. ens. sup. culture	3 243 303 €	4%
pass Culture 18 M€	18 038 151 €	22%
Total général	82 212 061 €	100%

► Source : Mission d'après questionnaire DRAC et opérateurs, Arpège, données pass Culture

Une analyse plus détaillée révèle qu'en proportion l'administration centrale et les DRAC financent à hauteur de 48 % les actions en direction des QPV, la part des opérateurs s'élevant à 30 %, et celle du pass Culture, très substantielle à 22%.

On note un relatif équilibre entre les opérateurs nationaux pour leur actions artistiques et culturelles, 10 M€, et les trois opérateurs du ministère œuvrant dans le secteur des industries culturelles et créatives (CNC, CNL, CNM), dont le total des aides s'élève à 11,7 M€. Au-delà de ces données purement financières la mission détaille dans la présente section du rapport les actions déployées par l'ensemble des acteurs dans les quartiers.

Graphique n°2 : Répartition des financements du ministère de la Culture et de ses opérateurs en QPV en 2023



► Source : Mission d'après questionnaire DRAC et opérateurs, Arpège, données pass Culture

Si l'on élargit le périmètre des moyens chiffrables consacrés aux QPV, d'une part aux établissements d'enseignement supérieur situés en QPV et aux structures labellisées en QPV, et, d'autre part, aux subventions versées aux cinémas situés à un kilomètre autour des QPV, le total des crédits alloués par le ministère et par ses opérateurs ou structures à ces territoires s'élève à 163,1 M€⁴².

3.2. La présence des équipements culturels en QPV : un sous-équipement à nuancer

Afin de quantifier la présence des équipements culturels⁴³ en quartiers de la politique de la ville, la mission s'est appuyée sur la base des lieux et des équipements culturels (Basilic)⁴⁴, outil géocodé géré par le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS-doc) du ministère de la Culture. C'est d'ailleurs à l'occasion de la mission qu'a été ajoutée à la base de données une clé d'identification des équipements implantés en territoires prioritaires.

3.2.1. En moyenne, les QPV sont moins bien dotés en équipements culturels mais leurs abords en sont assez bien pourvus.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont moins dotés en équipements culturels que le reste du territoire national. Dans les 1 580 quartiers existants, où résident 8,2% de la population, se situent 2,5% des équipements⁴⁵ au 1^{er} janvier 2024. Parmi eux, une majeure partie sont des monuments⁴⁶ (822, soit 45,9%), avec une part non-négligeable de monuments historiques (694) et de bâtiments labellisés « *Architecture contemporaine remarquable* » (121)⁴⁷. En outre, les bibliothèques et les cinémas, lieux plébiscités par les habitants des quartiers prioritaires (*cf.* sondage IPSOS *supra*), sont les équipements les plus représentés après les monuments (respectivement 473 et 93). Le détail pour l'ensemble de la typologie d'équipements est le suivant.

⁴² Ce total est cependant une première évaluation a minima de l'effort budgétaire réel du ministère de la Culture : en effet s'il a été possible à la mission de calculer le montant global de subventions annuelles accordées aux salles de cinéma à l'aide des bases de données du CNC, il s'est avéré en revanche difficile, en l'état des données disponibles, de réaliser le même calcul pour les établissements labellisés soutenus financièrement par les crédits du programme 131. Les recommandations de la mission visent à rendre ce calcul possible à l'avenir.

⁴³ Compris selon la nomenclature suivante : bibliothèque, centre culturel, centre d'art, entre de création artistique, centre de création musicale, cinéma, conservatoire, espace protégé, établissement d'enseignement supérieur, librairie, lieu archéologique, lieu de mémoire, monument, musée, opéra, parc et jardin, scène, service d'archives, théâtre

⁴⁴ <https://data.culture.gouv.fr/pages/home/>

⁴⁵ 1 857 équipements culturels sont implantés en QPV, sur un total de 73 788 équipements sur l'ensemble du territoire national.

⁴⁶ Qui comprend ACR, monuments historiques, monuments nationaux, musées nationaux et sites classés UNESCO.

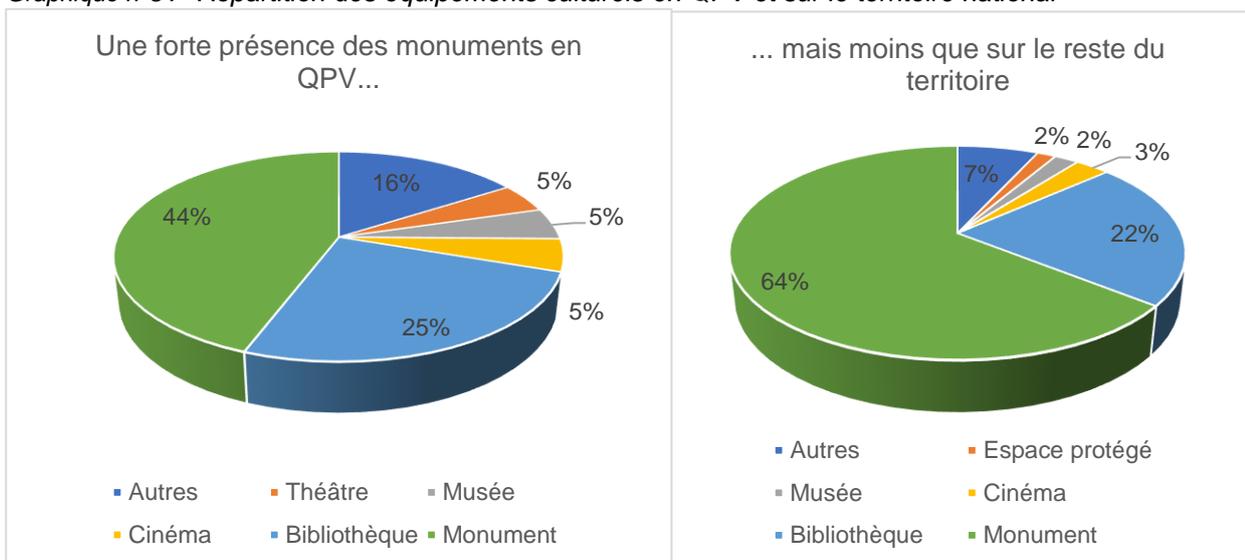
⁴⁷ Ce label est créé par le ministère de la Culture et décrit par la loi du 7 juillet 2016 sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine.

Tableau n°3 : Part des équipements situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le total national

Type d'équipements culturels	En QPV	Territoire national	Part des QPV dans le national
Bibliothèque	473	16467	2,87%
Centre culturel	0	22	0,00%
Centre d'art	7	86	8,14%
Centre de création artistique	14	105	13,33%
Centre de création musicale	0	23	0,00%
Cinéma	93	2163	4,30%
Conservatoire	30	405	7,41%
Espace protégé	53	1176	4,51%
Établissement d'enseignement supérieur	12	123	9,76%
Librairie	38	533	7,13%
Lieu archéologique	22	886	2,48%
Lieu de mémoire	6	245	2,45%
Monument	822	47418	1,73%
Musée	90	1518	5,93%
Opéra	0	14	0,00%
Parc et jardin	2	466	0,43%
Scène	43	403	10,67%
Service d'archives	68	885	7,68%
Théâtre	84	850	9,88%
Total	1857	73788	2,52%

► Source : Mission d'après la base de données Basilic

Graphique n°3 : Répartition des équipements culturels en QPV et sur le territoire national



► Source : Mission d'après la base de données Basilic

Il suffit toutefois de sortir aux abords des quartiers pour trouver davantage d'équipements. En effet, à un kilomètre des QPV se trouvent 11 118 équipements, soit un total de 17,6% du parc national si les structures *in situ* sont prises en compte (cf. ci-dessous tableau n°4). Cette forte présence des équipements dans un périmètre restreint autour des quartiers peut bénéficier aux habitants en raison de leur accessibilité en 20 minutes maximum de temps de trajet à pied⁴⁸.

⁴⁸ Selon l'âge du marcheur, un kilomètre se parcourt en 12 à 20 min. Ce temps de trajet correspond à l'accessibilité souhaitable des équipements et services proposés dans une ville prônée par des théoriciens de la ville en particulier l'universitaire Carlos Moreno théoricien de « la ville du quart d'heure ».

Tableau n°4 : Part des équipements situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que dans un périmètre d'un kilomètre dans le total national

Type d'équipements culturels	En QPV et 1km autour	Territoire national	Part des QPV dans le national
Bibliothèque	1534	16467	9,3%
Centre culturel	1	22	4,5%
Centre d'art	43	86	50,0%
Centre de création artistique	63	105	60,0%
Centre de création musicale	11	23	47,8%
Cinéma	618	2163	28,6%
Conservatoire	254	405	62,7%
Espace protégé	245	1176	20,8%
Établissement d'enseignement supérieur	72	123	58,5%
Librairie	268	533	50,3%
Lieu archéologique	137	886	15,5%
Lieu de mémoire	43	245	17,6%
Monument	7971	47418	16,8%
Musée	527	1518	34,7%
Opéra	5	14	35,7%
Parc et jardin	48	466	10,3%
Scène	246	403	61,0%
Service d'archives	490	885	55,4%
Théâtre	399	850	46,9%
Total	12975	73788	17,6%

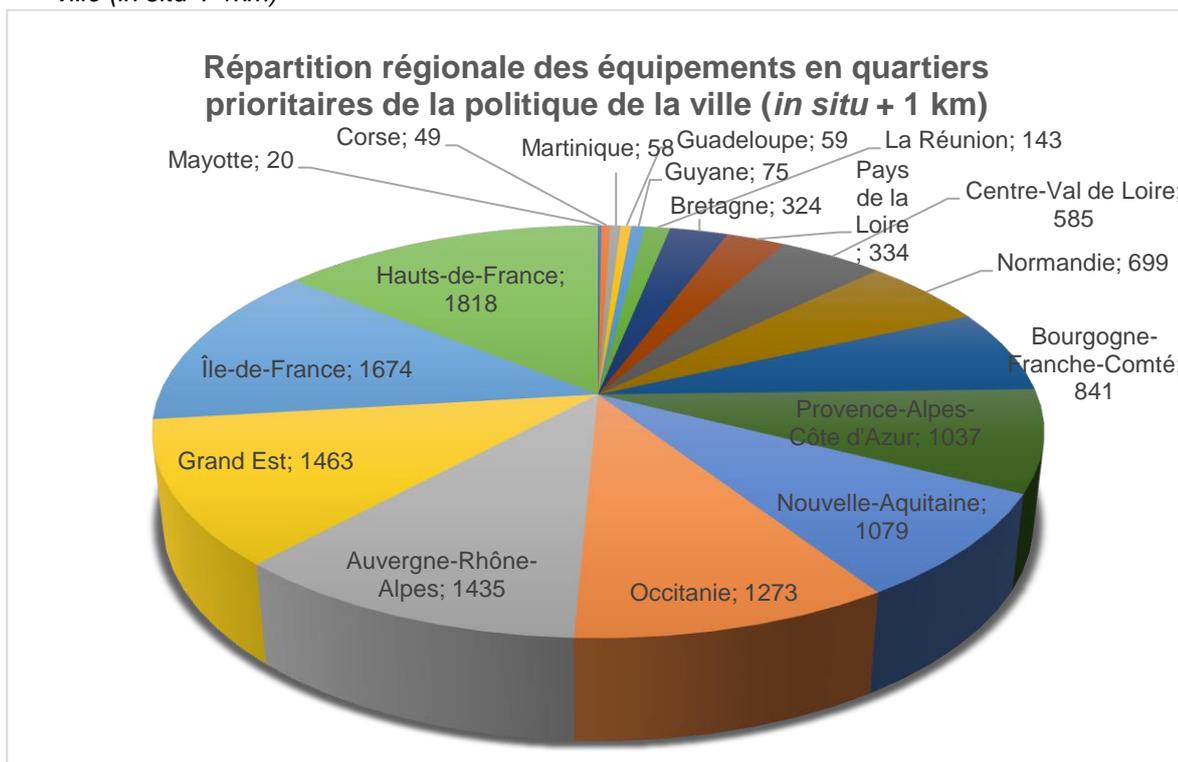
► Source : Mission d'après base de données Basilic

Néanmoins les régions sont inégalement dotées en équipements au sein des QPV.

Sept régions⁴⁹ concentrent 75% des équipements qui se situent dans ou autour des quartiers prioritaires. Dans l'hexagone, cette concentration est logique compte-tenu du poids des QPV dans ces mêmes régions (80%). Toutefois, les départements et régions d'outre-mer (DROM) sont peu dotés en équipements culturels au regard de la part de territoires prioritaires qui y sont présents. Alors qu'ils concentrent 14% des quartiers de la politique de la ville, ils ne bénéficient que de 2,7% des équipements. Cette disparité est encore plus marquée pour la Polynésie française et Saint-Martin qui ne possèdent pas d'équipements en quartiers prioritaires ou dans un rayon d'un kilomètre alentour.

⁴⁹ Les Hauts-de-France (14%), l'Île-de-France (13%), le Grand-Est (11%), l'Auvergne-Rhône-Alpes (11%), l'Occitanie (10%), la Nouvelle-Aquitaine (8%) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (8%).

Graphique n°4 : Répartition régionale des équipements en quartiers prioritaires de la politique de la ville (in situ + 1km)



► Source : mission d'après la base de données Basilic

En outre, une majeure partie des quartiers prioritaires ne possède pas d'équipements culturels : il apparait en effet que six QPV sur dix ne comptent pas d'équipement culturel sur leur territoire. En effet, sur les 1 580 quartiers, ils sont seulement 657⁵⁰ à être dotés d'un équipement ou plus (41,58%). Les territoires ultramarins sont particulièrement peu dotés : à l'exception de la Guadeloupe ; plus des deux tiers des QPV situés dans les DROM ne comptent aucun équipement culturel.

Cependant, si l'on prend en compte les équipements situés à un kilomètre des QPV, ce sont 1 292 quartiers qui possèdent un équipement ou plus dans ou autour de leur territoire, soit 81%. **La mission a également identifié 288 QPV totalement dépourvus d'équipement culturel y compris dans un rayon d'un kilomètre** (cf. liste de ces quartiers en annexe 6). Parmi ces 288 quartiers, 134 (soit 46,5%, c'est-à-dire près de la moitié d'entre eux) sont situés dans les DROM, à Mayotte et en Polynésie française, dont 76 sur ce dernier territoire (soit 26 % du total).

Cela ne signifie pas pour autant que ces 288 quartiers sont dépourvus de toute initiative culturelle, ils peuvent compter des MJC ou des centres sociaux proposant une offre mais cette offre n'est pour l'heure pas identifiable au niveau national. Il conviendrait donc que les DRAC et DAC prêtent une attention particulière à ces quartiers en identifiant l'état de l'offre et en assurant le cas échéant un soutien prioritaire aux initiatives qui en émanent.

⁵⁰ Source : Basilic

3.2.2. Une part plus faible d'équipements culturels par habitant en quartiers prioritaires

Dans une approche reposant sur la densité d'équipement, il apparaît, qu'en proportion de leur population, les QPV souffrent d'un sous-équipement par rapport à la moyenne observée sur le territoire national. Mais, encore une fois, si l'analyse est élargie et inclut les équipements situés dans un rayon d'un kilomètre, la densité d'équipements culturels s'améliore⁵¹.

Ainsi, on compte trois fois moins de bibliothèques pour 100 000 hab. en QPV (8) que sur l'ensemble du territoire français (24).

De la même façon, on compte deux fois moins de cinémas, et 1,15 fois moins de librairies pour 100 000 hab. en QPV qu'en France entière.

En élargissant l'observation dans un rayon d'un kilomètre, les chiffres tournent cependant à l'avantage des quartiers prioritaires avec 27,3 bibliothèques pour 100 000 hab. contre 24 en France entière, 3,4 fois plus de cinémas et 6,1 fois plus de librairies. Le parangon de cet écart concerne les conservatoires, qui sont 7 fois plus présents à proximité des quartiers prioritaires qu'en moyenne en France. C'est sans doute une caractéristique qui distingue, parmi les territoires prioritaires, les QPV des territoires ruraux, ces derniers ne bénéficiant pas d'équipement culturel à proximité.

Tableau n°5 : Présence des équipements culturels en QPV relativement à la population générale

	France entière	QPV	QPV et 1km autour	Pour 100 000 personnes France entière (1)	Pour 100 000 personnes en QPV (2)	Pour 100 000 personnes en QPV augmenté (3)	Ratio (1)/(2)	Ratio (3)/(1)
Bibliothèque	16467	473	1534	24,1	8,4	27,3	2,86	1,14
Centre culturel	22	0	1	0,0	0,0	0,0		0,55
Centre d'art	86	7	43	0,1	0,1	0,8	1,01	6,10
Centre de création artistique	105	14	63	0,2	0,2	1,1	0,62	7,32
Centre de création musicale	23	0	11	0,0	0,0	0,2		5,83
Cinéma	2163	93	618	3,2	1,7	11,0	1,91	3,48
Conservatoire	405	30	254	0,6	0,5	4,5	1,11	7,65
Espace protégé	1176	53	245	1,7	0,9	4,4	1,82	2,54
Établissement d'enseignement supérieur	123	12	72	0,2	0,2	1,3	0,84	7,14
Librairie	533	38	268	0,8	0,7	4,8	1,15	6,13
Lieu archéologique	886	22	137	1,3	0,4	2,4	3,30	1,89
Lieu de mémoire	245	6	43	0,4	0,1	0,8	3,35	2,14
Monument	47418	822	7971	69,3	14,7	142,1	4,73	2,05
Musée	1518	90	527	2,2	1,6	9,4	1,38	4,23
Opéra	14	0	5	0,0	0,0	0,1		4,35
Parc et jardin	466	2	48	0,7	0,0	0,9	19,11	1,26
Scène	403	43	246	0,6	0,8	4,4	0,77	7,44
Service d'archives	885	68	490	1,3	1,2	8,7	1,07	6,75
Théâtre	850	84	399	1,2	1,5	7,1	0,83	5,72
Total	73 788	1 857	12 975	107,9	33,1	231,3	3,26	2,14

► Source : mission d'après données Basilic

Toutefois, cette proximité relative des équipements (rayon d'un kilomètre) ne garantit pas leur accessibilité réelle. De fait, la fréquentation des équipements culturels par les résidents des QPV peut demeurer limitée par des freins (notamment ceux évoqués par le sondage IPSOS) qui relativisent l'accessibilité géographique de ces structures.

⁵¹ Précision de méthode : le calcul de la densité rapporte l'équipement des QPV élargis à la population des QPV.

Recommandation N°7 : Doter prioritairement en équipements et susciter les projets dans les 288 QPV qui en sont dépourvus et dont la mission a dressé la liste, le cas échéant en favorisant les lieux mixtes.

Recommandation N°8 : Soutenir prioritairement les initiatives issues des QPV. Actualiser en ce sens les décrets et textes définissant les modalités d'attributions des aides du ministère et de ses opérateurs

3.3. Une grande diversité d'acteurs culturels engagés dans les QPV

Au fil du dialogue qu'elle a mené avec l'ensemble de ses interlocuteurs et des déplacements qu'elle a effectué sur le terrain, la mission a pris la mesure de la grande diversité d'acteurs et de dispositifs engagés en faveur du développement culturel des quartiers de la politique de la ville. L'identification des actions menées par ces acteurs et du déploiement de ces dispositifs permet en effet d'aller au-delà de la quantification des moyens financiers investis par le ministère ou du recensement des équipements installés dans les quartiers. Cette approche, plus qualitative, permet d'apprécier la réalité des interventions réalisées dans les quartiers, qu'il s'agisse d'actions de proximité ou de dispositifs nationaux.

3.3.1. Les maisons des jeunes et de la culture (MJC) et les centres socio-culturels, des lieux indispensables à la transmission de la culture

Au-delà des équipements culturels au sens strict recensés par la base Basilic, il est apparu que d'autres catégories de lieux sont indispensables à la transmission de la culture et à l'animation culturelle dans les quartiers. Il s'agit des structures sociales et socio-culturelles relevant de l'éducation populaire.

La ministre de la Culture a signé en mai 2024 une *charte d'engagement réciproque* avec les fédérations d'éducation populaire (cf. charte en annexe 7) affirmant son désir de voir renforcée une collaboration indispensable entre les acteurs socio-culturels et les services déconcentrés. 11 fédérations nationales en sont signataires. Une circulaire aux préfets et aux DRAC de 19 juin 2024 décline cette charte en région pour créer les instances de dialogues (conseils locaux « Culture – Éducation populaire »), encourager la labellisation et favoriser l'inscription des propositions culturelles des structures d'éducation populaire dans l'offre du pass Culture.

a. 200 MJC en QPV

Quelques chiffres suffisent à prendre la mesure du rôle des MJC dans les QPV, dont l'association MJC de France est subventionnée à hauteur de 114 000 € par la DG2TDC : 200 MJC (sur 1000 agréées au titre de l'éducation populaire) sont implantées en QPV ou agissent auprès de la population de ces quartiers, soit 20% d'entre elles.

Les MJC emploient 18 000 personnes sur l'ensemble du réseau et fonctionnent grâce à l'implication de bénévoles pour s'assurer, dans une tradition d'accueil inconditionnelle, d'être des espaces de découverte et de rencontre, d'expression et de parole, de création y compris pour leur public, et de pratiques artistiques, culturelles et sportives.

En QPV, une MJC compte en moyenne 850 adhérents et 65 bénévoles, des femmes à 61%, pour un budget moyen de 560 000 €.

Le ministère de la Culture participe de manière marginale au financement des MJC : en QPV, les MJC sont financées à 56% par des subventions, et à 44% par les adhésions (usagers).

Leurs subventions proviennent majoritairement (à 64%) des villes qui les hébergent par ailleurs dans des locaux municipaux dans 98% des cas, et à part égale (12% chacun) des caisses d'allocation familiales (CAF) et de l'État. Les financements des DRAC représentent 14% de la part assurée par l'État, soit moins de 2% de leur budget. Le reste de leurs ressources est assuré par des partenaires divers⁵².

Les relations des MJC avec les DRAC sont inégales, et se sont développées ou non en fonction de l'histoire de chaque région et des projets qui s'y développent. Elles ont été compliquées par ce qui a été ressenti par les MJC comme une faible considération des services déconcentrés pour l'éducation populaire. La création de la DG2TDC a fait évoluer favorablement ces liens, grâce en particulier à l'*Été culturel*, dispositif qui a permis d'établir des contacts inédits et dont les associations se sont emparées. Un outil d'observation a été mis en place à la demande de la délégation par MJC de France : nommé GIMIC, il a pour objet d'établir une cartographie des associations et de disposer d'informations fiables. Il est en cours de déploiement.

Les responsables de l'association des MJC, lors de leur dialogue avec la mission, ont émis plusieurs vœux, notamment en vue :

- D'améliorer les relations avec les DRAC pour jouer leur rôle de médiation et d'accompagnement des populations les plus éloignées de la culture ;
- De renforcer le rôle des associations dans les contractualisations territoriales du ministère alors qu'elles n'apparaissent aujourd'hui la plupart du temps que comme simples opératrices en deuxième niveau.

b. Les relations complexes entre le champ socio-culturel et celui de la culture

La Fédération des centres socio-culturels français unit 1 500 structures - sur 2 000 existantes en France - dont 43% sont situées en QPV, ce qui révèle l'importance de leur présence dans les quartiers prioritaires. Majoritairement associatives, et pour un tiers municipales, ces structures ont vocation à assurer l'accompagnement des habitants qui les fréquentent par des professionnels.

La culture est un sujet complexe pour ces structures, dans la mesure où les relations des centres sociaux-culturels avec les DRAC sont ténues, voire difficiles, comme les relations avec les acteurs culturels, dont la posture est jugée par la fédération parfois descendante et tendant à imposer « *des dispositifs tout faits* ».

⁵² Source : MJC de France.

Refusant d'être cataloguée dans le champ social, favorable à une approche territorialisée des publics, et non pas fondée sur des catégories prédéterminées, la Fédération veut dépasser le « *vieux débat* » et met en avant des expériences réussies :

- Le centre social de Saint Gabriel, à Marseille, transformé depuis des années en résidences d'artistes ;
- La démarche de Caroline Guiela Nguyen, directrice du Théâtre National de Strasbourg (TNS), qui organise des créations en mobilisant les habitants par la pratique et la parole, et mène une précieuse récolte au « *bureau des récits* » ;
- Le partenariat avec le Louvre-Lens qui a accueilli une exposition des jeunes du centre social de Lens et le banquet citoyen,
- Les orchestres Démon qui sont hébergés dans les centres sociaux.

Faute de moyens, tous les centres sociaux ne disposent pas d'un médiateur culturel, dont le rôle est souvent tenu par des bénévoles, voire par le directeur de la structure.

La Fédération a déclaré à la mission qu'elle travaille sur cette question pour établir un diagnostic précis de ses besoins : souvent éloignés des DRAC, les centres sociaux peinent en effet à répondre aux appels à projets. Une nouvelle charte entre le ministère de la Culture et 12 associations d'éducation populaire, en cours de réécriture, est attendue, ainsi qu'une labellisation du réseau, pour faciliter les relations entre les différents acteurs.

3.3.2. Les opérateurs : être en QPV et s'y projeter

Pour les opérateurs du ministère de la Culture et ses structures labellisées, on observe deux modalités d'intervention en QPV. Le panorama des équipements culturels implantés en QPV ayant déjà été exposé plus haut, la mission a souhaité compléter ce tableau par l'examen des conditions d'intervention des opérateurs et des structures labellisées du ministère de la Culture, qu'ils soient ou non localisés en quartier de la politique de la ville pour ceux d'entre eux qui y déploient une activité spécifique en complément de leurs missions traditionnelles.

a. Les écoles davantage présentes dans les quartiers que d'autres opérateurs...

Parmi les 79 opérateurs du ministère de la Culture⁵³, on relève que quatre établissements nationaux de l'enseignement supérieur culture se situent en QPV. Si on y ajoute huit écoles territoriales, ce sont au total 12 sites d'enseignement supérieur culture qui sont implantés en QPV⁵⁴.

Certains opérateurs sont situés en grande proximité d'un quartier prioritaire comme Universcience, l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV), la Philharmonie de Paris, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) tous situés dans le parc de la Villette à Paris, ou le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM).

⁵³ La liste des 79 opérateurs est disponible : <https://www.culture.gouv.fr/Media/medias-creation-rapide-ne-pas-supprimer/Organigramme-institutionnel-du-ministere-de-la-Culture-janvier-2024>

⁵⁴ L'École Supérieure d'art et de design Esad Grenoble-Valence (site de Valence), l'École supérieure des beaux-Arts Esba Talm -Tours Angers Le Mans (site de Tour), l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy, l'École supérieure d'art du Nord Pas-de-Calais Esa Npdc (Dunkerque), l'École supérieure d'art et de design Esad (Valenciennes), le studio national des arts contemporains Le Fresnoy, l'École nationale supérieure d'architecture Ensa de Paris-La Villette, l'École supérieure d'art et design Esad (Rouen), l'Institut National du Patrimoine - département restaurateurs (Aubervilliers), le pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine Saint-Denis - Pole Sup 93, l'École nationale supérieure d'Architecture de Montpellier (Ensam) - Campus de La Réunion, l'École supérieure d'art Esa de La Réunion (Le Port) [en gras les écoles nationales].

Ces établissements ont une envergure nationale, voire mondiale, et leur action dépasse de loin le seul cadre des quartiers situés dans leur environnement. Leur implantation dans ou en proximité d'un QPV n'est cependant pas neutre, en particulier pour des établissements d'enseignement attentifs à améliorer la diversité sociale du recrutement de leurs étudiants. Dans cet objectif, leur capacité à rendre visibles leurs cursus et leurs débouchés professionnels auprès du plus grand nombre de jeunes et de familles, par exemple par le mentorat des étudiants auprès de collégiens ou de lycéens des QPV, est un enjeu manifeste.

Le ministère de la Culture, services centraux et déconcentrés, alloue près de 23,9 M€ (23 917 579 €) aux 12 écoles et sites de l'enseignement supérieur culture implantés en QPV⁵⁵.

b. Mais nombreux sont ceux qui s'y projettent

Sur les 86 répondants à l'enquête en ligne de l'IGAC⁵⁶, **66 soit 76,7% déclarent avoir mené une action en QPV en 2023**. 16 déclarent ne pas en mener et quatre indiquent ne pas le savoir. Tous, parmi ceux qui mènent des actions en QPV, à l'exception d'un, déclarent poursuivre ces actions en 2024.

L'ensemble des opérateurs, services à compétence nationale et établissements de l'enseignement supérieur culture a consacré au total plus de 25 M€ aux QPV, en 2023 ; la somme de leurs actions est ramenée cependant à **3 M€⁵⁷** (3 243 303 €) si l'on observe uniquement les actions de proximité et que l'on soustrait les sommes déclarées par les répondants chargés d'un dispositif national de démocratisation culturelle ou du subventionnement d'une filière des industries culturelles et créatives, comme la Philharmonie ou le Centre national du Cinéma dont les actions seront analysées plus loin.

Ces moyens sont composés des subventions allouées par le ministère de la Culture, de taxes affectées et proviennent aussi de ressources propres (recettes de billetterie ou mécénat social), ou encore d'autres financeurs publics sans que les parts respectives des contributeurs puissent être identifiées. **On peut donc parler d'effet levier des financements du ministère de la Culture.**

Ces trois millions d'euros ont été consacrés à des actions menées par 100 ETP. Le nombre des bénéficiaires de ces actions est évalué à 160 260 habitants de QPV en 2023, soit un impact statistiquement non négligeable.

Rares sont les opérateurs qui n'interviennent (hors les murs ou par l'accueil de public résident en QPV) que dans un seul quartier : en moyenne les organismes ayant déclaré intervenir le font en direction de plus de huit quartiers différents (8,8). Certains déclarent

⁵⁵ Source extraction Arpège 2023 - Pour les écoles dont seul un site est implanté en QPV, seuls 1/3 de la subvention est retenue.

⁵⁶ Une enquête a été menée par questionnaire en ligne de mars à avril 2024 auprès des 79 opérateurs du ministère de la Culture (dont les écoles nationales), 99 écoles nationales et territoriales de l'enseignement supérieur culture et 20 services à compétence nationale soit 158 organismes situés sur l'ensemble du territoire national ; 86 organismes (54%) ont répondu au moins partiellement au questionnaire et deux autres (CNC et CNM) ont adressé des réponses spécifiques à part, soit 86 répondants. La SAS pass Culture fait l'objet d'un traitement à part.

Parmi ces organismes, certains sont chargés de dispositifs nationaux d'éducation artistique et culturelle, de médiation culturelle et de démocratisation ou de l'attribution subventions à des secteurs professionnels. C'est le cas de la Philharmonie de Paris pour le programme Démon ou de l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) chargé du programme national les Micro-Folies. Ces activités de pilotage national ne les empêchent pas d'intervenir en proximité dans un ou souvent de nombreux au titre de leur mission institutionnel première de diffusion. C'est également le cas du centre national de la cinématographie, du centre national du livre et du centre national de la musique. Les réponses de ces établissements ne figurent pas dans les présents résultats, consacrés aux actions de proximité mais seront présentées infra au titre des actions nationales.

⁵⁷ Les opérateurs, SCN et écoles interrogés – toute catégorie confondue ont estimé à plus de 9 M€ (9 874 303 €) les actions menées en QPV.

des interventions auprès d'un nombre particulièrement important de quartiers ; c'est le cas de la Comédie française auprès de 81 quartiers, du château de Versailles auprès de 32 quartiers, de la FEMIS auprès de 18 quartiers ou encore de l'Institut national du patrimoine (INP) auprès de 13 quartiers.

Les interventions sont situées, pour la plus large part, en proximité, majoritairement au sein du département ou, en particulier pour la région Île-de-France, au sein de la région. Certains ont résolument engagé des interventions de longue distance, c'est le cas de la FEMIS qui intervient au sein d'établissements scolaires de la commune du Port à la Réunion et de Mamoudzou à Mayotte. C'est également le cas de la Comédie française à l'Étang Salé à la Réunion et de l'Opéra de Paris à Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni en Guyane.

En termes de partenariat, ce sont les municipalités et les intercommunalités qui s'affirment comme les premiers partenaires de ces actions.

Parmi les interventions des établissements publics, on peut citer l'Opération « *sortir du cadre* », un jumelage à l'initiative de la Préfecture d'Île-de-France, à laquelle 23 établissements publics franciliens du ministère de la Culture et huit autres organismes culturels participent⁵⁸. Depuis 2016, cette initiative permet aux établissements nationaux franciliens de mettre en œuvre un jumelage d'une durée de trois ans, renouvelable, avec une zone de sécurité prioritaire ou un quartier de la politique de la ville. Les établissements perçoivent un financement de 50 à 60 000 € par an. Une première campagne de jumelage est intervenue de 2019 à 2021. La deuxième édition 2022-2024 est en cours. L'exemple du jumelage de l'Opéra-comique et de la ville de Limay (Yvelines) figure en annexe 3.

D'autres établissements nationaux poursuivent encore aujourd'hui, avec l'accompagnement des services préfectoraux et des services de la DRAC, ce jumelage pour la deuxième période triennale consécutive avec la même commune ou avec une autre. C'est le cas de la Philharmonie et du projet de création musicale collective nommé « *Studio 19* » mené par des artistes professionnels avec des habitants du 19^{ème} arrondissement de Paris et du quartier de la grande Borne à Grigny (Essonne)⁵⁹.

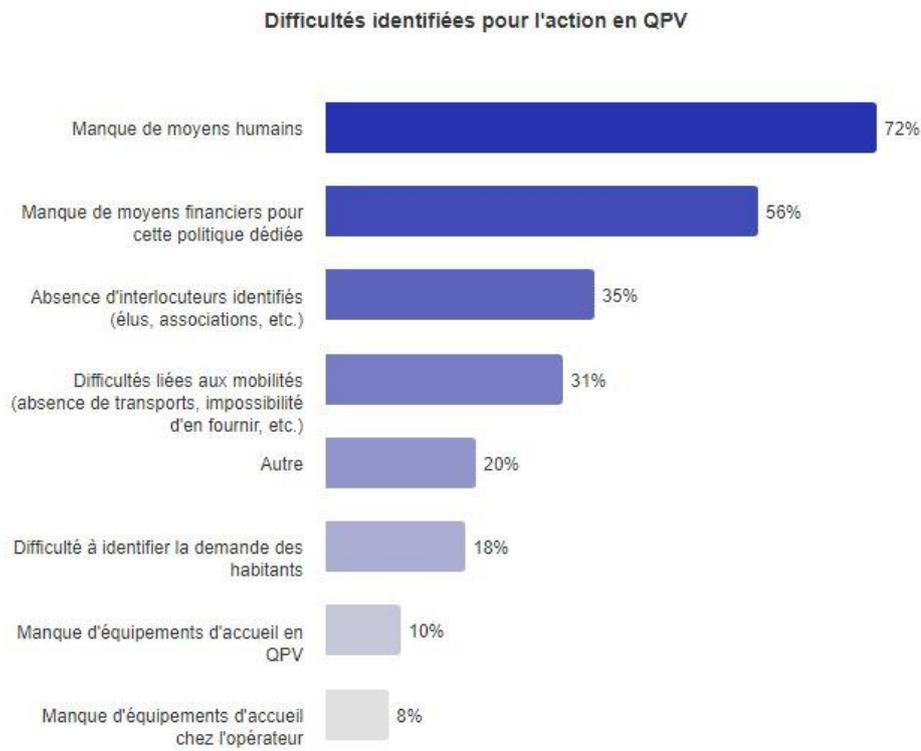
D'autres exemples dans le champ des musées et du patrimoine peuvent être cités comme celui du musée du Louvre jumelé avec le quartier des Tarterêts à Corbeil (Essonne) et avec ceux du quartier *Aire 2029* de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine) ou encore le Château de Versailles jumelé avec le quartier Valibout à Plaisir (Yvelines) et le château de Fontainebleau jumelé avec des quartiers de Melun, de Savigny-le-Temple et d'Avon en Seine-et-Marne. La Bibliothèque nationale de France est également jumelée avec deux quartiers de Mantes-la-Jolie et de Mantes-la-Ville. La liste des jumelages des établissements publics nationaux et d'autres structures culturelles franciliennes figure en annexe 8.

⁵⁸ <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Culture-et-Patrimoine/Sortir-du-cadre/Sortir-du-cadre-lumiere-sur-les-jumelages-ZSP-Culture2>

⁵⁹ <https://philharmoniedeparis.fr/fr/institution/studio-19>

Les répondants à l'enquête de la mission ont identifié des freins à l'intervention en QPV. Pour 72 % d'entre eux, le manque de moyens humains constitue la première difficulté à laquelle ils doivent faire face, avant les moyens financiers :

Graphique n°5 : Difficultés identifiées pour l'action en QPV



► Source : questionnaire en ligne IGAC-avril 2024 auprès des opérateurs, SCN, établissements de l'enseignement supérieur culture

3.3.3. Les structures labellisées de la création artistique : 53 sont implantées en QPV et 200 y interviennent

Parmi les équipements culturels implantés en QPV figurent les structures labellisées de la création artistique. Rappelons que ces labels nationaux sont au nombre de 13 et regroupent 380 structures sur l'ensemble du territoire⁶⁰.

L'attribution de ces labels a pour but de valoriser et de soutenir la diversité de la création sur l'ensemble du territoire français⁶¹. Souvent gérés sous forme d'associations, d'établissements publics de coopération culturelle, ou parfois en régie directe par les collectivités, ils sont pour la plupart financés à titre principal par les collectivités territoriales et bénéficient de contributions financières allouées par les DRAC au titre de leur labellisation.

⁶⁰ les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales, les scènes de musiques actuelles, les centres chorégraphiques nationaux, les centres de développement chorégraphique nationaux, les fonds régionaux d'art contemporain, les centres d'art contemporain d'intérêt national, les orchestres nationaux en région, les opéras nationaux en région, les centres nationaux de création musicale, les pôles nationaux des arts du cirque, les centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public et les centres nationaux de la marionnette.

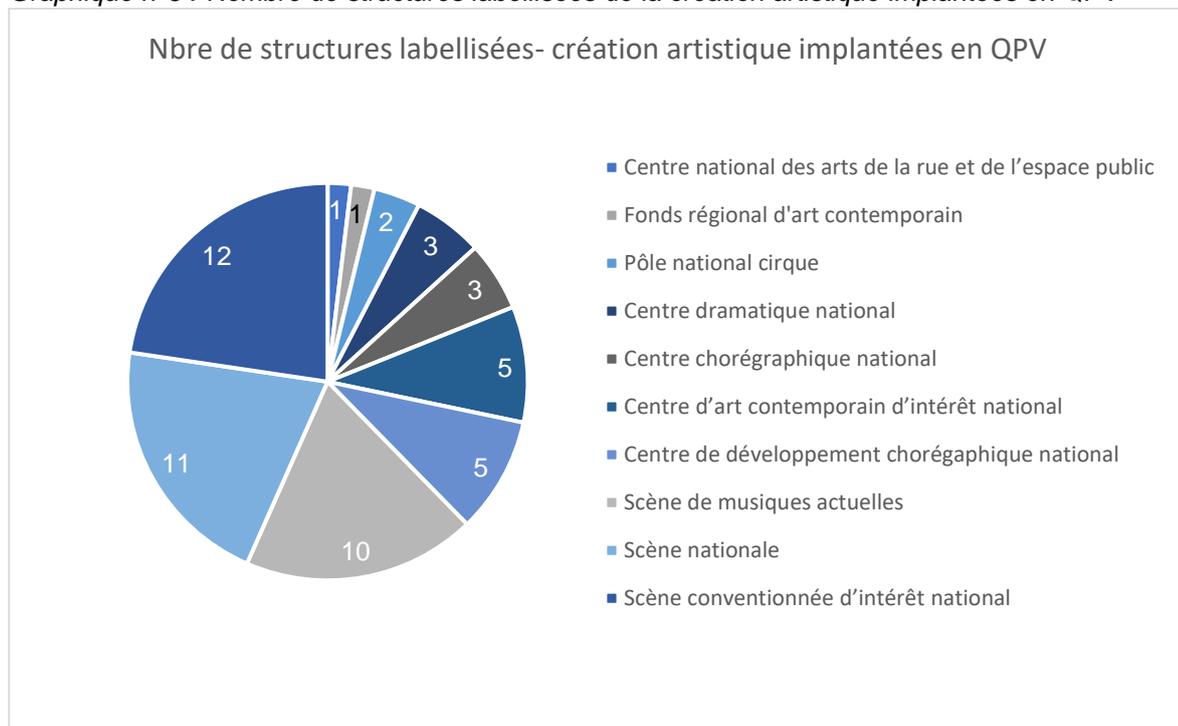
⁶¹ <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations>

a. 53 structures labellisées de la création artistique en QPV sont soutenues à hauteur de près de 25 M€

À ce jour, 53 structures disposant d'un label ou d'une appellation de la création artistique du ministère de la Culture (soit en moyenne 12% des structures labellisées, tous labels confondus) sont implantées en QPV (liste en annexe 9) et 200 sur 380 y mènent des actions.

Parmi les structures implantées en QPV, on peut citer le FRAC de Marseille, le centre dramatique national du Val de Marne d'Ivry-sur-Seine, le théâtre Gérard Philippe de Saint-Denis, les tréteaux de France à Aubervilliers. Sont également implantés en QPV, trois centres chorégraphiques nationaux : le ballet de Lorraine à Nancy, le ballet du Nord à Roubaix ou celui de Rillieux-la-Pape. Parmi les scènes nationales en QPV, figurent le Manège à Maubeuge, la MC 93 à Bobigny et parmi les scènes conventionnées d'intérêt national, on compte notamment l'Espace 600 de Grenoble, le Séchoir à St-Leu (La Réunion), le Kokolampoe à Saint-Laurent du Maroni (Guyane).

Graphique n°6 : Nombre de structures labellisées de la création artistique implantées en QPV



► Source : Mission d'après la base de données Basilic

En 2023, les 53 structures labellisées du ministère de la Culture implantées en QPV ont perçu des subventions à la hauteur significative de 24,8 M€ de la part des services déconcentrés.

Tableau n°6 : Crédits DRAC alloués aux structures labellisées de la création artistique implantés en QPV

Types de structures disposant d'un label ou d'une appellation de la création artistique	Nbre en QPV	Crédits alloués en 2023 par la DRAC/DAC
Centre national des arts de la rue et de l'espace public	1	375 740 €
Fonds régional d'art contemporain	1	857 000 €
Pôle national cirque	2	755 000 €
Centre dramatique national	3	5 456 900 €
Centre chorégraphique national	3	3 287 544 €
Centre d'art contemporain d'intérêt national	5	817 800 €
Centre de développement chorégraphique national	5	1 897 094 €
Scène de musiques actuelles	10	1 047 000 €
Scène nationale	11	8 820 717 €
Scène conventionnée d'intérêt national	12	1 491 125 €
Total	53	24 805 920 €

► Source : Mission d'après base de données Basilic et données DGCA

Précision méthodologique

Les moyens alloués par les services déconcentrés aux structures labellisées en QPV ne peuvent pas strictement s'additionner aux autres moyens engagés par le ministère de la Culture au profit des QPV et doivent être examinés séparément.

L'intégralité des subventions accordées à des structures labellisées implantées en QPV ne profitent pas aux seuls habitants de ces quartiers. Cependant, s'agissant par nature d'équipements à « vocation de fréquentation », et compte tenu de leur implantation en proximité d'une population peu mobile, de leur attention aux publics et usagers de leurs territoires, de leurs partenariats et des retombées socio-économiques de leurs activités et de leurs dépenses, il y a lieu de reconnaître l'intérêt de leur localisation en QPV, d'identifier les moyens que les services déconcentrés leur allouent, d'intégrer ceux-ci au panorama des moyens de la sphère culture, voire à terme d'examiner leur dynamique pluriannuelle.

La présentation et l'analyse, par la mission, des initiatives du centre dramatique national Gérard Philippe à Saint-Denis, des scènes nationales Le Manège à Maubeuge et Le Lux à Valence et de la scène conventionnée d'intérêt national L'Espace 600 à Grenoble figurent en annexe 3.

b. 75 % des structures labellisées de la création artistique sont mobilisées dans les QPV

Même lorsqu'elles ne sont pas implantées en QPV, les structures labellisées sur le champ de la création artistique mènent une action significative dans les quartiers de la politique de la ville. Qu'elles soient situées en QPV ou non, en 2022, 75 %⁶² des labels ayant répondu

⁶² Sur les 380 structures labellisées, 280 ont répondu à la question de savoir si elles ont mené une action au sein des QPV en 2022. Parmi elle 204, soit 75 % ont déclaré avoir mené une telle action.

à l'enquête de la direction générale de la création artistique sur ce point, sont intervenues en QPV⁶³.

Tous les opéras nationaux en région⁶⁴ déclarent intervenir en QPV. C'est également le cas à 92 % des centres dramatiques nationaux. Il n'existe pas à ce jour de recensement des crédits que les structures labellisées engagent en faveur des QPV. Le détail des actions menées est le suivant :

Tableau n°7 : Part des structures labellisées de la création artistique intervenant en QPV en 2022

Types de labels de la création	Nbre de structures (1)	Nbre de structures ayant répondu à la question « Agissez-vous en QPV ? » (2)	Nbre de structures ayant mené des actions envers les habitants des QPV (3)	Part des structures concernées [(3)/(2)]
FRAC - Fonds régionaux d'art contemporain	22	21	12	57%
CAC - Centres d'art	57	50	28	56%
sous-total Arts visuels	79	71	40	56%
CCN - Centres chorégraphiques nationaux	19	18	12	67%
CDCN - Centres de développement chorégraphique nationaux	13	13	10	77%
sous-total Danse	32	31	22	71%
CDN - Centres dramatiques nationaux	38	38	35	92%
CNAREP - Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public	13	13	10	77%
PNC - Pôles nationaux du cirque	14	14	11	79%
CNMa - Centres nationaux de la marionnette	7	7	3	43%
sous-total Théâtre et arts associés	72	72	59	82%
SMAC-Scènes de musiques actuelles*	92	NR	NR	NR
Opéras nationaux en région	6	6	6	100%
Orchestres nationaux en région	14	14	12	86%
CNCM-Centres nationaux de création musicale	7	7	3	43%
sous-total Musique	119	27	21	78%
Scènes nationales (pluridisciplinaires)	78	72	62	86%
TOTAL structures labellisées	380	273	204	75%

► Source : DGCA, Enquête label 2022

*donnée non disponible, à noter 7 des 92 SMAC sont situées en QPV

Il convient cependant de rappeler que les cahiers des missions et des charges et les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures labellisées formulent rarement des objectifs précis en matière de QPV : les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) s'en remettent au projet artistique du dirigeant de la structure, mais ni l'État, ni les collectivités

⁶³Source, enquête DGCA sur l'action des labels en 2022.

⁶⁴ L'Opéra et l'Orchestre national de Montpellier, l'Opéra national de Bordeaux, l'Opéra national de Toulouse Théâtre du Capitole, l'Opéra national de Lyon, l'Opéra national de Lorraine (Nancy), l'Opéra national du Rhin (Strasbourg) et le Ballet.

partenaires n'y définissent, à quelques rares exceptions, des indicateurs permettant d'évaluer l'action des labels dans les territoires concernés.

Les labels de la création artistique en région Grand-Est

En 2023, 10 structures labellisées de la région Grand-Est⁶⁵ ont mené 34 actions ou partenariats dans un quartier de la politique de la ville, financés à 100% ou en partenariat avec des collectivités, sans autre subvention. On peut citer des résidences d'artistes, des opérations de médiation, des sessions de création, de la pratique théâtrale. À titre d'exemple, Le Gueulard Plus, scène de musiques actuelles à Nilvange (Moselle), a mené l'opération « *Rap dans ton collègue* » au sein de la commune de Fameck qui a permis d'animer des ateliers artistiques de rap sur la thématique de la place de la femme⁶⁶.

3.3.4. Les Directions régionales des affaires culturelles mobilisées

a. Des interventions significatives et variées

Parmi les acteurs, soutiens des actions de proximité, il faut citer les services déconcentrés du ministère de la Culture (DRAC, DAC et MAC en outre-mer). Leur action s'inscrit dans les politiques régionales animées et coordonnées par les préfets de région et leurs homologues départementaux. Elles reposent cependant largement sur d'indispensables partenariats avec les collectivités territoriales.

Le partenariat Métropole de Lyon – État

Dès 2004, à Lyon, l'ambition d'une culture tournée vers les quartiers est présente. En 2007, l'élaboration conjointe par les élus et l'État d'une première charte a permis à tous les établissements culturels de consacrer une part de leur financement et de leur activité à ces quartiers. Cette démarche proactive en direction des habitants des quartiers et l'attention au dialogue et à l'évaluation des besoins ont permis de diversifier les façons de faire, de renforcer les interventions hors les murs. Depuis, un projet culturel de territoire s'est construit, le Grand Lyon est devenu Métropole qui dispose de la compétence culture parmi ses compétences départementales. A la charte a succédé une « *déclaration* » dont c'est la quatrième édition et qui met l'accent sur les liens entre culture et éducation populaire, conseils citoyens, participation et mobilité.

DRAC et direction de la culture de la Métropole, avec les délégués du préfet, sont de solides partenaires. Leurs habitudes de travail facilitent la réalisation de l'ambition et l'écriture du volet culture du contrat de ville. Adultes-relais dédiés à la culture et médiateurs culturels, structures d'éducation populaire et bailleurs sociaux sont les renforts indispensables des équipements culturels de la Métropole (musée des Confluences, Nuits de Fourvière, Archives départementales et métropolitaines, ...), de ceux de l'État et des structures labellisées.

La *Biennale d'art de la danse* n'est qu'un des événements permis par ces partenariats au long cours : cette parade chorégraphique dans l'espace urbain rassemble tous les deux ans 4000 participants et 12 groupes qui parcourent les quartiers, invitent les habitants à danser et assurent le grand final du spectacle sur la place Bellecour.

⁶⁵ Centre culturel André Malraux – Scène Nationale de Vandoeuvre, Scène Nationale de Forbach, Scène Nationale de Bar-le-Duc (ACB), Centre Dramatique National Transfrontalier de Thionville, Opéra national de Lorraine, Centre d'art contemporain d'intérêt national Le Signe, Scène de musique actuelle Le Gueulard Plus (Nilvange), Fonds régional d'art contemporain Champagne Ardenne, Centre chorégraphique national Ballet de l'opéra national du Rhin, Le Noumatrouff (Scène de musiques actuelles de Mulhouse).

⁶⁶ <https://legueulardplus.fr/projets/rap-dans-ton-collegelycee>

L'enquête menée par l'IGAC auprès des services déconcentrés⁶⁷ révèle que 16 sur 18 comptent en 2023 un référent de la politique de la ville. Le profil du référent est majoritairement celui d'un conseiller ou d'une conseillère action culturelle et territoriale, au sein d'un pôle⁶⁸ parfois en charge de la création et souvent en charge des territoires, de l'action culturelle et territoriale, des populations, ou de la transmission. L'organisation des services déconcentrés n'est pas standardisée et diffère d'une DRAC à l'autre.

Ce référent n'est seul à intervenir en QPV que dans une région ; ailleurs, il est épaulé par deux à huit autres agents, et en moyenne par service déconcentré près de six personnes interviennent en direction des QPV.

Les services déconcentrés interviennent en moyenne dans 76% des quartiers de la politique de la ville de leur territoire, soit environ 600 contrats de ville concernés, chiffre stable entre 2023 et 2024. Le renouvellement des contrats de ville en 2024 n'a pas modifié l'implication des DRAC/DAC.

Tableau n°8 : Intervention des DRAC en QPV

DRAC-DAC-MAC	Nombre de QPV dans la région (zonage 2024)	Nombre de QPV avec intervention DRAC	Part des QPV avec intervention DRAC
Hexagone			
Auvergne-Rhône-Alpes	145	140	96%
Hauts-de-France	204	204	100%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	135	120	88%
Grand Est	123		nc
Occitanie	108	108	100%
Normandie	63	50	79%
Nouvelle-Aquitaine	83	83	100%
Centre-Val de Loire	57	57	100%
Corse	5	4	80%
Bourgogne-Franche-Comté	62	50	80%
Bretagne	31	31	100%
Pays de la Loire	48	42	87,50%
Île-de-France	298	237	79,53%
Territoires d'outre-mer			
Guadeloupe	16	16	100%
Martinique	7	4	57%
Guyane	32	0	0%
La Réunion	49	49	100%
Mayotte	36		nc
La Polynésie française	76	0	0%
Saint-Martin*	2		nc
	1580	1195	76%

* Préfecture de plein exercice mais intervention de la DAC Guadeloupe

► Source : Mission d'après questionnaire DRAC

⁶⁷ Enquête IGAC en ligne auprès des 19 services déconcentrés (DRAC/DAC y compris la Polynésie française) réalisée en mars et avril 2024 portant sur l'action et les moyens des DRAC/DAC en QPV.

⁶⁸ Pôle Publics et Territoires, Développement culturel, Pôle Transmission, Publics et Territoires, Pôle création Transmission Direction création publics et territoires, Pôle Création, Industries culturelles et Action culturelle et territoriale, Pôle publics, territoires et industries culturelles, création industries et action culturelles, Pôle action culturelle et territoire, Pôle Création Transmission - Service régional populations, accompagnement, coopération et territoires, Pole action culturelle et territoriale, Service Action culturelle et territoriale, Direction, Pôle démocratisation et action territoriale

Les services déconcentrés, dans leur quasi-totalité, assurent le financement d'actions par des crédits de droit commun et des crédits spécifiques ou des « *crédits de droit commun renforcé* », le cas échéant par des appels à projets, tels que *l'Été culturel* ou le *Fonds d'innovation territoriale*».

« L'Été culturel 2023 : 43% des projets soutenus provenant des QPV

Dans le cadre de *l'Été culturel* 2023, une attention particulière a été portée aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Sur les 2 400 dossiers soutenus, 1 033 projets ont eu lieu en QPV, soit 43%. Sur un total de 838 communes disposant d'au moins un QPV, les QPV de 434 d'entre elles ont bénéficié de *l'Été culturel*, soit 52%. 109 projets ont été soutenus en coordination avec l'opération *Quartiers d'été* mise en œuvre par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Des crédits à hauteur de 6 727 113 € ont été alloués sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville par les services déconcentrés, soit 41% de l'enveloppe mobilisée.

Des actions ont notamment été proposées au pied des immeubles, au cœur des quartiers :

- La Compagnie de cirque *Les Frères Kazamaroffs* s'est installée pendant une semaine au pied des tours, dans des QPV de Vitry-sur-Seine et d'Athis-Mons. Des ateliers de cirque et plusieurs spectacles ont été proposés ;
- À Mayotte, Oily Ben Saïd, producteur de films et de programmes pour la télévision, a proposé un atelier d'éducation aux médias et à l'information, à l'attention des jeunes du quartier prioritaire sur la commune de Dzaoudzi-Labattoir en Petite-Terre. Durant l'ensemble du mois d'août, les jeunes ont été initiés aux métiers des médias et du journalisme et ont réalisé, avec l'appui de ce professionnel, un documentaire sur le quartier, sur les difficultés qu'ils rencontrent et les solutions qu'ils proposent pour améliorer la vie en communauté ;
- À Bordeaux, dans le quartier Carle Vernet, Tango nomade a proposé le projet « *La Beauté est dans mon quartier* », un projet de création d'un spectacle participatif de danse verticale avec des habitants volontaires associés à un travail de création depuis leurs fenêtres.

► Source : mission d'après données DG2TDC – bilan 2023 de l'été culturel et extraction Arpège

Le fonds d'innovation territoriale⁶⁹ (FIT), dont les DRAC instruisent les dossiers, reflète également le type d'activités réalisées au profit des QPV et singulièrement la part significative des crédits alloués aux actions qui s'y déroulent puisque ce sont 31,5 % des crédits et 35,3 % des actions du FIT qui concernent des QPV. En Martinique, Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion ce sont même 100 % des financements qui ont concerné les QPV.

Tableau n°9 : Les projets du fonds d'innovation territoriales en QPV en 2023

Montant FIT 2023	Dont QPV	Soit QPV en %	Nb de projets FIT 2023	Dont QPV	Soit QPV en %
4 750 000 €	1 498 500 €	31,5%	201	71	35,3%

► Source : mission d'après données GD2TDC

Les services déconcentrés interviennent également auprès d'autres financeurs, en particulier auprès d'autres services de l'État pour émettre avis et expertise sur l'attribution de crédits.

⁶⁹ Lancé en 2022, ce fonds, porté par le programme 361, est destiné à soutenir des projets innovants engagés dans une dynamique de participation des habitants. Chaque projet associe au moins une collectivité territoriale. Les initiatives locales soutenues permettent de créer de nouveaux liens sur le territoire et d'offrir des espaces d'expressions à une vie culturelle élargie à une grande diversité de sujets et de politiques (santé, social, environnement, ...), comme au travers des tiers-lieux. Source : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/culture-et-territoires/Des-ressources-et-des-dispositifs-pour-la-cohesion-et-l-attractivite-des-territoires>

C'est le cas par exemple de l'activité d'expertise assurée par les DRAC auprès des préfetures pour l'attribution des crédits du programme 147 « *politique de la ville* », et de ceux de la dotation générale de décentralisation (DGD) bibliothèques⁷⁰, pour les aides à l'investissement accordées par les préfets pour l'installation de Micro-Folies (crédits DSIL ou FNADT selon les régions), ou encore pour l'instruction et la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine, financés par l'ANRU, dont les volets architecturaux en particulier mobilisent les services des DRAC et DAC.

b. Les services déconcentrés mobilisent 35 M€ dont plus de 20 M€ issus du programme 361

Les DRAC et les DAC

S'agissant des moyens financiers, **en 2023, les DRAC ont alloué des financements à hauteur de 35 M€ (35 795 510 €) à des actions au bénéfice des QPV**. À 60%, ces crédits sont issus du programme 361 « *transmission des savoirs et démocratisation de la culture* » dont c'est un des principaux objectifs.

Tableau n°10 : *Financements 2023 des DRAC en QPV*

	P175 - Patrimoine	P334 - Livre et industries culturelles	P180 - Presse et médias	P131 - Création	P361 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Total
Montant 2023 - source questionnaire	199 828 €	226 500 €	429 993 €	13 400 000 €	21 539 189 €	35 795 510 €
Part	1%	1%	1%	37%	60%	100%
Montant 2023 - source Arpège	NC	NC	NC	NC	14 291 875 €	14 291 875 €

► Source : *Mission d'après questionnaire DRAC*

Selon que l'on interroge l'application Arpège⁷¹ ou les réponses au questionnaire en ligne, les dépenses des services déconcentrés supportées par le programme 361 représentent, en 2023, 14,3 M€⁷² ou 21,5 M€.

L'écart réside dans le fait que l'application Arpège, outil de programmation budgétaire des unités opérationnelles, ne permet pas, à ce jour, d'identifier l'ensemble des moyens alloués aux QPV, et ceci pour plusieurs motifs :

- S'agissant du programme 361, le référentiel par activité (RPA) 2023, tout comme sa version 2024 révisée, identifient à la fois les crédits spécifiques dédiés à la politique de la ville (action 2 activité 23 « *populations territoire politique ville* ») et les dépenses de droit commun (par exemple les actions d'éducation artistique et culturelle), lorsqu'elles

⁷⁰ La Dotation Générale de Décentralisation bibliothèques est un outil d'aménagement du territoire porté par le ministère de la Culture pour permettre un meilleur rayonnement des médiathèques sur le territoire national. Cet outil constitue un accompagnement financier pour les collectivités tant pour le bâti que pour l'offre de service à mettre en œuvre au sein des établissements de lecture publique. Cet accompagnement financier s'inscrit dans un dialogue régulier avec le conseiller qui expertise le dossier afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les collectivités.

Le concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) est le principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement et au fonctionnement non pérenne (projets d'extension des horaires) des bibliothèques municipales, intercommunales et des bibliothèques départementales. Source : site internet ministère de la Culture <https://www.culture.gouv.fr/demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/dotation-generale-de-decentralisation-dgd>

⁷¹ Arpège - Outil de programmation ministériel (Application Relative à la Programmation Et à la Gestion de l'Exécution des BOP et de leurs UO).

⁷² Source Arpège, requête avril 2024, CP cons, UO DRAC, action 2, activité 23 « *populations territoire politique ville* » et axe analytique territoire « QPV », sans doublon.

sont menées en QPV, grâce à un axe analytique territorial. L'application Arpège devrait donc assez fidèlement permettre d'identifier les moyens alloués aux QPV sans recourir à des questionnaires chronophages pour les services déconcentrés. Les pratiques de saisies des gestionnaires en services déconcentrés - en général selon les consignes transmises par les conseillers en charge de l'instruction des demandes des financements - sont cependant variables, et conduisent à des écarts manifestes. Le rappel des consignes de saisie aux unités opérationnelles (UO DRAC) a été transmis par le responsable du programme aux Préfets par instruction du ministère de la Culture – DG2TDC du 13 novembre 2023. L'instruction n'est entrée en vigueur que le 1^{er} janvier 2024. De fait, on observe que certaines DRAC n'ont pas du tout crédité l'axe analytique QPV en 2023. Les requêtes de l'outil Arpège présentent donc une nette sous-estimation des moyens consacrés aux QPV.

- Les référentiels par activité des autres programmes (P175, P334, P180, P131) ne disposent pas d'axe analytique permettant d'identifier les moyens alloués aux QPV, ce qui rend en pratique leur repérage presque impossible. Ils ne sont pourtant pas négligeables.

L'enjeu de pilotage de la politique en faveur des QPV requiert cependant, sans recourir annuellement à un questionnaire, de pouvoir repérer au sein du système d'information budgétaire partagé entre les responsables des programmes et leurs unités opérationnelles les dépenses qui leur sont consacrées.

La création d'axes analytiques au sein de l'ensemble des programmes, de consignes de saisie, la connaissance et le respect de ceux-ci par l'ensemble de la chaîne de la programmation et de la dépense (y compris s'agissant des crédits non décentralisés du programme 361) apparaissent donc aujourd'hui comme primordiaux afin de permettre un pilotage financier efficace de l'action du ministère de la culture dans les QPV.

Compte tenu de ces biais de saisie la mission a pris le parti de retenir les éléments de chiffrage transmis par les services déconcentrés à la mission dont le cumul s'élève à 35 M€ (des fiches régionales sont présentées en annexe 1).

À terme des outils de suivi complémentaires à fiabiliser

L'activité des DRAC en direction des QPV peut également s'approcher par **l'outil de visualisation des données VIDOC**, partagé entre les services centraux et déconcentrés. Piloté par le secrétariat général du ministère de la Culture, il rassemble des données financières, économiques, sectorielles, géographiques, d'activité opérationnelle et d'usage. Il est notamment adossé à la base de données « *Démarches simplifiées* »⁷³. Cette plateforme est, depuis peu, l'unique support des demandes dématérialisées des usagers et professionnels. Les demandeurs peuvent, en cochant une case, signaler que l'action pour laquelle ils sollicitent un financement se déroule au bénéfice des habitants d'un ou de plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville.

⁷³ *Demarches-simplifiees.fr* est un service en ligne de dématérialisation des démarches administratives développé par la Direction interministérielle du numérique (DINUM) pour répondre à l'ambition du gouvernement de proposer une version dématérialisée de 100% des démarches administratives.

Depuis 2022, le ministère de la Culture a accéléré la dématérialisation de ses plus de 400 démarches. Pour ce faire, priorité a été donnée en 2022 à la dématérialisation des demandes de subventions traitées en DRAC. Cette plateforme permet en particulier de déposer des demandes d'aides (subventions et appels à projets), de labellisation, ou encore d'autorisations (<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Prise-en-main-et-utilisation-de-Demarches-Simplifiees>).

À la demande de la mission IGAC, VIDOC a fait l'objet de développements spécifiques permettant de visualiser les données des demandes au profit d'actions en QPV.

Interrogées sur ce point, les DRAC rencontrées par la mission indiquent recourir inégalement à cette information. Les demandeurs, peu sensibilisés, la renseignent probablement de façon non-systématique.

On observe ainsi que les demandes déposées au titre de l'opération « *L'Été culturel* » 2023 y sont renseignées mais manifestement de façon imparfaite, ce qui pour un indicateur qui n'a jamais été exploité jusqu'à présent n'est pas étonnant.

Tableau n°11 : Bilan de l'Été culturel

Été culturel 2023	Nombre de subventions accordées en QPV	Montant des subventions accordées
Bilan issu de VIDOC /démarches simplifiées)	1 145	1 746 925 €
Bilan de l'opération (DG2TDC)	1 033	6 727 113 €

► Source : Mission selon données DG2TDC et VIDOC

L'outil présente cependant l'intérêt de couvrir l'ensemble des champs d'intervention des DRAC, d'externaliser la saisie de la donnée, d'identifier les montants et des intitulés des opérations. S'il ne présente pas à ce jour la fiabilité lui permettant d'appuyer le pilotage d'une politique régionale ou nationale, il peut, sous réserve d'être investi conjointement par la DG2TDC et par les DRAC, constituer une piste intéressante de développement pour venir compléter les outils de suivi de l'action des DRAC en QPV.

À terme, il devrait s'intégrer dans un système d'information plus vaste couvrant le champ de la demande, de l'instruction des subventions et du paiement des subventions. Un tel ensemble devrait faciliter le pilotage de la politique de la ville par la DG2TDC.

Le cas particulier des territoires d'Outre-Mer : des QPV très nombreux, une présence inégale de la culture

Parmi les 12 territoires d'Outre-mer, cinq sont des départements et des régions d'Outre-mer (DOM-ROM) :

- Guadeloupe : 16 QPV (58 918 habitants) ;
- Guyane : 32 QPV (104 402 habitants) ;
- Martinique : 7 QPV (27316 habitants) ;
- La Réunion : 49 QPV (163 527 habitants) ;
- Mayotte : 36 QPV (143 581 habitants) ;

Dans les collectivités d'Outre-mer, sont dotés de QPV :

- Polynésie française, 76 QPV (71 371 habitants) ;
- Saint-Martin, deux QPV (9 899 habitants) ;

Les QPV de certains de ces territoires souffrent d'un sous-équipement culturel significatif. C'est le cas en particulier des quartiers des territoires de Saint-Martin et de Polynésie française qui sont totalement dépourvus d'équipement culturel *in situ* et à un kilomètre alentour (cf. tableau n°12).

Tableau n°12 : Nombre de QPV dépourvus d'équipement culturel in situ et 1 kilomètre alentour

DROM - COM	Nbre total de QPV	Nbre de QPV dépourvus d'équipement in situ et 1 km alentour	Part de QPV dépourvus d'équipement in situ et 1 km alentour
Guadeloupe	16	8	50%
Martinique	7	2	29%
Guyane	32	16	50%
La Réunion	49	9	18%
Mayotte	36	23	64%
Polynésie française	76	76	100%
Saint-Martin	2	2	100%

Le ministère de la Culture intervient de manière inégale dans les QPV des DROM : dans 13 quartiers (sur 49) à la Réunion, avec un budget de 431 000 €, dans quatre quartiers (sur 16) en Guadeloupe avec un budget de 200 000 €, dans quatre quartiers identifiés en Martinique, avec un budget de 50 000 €, et dans cinq quartiers en Guyane, avec un budget de 637 744 €, ces actions étant financées par le programme 361. L'ensemble des champs du ministère sont représentés dans ces actions : arts visuels, danse, livre et lecture, musique et théâtre. La mission a fait le choix d'organiser deux entretiens avec deux DAC éloignées tant par leur situation géographique que par leur inégal accès à des structures labellisées : celle de Guadeloupe et celle de La Réunion. Il convient de rappeler que la géographie des QPV des territoires d'Outre-Mer sera revue courant 2024 par l'ANCT et les collectivités concernées.

Les analyses de la mission portant sur La Réunion et la Guadeloupe figurent en annexe 4.

3.3.5. Les dispositifs nationaux portés par des opérateurs (CNM, CNL, CNC, pass Culture, Démon, Micro-Folies)

Parmi les actions des opérateurs du ministère de la Culture au sein des QPV, on distingue celles des établissements attribuant des soutiens financiers aux secteurs des industries culturelles et créatives (ICC), cinéma et audiovisuel (CNC), musique (CNM) et livre (CNL), et celles des opérateurs chargés de piloter des dispositifs nationaux tournés vers les habitants.

a. Les opérateurs des Industries culturelles et créatives (ICC)

L'action du Centre national de la musique en QPV

Le Centre national de la musique (CNM) est l'organisme de soutien du ministère de la Culture à la filière musicale dans son ensemble. Il a pour mission de garantir « la diversité, le renouvellement et la liberté de la création musicale. Ses dispositifs d'aides financières et non financières ont pour objectif de soutenir les auteurs, compositeurs, artistes et les professionnels qui les accompagnent pour leur permettre d'aller à la rencontre de tous les publics, en France et à l'international »⁷⁴.

⁷⁴ <https://cnm.fr/>, LOI n° 2019-1100 du 30 octobre 2019 relative à la création du Centre national de la musique, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039295468>

Le CNM déploie des programmes d'aides financières (production phonographique, édition, disquaires indépendants, spectacles et export) et lorsqu'ils sont territorialisés, ces dispositifs font l'objet de conventions entre le centre et ses partenaires. L'intervention en QPV n'est jusqu'à présent pas un critère de financement et ne fait même l'objet d'aucune identification. Le CNM considère qu'il est difficile de tirer un enseignement de la localisation des structures soutenues par ces aides puisque les actions qu'elles développent ne coïncident pas forcément avec leur territoire d'implantation, ce dont la mission convient.

Le CNM identifie cependant *a posteriori* des projets développés dans des QPV. C'est par exemple le cas de l'appel à projet radio de proximité en Nouvelle Aquitaine, qui a permis d'accompagner BeaubFM, installée dans le quartier de Beaubreuil à Limoges, O2 radio à Cenon, qui effectue un important travail en faveur des habitants des QPV de la localité, ainsi que Radios Libres en Périgord à Coulounieix-Chamiers (dans l'agglomération de Périgueux) radio associative inscrite dans l'économie sociale et solidaire, et labellisée Jeunesse et Éducation Populaire.

De même, pour le soutien aux jeunes artistes, le comité AURA a retenu en 2023 un projet émanant de la MJC de Rillieux-la-Pape installée dans un QPV. Pour les coopérations, des projets peuvent avoir un volet action culturelle en lien avec les habitants des QPV. Cela a par exemple été le cas pour un dialogue musical entre l'ensemble Pygmalion et le groupe Miksi, accompagné par le Rocher de Palmer, Scène de musiques actuelles (SMAC) installée à Cenon (comme O2 Radio), des rencontres étant organisées avec des centres sociaux, établissements scolaires et centres de loisirs.

Certaines salles parisiennes, aidées pour leur activité ou pour leurs investissements, ont une relation étroite avec les populations des QPV, comme le 360 Paris Music Factory, dont l'activité est pensée pour les habitants du quartier de la Goutte d'Or où a ouvert le lieu en 2020, ou la Station Gare des Mines, localisée à proximité de plusieurs QPV, qui a développé un espace d'accueil et de soutien destiné aux personnes en situation d'exil.

Des structures de production, accompagnées pour la consolidation de leur activité en faveur d'artistes professionnels, peuvent avoir des activités annexes en lien avec les QPV. C'est par exemple le cas de Brésil Volcanique à Clermont-Ferrand, qui organise des ateliers d'initiation autour de l'enseignement des percussions/danses brésiliennes.

Le CNM estime à 6,4 M€ le montant des aides 2023 qu'il a délivré en direction d'acteurs en QPV ou proche d'un QPV dont plus de la moitié sont des associations.

Tableau n°13 : Montants 2023 des aides du CNM en QPV

Types de bénéficiaires en QPV	Nbre de bénéficiaires	Montant des aides 2023 en QPV
Entrepreneur	3	18 710 €
Collectivité territoriale	6	104 931 €
Établissement public	9	56 827 €
Société commerciale	116	2 711 135 €
Association	163	3 463 969 €
Total général	297	6 455 572 €

► Source : mission d'après données CNM

L'action du Centre National du Cinéma et de l'image animée en QPV

Le Centre national du Cinéma et de l'image animée (CNC) est un établissement public administratif créé en 1946 placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture, chargé d'assurer l'unité de conception et de mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines du cinéma et des autres arts et industries de l'image animée, notamment ceux de l'audiovisuel, de la vidéo et du multimédia, dont le jeu vidéo⁷⁵.

Il assure en direction des QPV des interventions de deux natures :

- d'une part, à travers son soutien à des actions éducatives et notamment d'éducation à l'image, destinées à des publics défavorisés ou isolés;
- d'autre part, avec son dispositif d'aides financières (automatiques et sélectives) aux salles de cinéma.

S'agissant des actions éducatives dans les QPV, le CNC soutient la coordination nationale de dispositifs nationaux qui agissent en QPV ("*Passeurs d'images*") ou porte directement des actions spécifiques ("*Les Enfants des Lumières*"). D'autres actions peuvent avoir lieu en QPV sans que cela soit un objectif ("*Ma Classe au cinéma*"):

Hors temps scolaire, le réseau "*Passeurs d'images*", dont la coordination nationale est financée par le CNC à hauteur de 293 000 €, s'adresse en priorité aux publics éloignés de l'offre culturelle (quartiers défavorisés, zones rurales isolées...). Il a une vocation culturelle et sociale et est mis en place de façon prioritaire dans le cadre de la politique de la ville. L'opération est un partenariat entre les salles de cinéma, les structures culturelles, les maisons des jeunes et de quartiers, les collectivités territoriales, les associations caritatives ou sociales, les professionnels du cinéma, les fédérations d'éducation populaire... Cette opération allie la diffusion et la pratique (ateliers de réalisation, ateliers de programmation...).

La majorité des actions proposées dans le cadre de ce dispositif national concerne les QPV : 636 actions ont été proposées en QPV en 2021, allant des séances plein air aux ateliers de pratique en passant par les séances spéciales, les restitutions, etc.

Cela représente :

- 131 séances plein air en QPV qui ont impliqué 28 164 participants soit 42 % des séances en plein air organisées par le réseau représentant 47 % du public des projections en plein air ;
- 323 ateliers de pratique audiovisuelle en QPV ont concerné 4 067 participants soit 46% des ateliers ;
- 86 séances de restitution en QPV (25% de l'ensemble de ces séances) ont impliqué 5 429 participants ;
- 80 séances spéciales (dans les salles) en QPV qui ont impliqué directement 3 529 participants représentant 35% des séances spéciales du dispositif.

Initié par le CNC en partenariat avec la région académique Île-de-France, le dispositif *Les Enfants des Lumières* est financé à hauteur de 100 000 € par an. Il s'adresse aux classes des écoles élémentaires, des collèges et des lycées situés dans les réseaux de l'éducation prioritaire ou en zone urbaine sensible. Pendant deux ans, il permet aux élèves d'acquérir de nombreuses connaissances sur le cinéma et son histoire et de découvrir ses métiers,

⁷⁵ <https://www.cnc.fr/>

de la conception (écriture du scénario) à la distribution, en passant par la réalisation (tournage) et la promotion (affiches...). Chaque classe, accompagnée par un cinéaste, réalise un court métrage de 10 minutes dans des conditions professionnelles. Chaque année, 10 classes sont concernées par ce dispositif.

L'opération "*Ma Classe au cinéma*" s'adresse à tous les publics scolaires et notamment à des classes situées en REP et REP+ dont une partie peut être localisée en QPV. Le dispositif est financé à hauteur de 610 000 € pour la coordination nationale et 1,3 M€ pour les ressources pédagogiques. La part consacrée aux QPV n'étant pas identifiable, ces moyens ne sont pas agrégés au total de la contribution du CNC au QPV.

"*Ma Classe au cinéma*" (Maternelle, École, Collège et Lycéens et apprentis au cinéma) propose ainsi aux élèves, accompagnés de leurs enseignants, de découvrir au minimum trois œuvres cinématographiques chaque année lors de projections organisées à leur intention dans des salles de cinéma. Ces opérations s'appuient sur le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture (DRAC) et le CNC, mais aussi les salles de cinéma, et les collectivités territoriales⁷⁶.

Le CNC assure également à titre principal le subventionnement du réseau des salles de cinéma.

93 des 2 163 cinémas français sont présents en QPV (soit 4,3% du parc). Parmi eux 52, soit 56%, sont labellisés *art et essai*. Cette proportion est assez comparable à la part des cinémas art et essai sur l'ensemble du territoire (60%, soit 1 298 établissements).

Le CNC soutient ces établissements selon trois modalités :

- **Un soutien automatique à l'exploitation** qui génère un montant financier de droits : chaque établissement cinématographique bénéficie d'un compte de soutien administré par le CNC, et alimenté par les droits générés par un pourcentage de la taxe spéciale perçue sur le prix du billet d'entrée. Les sommes inscrites sur ce compte permettent au propriétaire du fonds de commerce de l'établissement ou à son exploitant de se faire rembourser des travaux et investissements effectués pour la modernisation de leur équipement ;
- **Des aides sélectives à la petite et moyenne exploitation** qui ont pour objectif de favoriser l'émergence et la consolidation d'un tissu diversifié d'entreprises proposant une offre cinématographique de qualité ;
- **Des subventions aux salles d'art et essai** : les soutiens financiers aux établissements bénéficiant du classement art et essai permettent de soutenir les salles de cinéma qui exposent une proportion (variable selon la situation géographique de l'établissement) de films recommandés art et essai et qui soutiennent ces films souvent difficiles par une politique d'animation ; trois labels peuvent être accordés aux salles, qui permettent une variation de la subvention : « *jeune public* », « *patrimoine et répertoire* », « *recherche* ».

⁷⁶ En 2021-2022, établissements situés en REP et REP+, représentaient :

- 9,5 % des effectifs des dispositifs pour l'expérimentation Maternelle ;
- 12,1 % pour École et cinéma ;
- 15 % pour Collège au cinéma.

Les lycées n'étant plus intégrés à la carte d'éducation prioritaire, il n'existe pas de données pour les lycéens et les apprentis.

En 2023, les soutiens financiers du CNC aux cinémas en QPV atteignent 4 434 350 € et se répartissent ainsi :

Tableau n°14 : Montants 2023 des aides du CNC aux cinémas en QPV

Subventions CNC 2023	Nbre de cinémas en QPV	Montant des droits générés	Aides à la petite et moyenne exploitation - Aides sélectives	Subventions art et essai	Total
Cinémas	41	1 577 453 €	-	805 €	1 578 258 €
Cinémas Art et essai	52	1 523 028 €	469 200 €	863 865 €	2 856 093 €
Total général	93	3 100 480 €	469 200 €	864 670 €	4 434 350 €

► Source : mission d'après données CNC

On note également que profitent aux habitants des QPV, dans une proportion non quantifiable mais dont l'enquête IPSOS commentée plus haut confirme qu'elle est importante, des cinémas situés en proximité. En plus des 95 cinémas *in situ*, ce sont 525 cinémas qui se situent dans le rayon d'un kilomètre autour de QPV (environ 20 min à pied).

Les aides du CNC à ces cinémas en 2023 s'élèvent à 32,2 M€ et sont les suivantes :

Tableau n°15 : Montants 2023 des aides CNC aux cinémas en QPV et 1 km alentour

Nbre cinémas QPV _ 1km	Montant des droits générés	Aides à la petite et moyenne exploitation - Aides sélectives	Subventions art et essai	Total
525	25 461 004 €	310 000 €	6 434 152 €	32 205 156 €

► Source : mission d'après données CNC

L'action du Centre National du Livre en QPV

Le Centre national du livre (CNL) est un établissement public du ministère de la Culture créé en 1946. Il a pour missions d'encourager la création, l'édition, la diffusion et la promotion d'ouvrages de qualité à travers divers dispositifs d'aide aux acteurs de la chaîne du livre. Parmi ses missions figure le développement de la lecture auprès de tous les publics. Il contribue à la diversité et au rayonnement de la création littéraire francophone en France et à l'étranger⁷⁷.

Le CNL alloue parmi les aides au secteur des librairies, la subvention pour la mise en valeur des fonds et de la création éditoriale (VAL). Cette subvention a pour objet de soutenir les librairies labellisées « *Librairie indépendante de référence* » (LIR) et « *Librairie de référence* » (LR) qui donnent accès au public à un assortiment de livres neufs diversifié et de qualité, à la fois dans un local attractif et en ligne. L'aide est comprise entre 3 000 et 8 000 €. Parmi les 533 LIR et LR du territoire, 33 (6%) sont situées en QPV⁷⁸. Le CNL n'a pas aujourd'hui la capacité d'identifier les librairies soutenues.

Le CNL soutient également la vie littéraire à travers des festivals et des événements.

⁷⁷ Source, site internet du CNL, <https://centrenationaldulivre.fr/>.

⁷⁸ Source : Basilic extraction fév.2024.

Il soutient financièrement 110 festivals littéraires d'envergure nationale. Ces festivals ont conduit, en 2023, 388 projets dans 122 QPV⁷⁹.

Pour "Partir en Livre", le CNL lance un appel à projets permettant à des organisateurs d'événements littéraires pour la jeunesse d'être subventionnés. En 2023, 72% des événements soutenus (207 structures aidées) ont impliqué au moins un QPV et/ou se sont déroulés en milieu rural isolé. Et sur les 5 806 événements simplement inscrits au programme de "Partir en Livre" en 2023, 1 047 ont lieu dans des QPV, soit 18% de la programmation nationale, ce qui représente une augmentation de 3% par rapport à l'édition 2022.

S'agissant des événements littéraires des *Nuits de la lecture* en 2023, un quart des projets dotés en chèque-lire, représentant 230 structures, se situaient dans un QPV.

Le CNL évalue à 474 000 euros le montant des aides qu'il a délivré en 2023 à des structures ou des projets implantés en QPV. Il a accompagné 69 projets en QPV au profit de 12 000 bénéficiaires. Parmi ces projets, figure la bourse de résidence de création du CNL au sein de l'appartement de résidence marseillaise de La Marelle dans le quartier de la friche de la Belle de Mai qui permet à Noémi Lefebvre de réaliser un travail d'enquête dans le quartier auprès des habitants et à Millie Duyé de récolter des témoignages autour de la question des violences familiales.

b. Les dispositifs nationaux d'éducation artistique et culturelle et de démocratisation de la culture

Le pass Culture en QPV : des usages proches de la moyenne nationale, 18 M€ dépensés par des jeunes en QPV en 2023⁸⁰

Le pass Culture trouve dans les QPV une consommation équivalente à celle de l'ensemble du territoire : les données transmises à la mission font état de 1 247 QPV se situant dans des communes inscrites sur le pass Culture, et la part des jeunes inscrits en QPV est de 9,36% pour les 15/17 ans- chiffre supérieur pour les 15/17 ans à la moyenne nationale de 8,4% - et de 7,8% pour les plus de 18 ans - chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale.

Encore faut-il prendre en compte le fait que les jeunes quittent souvent leur quartier quand ils font des études, même s'ils demeurent officiellement domiciliés chez leurs parents. Les jeunes inscrits sur le pass Culture en QPV sont à 60% des lycéens (54% hors QPV), et 22% sont des étudiants (30% hors QPV).

Pour ce qui concerne la consommation, les jeunes des QPV consacrent leurs dépenses au livre (37%), mais moins que la moyenne nationale (40%), et au cinéma (35%) et, pour cette sortie culturelle, plus que la moyenne nationale (30%). Ils dépensent beaucoup moins pour la musique *live* : 5% contre 10% en moyenne nationale. Mais le pass Culture trouve aussi d'autres usages, comme l'achat d'instruments de musique, la location de studios d'enregistrement ou les festivals. Globalement, les pratiques sont similaires à celles des jeunes hors QPV.

⁷⁹ « Enquête flash » CNL 2023 à laquelle 70% des festivals ont répondu.

⁸⁰ Source : données pass Culture.

Le montant global dépensé par les jeunes sur le pass Culture en 2023 est de 225 251 085 €. Le montant dépensé par les jeunes en QPV étant de 18 038 151 €, il représente 8% du montant global du pass Culture dépensé par les jeunes en 2023 sur l'ensemble du territoire national. Si l'on considère que 11% des jeunes de moins de 25 ans vivent en QPV⁸¹, on peut estimer que la mobilisation du pass Culture par les jeunes en QPV pourrait être encore davantage encouragée pour leur garantir une utilisation au moins égale à celle de l'ensemble des autres bénéficiaires.

Démos : 37 orchestres de 100 enfants en QPV

Créé en 2010, le dispositif Démos mis en place par la Philharmonie de Paris concerne aujourd'hui 50 orchestres de 100 enfants, parmi lesquels 37 sont en QPV (74%), et trois dans les territoires d'outre-mer (un en Guadeloupe, deux à la Réunion). Les régions Île-de-France, Grand Est et Hauts-de-France concentrent le plus grand nombre d'orchestres. Pour se former à l'exigence artistique de la pratique orchestrale et à sa discipline de travail, les enfants suivent chaque semaine trois à quatre heures d'ateliers collectifs, encadrés par groupes d'une quinzaine par des musiciens et aussi par des acteurs sociaux qui repèrent les enfants et assurent le suivi des familles. Ils répètent en moyenne une fois par mois tous ensemble. La pédagogie est fondée sur la pratique, les orchestres travaillent hors temps scolaire, et les enfants gardent leur instrument à l'issue de leur formation sur trois ans. La moitié d'entre eux poursuivent, après Démos, une activité musicale. Un concert de restitution a lieu avec les familles dans la grande salle de la Philharmonie.

11 orchestres avancés rassemblent des jeunes musiciens formés par Démos et par les conservatoires, dont certains peuvent envisager une carrière professionnelle.

Démos mobilise une trentaine de personnes. L'opération est financée à hauteur de 3,3 M€ par l'État (dont 2,59 M€ pour des orchestres en QPV), 3,5 M€ par du mécénat, 4 M€ par les collectivités territoriales, et 1 M€ par les autres partenaires. La Philharmonie a indiqué à la mission que l'aide de l'État sur ce programme n'a jamais été actualisée. La Philharmonie joue un double rôle d'apport financier et d'accompagnement dans la mise en place du dispositif Demos à l'échelon local : elle apporte ainsi à chaque orchestre la moitié de son budget et accompagne les équipes locales (conseil et formations) tout en fournissant aussi des outils pédagogiques.

Tableau n°16 : Financement de Démos⁸²

Financeurs	Total financement Démos en M€	Part en QPV
État	3,3	74%
Mécènes	3,5	
Collectivités	4	
Autres partenaires	1	
Total	11,8	8,73

► Source : mission d'après données Philharmonie

Cette opération illustre l'effet levier qui s'opère lorsque que des financements de l'État sont perçus par des opérateurs d'envergure nationale.

⁸¹ Source INJEP, Cour des comptes, calcul DEPS.

⁸² Ne figurent pas dans ce tableau les compléments apportés par certains services déconcentrés qui pallient, le cas échéant, les difficultés de collectivités à contribuer au dispositif, en particulier en Guadeloupe et à la Réunion.

Les Micro-Folies

Le dispositif des Micro-Folies créé en 2017 et administré par l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV) se définit comme un dispositif culturel de médiation, permettant, à l'aide d'un kit technique standardisé (projecteur numérique, écran, tablettes, casques de réalité virtuelle) de pouvoir donner accès en tout lieu à des ressources numériques culturelles diverses allant des collections de musées nationaux ou locaux à des captations de spectacles, ce qui en fait à la fois un musée numérique et un espace scénique.

Des médiateurs, employés par les collectivités ayant décidé de s'équiper d'une Micro-Folie animent le dispositif pour tous types de public, mais en majeure partie des publics scolaires. Les Micro-Folies fonctionnent en mode fixe (installées souvent dans des équipements culturels préexistants : médiathèques, tiers lieux, MJC, salles de cinéma, salles de spectacles ou auditoriums), et également en mode itinérant, pour desservir différentes communes ou même des établissements scolaires.

Le kit technique et les contenus culturels numérisés qui lui sont associés est proposé par l'EPPGHV au tarif de 38 000 € et il est financé par les préfetures sur des crédits DSIL ou FNADT selon les régions. Les collectivités ont en revanche à leur charge la rémunération des médiateurs et le financement des locaux où est installée la Micro-Folie. L'EPPGHV anime une activité de réseau principalement pour les médiateurs et aussi pour l'enrichissement du catalogue de contenus numérisés proposé par les Micro-Folies, avec pour objectif de mêler des collections provenant des grands opérateurs et établissements nationaux (Musée du Louvre, Musée d'Orsay, etc...) ou de collections régionales, avec à ce jour 13 collections constituées (soit 3 492 œuvres) et 233 institutions et opérateurs partenaires.

Le déploiement des Micro-Folies depuis 2017 atteint 440 Micro-Folies installées sur le territoire, avec une nette priorité donnée aux territoires ruraux (193 Micro-Folies soit 44% du total) et aux QPV ou sont installés 167 Micro-Folies, soit près de 40% du total.

Il n'existe pas encore d'évaluation globale de l'impact des Micro-Folies dans les QPV (enquête DEPS), mais dans les QPV visités par la mission certains d'entre eux en étaient dotés et ont exprimé leur satisfaction sur l'attractivité du dispositif.

L'apport du ministère aux Micro-Folies installées en QPV, à travers l'enveloppe budgétaire consacrée au dispositif par l'EPPGHV peut être estimé à 1,3 M€ en 2023. Les financements provenant des enveloppes financières à la main des préfets (DSIL, FNADT), pour l'investissement, et par les collectivités territoriales, pour le fonctionnement n'ont pas pu être mesurées.

Orchestre à l'école : 1600 orchestres, dont 546 en QPV

Orchestre à l'école est une association conventionnée avec le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, Tremplin asso et l'ANCT pour accompagner le projet musical des établissements scolaires, pourvu qu'il soit soutenu par plusieurs collectivités et organisé avec les professeurs des conservatoires ou des écoles de musique. Une charte de qualité doit être respectée, et le dispositif est assez souple pour s'adapter à tous les territoires. Sur les 1 600 orchestres à l'école comptabilisés par l'association, 546 sont implantés en QPV ou à proximité immédiate : 147 000 enfants de ces quartiers en bénéficient.

Les instruments choisis sont mis à la disposition des enfants, qui travaillent deux heures par semaine durant trois ans, soit en cohorte d'une classe entière, soit tous les élèves de même niveau, majoritairement en primaire. Les cours sont entièrement gratuits. L'association est financée à 60% par des fonds publics, et à 40% par des entreprises privées ou des fondations. Son budget s'élève à 2,2 M€ et elle emploie 13 ETP.

Il est prévu que 50 orchestres jouent sur le parcours de la flamme olympique : c'est une source de fierté pour un public modeste, les enfants se montrent très enthousiastes et les familles très engagées. La musique ancienne peut les séduire, comme la collecte de chansons auprès de familles d'horizons très divers pour créer leur répertoire. Des parents jouent leur musique traditionnelle. Dans certaines villes, ils peuvent faire partie de l'orchestre, pourvu qu'ils viennent chaque semaine. Certains orchestres, nés à l'école, ont 20 ans : 150 nouveaux orchestres sont aidés chaque année, et 1 M€ d'instruments achetés par l'association. L'initiative a permis le maintien en activité de luthiers, qui expliquent leur métier aux enfants : un système de remise en état et de seconde main a été mis en place pour lisser l'activité sur l'année et ne pas créer un embouteillage estival. Le coût moyen d'un orchestre est de 40 000 € par an, instruments et cours compris, soit un coût par enfant estimé à 500 €.

Les Ateliers Médicis

Les Ateliers Médicis, établissement à vocation nationale et internationale voulu par Frédéric Mitterrand, qui fait l'objet d'un projet architectural ambitieux à Clichy-sous-Bois-Montfermeil a pour ambition d'inventer sans cesse des formules nouvelles, « *ne pas être un ovni tout en restant dans la fonction d'un lieu culturel* ». La fin des travaux est prévue pour fin 2026. Au-delà d'un programme de 200 résidences par an organisé sur l'ensemble du territoire, les Ateliers multiplient les initiatives pour toucher un public de quartier dont 40% est sous le seuil de pauvreté.

C'est le cas de la « *renverse* », un dispositif pour les jeunes des quartiers. En collaboration avec l'École nationale supérieure des arts décoratifs, les Ateliers Médicis ont imaginé une formation d'un an dédiée à 15 jeunes qui manifestent une passion pour un domaine de la création (mode, graphisme, etc...) sans pour autant être engagés dans un cursus classique ni maîtriser les codes qui amènent soit à l'intégration d'une école, soit à une formation professionnelle. Cette initiative leur permet de bénéficier d'une bourse de dix mois et d'être accompagnés dans leur recherche : l'appel à candidatures est publié sur les réseaux sociaux, et un *workshop* de trois jours permet d'évaluer leur motivation. L'opération est financée par la Fondation de France et la Métropole du Grand Paris.

C'est aussi le cas, au sein du pôle médias de « *l'Étincelle Media* », ou de « *La fabrique de l'information* ». Les Ateliers Médicis accueillent en résidence deux journalistes pour initier les jeunes des quartiers environnants à la fabrication d'un média, l'Étincelle. Stages, workshops, éducation aux médias : petit à petit, les Ateliers veulent en faire une agence de production en partie autofinancée. Les Ateliers sont aussi à l'origine de « *La Balise* » avec la Philharmonie de Paris, une radio de création qui propose des formes nouvelles et dont l'objectif est d'« *inventer des lieux d'où l'on parle et pas dont on parle* ».

La cinémathèque idéale des banlieues du monde est un autre exemple. Les ateliers Médicis mettent en œuvre avec le Centre Pompidou, sur une idée d'Alice Diop, un projet fondé sur l'idée d'une cinémathèque dédiée aux banlieues, alors même que depuis les années 30, beaucoup de films y sont tournés. Il s'agit de créer un corpus documentaire et de fiction, un site internet et aussi de former, pour la première fois cette année, avec l'appui du CNC, six cinéastes par an, unis dans une équipe très solidaire. Le thème choisi pour 2025 est la représentation des révoltes urbaines au cinéma.

Pour constituer son équipe (30 ETP), Cathy Bouvard, la directrice des Ateliers a fait le choix d'embaucher des habitants du quartier, pour intégrer la mixité sociale dans le projet de l'établissement. L'enclavement du quartier est une réalité, aucun transport n'assurant de desserte au-delà de 21h, et les transports publics étant souvent défectueux, ce qui accentue la difficulté de mobiliser le public parisien et de la petite couronne. L'arrivée du métro (ligne 16 du Grand Paris Express) est, à cet égard, très attendue.

Tous les jeudis, les Ateliers proposent une activité gratuite : concert, films, rencontre, etc... Un « *café des dames* » réunit deux fois par mois des femmes qui ont peu d'occasion de sorties.

3.3.6. Les actions de l'administration centrale du ministère de la Culture dans les QPV

a. L'action de démocratisation de la culture

L'action des directions d'administration centrale du ministère de la Culture en faveur des QPV a évolué en 2021 avec la création de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC).

Cette délégation générale est chargée de « *définir et mettre en œuvre la politique du ministère visant à garantir l'accès de tous les habitants à l'offre et aux pratiques culturelles dans le respect des droits culturels* ».

Avec elle, a été créé le programme 361 « *Transmission des savoirs et démocratisation de la culture* », qui a dès lors concentré une partie significative des crédits auparavant répartis dans l'ensemble des programmes budgétaires de la mission culture. La délégation générale contribue au développement des politiques culturelles territoriales, notamment en direction des territoires identifiés par leur « *géographie prioritaire* » que sont les QPV. Elle est chargée d'assurer l'animation des services déconcentrés et des opérateurs dans ce domaine. Dans les faits, elle coordonne également, sans réellement l'animer ni la piloter l'action des autres directions d'administration centrale en direction des QPV, ce qui peut expliquer les difficultés à disposer d'une vision consolidée de l'action du ministère de la Culture.

De la même façon, la tutelle des opérateurs nationaux du ministère de la Culture étant assurée par leur direction d'administration centrale de référence, leur intervention en direction des QPV n'est animée ou coordonnée ni par les DRAC ni par la DG2TDC. Les deux auraient cependant toute légitimité à intervenir davantage, les unes par leur

connaissance des collectivités et des besoins du territoire, l'autre par la fixation des priorités nationales, le partage des initiatives et la nécessité de consolider les données d'activité.

Pour disposer d'une vision consolidée de l'activité et des moyens consacrés par le ministère de la Culture en QPV, la DG2TDC ne dispose à date que de sources parcellaires même si la mission a permis que deux ressources, la base de données des équipements culturels et l'outil VIDOC, soient désormais enrichies de données relatives aux QPV. Le détail de ces sources est présenté en annexe 10.

Les moyens humains de la DG2TDC consacrés à la politique en faveur des QPV demeurent modestes au regard de l'ambition du ministère dans ce domaine : une chargée de mission, encadrée par la cheffe du département des territoires et son adjoint sous la responsabilité du délégué général et de son adjoint. L'objectif légitime d'un renforcement du pilotage (animation, définition des objectifs, renforcement des outils d'observation et d'évaluation en particulier quantitatifs, outils de pilotage et de reportage, identification de référents QPV au sein des autres directions), de l'action de l'administration centrale, des préfets et des services déconcentrés du ministère nécessiterait de renforcer ces moyens.

Recommandation N°9 : Assurer un pilotage global du volet culturel de la politique de la ville mis en œuvre par les directions générales, les opérateurs et les DRAC par la DG2TDC : réunir un comité de pilotage restreint, partager les orientations nationales et les bonnes pratiques, renforcer les outils de suivi et d'évaluation.

Comme indiqué *supra* (III 3.1), les crédits budgétaires du ministère de la Culture mobilisés au bénéfice des QPV sont inscrits à plus de 80 % au sein du programme 361 « *transmission des savoirs et démocratisation de la culture* » dont une part majoritaire est déléguée aux DRAC et aux opérateurs du ministère.

Cette répartition de la gestion des crédits du P 361 consacrés aux QPV, essentiellement déconcentrée ou confiée à des opérateurs, n'étonne pas s'agissant d'une politique territorialisée.

L'opération d'éducation artistique et culturelle « *C'est mon patrimoine* » illustre à plus d'un titre les modalités d'intervention du ministère de la Culture en QPV au-delà du financement des interventions. Mise en œuvre par les DRAC, elle est copilotée par l'ANCT et la DG2TDC. D'abord dénommée « *Les portes du temps* », elle fait l'objet d'appels à projet annuels ou pluriannuels par les DRAC selon un cahier des charges national. Ces actions allient un site patrimonial, une structure sociale ou d'éducation populaire, un artiste associé pour des médiations inhabituelles. Les DRAC disposent cependant d'une marge de manœuvre certaine dans la définition des appels à projets et dans la forme de son évaluation.

Les crédits de l'opération sont entièrement déconcentrés depuis 2018. L'opération bénéficie à la fois de crédits du programme 147 « *Politique de la ville* » à hauteur de 528 600 € mobilisés par les DREETS⁸³ (uniquement pour les projets bénéficiant à plus de 60 % à des jeunes issus de PQV) et à hauteur de 1 360 000 €⁸⁴ par les DRAC en 2023 dont la majorité sont destinés au QPV.

⁸³ Source DGCL.

⁸⁴ Source DG2TDC.

Ces derniers crédits sont cependant difficilement identifiables dans les bases de données financières de l'État puisque les DRAC recourent de façon inégale à l'axe analytique politique de la ville du référentiel par activité (RPA P 361).

b. La politique en faveur des patrimoines et de l'architecture

Les financements de la direction générale des patrimoines et de l'architecture (DGPA) en faveur des QPV peuvent difficilement être évalués à défaut d'un axe analytique dans le référentiel par activité du programme budgétaire 175 « *Patrimoine* » .

Au-delà des financements, les QPV recèlent un patrimoine architectural singulier, des grands ensembles aux villes nouvelles, et quelquefois des monuments historiques remarquables. Ils constituent aussi un sujet d'étude et de recherche. « *Architecture contemporaine remarquable* » (ACR) et « *Ville et pays d'art et d'histoire* » (VPAH) sont deux labels présents en QPV, territoires d'expérimentation et d'études pour les étudiants et les chercheurs.

Créé en 2016 par l'article 78 de la loi LCAP⁸⁵, le label « *Architecture Contemporaine Remarquable* » vise à identifier et signaler à l'attention du public les édifices et ensembles urbains remarquables de moins de 100 ans. Il est attribué par le préfet de région sur proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA). Les DRAC animent les groupes de travail chargés d'établir les critères de sélection et présentent les dossiers devant la commission. Le propriétaire est contraint d'informer le préfet de projets de travaux éventuels.

Le label « *Ville et pays d'art et d'histoire* » est aussi présent en QPV, à Saint-Denis par exemple, ou à Saint-Etienne, et favorise la diffusion d'une culture avec les centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

Toutes les écoles d'architecture travaillent sur ces sujets, et les QPV constituent pour les étudiants et les enseignants-chercheurs une source de réflexion et des sujets d'étude. Réhabiliter ou détruire, satisfaire les besoins de logements et ménager des îlots de végétalisation et de fraîcheur : autant de sujets qui s'imposent aujourd'hui. De plus en plus, les étudiants souhaitent travailler leur master *in situ*. L'idée de permanence architecturale dans les quartiers en renouvellement permet le contact et la prise en compte des habitants, surtout dans les phases de chantier.

Recommandation N°10 : Valoriser les travaux de fin d'études des étudiants des écoles d'architecture consacrés aux QPV - qui participent à imposer une vision positive des quartiers - en créant un concours avec l'ANRU et l'ANCT qui leur assure un débouché professionnel pour deux années dans le cadre d'un programme de réhabilitation.

S'agissant des musées, 52 des 1 223 *Musées de France* (4,25%) sont situés en QPV. La Direction générale des patrimoines et de l'architecture contribue au financement de sept opérations qui concernent neuf d'entre eux à hauteur de 5,8 M€ soit 27% du montant des opérations, comme pour le projet de déménagement et de rénovation du musée de la Maison romane à Saint-Gilles (Occitanie).

⁸⁵ Loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

c. La lecture publique et média de proximité en QPV

Premier équipement culturel en QPV - même si la moitié des quartiers n'en possèdent pas - les bibliothèques ont aussi été une cible lors des émeutes de 2023 : 57 d'entre elles ont été dégradées, dont 40% en QPV comme celles du quartier de Borny, à Metz et celle d'Étouvie à Amiens, peu avant son inauguration, qui ont été totalement détruites. La plupart des collectivités ont obtenu la couverture d'une grande partie des travaux par les assurances. À Vaulx-en-Velin, à l'inverse, les habitants ont protégé la bibliothèque des émeutiers, grâce à la mobilisation de comités citoyens. Dans le quartier Pissevin à Nîmes, la médiathèque Marc-Bernard a été fermée en juin 2023 à la demande du personnel, qui jugeait la situation trop dangereuse du fait du trafic de drogue et de violences réitérées : c'était le seul service public encore présent dans le quartier. La construction d'une nouvelle médiathèque est envisagée dans un autre lieu.

Le Salon du livre et de la presse pour la jeunesse de Montreuil

Cette association agit sur le dernier kilomètre jusqu'à la librairie. Très ancré en Seine Saint-Denis, département dont 40% de la population demeure en QPV, le Salon du Livre de Montreuil, outre l'organisation du salon lui-même, a développé des actions variées pour « *donner le meilleur de la littérature au plus grand nombre* ». Directrice de l'association nationale, Sylvie Vassalo souligne la difficulté à utiliser les contrats de ville, dédiés à des opérations territorialisées. C'est donc par ses liens avec les associations qu'elle peut intervenir, par exemple avec l'opération « *Des livres à soi* », dispositif qui vise à former les parents à la littérature jeunesse, mais aussi en inventant une lecture qui passe par l'image quand se pose la question de la maîtrise de la langue, en assurant le lien avec les auteurs qui viennent faire des ateliers dans les quartiers, en adaptant les propositions aux quartiers où l'illettrisme est très présent, en ayant avec les DRAC des relations très suivies.

Il est difficile de déplacer les habitants : l'association leur propose trois sorties, une en bibliothèque, une au salon, une en librairie, avec un chèque livre. « *90% des parents n'avaient jamais mis les pieds dans une librairie, et c'est un pas symbolique très important : nous sommes le tiers médiateur, et ce qui est vraiment efficace c'est que nous entrons dans les maisons : ce dernier kilomètre, c'est une manière de dire qu'on a confiance en eux, et de les requalifier en tant que parents* ». Plusieurs grands acteurs de la solidarité en sont partenaires.

Sylvie Vassalo plaide pour une reconnaissance de la compétence culturelle des acteurs des centres sociaux : pour les habiliter à agir, l'association leur délivre un brevet d'aptitude et équipe progressivement les centres en matériel.

Par ailleurs, des médias locaux (radios, presse écrite, web-radios et web-tv ou encore services de presse en ligne) peuvent être installés en QPV. Leur recensement, notamment en ce qui concerne les médias soutenus par le ministère de la Culture (sur les crédits du programme 180, administrés par la Direction générale des médias et industries culturelles-DGMIC), n'est pas aisé car parmi les 765 radios aidées en 2023 par le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), celles d'entre elles qui sont situées en QPV ne sont pas recensées en tant que telles et ce travail de recensement n'a pas (pour des raisons liées au temps imparti à la mission) pu être entrepris.

S'agissant en revanche des 131 médias d'information sociale de proximité aidés en 2023 dans le cadre du Fonds de soutien aux médias d'information de proximité (FSMISP), le recensement de ceux-ci été possible, du fait d'un renseignement systématique des dossiers de candidature au FSMISP émanant de médias installés en QPV.

Ainsi en 2023, 44,2 % des médias de proximité aidés par le FSMISP sont situés dans des QPV et ont bénéficié de subventions d'un montant total estimé par la mission à 800 K€.

S'il est possible de repérer les médias de proximité situés en QPV, alors que ce repérage est plus complexe pour les radios associatives, c'est parce que le décret du 26 avril 2016 qui fixe les conditions d'octroi des aides du FSMISP, mentionne explicitement, parmi les critères d'attribution de l'aide les médias ciblant les QPV (et les zones de revitalisation rurale), alors que le décret du 25 août 2006 qui définit les règles d'octroi des aides du FSER ne désigne pas de territoires prioritaires, ce qui est d'ailleurs regrettable.

Les médias locaux installés en QPV bénéficient le plus souvent d'aides des collectivités et des crédits de la politique de la ville (notamment de l'ANCT) en complément des subventions qui leur sont versées par le ministère de la Culture (soit par le FSER pour les radios émettant sur le réseau hertzien terrestre, soit pour le FSMISP pour les webradios et autres médias).

Les radios et autres médias locaux sont hébergés soit dans des locaux cédés gracieusement par les collectivités territoriales, soit dans des MJC, ce qui favorise une meilleure synergie de leurs activités avec l'offre culturelles des MJC, ou encore dans des locaux mis à disposition par les bailleurs sociaux.

Les médias locaux participent activement à l'éducation artistique et culturelle des jeunes des QPV à travers des programmes d'éducation au média, d'initiation au journalisme etc., parfois à l'aide de studios équipés dans les établissements scolaires eux-mêmes, l'initiation aux médias étant à la fois technique et éditoriale.

Il est à noter aussi que les entreprises du secteur public de la radio et de la télévision, France Télévisions et Radio France, participent également à l'éducation aux médias dans les quartiers prioritaires avec leurs programmes

France 3 avec la « *Fondation Engagement Médias pour les Jeunes* » de France Télévisions, et d'autres partenaires organise le concours « *Filme ton quartier* » ouvert aux jeunes à partir de 16 ans pour des vidéos de 3 min 30 s. La fondation de France Télévisions participe par ailleurs au financement de trois programmes consacrés à des jeunes de quartiers : « *La Zep* » qui est un programme d'éducation aux médias, « *Média Pitchounes* » et « *Raconte-moi un match* ».

Radio France a conçu en 2015 le programme d'éducation aux médias « *À l'école des ondes* » en lien avec les trois délégations académiques à l'action culturelle (DAAC) franciliennes, qui touche chaque année 10 classes de zones REP.

d. L'action en faveur de la création artistique

La direction générale de la création artistique assure la tutelle ou soutient des acteurs majeurs en QPV dédiés au théâtre, à la musique, à la danse, aux arts plastiques, aux arts de la rue ou aux arts du cirque, les structures qui bénéficient de son appui agissent de longue date dans les quartiers prioritaires.

La DGCA a transmis à la mission une enquête interne sur les labels qui a alimenté ses travaux. Pour autant, il n'est pas aisé de comptabiliser précisément les fonds dédiés aux quartiers, pour plusieurs raisons :

- Si les cahiers des missions et des charges (CMC) des structures labellisées indiquent notamment qu'elles ont le rôle d'« *apporter durablement une égalité d'accès du plus grand nombre à une offre artistique sur un territoire élargi aux bassins de vie les plus éloignés des centres-villes* » ces textes ne mentionnent pas explicitement les QPV ;
- Il faut distinguer les quartiers du public : certaines structures implantées en QPV accueillent beaucoup de public venu de l'extérieur, alors que dans le même temps, les habitants des QPV fréquentent des lieux situés en dehors de leur quartier ;
- Les critères de soutien sur le programme 131 sont variables, et il n'existe pas de dispositif fléché en faveur des QPV, les stratégies internes des DRAC faisant le plus souvent le choix d'inclure les QPV dans leurs plans d'action ;
- La mission a pu rencontrer, sur le terrain, des acteurs très engagés auprès des publics les plus éloignés de l'offre culturelle.

3.3.7. Un effet levier pour compléter l'action du ministère : la Fondation Culture & Diversité

Parmi les fondations mobilisées en faveur de la culture et intervenant en QPV, une retient l'attention par l'antériorité de son partenariat avec le ministère de la Culture.

La fondation Culture & Diversité⁸⁶, créée en 2006 par Marc Ladreit de Lacharrière pour favoriser l'accès à la culture aux jeunes de milieux modestes, agit notamment en faveur des QPV à travers deux programmes, accompagnés par le ministère de la Culture :

- Le programme *Cohésion sociale*, par des actions d'éducation artistique et culturelle avec des collèges et l'organisation d'un prix-trophée d'improvisation théâtrale, et d'un programme avec le théâtre national de la danse - Chaillot ;
- Le programme *Égalité des chances*, qui depuis plus de 15 ans favorise l'accès aux établissements d'enseignement supérieur culture -1250 jeunes y ont été admis au terme d'un processus d'accompagnement qui va de la sensibilisation en lycée aux bourses d'études en passant par la préparation au concours⁸⁷.

Ce deuxième programme concerne 52 écoles d'architecture, d'art et de design, de journalisme, dont 51 sont publiques, l'institut français de la mode faisant exception. Son

⁸⁶ Fondation d'entreprise du groupe Fimalac.

⁸⁷ Le programme *Égalité des chances* développe une méthodologie structurée en cinq étapes :

- Informer les collégiens, les lycéens et les étudiants sur les formations supérieures d'excellence et leurs débouchés ;
- Préparer les élèves les plus motivés aux concours d'entrée des grandes écoles de la culture lors de stages intensifs, dits « Stages Égalité des Chances » qui se déroulent au sein même des écoles partenaires ;
- Aider les étudiants une fois admis dans les écoles, grâce à un soutien financier, une aide au logement, une aide pédagogique et une aide à l'ouverture culturelle ;
- Accompagner les étudiants dans leur insertion professionnelle par des offres de stage et d'emploi, des ateliers, du mentorat, de la diffusion d'œuvres, ainsi que des résidences ;
- Permettre aux anciens étudiants de s'engager pour aider les nouvelles générations.

extension à l'ensemble des écoles se heurte à l'absence de décharges horaires pour les binômes qui en assurent l'organisation et l'animation (un professeur, un agent administratif), le volume horaire étant estimé à 30 h par an, plus 50 h si l'école accueille un stage et assure la coordination des activités (quatre stages par an pour les écoles d'architecture et les écoles d'art, un stage par an pour la FEMIS et l'École du Louvre). Le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris pourrait prochainement intégrer le programme avec une action spécifique en direction de jeunes danseurs en Guadeloupe.

Actuellement, chaque volet mis en œuvre par la Fondation associe 10 écoles supérieures et 20 lycées partenaires. Seules trois écoles d'architecture n'y participent pas. La fondation souligne qu'un troisième volet pourrait utilement être ouvert pour intégrer davantage d'écoles d'art dans ce programme.

Le programme inclut 110 lycées dans l'Hexagone identifiés par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse au regard de leur indice de position sociale⁸⁸. 60% sont situés en QPV ou dans un périmètre de 300m autour d'un QPV.

La Fondation dispose d'un budget de 3 M€ pour ces deux types d'actions : le coût du programme Égalité des chances est estimé par la fondation à 900 000 €, dont 200 000 € constituent de bourses. Ce sont donc 540 000 € qui sont déployés par le programme en QPV, auquel il convient d'ajouter une part non évaluable d'engagement des établissements de l'enseignement supérieur culture, qui complètent l'action du ministère de la Culture en faveur des quartiers de la politique de la ville.

Une nouvelle convention tripartite entre la Fondation Culture & Diversité, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse a été signée le 7 mai 2024 pour une durée de cinq ans.

Recommandation N°11 : Inciter les établissements nationaux de l'enseignement supérieur culture à s'engager dans le programme Égalité des chances et doter les établissements d'un volume de décharges horaires leur permettant de s'engager plus fortement dans le programme.

⁸⁸ Cet indice permet d'appréhender le statut social des élèves à partir des professions et catégories sociales (PCS) de leurs parents.

IV CONCLUSION

La mission s'est efforcée de mesurer l'effort soutenu des services centraux et déconcentrés du ministère de la Culture dans les QPV, et a constaté le désir d'atteindre les publics les plus éloignés de l'offre culturelle qui s'est affirmé de longue date, depuis la montée en puissance de la politique de la ville au début des années 80 jusqu'à nos jours.

Le résultat du sondage réalisé par IPSOS témoigne de la réussite d'une politique culturelle partagée par tous, dans la mesure où les attentes et les pratiques culturelles des habitants des QPV ne sont pas manifestement très différentes de celles des Français en général : ces attentes sont diverses, et dominées par la fréquentation des cinémas, des bibliothèques, des concerts.

Une meilleure participation des habitants des QPV aux choix de politiques culturelles locales auxquelles ils puissent être associés d'une manière ou d'une autre, est le levier identifié pour un développement des pratiques culturelles dans les quartiers, la demande exprimée portant en priorité sur l'offre de spectacle vivant (concerts, théâtre, danse, festivals), tout en restant ouverte à une large gamme d'activités.

Les habitants des QPV demandent des ateliers de pratique artistique, de la concertation, des loisirs proches de leur domicile. Le sondage révèle aussi les difficultés liées à l'absence de ressources, aux tarifs, souvent jugés- à tort ou à raison- trop élevés, le manque de moyens de transport, l'absence de temps libre, l'aspiration à une prise en compte de la parole des habitants. Il dit enfin que 40% d'entre eux ne sont pas intéressés par l'offre qui leur est proposée.

Les quartiers sont convenablement pourvus d'équipements culturels, pourvu qu'on les considère dans un rayon d'un kilomètre (soit au plus 20 minutes à pied). Ils sont dotés de moyens conséquents, au-delà du droit commun, pour compenser des difficultés sociales auxquelles le ministère ne saurait à lui seul remédier. Les crédits qui leur sont consacrés ont un effet de levier important. Les structures labellisées, conventionnées ou soutenues par le ministère, comme ses opérateurs, y mènent des actions dans la durée.

La mission fait le constat des conditions de la réussite des projets culturels en QPV qui tiennent à la combinaison de plusieurs facteurs : une rénovation urbaine achevée et des transports facilités ; l'appui des projets sur des équipements et structures existants ou à créer ; le « *faire avec* » les habitants (festivals, arts de la rue, etc.) ; la mixité des pratiques et des lieux ; l'appui et le conseil des DRAC ; l'appropriation des dispositifs nationaux (Micro-Folies, Démonos, etc.) ; une politique tarifaire adaptée et le recours, quand cela est nécessaire, à la gratuité.

En effet, le point commun de ces initiatives et de leur succès dans la plupart des cas est qu'elles ont su prendre en compte les désirs des habitants, et inventer, au fil du temps, des formes artistiques et des pratiques qui ont notamment conquis la jeunesse bien au-delà des limites imposées par le découpage administratif en contribuant ainsi à une meilleure cohésion sociale.

La mission suggère que l'engagement du ministère soit porté plus fortement au niveau politique, afin de participer à restaurer l'image des quartiers, et de saluer l'engagement des collectivités, et de tous les partenaires pour améliorer le quotidien de leurs habitants.

Une politique culturelle résolue envers les quartiers prioritaires suppose en effet de prioriser les projets nés en QPV, de modifier un certain nombre d'habitudes, et de rompre avec une seule politique de l'offre, pour prendre en compte les désirs des habitants, sans rien renier de l'obligation de mettre à disposition de chacun ce que la culture a de meilleur à offrir. La mission a pu mesurer l'importance capitale d'une médiation de qualité, indispensable pour vaincre l'intimidation ou les préjugés, et des partenariats avec les acteurs présents sur le terrain.

V LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

CABINET DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER, CHARGÉE DE LA VILLE ET DE LA CITOYENNETÉ

Chloé LOMBARD

Directrice de cabinet

Mohamed AMOURA

Conseiller chargé de la politique de la ville et de la société civile

Thibaut VIGNEZ SCOTH

Conseiller chargé de la promotion de la citoyenneté et de la culture

MINISTÈRE DE LA CULTURE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Jean-Michel KNOP

Délégué à la coordination de l'action territoriale

Stéphane MARTINET

Chef du département de l'action territoriale

Amandine SCHREIBER

Cheffe du département des études de la prospectives et des statistiques – documentation

Edwige MILLERY

Chargée d'étude – DEPS-DOC

Pierre MUZARD

Chef de projet - Département de la stratégie et de la modernisation

Joris BRICOUT

Chef de projet – Service du numérique

Bathie BA

Chef de projet enquêtes – Service du numérique

Laure DEPRINCE

Cheffe de projet - Mission de modernisation de l'information financière

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA TRANSMISSION, AUX TERRITOIRES ET À LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Élise HERRMANN

Cheffe du département des territoires

Guillaume JUIN

Adjoint à la Cheffe du département des territoires

Elisabeth DAUMAS

Chargée de mission Politique de la ville, département des territoires

Isabelle JACQUOT-MARCHAND

Cheffe du bureau des temps de la vie

Julien HISTA

Chef du département des affaires générales

DIRECTION GÉNÉRALE DES MÉDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES

Nicolas GEORGES

Directeur du service du livre et de la lecture

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Sophie ZELLER

Adjointe au directeur général de la création artistique, cheffe du service du spectacle vivant

Florence VILSALMON

Adjointe à la cheffe du département à la diffusion pluridisciplinaire et aux programmes transversaux

DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE

Hélène FERNANDEZ

Directrice, adjointe au directeur général des patrimoines et de l'architecture, chargée de l'architecture

Christelle CREFF

Cheffe du service des musées de France

Estelle GUILLE des BUTTES

Adjointe au sous-directeur de la politique des musées, conservatrice en chef du patrimoine

INSPECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Sylviane TARSOT-GILLERY

Inspectrice générale des affaires culturelles

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES ÎLE-DE-FRANCE

Laurent ROTURIER

Directeur régional des affaires culturelles Île-de-France

Carole SPADA

Directrice régionale adjointe des affaires culturelles Île-de-France

Nicolas ROBERT

Chef du service régional populations, accompagnement, coopération et territoires

Christophe LEMAIRE

Adjoint au chef du service régional populations, accompagnement, coopération et territoires

Emmanuelle PASTUREAU

Conseillère action culturelle et territoriale

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Hilaire MULTON

Directeur régional des affaires culturelle Hauts-de-France

Florence LEMOINE

Conseillère action culturelle et territoriale, en charge des questions de cohésion sociale

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Jacqueline BROLL

Responsable du pôle création, médias, industries culturelles et action culturelle et territoriale

Bruno GALLICE

Conseiller action culturelle et territoriale

Noëlle DELCROIX

Conseillère action culturelle et territoriale

Eugénie BORDIER

Conseillère action culturelle et territoriale

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES GUADELOUPE

François DERUDDER

Directeur des affaires culturelle Guadeloupe

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES LA RÉUNION

Marie-Jo LO-THONG

Directrice des affaires culturelle La Réunion

Nicolas STOJCIC

Conseiller pour l'éducation artistique et culturelle, l'action territoriale et la politique de la ville

AUTRES MINISTÈRES ET SERVICES DÉCONCENTRÉS

DIRECTION GÉNÉRALE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Blandine GEORJON

Adjointe du sous-directeur de la cohésion et de l'aménagement du territoire

Mathieu BLET

Chef du bureau stratégie contractualisation et évaluation

Salomé LUSSEAU

Chargée de mission politique de la ville

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Virginie LASSERRE

Préfète déléguée pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Hauts-de-France

Antoine DIJOL

Chargé de mission prévention de la radicalisation

PRÉFECTURE DE MAINE ET LOIRE

Philippe CHOPIN

Préfet

Emmanuel LE ROY

Secrétaire général, Sous-préfet de l'arrondissement d'Angers

Nathalie GIMONET

Directrice de cabinet du Préfet

Patrice CORDE

Délégué du Préfet

Pascale GATINEAU

Déléguée du Préfet

Gaëlle ROBIN

Déléguée du Préfet

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Jonathan RUPPY

Délégué de la préfète à la Politique de la Ville

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Aline LAYDEVANT

Déléguée du préfet en charge de la politique de la ville

FORCE D'ACTION RÉPUBLICAINE

Gilles CLAVREUL

Coordonnateur de la Force d'action républicaine

AGENCES NATIONALES

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Hélène CHAPET

Directrice du programme lien social et images des quartiers, Direction de la politique de la ville

AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE

Anne-Claire MIALOT

Directrice générale

OPÉRATEURS NATIONAUX ET SOCIÉTÉ DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

Emilie DELORME

Directrice générale

Marine THYSS

Secrétaire générale

OPÉRA-COMIQUE

Irène BASILIS

Directrice adjointe - administratrice

Juliette CHEVALIER

Secrétaire générale

Chrysoline DUPONT

Directrice de la production

PHILHARMONIE DE PARIS

Thibaud DE CAMAS

Directeur général adjoint

Clara WAGNER

Directrice déléguée aux relations institutionnelles et diplomatiques

SAS PASS CULTURE

Hélène AMBLES

Directrice du développement

Théo GASQUET

Responsable des relations avec les publics

Mandy LLAMAS

Responsable du pôle études et recherches Direction de la communication, du marketing et des études

Maxence DANIE

Responsable des relations avec les pouvoirs publics

Jules ARBELOT

Chargé de mission traitement des données

FÉDÉRATIONS, UNIONS ET ASSOCIATIONS NATIONALES

UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

Emmanuelle COSSE

Présidente

Thierry ASSELIN

Directeur des politiques urbaines et sociales

Nicolas PRUDHOMME

Directeur de la maîtrise d'ouvrage et des politiques patrimoniales

MJC DE FRANCE

Jean-Yves MACE

Président de MJC de France et président d'une MJC située en QPV dans la région Grand Est

Patrick CHENU

Directeur général de l'Association MJC de France et président du FONJEP

FEDELIMA - FÉDÉRATION DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES

Véra BEZSONOFF

Coordinatrice de l'accompagnement des adhérents et des dynamiques de territoire

FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DE FRANCE

Tarik TOUAHRIA

Président

Sophie MICHELENA

Déléguée nationale, pôle projets, international, culture, éducation aux médias et à l'information

ASSOCIATION ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Marianne BLAYAU

Déléguée générale

Anna MUDA-POUZOLLIC

Responsable de l'accompagnement des nouveaux orchestres

CONFÉDÉRATION NATIONALE DES RADIOS ASSOCIATIVES

Siham MINEUR

Vice-présidente

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Magali LONGOUR

Directrice adjointe de la Culture, du Patrimoine et de la Coopération

MÉTROPOLE DE LYON

Clotilde CHARRETON

Chargée de mission Culture et lien social

Frédéric RAYNOUARD

Chargé de mission Politique de la Ville

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Florian BERCAULT

Maire de Laval, Président de la communauté d'agglomération de Laval, administrateur d'Intercommunalités de France

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Simon CAEN

Chargé de mission Culture & Partenariats Direction de l'attractivité, de l'innovation et des équipements d'intérêt métropolitain

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE- VAL DE SAMBRE

Abdahla HANOUN

Directeur Général Adjoint, Pôle Cohésion Sociale et Territoriale,

Jean-Christophe CHANTRELLE

Chargé de mission politique de la ville

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS GRAND SUD

Didier DESMOTTES

Directeur du pôle des médiathèques de Grigny, Ris-Orangis, Bondoufle

Gita ASLANI SHAHRESTANI

Directrice de la médiathèque de Grigny

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET VILLE DE CLERMONT FERRAND

Olivier BIANCHI

Maire et Président de Clermont Auvergne Métropole

Jean François MASSELOT

Directeur adjoint du cabinet du Président de Clermont Auvergne Métropole

Alexandre GAUCHARD

Chef de projet politique de la ville

Régis BESSE

Direction de la programmation

Christophe GAUTHIER

Directeur du développement urbain

Camille MELZER

Chef de projet pôle éducatif du Bédât

Mahaut LOCTIN

Agente de développement du centre social Fontaine du Bac

VILLE D'ANGERS

Nicolas DUFETEL

Adjoint à la Culture et au Patrimoine

Olivier MARTIN

Directeur de la Culture et du Patrimoine

Marc-Édouard GAUTIER

Directeur de la bibliothèque municipale

Frédérique COQUELET

Responsable des bibliothèques de quartier

Claire DECOURCELLE

Responsable de la bibliothèque de Monplaisir

VILLE DE GRENOBLE

David APARICIO

Chargé de mission - service Développement Culturel et Artistique - Direction des Affaires Culturelles

Marie-Lou LAMBERT

Cheffe de service Développement Culturel et Artistique

Pascal DOBIAS

Directeur de la maison des habitants et de la maison des jeunes et de la culture de l'Abbaye

Serge DURIEUX

Directeur du Secteur 5 de Grenoble : Abbaye / Jouhaux / Châtelet / Teisseire / Malherbe

VILLE DE GRIGNY

Philippe RIO

Maire

Pascal TROADEC

Maire-adjoint chargé de la culture

Mohamed MAHIEDDINE

Directeur général adjoint chargé de la culture, de la proximité, de la solidarité et de la vie sociale

Florence RISI

Cheffe de projet équipement multiculturel de Grigny et de l'agglomération Grand Paris Sud

Elisabeth de ROLAND

Responsable de la mission histoire locale et patrimoine

Aymeric DUVOISIN

Directeur de cabinet du Maire

Konmin VANG

Directeur adjoint du Centre social Marie Curie

Edgar SOLMI

Directeur du conservatoire

Pierre GERNIOUX

Directeur adjoint du conservatoire
Marie-Christine TROADEC
Directrice de l'école municipale d'arts plastique – Micro-Folie
Fanny CHASSANG
Médiatrice de l'école municipale d'arts plastiques
Mze BASTOI
Directeur du centre culturel Sidney Bechet
Mathieu SHUTT
Régisseur du centre culturel Sidney Bechet

VILLE DE NOISY-LE SEC

Olivier SARRABEYROUSE
Maire
Wiam BERHOUMA
Maire adjointe déléguée au développement et à la promotion de la culture, à l'éducation populaire et à la transmission de la mémoire
Gaëlle BRYNHOLE
Directrice des archives et des affaires Culturelles
Thibaut PIETRERA
Chef de cabinet du Maire

VILLE DE TRAPPES

Sandrine GRANDGAMBE
Première maire-adjointe en charge de la réussite scolaire
Yohann NIVOLLET
Directeur des Affaires Culturelles

VILLE DE TRÉLAZÉ

Lamine NAHAM
Maire
Chantal JOFFROY
Adjointe à la culture, vie associative, tourisme et relations internationales
Aykel GARBA
Directeur de cabinet du Maire

FONDATION CULTURE ET DIVERSITÉ

Lucille DESCHAMPS
Déléguée générale en charge de l'égalité des chances
Anne PIZET
Déléguée générale en charge de la cohésion sociale

STRUCTURES LABELLISÉES ET CONVENTIONNÉES ET COMPAGNIES

LES ATELIERS MÉDICIS

Cathy BOUVARD
Directrice

CENTRE DE PROMOTION DU LIVRE DE JEUNESSE EN SEINE-SAINT-DENIS

Sylvie VASSALLO
Directrice
Marie PARIS
Co-responsable du pôle administration générale – administratrice
Pascaline MANGIN
Responsable du pôle publics et médiations

LUX – VALENCE, SCÈNE NATIONALE

Catherine ROSSI-BATÔT

Directrice

THÉÂTRE LE MANÈGE - MAUBEUGE, SCÈNE NATIONALE TRANSFRONTALIÈRE

Géraud DIDIER

Directeur

ESPACE 600 - GRENOBLE SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL ART, ENFANCE, JEUNESSE –

Anne COUREL

Directrice

Emma STOWE

Chargée des relations avec les publics / chantier ADOS

Violaine SIMON

Chargée de l'accueil et de la billetterie

Danaé HOGREL

Administratrice

THÉÂTRE GÉRARD PHILIPPE- SAINT-DENIS – CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL

Julie DELIQUET

Directrice

Marie-Hélène BÂTARD

Secrétaire générale

Isabelle MELMOUX

Directrice adjointe

BIENNALE DE LA DANSE

Xavier PHELUT

Chef de projet « défilé »

CINÉ FABRIQUE

Florence QUERITÉ

Médiatrice socio-culturelle en charge des actions sur les territoires

COMPAGNIE DE CIRQUE ITINÉRANT ET ÉCOLE DE CIRQUE « LES FRÈRES KAZAMAROFFS »

Gérard CLARTÉ

Directeur

COMPAGNIE L'AMIN THÉÂTRE

Suheyla BURC

Co-directrice

Christophe LALUQUE

Co-directeur artistique, metteur en scène

COMPAGNIE LA CONSTELLATION

Alexandre RIBEYROLLES

Directeur

Emilie PETIT

Administratrice

COMPAGNIE SUPREME LEGACY

Mickaël PECAUD

Directeur

COMPAGNIE DARUMA

Milène DUHAMEAU

Directrice

Pauline LORENZINI

Administratrice de production

ASSOCIATION SAUVE QUI PEUT LE COURT MÉTRAGE

Sébastien DUCLOCHER

Coordonnateur du pôle régional d'éducation aux images

Fanny BARROT

Calmin BOREL

Bertrand ROUCHIT

Jérôme TERS

Membres du collectif

BUREAU D'ÉTUDE VILLES INNOVATIONS

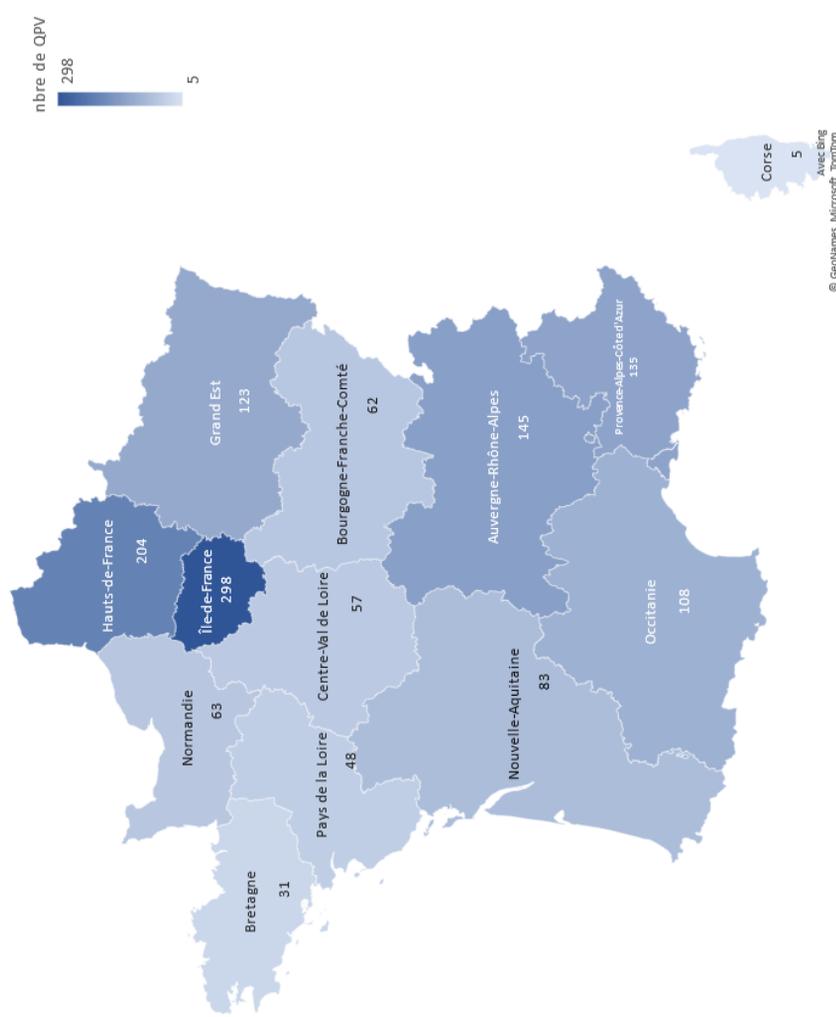
Raphaël BESSON

Directeur de Villes Innovations, chercheur associé à PACTE, co-fondateur du LUCAS (Laboratoire d'usages Culture(s) Arts Société)

VI LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 :	PORTRAIT DES RÉGIONS ET DROM	1
ANNEXE 2 :	L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	21
ANNEXE 3 :	LES OPÉRATEURS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET LES STRUCTURES LABELLISÉES DE LA CRÉATION ARTISTIQUE	25
ANNEXE 4 :	PORTRAITS D'OUTRE-MER	29
ANNEXE 5 :	ENQUÊTE IPSOS : LES PRATIQUES ET LES ATTENTES DES HABITANTS EN QUARTIER DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	31
ANNEXE 6 :	LISTE DES 288 QPV DÉPOURVUS D'ÉQUIPEMENT CULTUREL <i>IN SITU</i> ET DANS UN RAYON D'UN KM (<i>SOURCE BASILIC, 1^{ER} JANVIER 2024</i>).....	73
ANNEXE 7 :	CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES CULTURE- EDUCATION POPULAIRE	81
ANNEXE 8 :	ETABLISSEMENTS CULTURELS FRANCILIENS PARTICIPANTS À L'OPÉRATION "SORTIR DU CADRE" DE LA PRÉFECTURE ILE-DE- FRANCE (2022-2024) – JUMELAGE AVEC UN QPV	89
ANNEXE 9 :	LISTE DES LABELS ET APPELLATIONS DE LA CRÉATION ARTISTIQUE IMPLANTÉS EN QUARTIER DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	91
ANNEXE 10 :	PANORAMA DES BASES DE DONNÉES, SYSTÈMES D'INFORMATION ET ENQUÊTES RELATIVES AUX QPV – APPUI AU PILOTAGE DE L'INTERVENTION EN QPV	93

Panorama des QPV en France hexagonale



Régions	Nombre de QPV (zonage géographique 2024)
Auvergne-Rhône-Alpes	145
Bourgogne-Franche-Comté	62
Bretagne	31
Centre-Val de Loire	57
Corse	5
Grand Est	123
Hauts-de-France	204
Île-de-France	298
Normandie	63
Nouvelle-Aquitaine	83
Occitanie	108
Pays de la Loire	48
Provence-Alpes-Côte d'Azur	135



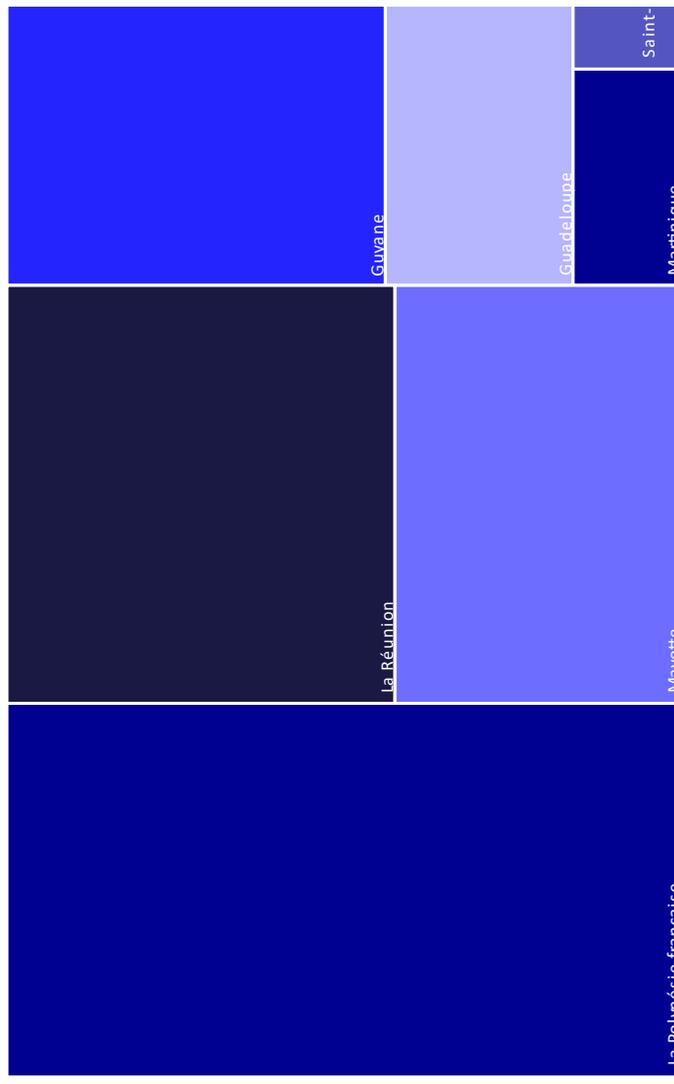
MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Panorama national des QPV en DROM-COM

Nombre de quartiers de la politique de la ville par région eDROM

■ Guadeloupe ■ Martinique ■ Guyane ■ La Réunion ■ Mayotte ■ La Polynésie française ■ Saint-Martin

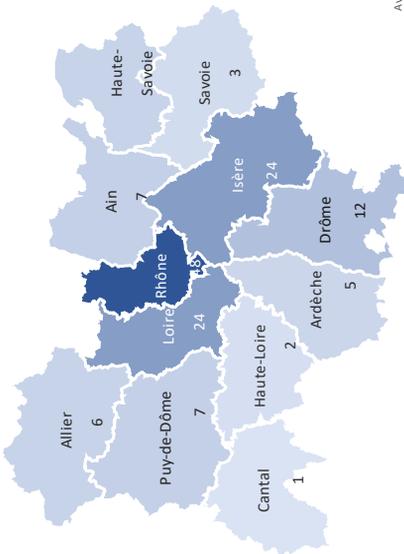


Régions	Nombre de QPV (géographique 2015)
Guadeloupe	16
Martinique	7
Guyane	32
La Réunion	49
Mayotte	36
La Polynésie française	76
Saint-Martin	2

Auvergne-Rhône-Alpes

Chef-lieu : Lyon

1. Panorama régional des QPV



2. Quel budget pour les QPV ?

1 934 000 €

Dont 1 840 000 € du programme 367 et 94 000 € des autres programmes.



Le Dac Auvergne-Rhône-Alpes participe à hauteur de 9,5% de l'effort national des Dac hexagonales à destination des QPV sur le 367.

3. Équipements situés en QPV

Equipements	ARA
Monument	57
Bibliothèque	40
Cinéma	10
Théâtre	7
Conservatoire	4
Service d'archives	4
Musée	3
Librairie	2
Lieu archéologique	2
Scène	1
Etablissement d'enseignement supérieur	1
TOTAL	131



Avec Bing
© Goolbums / TomTom



145

Quartiers de la politique de la ville dans la région

10,6%

de l'ensemble des QPV en hexagone



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection générale des affaires culturelles

Zoom sur...



Projet « Du courage ! » porté par la MC2 Grenoble : dans le cadre de 10 olympiades culturelles, en lien avec les jeunes des QPV de Grenoble (38). Depuis 2 ans, la MC2 Grenoble s'est mobilisée dans un projet d'ampleur autour des Jeux Olympiques de Paris 2024, au travers d'un programme dédié mêlant Théâtre, Danse et Musique. Pensé en complément avec le CCN de Grenoble et le Quatuor Béla, le projet s'adresse notamment à la jeunesse des quartiers en politique de la ville, grâce au rai des centres sociaux et des maisons des habitants. Les ateliers et rencontres se succèdent au fil des mois pour aboutir à une grande célébration artistique et festive en juin prochain.

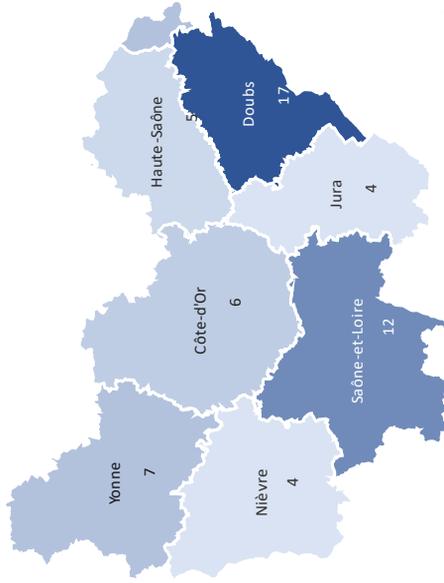


Projet « Road-trip vélo en Ardèche » porté par RADIO MEGA à destination des jeunes de la Maison pour tous du quartier Centre-Ville et du Service de réussite éducative de Valence (26). Grâce à son vélo-studio-radio, l'association Radio-Méga qui émet sur la fréquence 99.2 sur Valence et ses alentours, propose de nombreux ateliers itinérants pour des jeunes allant sport et éducatifs aux médias et à l'information. Chaque année, les chargés d'action culturelle de l'association, en lien avec les services de la politique de la ville, déterminent un parcours à vélo d'une semaine, allant visites et rencontres, de placement à vélo pour aboutir chaque jour à une émission radio portée par les jeunes en direct. Le projet a nécessité une préparation (physique et professionnelle) tout au long de l'année. Il permet en outre de proposer aux jeunes des QPV un voyage à la rencontre d'autres jeunes dans le sud de la région.

Bourgogne-Franche-Comté

Cherlieu : Dijon

1. Panorama régional des QPV



Nombre de QPV
17

4

2. Quel budget pour les QPV ?

850 899 €

Dont l'ensemble provient du programme 367.

Le Droc Bourgogne-Franche-Comté participe à hauteur de 4% de l'effort national des Droc hexagonales à destination des QPV sur le P367.

3. Équipements situés en QPV

Equipements	BFC
Bibliothèque	23
Centre de création artistique	1
Cinéma	2
Conservatoire	1
Espace protégé	6
Monument	22
Scène	3
Service d'archives	1
Théâtre	1
TOTAL	60

Zoom sur...

- ✓ Jumelage entre le QPV de Planoise (Besançon) et la Scène Nationale Les 2 Scènes
- ✓ Le Gout de la ville, projet dans le cadre du contrat de ville d'luxerre, et porté par le Silex (SMAO) et la compagnie la Générale d'imaginaire
- ✓ "Utopie végétale ou si les plantes nous parlent ?" portée par le Centre national des arts de la rue et de l'espace public de Chalon sur Saône, projet art plastiques dans le QPV des Prés Saint-Jean



62

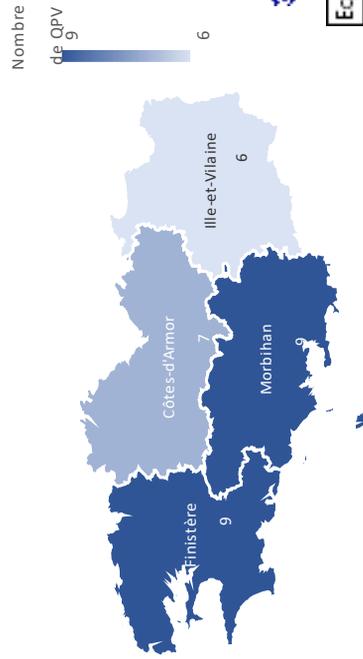
Quartiers de la politique de la ville dans la région



4,5%

de l'ensemble des QPV en hexagone

1. Panorama régional des QPV



2. Quel budget pour les QPV ?

457 000 €
 Dont l'ensemble provient du programme 367.

Le Droc Bretagne participe à hauteur de 2,7% de l'effort national des Droc hexagonales à destination des QPV sur le P367.

3. Équipements situés en QPV

Equipements	BRE
Bibliothèque	9
Monument	8
Scène	1
Service d'archives	1
TOTAL	19



31

Quartiers de la politique de la ville dans la région



2,3%

de l'ensemble des QPV en hexagone

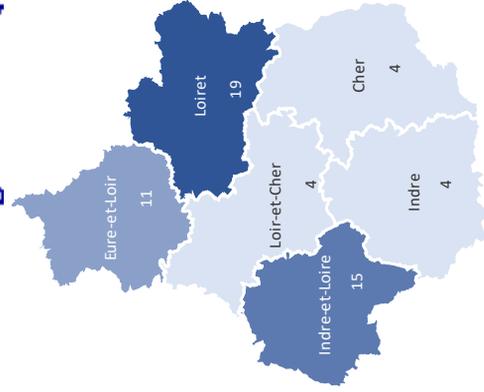
Zoom sur...

- Junétagne Le Triangle** (Scène conventionnée pour la danse) avec QPV Le Bérens à Rennes
 Dynamique de connexion au territoire par différentes actions, de sportifs, modalités, dans une perspective de construire une démarche culturelle de territoire sur un temps long.
- Bonjour Minuit** (SMAC implantée dans un QPV), projet au sein de trois QPV de St-Brieuc (22)
 Le projet 808 Studio a consisté à installer un studio d'enregistrement au plus près des lieux de vie des habitants, dans les quartiers, chez les partenaires (identifier des rappers et rappeuses résidant en QPV)
- Pôle de ressources Passeurs de Culture** (35)
 Rapprochements privilégiés entre acteurs culturels et acteurs du champ social et socio-culturel par la création d'un pôle de ressources "Passeurs de Culture" (Evry, Ville Rennes, département Ille-et-Vilaine).

Centre-Val de Loire

Chef-lieu : Orléans

1. Panorama régional des QPV



2. Quel budget pour les QPV ?

190 000 €

Dont l'ensemble provient du programme 367.

Le Droc Centre-Val de Loire participe à hauteur de 0,8% de l'effort national des Droc hexagonales à destination des QPV sur le P367.

3. Équipements situés en QPV

Equipements	CVL
Bibliothèque	20
Cinéma	1
Espace protégé	1
Etablissement d'enseignement supérieur	1
Monument	25
Musée	3
Service d'archives	1
Théâtre	1
TOTAL	53

Zoom sur...

- ✓ L'intervention en résidences d'un artiste plasticien (Malik Meiri) pendant plusieurs années au moment de la destruction d'un tour emblématique du quartier de La Source (Orléans).
- ✓ Le développement d'un camion scène à travers plusieurs QPV du contrat de ville de Tours avec des ateliers musicaux et la possibilité pour les jeunes de se professionnaliser (enregistrement maquettes, production scénique, appréhension des métiers techniques).
- ✓ La participation des habitants au développement d'une Web TV : écriture des sujets, enregistrement des interviews, diffusion, appréhension des métiers techniques du son, de l'image et réflexion sur l'éducation aux médias et à l'image.



57

Quartiers de la politique de la ville dans la région



4,2%

de l'ensemble des QPV en hexagone



MINISTÈRE DE LA CULTURE

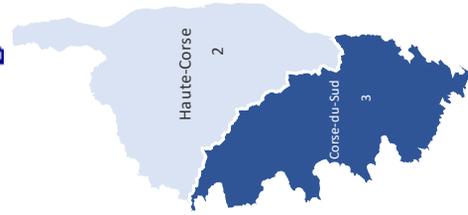
Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection générale des affaires culturelles

Corse

Chef-lieu : Ajaccio

1. Panorama régional des QPV



Avec Bing
© Google/Mapbox/ TomTom



5

Quartiers de la politique de la ville dans la région



0,4%

de l'ensemble des QPV en hexagone

2. Quel budget pour les QPV ?

20 000 €

En Corse, la compétence culture est partiellement dévolue à la Collectivité

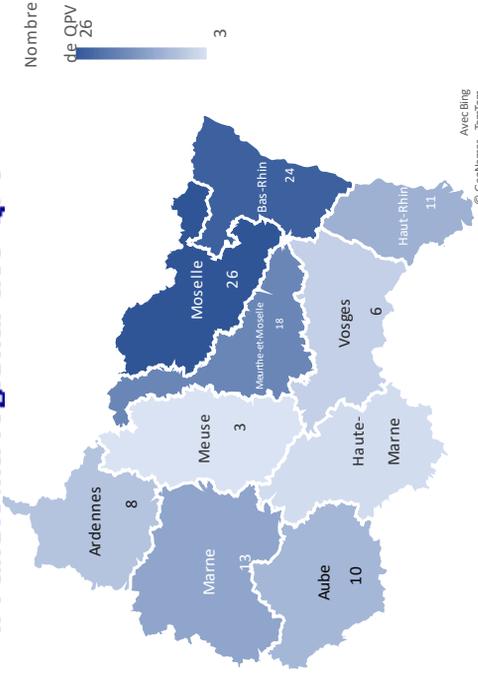
Zoom sur...

- ✓ Découverte de la vie antique et du patrimoine naturel autour de Biguglia avec le musée de Mariana
- ✓ Parcours d'expression artistique (danse et peinture) avec le musée Bessch
- ✓ Théâtre et danse sur le thème de la préhistoire avec le musée de Santène.

3. Équipements situés en QPV

Equipements	COR
Bibliothèque	1
Monument	2
Théâtre	2
TOTAL	5

1. Panorama régional des QPV



123

Quartiers de la politique de la ville dans la région



9%

de l'ensemble des QPV de l'hexagone



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection générale des affaires culturelles

2. Quel budget pour les QPV ?

964 670 €

Dont l'ensemble provient du programme 367.

Le Dreal Grand-Est participe à hauteur de 4,5% de l'effort national des Dreal hexagonales à destination des QPV sur le 9647.

3. Équipements situés en QPV

Equipements	GE
Bibliothèque	26
Centre de création artistique	2
Cinéma	3
Conservatoire	2
Espace protégé	2
Etablissement d'enseignement supérieur	1
Lieu archéologique	1
Monument	47
Musée	6
Scène	1
Service d'archives	5
Théâtre	4
TOTAL	100

Zoom sur...



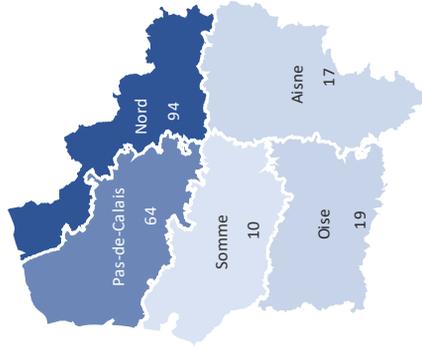
Programme Jeunes en librairie : En 2022-2023, 140 classes et 4000 jeunes sont touchés grâce à 80 librairies partenaires. Le partenariat avec la Région Grand-Est, les recteurs de Reims, Metz-Nancy et Strasbourg, l'association de librairies LILE et le centre de ressources régional pour les auteurs Interbibly, est désormais pleinement efficace et opérationnel. Le soutien du service du livre et de la lecture a permis de déployer 76 68 en 2023 au service de ce programme qui séduit les acteurs et s'inscrit en complémentarité avec le pass Culture. Les jeunes reviennent volontiers seuls chez le libraire qu'ils ont découvert avec leurs REP et REP+ sont prioritaires : elles représentent près de 30% des bénéficiaires.



Les projets Orchestre à l'école et leurs déclinaisons innovantes : Un appel à projets régional a été lancé dès 2020 pour soutenir la création d'orchestres à l'école dans les territoires prioritaires en complément des projets DEMOS. Sur 100 000 €, 20% sont fléchés sur des orchestres à l'école en réseau d'éducation prioritaire. Des projets innovants ont été expérimentés dans plusieurs QPV :

- Classes « voix à l'école » ;
- Classes « Résistance à l'école » ;
- Actions de jumelage entre réseaux d'excellence REP et structures labellisées du spectacle vivant : enfants du QPV de la Meinau (Strasbourg) ayant participé à deux productions de l'Opéra national du Rhin.

1. Panorama régional des QPV



Nombre de QPV : 94

2. Quel budget pour les QPV ?

667 051€

Donc 507 590€ du programme 367 et 965 467 € des autres programmes.

Le Droc Hauts-de-France participe à hauteur de 2,3% de l'effort national des Droc hexagonales à destination des QPV sur le 367.

3. Équipements situés en QPV

Equipements	HDF
Bibliothèque	63
Centre d'art	2
Centre de création artistique	4
Cinéma	15
Conservatoire	2
Espace protégé	31
Etablissement d'enseignement supérieur	3
Librairie	2
Lieu archéologique	1
Monument	121
Musée	14
Scène	9
Service d'archives	10
Théâtre	15
TOTAL	282

Avec Bing
© Goodtimes Tourism



15%

de l'ensemble des QPV en hexagone



204

Quartiers de la politique de la ville dans la région



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection générale des affaires culturelles

Zoom sur...

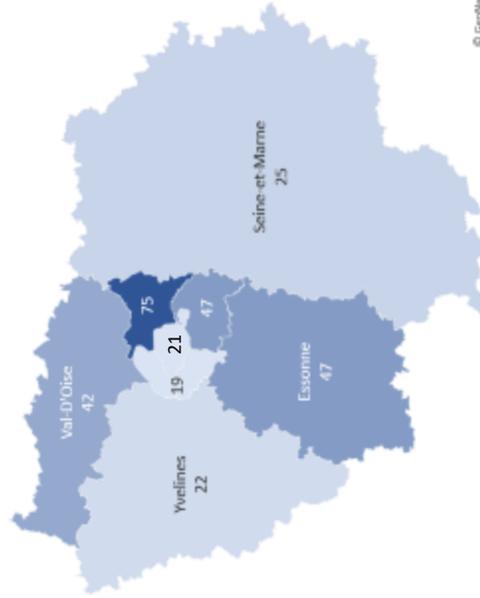


Les résidences-mission du programme quartiers sont des résidences-mission pensées spécifiquement pour les QPV. Elles permettent de fédérer autour d'une présence artistique de trois mois les acteurs et partenaires des champs culturels, sociaux, éducatifs et associatifs d'un ou plusieurs QPV, vivre une expérience sensible d'ultra-proximité et accompagner, créer ou venir soutenir une dynamique collective et durable en faveur de la démocratisation culturelle dans les QPV, valoriser et qualifier les dynamiques observées dans les QPV en considérant ces derniers pour ce qu'ils sont, à savoir des territoires jeunes, créatifs et solidaires.

À partir de 2024, la DRAC généralise les résidences-mission quartiers, afin d'insuffler un véritable effet structurant et qualifiant sur les contenus artistiques et culturels et rendre visibles et lisibles ses champs d'intervention.

Ces résidences-missions seront développées sur les cinq départements. L'association Heure exquise accompagnera le déploiement via la réalisation de trois documentaires intitulés « regards portés », permettant de diffuser l'image des résidences et de constituer un support de formation pour les professionnels (porteurs, délégués du pôle, services politiques de la ville des EPCI, etc.). L'école supérieure de journalisme (ESJ) accompagnera, dans le cadre de sa convention, le déploiement de deux résidences d'éducation aux médias et à l'information.

1. Panorama régional des QPV



Avec Bing
© GeoNames, TomTom



298

Quartiers de la politique de la ville dans la région



22%

de l'ensemble des QPV en région



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection générale des affaires culturelles

2. Quel budget pour les QPV ?

17 390 000 €

Dont 7 000 000 € du programme 367 et 10 390 000 € des autres programmes.



Le Dreal Île-de-France participe à hauteur de 32,5% de l'effort national des Dreal hexagonales à destination des QPV sur le p367.

3. Equipements situés en QPV

Equipements	IDF
Bibliothèque	104
Centre d'art	2
Centre de création artistique	3
Cinéma	15
Conservatoire	9
Espace protégé	2
Établissement d'enseignement supérieur	3
Librairie	4
Lieu archéologique	2
Monument	64
Musée	11
Parc et jardin	1
Scène	5
Service d'archives	12
Théâtre	18
TOTAL	255

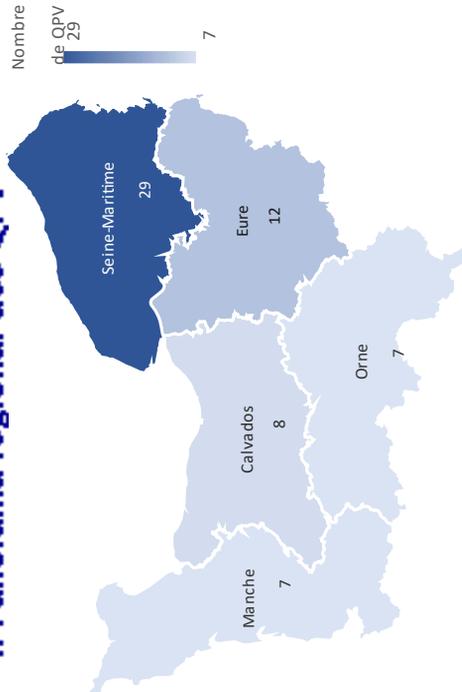
Zoom sur...

- ✓ Culture et lien social permet de soutenir chaque année une centaine de projets en direction des quartiers prioritaires, associant une structure artistique ou culturelle reconnue pour son expertise artistique, et une structure du champ social.
- ✓ L'Été culturel est orienté en direction des territoires prioritaires dont les QPV, là encore en mobilisant des structures artistiques et culturelles de haut niveau.
- ✓ La convention de partenariat avec l'union régionale des bailleurs sociaux (UORIS) permet le développement de projets artistiques et culturels dans les résidences d'habitat social.

Normandie

Cherfieu : Rouen

1. Panorama régional des QPV



Avec Bing
© Google/Mapbox



63

Quartiers de la politique de la ville dans la région



4,6%

de l'ensemble des QPV en hexagone

2. Quel budget pour les QPV ?

346 000 €

Dont l'ensemble provient du programme 367.

Le Drac Normandie participe à hauteur de 7,6% de l'effort national des Drac hexagonales à destination des QPV sur le P367.

3. Équipements situés en QPV

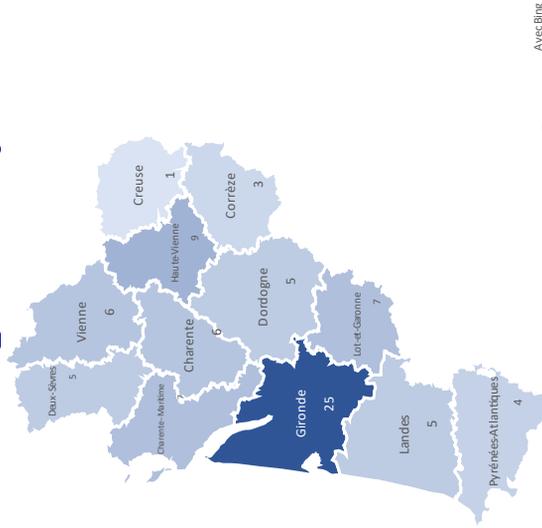
Equipements	NOR
Bibliothèque	26
Cinéma	4
Conservatoire	1
Etablissement d'enseignement supérieur	1
Monument	17
Musée	1
Service d'archives	3
Théâtre	5
TOTAL	58

Zoom sur...



Partenariat culturel QPV : le projet Belles portes ouvertes du CDN 20-23 au sein du QPV d'Hérouville-Sy-Cair mobilise 10 artistes associés et accompagnés pour de multiples actions dans la cité éducative et les structures sociales du QPV, inscrit au contrat de ville. DRAC, Métropole de Rouen et DSDEN ont signé un contrat pour un plan d'éducation artistique et culturelle dans huit QPV concernés par le Nouveau programme national de rénovation urbaine 21-26 : faire participer les enfants à l'évolution du QPV, travailler sur son histoire, mettre en œuvre le PEOC. Chaque année, trois écoles situées en QPV coconstruisent un projet EAC lié au Nouveau programme national de rénovation urbaine. Le Théâtre Le Passage, la Compagnie la croisée des chemins, le service petite enfance de la commune de communes de Récamp élaborent un projet en 21-22 au sein du QPV Ramponneau dans le cadre du contrat de ville : résidence de deux semaines de la compagnie en crèche avec ateliers, expo, sensibilisation des professionnels et diffusion de spectacle.

1. Panorama régional des QPV



83
Quartiers de la
politique de la ville
dans la région

6%
de l'ensemble des QPV
en hexagone

2. Quel budget pour les QPV ?

1 168 016 €

Dont l'ensemble provient du programme
367.

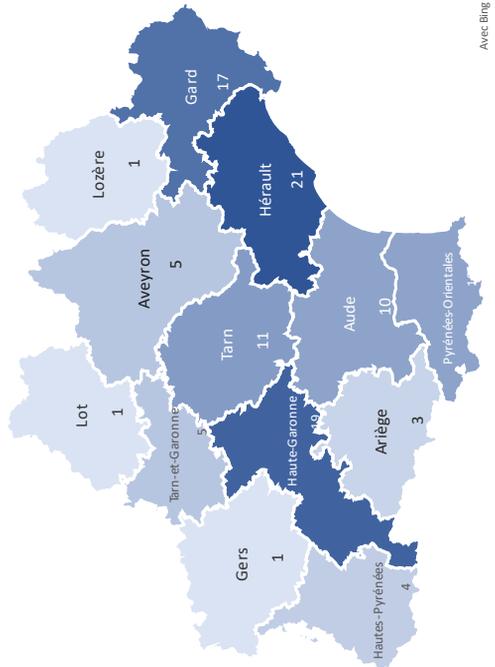


Le Droc Nouvelle-Aquitaine participe à
l'auvergne de 5,4% de l'effort national des
Droc hexagonales à destination des QPV
sur le 367.

3. Equipements situés en QPV

Equipements	NA
Bibliothèque	40
Centre de création artistique	1
Cinéma	9
Conservatoire	1
Espace protégé	2
Librairie	3
Lieu archéologique	1
Lieu de mémoire	1
Monument	32
Musée	8
Parc et jardin	1
Scène	5
Service d'archives	3
Théâtre	6
TOTAL	119

1. Panorama régional des QPV



108

Quartiers de la politique de la ville dans la région



8%

de l'ensemble des QPV en Hexagone



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection générale des affaires culturelles

2. Quel budget pour les QPV ?

Nombre de QPV : 21

1 530 000 €

Don't l'ensemble provient du programme P367.

Le Dreal Occitanie participe à hauteur de 2,7% de l'effort national des Dreal hexagonales à destination des QPV sur le P367.

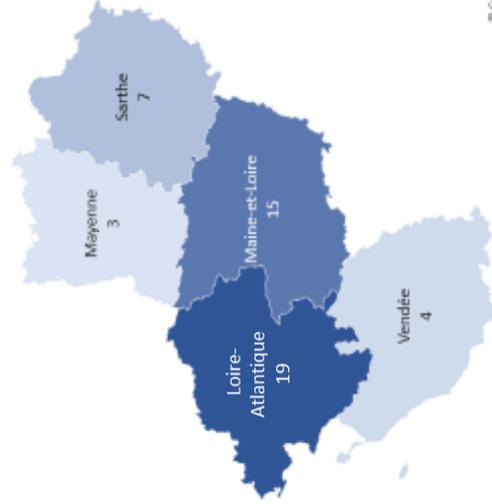
3. Equipements situés en QPV

Equipements	OCC
Bibliothèque	36
Cinéma	11
Conservatoire	5
Espace protégé	4
Librairie	15
Lieu archéologique	9
Lieu de mémoire	2
Monument	258
Musée	23
Scène	2
Service d'archives	8
Théâtre	9
TOTAL	362

Pays de la Loire

Chef lieu : Nantes

1. Panorama régional des QPV



Nombre de QPV



2. Quel budget pour les QPV ?

903 812 €

Dont 616 780 € du programme 367 et 287 032 € des autres programmes.

Le Grand Pays de la Loire participe à hauteur de 3,8% de l'effort national des Dac hexagonales à destination des QPV sur le 367.

3. Équipements situés en QPV

Equipements	PDL
Bibliothèque	15
Cinéma	2
Espace protégé	1
Monument	5
Musée	1
Scène	4
TOTAL	28

Avec Bing
© GeoNames, TomTom



3,5%

de l'ensemble des QPV en hexagone



48

Quartiers de la politique de la ville dans la région



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Inspection générale des affaires culturelles

Liberté
Égalité
Fraternité

Zoom sur...



Jumelage Orchestre national des Pays de la Loire/QPV Raincy de quatre ans : création d'un opéra avec l'école du quartier en lien avec les personnes âgées, puis représentation en fin d'année à l'Opéra Grémlin en présence des familles qui ont bénéficié également d'un concert par l'orchestre (10 000€ en 2023).



Compagnie Howla dans deux QPV de Sablé/Sarthe : projet de deux ans sous chapiteau pour monter un spectacle participatif autour de la figure de Saint Exupéry. Nombreux ateliers de pratiques artistiques, conférences, expositions. Plus de 800 personnes touchées (scolaires et tout public) (8 000 € en 2023).

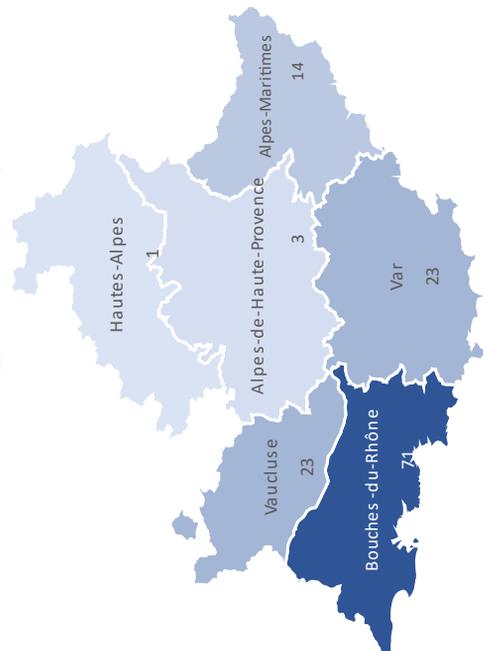


Les Chantiers nouveaux : Été culturel à Saint Nazaire. Projet pluridisciplinaire autour de la transition écologique. Réalisation de marionnettes et d'instruments de musique à partir de matériaux recyclés. Événement de clôture avec village sur la transition écologique (17 000 €).

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cher lieu : Marseille

1. Panorama régional des QPV



Avec Bing
© Google.com / TomTom



135

Quartiers de la politique de la ville dans la région



10%

de l'ensemble des QPV en hexagone



Inspection générale des affaires culturelles

2. Quel budget pour les QPV?

8 042 990€

Dont 4 542 990€ du programme 367 et 3 500 000€ des autres programmes.



Le Drac Auvergne-Rhône-Alpes participe à hauteur de 27,7% de l'effort national des Drac hexagonales à destination des QPV sur le 367.

3. Équipements situés en QPV

Equipements	PAICA
Bibliothèque	29
Centre d'art	2
Centre de création artistique	1
Cinéma	15
Conservatoire	3
Espace protégé	3
Librairie	10
Lieu archéologique	6
Lieu de mémoire	1
Monument	101
Musée	14
Scène	7
Service d'archives	9
Théâtre	11
TOTAL	212

Zoom sur...

- Le dispositif de la DRAC Eté culturel "ouvrir le monde en PACA" permet aux associations de QPV, centres de loisirs, centres sociaux, d'accueillir des artistes en résidence de création-transmission pendant tout l'été.
- Deux opérateurs culturels accueillant des artistes soutenus par la DRAC, L'Entrepoint et La Station à Nîmes, développent chaque année des projets allant pratique artistique et rencontre de l'œuvre avec des écoles et familles des QPV de leur territoire de proximité. Des partenariats durables sont établis et le financement de la DRAC permet d'envisager seriemment chaque année les nouveaux projets.
- L'observatoire de la côte d'Azur, s'appuie sur des artistes de qualité pour développer des projets arts et sciences auprès des jeunes des QPV de Nîmes.

La Réunion

Chef-lieu : Saint-Denis

Chiffres clés



49

Quartiers de la politique de la ville dans la région



3 %

de l'ensemble des QPV en France entière

2. Quel budget pour les QPV?

431 000 €

3. Equipements situés en QPV

Équipements	La Réunion
Bibliothèque	17
Cinéma	2
Établissement d'enseignement	2
Monument	11
Scène	3
Service d'archives	6
Théâtre	1
TOTAL	42

Zoom sur...



"Bat Kané Kulturel" : porté par le SCIN Théâtre Luc Donnet durant les vacances de juillet-août, projet à la croisée de la culture et du sport (compagnie conventionnée Cinqsons Flex, Athlétisme d'ultra proximité, Frac Mobile, Ateliers Hip-Hop de la MJC, exposition photo sur le sport avec le réseau livre et lecture). Les publics principalement ciblés sont les jeunes issus des accueils collectifs de QPV de l'ensemble du territoire réunionnais.



"Il était une fois les vacances, les voyages de ceux qui restent" : 11 porteurs de projets (collectivités et opérateurs culturels) portent collectivement ce festival (diffusions et ateliers de pratique artistique) qui rayonne sur l'ensemble du territoire réunionnais et particulièrement au sein des QPV.



Frac Bat' Kané : tournées du Frac mobile au sein des quartiers PDV, cofinancées par la DEETS et la DAC.



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Inspection générale des
affaires culturelles

Direction
des
Affaires
Internationales

Guadeloupe

Chef-lieu : Basse-Terre

Chiffres clés



16 + 2

Quartiers de la politique de la ville dans la région St Martin



1%

de l'ensemble des QPV en France entière

2. Quel budget pour les QPV?

200 000 €

3. Equipements situés en QPV

Équipements	Guadeloupe
Bibliothèque	7
Cinéma	2
Monument	1
Musée	1
Service d'archives	2
Théâtre	1
TOTAL	14

Zoom sur...



Défi-Céfrim est une association implantée en QPV depuis 30 ans. Elle propose des ateliers de pratiques instrumentales. Elle a pour mission de structurer l'ÉAC sur son territoire afin de rétablir l'équité vis à vis des quartiers de la politique de la ville. Le projet de Défi-Céfrim englobe l'ensemble des vacances scolaires, le carnaval, Pâques, les grandes vacances, Toussaint et Noël. Sur le temps scolaire l'action est limitée aux élèves. Dans le cadre de "l'été culturel" les actions s'adressent aux publics scolaires et des centres de loisirs. Les séances s'articulent autour de mélodies recueillies dans un livret produit par l'association. Les enfants choisissent l'instrument de leur choix entre : la voix, le tambour, la flûte à bec, les cuivres et les bois. La séance se termine toujours par la formation d'un petit orchestre.

Martinique

Chef-lieu : Fort-de-France

Chiffres clés



7

Quartiers de la politique de la ville dans la région



0,4 %

de l'ensemble des QPV en France entière

2. Quel budget pour les QPV?

50 000 €

Zoom sur...



"C'est mon patrimoine": apprendre aux jeunes à redécouvrir le patrimoine de leur commune



"Les cols Chaillot": un grand succès dans la ville de Sainte-Marie, une grande découverte pour les jeunes



"LEKO LART": interventions d'artistes dans les écoles de la ville du Lamentin, participation active des élèves, collégiens

3. Equipements situés en QPV

Équipements	Martinique
Bibliothèque	2
Librairie	1
Lieu de mémoire	1
Monument	21
Musée	3
Théâtre	1
TOTAL	29



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Inspection générale des
affaires culturelles

Avenir
Culturel
Partenariat

Chiffres clés



32

Quartiers de la politique de la ville dans la région



1%

de l'ensemble des QPV en France entière

2. Quel budget pour les QPV?

657 572 €

3. Equipements situés en QPV

Equipements	Guyane
Bibliothèque	2
Centre de création artistique	1
Cinéma	1
Es pace protégé	1
Librairie	1
Lieu de mémoire	1
Monument	20
Musée	1
Scène	1
Service d'archives	1
TOTAL	30

Zoom sur...

-  Vivre et dire son quartier - Théâtre de l'Entonnoir : Le concept est de réunir deux expériences, sociale et artistique. La première car le projet vise à mélanger des jeunes scolarisés ou non, issus de quartiers et milieux différents, la seconde car il s'agit d'un projet de création et de formation sur plusieurs mois (accueil de spectacles, animation SLAM, ateliers de spectacle vivant, etc.)
-  Danse dans les quartiers - CDCN Toula Dansez : ateliers de danse hip hop et danse hall ouverts à tous les jeunes issus des quartiers prioritaires.
-  Atelier des étoiles - Latitude Cirque : Parcours de formation et d'accompagnement qui se tient tout au long de l'année avec des cours, stage rencontres artistique et culturelle, et création amateur.

Polynésie française

Chef-lieu : Papeete

Mayotte

Chef-lieu Mamoudzou

Équipement situé en QPV : 0

Budget pour les QPV? 0 €



76

Quartiers de la
politique de la ville
dans la région



4,8 %

de l'ensemble des QPV
en France entière

Équipements situés en QPV

Quel budget
pour les
QPV?

NC

Équipements	Mayotte
Bibliothèque	14
Cinéma	1
Monument	12
Musée	1
Service d'archives	1
TOTAL	29



36

Quartiers de la
politique de la ville
dans la région



2,3 %

de l'ensemble des QPV
en France entière



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Inspection générale des
affaires culturelles

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 2 : L'ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Grigny : les enjeux culturels au cœur de la politique municipale

L'équipe municipale de Grigny a fait de la culture une de ses priorités. Desservie depuis peu par le tramway qui transforme l'accessibilité du quartier, la ville de 28 000 hab. est composée de trois quartiers principaux, la Grande Borne, le centre-ville et Grigny II (plus importante copropriété à enjeu de réhabilitation). Il faut noter qu'aucun équipement culturel n'a été la cible des émeutes de juin 2023.

L'opération du NPNRU en cours à la Grande Borne prévoit la démolition et la reconstruction de 400 logements.

Conçue par Émile Aillaud, la construction de cette cité a débuté en 1967. Parce que très piétonnière et dessinée avec une architecture en rupture avec les grands ensembles, qui repose sur des immeubles de faible hauteur reliés par des circulations aujourd'hui encore végétalisées, ponctuées d'aires de jeu, elle était appelée initialement « *Cité des enfants* ». Plusieurs opérations NPNRU se succèdent pour rénover l'ensemble, désenclaver et notamment permettre aux bus de traverser le quartier dans des couloirs dédiés et végétalisés. Elles ont permis de recenser et de restaurer les œuvres implantées dès l'origine dans le quartier. Ces dernières, nombreuses, omniprésentes et souvent monumentales (fresques et sculptures de mosaïques de Fabio Rieti, sculptures de François-Xavier Lalanne) ont été rénovées avec soin en respectant leur intention d'origine, avec le concours de l'ANRU. Il faut noter qu'elles n'ont jamais été dégradées.

La cité est labellisée en 2008 « *Patrimoine du XXème siècle* » et désormais « *Architecture contemporaine remarquable* ». Depuis 2016, la ville et le bailleur « *Résidences Yvelines Essonne* » s'allient pour faire perdurer, avec le soutien de la DRAC, la présence de l'art dans le quotidien des habitants. Vaste terrain d'expression pour les artistes de Street Art qui viennent apporter une parole contemporaine au moment où les œuvres d'origine sont recensées, restaurées et réinstallées. La compagnie *La constellation* implantée de longue date vient confirmer et structurer la tradition des arts graphiques.

Le quartier bénéficie d'offres culturelles très diversifiées. La médiathèque portée par l'agglomération Grand Paris Sud située dans le centre de la vie sociale ne touche que 4,5 % de la population (qui sont inscrits et fréquentent la médiathèque) du quartier qui compte 90 nationalités, mais est un lieu d'accueil régulier des scolaires et de leurs enseignants. Parmi les défis qu'elle se donne figure celui que les langues lues et parlées du quartier soient représentées dans ses collections.

Le conservatoire à rayonnement communal, implanté dans une école primaire datant de la construction du quartier, a été récemment réintégré dans le giron communal après une courte gestion par la communauté d'agglomération. Depuis 10 ans, son directeur et ses 48 enseignants mènent une opération-maison d'orchestre à l'école, pendant et hors des temps scolaires avec l'orchestre de l'Opéra de Massy ; le projet Démos de la Philharmonie est venu compléter et amplifier cette initiative : 60% des enfants concernés ont poursuivi une activité musicale après Démos et l'ouverture de classes à horaires aménagés musique (CHAM) est envisagée. Le conservatoire a également créé un Fab lab de lutherie (imprimantes 3D) particulièrement innovant afin d'équiper les enfants en instruments en partie conçus et fabriqués par eux. Enfin, un atelier de musicothérapie a été créé en lien avec le centre médico-psychologique et le centre médico-psycho-pédagogique. Des studios de répétition et d'enregistrement sont à disposition des habitants.

La compagnie de cirque des *Frères Kazamaroffs* récemment implantée a installé une école de cirque dans un chapiteau, financé avec le soutien de la Région, du Département et de la DRAC sur un terrain mis à disposition par la Ville pour une durée de 10 ans. Elle réalise au sein de la cité éducative, dans trois classes de collège et en maternelle des ateliers qui permettent aux enfants de découvrir l'activité circassienne, et de se produire sous le chapiteau. Avec deux yourtes mobiles, elle anime des ateliers mêlant sport et acrobatie pour les enfants, chaque semaine au pied d'un immeuble différent, comme le basket-ball sur monocycle et un festival est organisé au mois de juin.

Le *Théâtre à Grigny* (TAG), compagnie de théâtre conventionnée est installée, avec la compagnie *La Constellation*, au sein des anciens ateliers municipaux qu'elle a investis et réhabilités pour les ouvrir à la population. Elle travaille aussi bien avec les établissements scolaires qu'avec les adultes. En plus de ses productions, dans le cadre de l'Été culturel elle mène l'« *Été du TAG* ». Elle propose aussi des spectacles itinérants dans son « *Théatrobus* » (spectacles mobiles pour 24 spectateurs).

Dans le même lieu, *La Constellation*, compagnie venue des arts de la rue, grâce à un appel à projet de la DRAC en 2015 qui a permis des conventionnements successifs de quatre puis deux puis quatre ans, milite pour une méthode de dialogue constant avec la ville et avec les habitants et explore tous les modes d'expression artistique pour investir la ville avec les arts graphiques (une sculpture représentant cinq marianne sous les traits des femmes de la ville, les fresques immenses sur les pignons des immeubles, financées par le bailleur avec l'exonération de la TPF), la lecture à haute voix, l'édition littéraire, la sérigraphie, la conception de boîtes à lire. La compagnie vient de créer une société d'artistes pour répondre aux commandes d'œuvres. Ces initiatives illustrent le terme de laboratoire d'expérimentation dont la ville se qualifie.

En centre-ville, la *Ferme neuve* abrite dans un ancien corps de ferme restaurée une école d'art municipale qui propose aussi une préparation aux écoles d'art d'enseignement supérieur qui affiche 100 % de réussite. Poterie, modelage, peinture, et arts numériques sont proposés en pratique amateur. Elle anime aussi une Micro-Folie qui fonctionne au sein du *Centre culturel Sydney Bechet* un peu plus loin. Le directeur du centre culturel est l'initiateur d'un festival qui rassemble 12 000 spectateurs (à 80% habitants de Grigny) tous les deux ans, entièrement gratuit comme la plupart des activités culturelles de la ville, ce qui est une volonté forte de la municipalité. Le festival accueille une programmation de rap d'envergure nationale.

Les équipements culturels seront réunis à horizon 2025 au sein d'un même ensemble désormais dans le centre-ville, à mi-chemin entre les deux quartiers populaires. Le projet commun est en train de s'écrire, avec comme défi de continuer de faire venir la population, qui devra franchir le pont de l'autoroute.

La bibliothèque de Monplaisir à Angers, conçue pour tous les âges

Implantée en QPV, la rénovation de la bibliothèque de Monplaisir à Angers a été conçue de manière à accueillir tous les publics, avec la même exigence dans la diversité des collections et la qualité de l'accueil que pour l'ensemble du réseau des 10 bibliothèques d'Angers. L'ANRU avait un double défi à relever : permettre un accès facile à la bibliothèque et vaincre la relégation du quartier. Une année a suffi à convaincre le public : de 736 inscrits en 2023, la bibliothèque est passée à 1 759 inscrits en 2024, soit une augmentation de 139%. Le nombre des 14/15 ans a doublé.

Un programme festif d'un an a permis de découvrir tous les métiers liés au livre et au jeu, pour « embarquer le public ». L'espace a été conçu pour qu'un enfant puisse jouer ou lire avec sa famille, un adulte s'isoler, un étudiant travailler dans un espace dédié insonorisé, et le public s'initier au numérique dans une salle dotée d'imprimantes 3D. Le bâtiment, spacieux et traversé par la lumière est paisible et accueillant ; il est ouvert 23h/semaine, 35h si l'on inclut l'accueil des classes. Il emploie six ETP.

À Trélazé, le choix d'une culture populaire

Trélazé, troisième commune d'Angers Loire Métropole - et aussi la plus pauvre de l'agglomération, compte 15 358 hab. et deux QPV : la Grande Bellevue et Gide-Colomb. La ville a fait le choix de la culture pour tisser des liens entre les habitants, en moyenne jeunes (45% de moins de 30 ans), pour 28% au chômage, et pour 25% d'entre eux, membres de familles monoparentales. Un constat de départ : beaucoup ne partent pas en vacances. Et l'idée s'impose d'imaginer pour tous une vie culturelle « *populaire et de qualité* ».

De l'ardoise bleue qu'ont extraite des travailleurs bretons - un bagad l'atteste - italiens, espagnols, portugais, maghrébins et turcs, qui longtemps a orné les monuments historiques français, il reste un musée, les vieux fonds et les lacs. L'activité d'extraction de l'ardoise, séculaire, s'est arrêtée en 2014.

De la manufacture d'allumettes SEITA, fermée en 1981, demeure un site transformé en logements, et l'usine dont la cheminée, voisine d'une œuvre contemporaine de Raphaël Zarka, « *La doublure* », annonce la renaissance à l'étude. Les vieilles écuries sont devenues un lieu d'exposition, voisin de l'école de musique. Et à la sortie de la ville, l'Arena, salle polyvalente, peut accueillir jusqu'à 5 000 personnes pour des spectacles ou des événements sportifs. Le festival de Trélazé, créé en 1996, totalement gratuit, reçoit du 21 juin au 19 juillet des musiciens populaires comme Louis

Bertignac, Kaaris ou Christophe Maé... et plus de 200 000 spectateurs. Sur une place, une statue de femme nue, deux enfants à la main. Dans la rue, on s'arrête, on se salue. Le maire sait que « *s'il ne va pas vers les gens, ils ne viennent pas, il faut les capter* », par exemple en ouvrant la piscine tout l'été, ou en accueillant 30 000 personnes pour un concert gratuit de Michel Polnareff. La mairie a un projet de construction d'un tiers lieu parents-enfants, pour accueillir les mères durant l'école, ouvrir un bar associatif pour les jeunes - le Chocolat -, ouvrir une salle de spectacle de 20 places et une cuisine collaborative. La fête des places, est organisée le dernier weekend d'août chaque année dans un quartier différent. Orchestre à l'école crée des vocations. Le patrimoine est valorisé et la mémoire vive, avec des casques de réalité virtuelle qui racontent l'histoire de la ville minière.

L'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre : le désir d'apporter du nouveau

L'agglomération Maubeuge-Val de Sambre, qui réunit 43 communes, dont 25 communes rurales, manifeste clairement son désir de porter des propositions nouvelles, considérant qu'il existe un réel décalage entre les propositions existantes et les attentes du public, et que certains acteurs culturels n'assurent pas autre chose que le droit commun, quand la politique de la ville doit venir en complément. Lors des consultations organisées pour la préparation du contrat de ville, la culture n'est clairement pas apparue comme la préoccupation prioritaire, loin derrière la santé et l'emploi, le cadre de vie et la sécurité.

Volontaire pour prolonger le dispositif Démos pour la troisième fois, inscrit dans un nouveau CLEA avec des résidences spécifiques en QPV et dans un contrat territoire Lecture (CTL) l'agglomération a investi dans deux lieux :

- La gare numérique de Jeumont, qui programme des humoristes, abrite un cinéma art et essai accueille des classes, met à disposition des studios de musique et de danse ;
- Un espace numérique et le Pôle de cultures actuelles (PCA) à Aulnoye-Aymeries, équipement implanté dans un ancien site industriel, et rénové par Rudy Ricciotti, qui a vocation à devenir un lieu de résidences, d'enregistrement et de spectacles de niveau national. Le PCA, dont l'équipe est en cours de mise en place, accueille une partie du festival de musiques actuelles Les nuits secrètes dans un vaste espace extérieur couvert, durant trois jours en juillet. En 2023, il a attiré plus de 50 000 personnes.

Clermont-Ferrand : Ville et Métropole pour une action culturelle efficace

La ville a identifié dès 2016 l'utilité de la constitution d'un « parcours culturel », fruit des liens formés entre les acteurs culturels. Ce premier levier, affirmation d'un maillage territorial connu et mobilisé, a d'abord bénéficié au public scolaire, cible primordiale selon la ville. De cette façon, plus de 8 000 jeunes ont eu accès aux équipements qui façonnent leur environnement proche.

Puis, le projet « *Clermont-Musique* » a vu le jour. Facilitant la pratique musicale au sein des établissements scolaires élémentaires, il a favorisé l'implantation de Démos sur trois années. Aux termes de ces trois années, la ville est parvenue à une forme de pérennisation prenant vie par le biais d'une « classe passerelle » au sein du conservatoire.

La municipalité a aussi pris la mesure de l'importance des équipements, en particulier des centres sociaux, à l'image de la salle Mandela du quartier de la Gauthière et du centre George Brassens, qui héberge aujourd'hui une école de cirque. Elle a par ailleurs entendu amener les opérateurs culturels dans les territoires prioritaires de la politique de la ville : de cela découle l'inscription de cet objectif au sein des conventions d'objectifs liant la ville et les équipements culturels.

La ville a affirmé l'importance d'une logique de concertation avec les habitants. D'un « *diagnostic social de territoire* » doit émerger un « *projet social de territoire* ». Ce projet s'articule autour de la notion d'accompagnement des habitants dans leurs activités culturelles, que ce soit sur le volet des pratiques amateurs s'organisant au cours d'ateliers ou sur le volet de la participation à des événements culturels, à l'instar de festivals (*Bac in Town, Qu'en dira-t-on ?*).

Dans le cadre de la programmation du contrat de ville et à l'issue du traitement des instructions liées aux demandes des associations, 608 500 € sont débloqués. Parmi eux, 43 500 € sont dédiés à l'action culturelle en QPV.

Il est par ailleurs souligné qu'il est indispensable de repenser la médiation culturelle en sachant que ces populations ont d'autres priorités. Ainsi, c'est dans cet esprit que « *l'école du spectateur* », qui mobilise quatre écoles, tente une nouvelle approche de la médiation du spectacle vivant.

La place de la culture dans la politique de la ville n'en demeure pas moins récente pour les métropoles. Les moyens alloués à la politique de la ville ont été augmentés à Clermont-Ferrand, cela émanant du souhait du maire et Président de la Métropole, Olivier Bianchi, de prendre à bras le corps les sujets économiques et sécuritaires caractérisant les QPV. L'enveloppe est donc passée de 40 000 € à près de 450 000 €. Sur le volet culturel, le sujet culturel a été le premier mis sur la table dans le cadre de la rénovation urbaine. La municipalité a alors eu l'intuition que la construction d'équipements culturels permettrait de pérenniser l'action dans les quartiers en y installant une présence systématique à proximité.

L'enjeu « *d'occupation positive de l'espace public* », par le biais du Street art par exemple, répond au défi de « *droit à la ville* ». La desserte permet de favoriser la mobilité et une utilisation « *positive* » de l'espace.

Parmi les initiatives particulièrement soutenues par la collectivité, on peut citer, le développement du Breakdance et du Street Art par la compagnie *Supreme Legacy*, et l'action de la Compagnie (Danse, arts de la rue) *Daruma*, qui accompagne le festival *Bac in Town* (dans le quartier Fontaine du Bac).

Enfin, l'association *Sauve qui peut le court métrage*, organisatrice du festival international du Court métrage associe les habitants des quartiers à l'évènement et est à l'initiative d'actions d'éducation à l'image auprès des publics scolaires, mais aussi d'évènements (projections en plein air) concernant un public plus large.

ANNEXE 3 : LES OPÉRATEURS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET LES STRUCTURES LABELLISÉES DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

L'Opéra-comique : 110 enfants dans la maîtrise populaire et un jumelage avec Limay

La maîtrise populaire de l'Opéra-comique réunit 110 jeunes. 30 nouveaux l'intègrent chaque année après une campagne de recrutement organisée avec l'éducation nationale dans les zones REP et REP +. Les enfants font l'objet d'une audition et peuvent bénéficier des dispositifs de classe à horaires aménagés musique (CHAM). Une production chaque année permet de les intégrer dans les chœurs de l'Opéra-comique, et certains peuvent même être solistes.

Après une première expérience avec Poissy, l'Opéra-comique est aujourd'hui engagé dans un jumelage issu de l'opération « *Sortir du cadre* », initiée par la préfecture Île-de-France avec Limay, commune de 20 000 habitants, depuis trois ans, et souhaite poursuivre l'expérience. Le projet de médiation et de production artistique a été conçu pour toucher les décrocheurs de 15 à 25 ans, objectif partagé par la mairie, très engagée dans le projet d'un lien avec un établissement parisien, et les acteurs de la cité éducative, dispositif de l'Éducation nationale. Le public-cible est difficile à toucher, dans un contexte où cohabitent 20 nationalités différentes, et le projet a été élargi à d'autres partenaires : école de musique, médiathèque, et associations.

Le projet s'est construit, la metteuse en scène, Héroïse Sérazin, et le chef Sammy El Ghadab ont animé des ateliers théâtre, chant, chœurs et costumes, et 30 participants sont sur scène, pour une vraie production, avec une représentation à Limay, et un spectacle à l'Opéra-comique, avec l'orchestre et quatre solistes professionnels. Cinq bus sont venus de Limay pour la générale en 2023, gratuite, complétée par une visite du musée d'Orsay.

L'Opéra-comique a permis à la metteuse en scène de développer durant trois ans le projet « *Au loin, ma ville* »⁸⁹ avec les habitants de la ville de Limay (Yvelines) autour d'une adaptation de l'opéra « *Louise* » de Gustave Charpentier pour sensibiliser les jeunes au monde du spectacle et à l'art lyrique. L'exposition « *Au loin, ma ville* » se tient à Limay jusqu'au 6 novembre et est présentée à l'Opéra-comique fin mai 2024. Le coût total du spectacle s'élève à 110 000 €.

Le centre dramatique national Gérard Philippe de Saint-Denis

« *Des projets particuliers cousus sur mesure* » : c'est en ces termes que Julie Deliquet, directrice du Théâtre Gérard Philippe à Saint Denis, qualifie les initiatives imaginées pour atteindre les publics des quartiers : le travail avec les établissements scolaires dans le cadre de la politique de la ville, mais pas seulement ; il y a aussi les ateliers au long cours dans les quartiers les plus éloignés, l'accueil des plus petits, chaque semaine, l'enseignement dispensé aux jeunes qui veulent intégrer une école de théâtre, comme une alternative aux cours privés, l'accueil des professionnels mais aussi des amateurs, le travail avec les femmes sur l'apprentissage de la langue...

Le TGP n'a pas de « *propositions de catalogue* » : présentations de saison en direction du corps enseignant, ateliers gratuits pour les familles, ateliers d'écriture, représentations hors les murs pensées pour les médiathèques, les maisons de quartier et les lycées les plus éloignés, cinq à six représentations dans les crèches et les PMI, c'est en fait tout un écosystème qui se construit pour « *faire en sorte que les gens parlent aux gens* ».

Quand les habitants parlent des dizaines de langues et de dialectes, comment transformer le réel en fiction ? Il faut, confie Julie Deliquet, être attentif à des thèmes communs : « *C'est parce que ça ne sert à rien que c'est essentiel. Je crois à la durée. Les œuvres transforment aussi le lien. Les femmes, la jeunesse, œuvrer pour tous : ce sont les trois axes sur lesquels on travaille au quotidien* ».

Une billetterie solidaire a été mise en place depuis 2021, avec un prix moyen à moins de 10 €, et des billets à 2 € pour les groupes du champ social, et 4 € pour les personnes qui touchent le RSA : beaucoup de « primo-spectateurs » ont poussé la porte. 900 personnes en ont bénéficié.

⁸⁹ <https://www.opera-comique.com/fr/actualites/au-loin-ma-ville-limay-s-expose-et-trouve-sa-voie-vers-l-opera-comique>

La mobilité des spectateurs, faute de transports en commun tard le soir, est un frein pour les femmes, pour des questions de sécurité : une navette est à leur disposition le jeudi. Le véhicule de neuf places est prêté par la ville.

La question de l'égalité est énoncée : « *comment déjouer l'idée que ce n'est pas pour eux ? notre travail est pensé pour ce public-là. Il ne s'agit pas de stigmatiser, mais au contraire de répondre à une exigence de liberté et d'égalité* ». Le service des relations publiques se répartit les quartiers : trois personnes y travaillent, assistées par un apprenti chaque saison. Les plaquettes de saison ont été réécrites pour être plus accessibles. De nouveaux outils de communication sont développés pour les enseignants et les familles.

Et le désir de faire plus, contrarié par le manque de moyens financiers et humains, en dépit des soutiens des collectivités et de la DRAC.

Le Manège, scène nationale de Maubeuge

Les Provinces-Françaises et la Joyeuse sont les deux QPV de Maubeuge, ville du dispositif FAR (Force d'Action Républicaine) avec Besançon et Valence. « *On y va, on n'imagine pas ne pas y être* », souligne le directeur de la scène nationale, même s'il n'existe pas de budget dédié à l'action dans les quartiers. La plupart des actions d'éducation artistique et culturelle leur sont destinés, via les établissements scolaires ; 40 à 45% de la fréquentation du lieu est assurée par les publics scolaires, issus de 80 établissements d'enseignement conventionnés avec la scène nationale. La Manège accueille 45 000 spectateurs par an grâce aux liens tissés avec les associations et les acteurs du champ social, par le biais entre autres d'une convention qui permet un tarif de 7€ et des invitations pour les accompagnants, « *moins cher que le cinéma* ». ».

Depuis le COVID, un tarif unique de 10 € est appliqué : indispensable dans des quartiers où le revenu moyen est de 750 € dans certains quartiers, souligne l'équipe du Manège, où la question des revenus est très importante. Indispensable aussi pour batailler avec de vrais sujets comme la violence, même si une partie de la population demeure hermétique aux propositions qui lui sont faites. Portraits des habitants, éducation aux médias, ateliers chorégraphiques, un spectacle pour lutter contre le conspirationnisme, une collaboration avec Rachid Benzine, auteur des « *Lettres à Nour* » et avec Delphine Horvilleur pour les « *Mille et une façons d'être juif ou musulman* », et même une fiction urbaine cinématographique joyeuse, « *Maubeuge centre du monde* ». Le Manège organise aussi un festival, ITAK, qui rassemble plusieurs milliers de spectateurs au printemps.

Le pass Culture est un outil précieux pour la scène nationale, dans la mesure où il permet de financer non seulement la billetterie, mais aussi des ateliers de pratique.

Un grand projet anime la scène nationale : la rénovation du théâtre, fruit d'une très bonne dynamique État/Région, d'un soutien constant de la DRAC, du Département, de l'agglomération Maubeuge/Val de Sambre et de la ville. La mairie de Maubeuge a racheté la maison voisine du Manège et l'a confiée à la scène nationale pour en faire un lieu de résidence d'artistes. La rénovation du Béguinage des Cantuaines achèvera d'implanter au cœur de la ville un pôle culturel attractif.

L'Espace 600 à Grenoble, scène conventionnée d'intérêt national « Art, enfance et jeunesse » : un vrai théâtre pour la jeunesse en terrain difficile.

Dirigé par Anne Courel, l'Espace 600, implanté aux portes de Grenoble dans le quartier de La Villeneuve, emblème des villes nouvelles, aujourd'hui très dégradé et confronté à la violence et au trafic de stupéfiants, est un vrai théâtre axé sur la création pour la jeunesse. Conventionné en 2021, l'Espace 600 a su mobiliser tous ses partenaires, et la DRAC en premier lieu, pour faire vivre un projet de qualité en milieu difficile, voire très difficile. L'équipe (7,5 ETP, 10 personnes) a su tisser des liens avec les acteurs de l'éducation populaire, pour créer un brassage, et demeurer au plus près des préoccupations des habitants (« *faire tous les jours avec* »), affirmant la conviction forte que « *ce type d'équipement de quartier est presque plus important qu'en milieu rural pour vaincre la distance symbolique* ».

Doté d'un budget de 780 000 €, la ville mettant à disposition le lieu et prenant en charge les fluides, l'Espace 600 parvient à dégager une marge artistique de 150 000 € et propose une programmation de

qualité, grâce à ses collaborations avec d'autres scènes conventionnées d'intérêt national. Créer, diffuser, identifier des équipes, autant de missions accomplies avec ferveur par la directrice du lieu. Des besoins importants de rénovation ont été identifiés pour mettre à niveau des installations techniques datant des années 90 et rénover l'Espace 600 à l'intérieur, ainsi que pour le doter d'une visibilité extérieure.

Une priorité : faire en sorte que les adolescents s'y sentent bien. « *Je les connais, je connais leurs familles*, souligne Anne Courel, « *beaucoup sont arrivés récemment en France, parfois sans leurs parents. Ici c'est gratuit et sans inscription, ils ne se sentent pas piégés* ». Dans le cadre de l'été culturel, l'Espace 600 met en œuvre un programme estival dans le parc voisin et travaille en réseau avec 14 salles de la métropole.

Dans les lieux, la mission a croisé majoritairement des petites filles et des jeunes filles, et ce constat dit l'importance de l'Espace 600 en termes d'égalité et d'émancipation. À l'extérieur, la réalité est lourde, et il n'est pas facile de rencontrer les habitants. « *Le quartier*, souligne un interlocuteur de la mission, *a été une utopie formidable : les co-propriétaires sont captifs de la dévaluation de leurs biens, dont personne ne veut plus. La réalité aujourd'hui est violente, avec des grilles devant les écoles, une concentration de la pauvreté, la peur de sortir quand la nuit tombe, c'est usant et il faut soutenir les équipes, aussi vaillantes soient-elles* ».

Le personnel est exposé en permanence à l'insécurité et travaille avec un dévouement sans faille dans des conditions difficiles. Le café coopératif voisin du théâtre a dû fermer après l'agression de la personne qui l'animait. La directrice regrette que l'opération de renouvellement urbain avec le concours de l'ANRU dont va bénéficier l'immeuble tout entier exclue le théâtre qui y est pourtant totalement intégré, ce qui semble en effet incompréhensible. Il faut, dans ces conditions, décevantes quant à la conduite de l'action publique, autant de talent que de courage pour garder le cap, quoiqu'il advienne.

Le Lux à Valence, une scène nationale qui lutte contre l'exclusion, dans la durée

Les Hauts-de-Fonbarlette et les Hauts de Valence sont les deux QPV de Valence, ville de 62 000 habitants inscrite dans le programme des FAR (forces d'action républicaine) avec Besançon et Maubeuge. Catherine Rossi-Batôt, directrice de la scène nationale, le Lux, auditionnée par la mission, ne cache rien des difficultés auxquelles ces quartiers sont confrontés en particulier le trafic de drogue, ici comme ailleurs, et les faits divers ont fait la une des journaux. Pour autant, la scène nationale multiplie les initiatives et parie à la fois sur le long terme et sur la proximité avec les habitants.

La scène nationale est implantée à Valence depuis 32 ans et les contacts sont solides avec les institutions scolaires et les associations. Julie Desprairies, artiste associée du Lux, a imaginé une comédie musicale sur le thème de l'eau associant 2 000 habitants des quartiers, enfants, pêcheurs, jardiniers : des ateliers ont été financés au titre de la politique de la ville, et la scène nationale a investi 100 000 € dans le projet qui donnera naissance à un film en 2025, « *Les amis de Fontbarlette* », réalisé par Louise Narboni. Le Lux a trouvé un producteur et un diffuseur, et obtenu le soutien du CNC pour la finalisation du film. Il s'agit d'une part de mobiliser les habitants, et d'autre part de valoriser la réalisation : manière de changer l'image de la culture, et d'un quartier...

Ouvert de 9h du matin jusqu'en soirée, le Lux accueille 65 à 70 000 visiteurs par an. Pour 2025, un projet sous forme de carnaval, associant des écoles des QPV et des amateurs est en cours. La durée, et un lien tissé finement avec le territoire sont des atouts majeurs. Le dialogue très fluide avec les élus, les services techniques de la ville, les structures municipales comme les Maisons pour tous, les associations sportives et autres ont fait le reste : « *On réussit parce qu'on ne cloisonne pas* ».

Reste à inventer un espace de visibilité pour ces projets, et à résoudre la question de la mobilité quand il n'existe pas de transport public passé 21h, après l'échec d'une tentative de navette par l'agglomération qui n'a pas fonctionné. Ce qui ne décourage pas la directrice du Lux : en dépit d'un vrai durcissement de la situation, elle est fermement décidée à continuer, et appelle de ses vœux la stabilisation et la pérennisation des financements sur plusieurs années, les appels à projets étant considérés à la fois comme incertains et chronophages.

ANNEXE 4 : PORTRAITS D'OUTRE-MER

La Réunion, entre littoral et territoires ruraux

Les situations des DOM sont évidemment très diverses, par leur géographie même.

Ainsi la Réunion est-elle caractérisée par une zone de typologie littorale d'une part, assez bien dotée, et des zones enclavées d'autre part, moins pourvues en équipements et en structures. La directrice des affaires culturelles souligne que 20% des habitants demeurent en QPV, et que rien n'est laissé de côté pour accompagner ces quartiers, où s'exprime une demande de culture, de convivialité et de services groupés. La DRAC travaille systématiquement avec les compagnies, le réseau associatif, les collectivités à tous les niveaux comme avec l'ensemble des services de l'État, réunis tous les lundis en préfecture. La culture est considérée comme un levier des autres politiques publiques. 13 contrats de ville ont été conclus, dans lesquels la culture est prise en compte.

Une sous-préfète en charge de l'égalité des chances et cinq délégués du Préfet participent au dynamisme culturel de l'île. Leur action compense la perte d'effectifs de la DAC, qui en dépit de son engagement sur le terrain, éprouve des difficultés à suivre tous les projets qui lui sont soumis.

La Réunion compte un FRAC, un CDN, une SMAC et trois SCIN. Un dossier a été déposé pour créer un CDCN et un projet de préfiguration d'une agence du livre est à l'étude. L'île a également une École supérieure d'art, une antenne de l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier, un conservatoire de musique et bientôt une école d'enseignement supérieur, RUBIKA, qui forme en BAC+5 aux métiers du cinéma, dans le cadre du développement d'une filière cinéma qui a bénéficié des crédits France 2030.

Beaucoup de médiateurs ont été rémunérés avec des crédits de la politique de la ville, et La Réunion compte plus de 76 groupements de lecture, soutenus par un contrat territoire lecture. « *La jeunesse, souligne la directrice, nous impose de travailler tous ensemble, depuis le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales, l'Éducation nationale, en passant par le service des transports. Les bailleurs sociaux sont impliqués et manifestent une véritable appétence pour les projets culturels, mettant à la disposition d'équipes locales des locaux communs* » ; des résidences d'artistes sont organisées et 15 enfants seront parrainés par un artiste compagnon cette année. La DAC cofinance des postes de médiateurs, sur des opérations régionales : par exemple l'archéologie a donné lieu à la création d'un outil en lien avec l'INRAP qui suscite une forte demande des collèges.

Une Micro-Folie itinérante arrivera bientôt pour six mois et deux autres projets sont en gestation, le ministère des Outre-Mer ayant débloqué une dotation de 60 000 € pour aider au financement de ces projets. La DAC travaille à la constitution d'un fonds d'œuvres indo-océaniques.

À noter que plusieurs opérateurs déploient aussi leurs projets dans les zones enclavées : le FRAC par exemple a deux containers mobiles.

En Guadeloupe, beaucoup de projets en dépit des difficultés

Le directeur des affaires culturelles de Guadeloupe, également responsable de Marie-Galante, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, a la charge d'un territoire qui cumule un certain nombre de difficultés : une démographie en baisse, un taux de chômage de 30%, et un taux d'illettrisme équivalent. La situation économique est très tendue, près de 35% de la population vit sous le seuil de pauvreté, et un rapport parlementaire suggérait de placer toute la Guadeloupe en QPV, « *seul moyen d'avoir des moyens* ». La Guadeloupe compte 32 communes, dont six en redressement *via* les contrats de revitalisation du ministère de l'Intérieur, et la quasi-totalité en cessation de paiement. La notion d'urbanité et de ruralité est ici différente, souligne le directeur des affaires culturelles, mais présente la même sociologie de population avec une extrême pauvreté. La DAC travaille étroitement avec le sous-préfet délégué chargé de la cohésion sociale, du travail et de la politique de la ville. Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy doivent disposer en 2024 d'une préfecture de plein exercice, ce qui peut éventuellement, pour la DAC, compliquer le suivi des dossiers.

25% du territoire de l'île est en QPV. Elle compte 385 000 habitants, connaît un vieillissement important de la population lié au phénomène du retour au pays en fin de carrière, et les jeunes sont confrontés à la difficulté de faire des études en Guadeloupe, avec des étudiants exilés qui n'y reviennent pas.

La DAC travaille en collaboration constante avec les représentants de toutes les institutions concernées par la politique de la ville, qui consacre à la Guadeloupe de 180 à 200 000 € par an. Certains opérateurs sont présents hors contrats de ville : c'est le cas de Démos et de l'action de lutte contre l'illettrisme.

L'île ne compte qu'une structure labellisée, la scène nationale, et un conservatoire national de région. En dépit du petit nombre d'équipements, il existe beaucoup de pratiques culturelles de haut niveau, souligne le DAC, qui considère que son rôle consiste à mettre en relation les intervenants culturels et le secteur social. Il constate qu'il est presque plus difficile de proposer en Guadeloupe une activité de droit commun qu'une activité incluse dans un contrat de ville, parce que les collectivités locales concentrent leurs moyens sur ces quartiers, ce qui rend parfois les collaborations complexes.

Une très intense pratique des activités de danse et de cirque caractérise la Guadeloupe, et aussi un très fort réseau d'éducation populaire, qui multiplie les initiatives intergénérationnelles, des plus jeunes aux plus âgés. La structure familiale est essentielle, par exemple pour la préparation du carnaval, ou l'approche mémorielle en lien avec l'histoire de l'esclavage.

Les villes sont pourvues de centres sociaux et de maisons de quartier. Une première Micro-Folie itinérante avec chapiteau gonflable et salle de cinéma s'est avérée très précieuse. L' *Été culturel* ou les *Vacances culturelles* se déploient du 15 juin au 15 septembre, pour une population qui bouge peu. Le pass Culture fonctionne très bien, avec 800 000 € consommés en 2023, même si la part collective est beaucoup moins utilisée que la part individuelle. La Guadeloupe mobilise 600 000 € sur le programme 361 en faveur des QPV.

Les habitants rencontrent beaucoup de difficultés de déplacement, avec très peu de transports en commun, des conditions climatiques difficiles, des problèmes économiques récurrents. La hausse du prix des billets d'avion (de 120 à 360 € pour les billets d'avion entre Guadeloupe et Martinique), accentue cet isolement.

Pour autant, « *les guadeloupéens aspirent, souligne le directeur, à une offre de droit commun de qualité, et ressentent le besoin d'une offre culturelle équivalente à celle de l'hexagone* ». Si l'île est bien dotée en bibliothèques (une par commune) elle souffre de n'avoir pas de prix unique du livre, et peu de possibilité de renouvellement des ouvrages disponibles.

Démos connaît en Guadeloupe un vrai succès avec son parrain Lilian Thuram, et le projet de CNR peut s'appuyer sur cette cohorte : la DAC souhaite mailler les deux initiatives. Une convention avec le Centre national de la musique permet à la Guadeloupe de bénéficier du fonds spécifique Outre-Mer pour instruire partenariats et projets.

Ipsos Public Affairs

Étude sur les pratiques culturelles dans les QPV

Vos contacts Ipsos :
Stéphane Zumsteeg
stephane.zumsteeg@ipsos.com
Salomé Quéfier-Parent
salome.quefierparent@ipsos.com
Elisée Alpour-Azadeh
elisee.alpourazadeh@ipsos.com

© Ipsos – Ministère de la Culture – Étude sur les pratiques culturelles dans les QPV – 2024



Fiche technique



ÉCHANTILLON

1000 personnes âgées de 18 ans et plus habitant un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) représentatives de cette population.

Les personnes interrogées appartiennent à 194 QPV différents répartis dans chacune des 12 régions de France métropolitaine et appartenant à différents niveaux de catégories d'agglomérations (denses, moyennement denses, peu denses).



Enquête réalisée pour



Ce rapport a été élaboré dans le respect de la norme internationale ISO 2052 « Etudes de marché, études sociales et d'opinion ». *Ce rapport a été relu par Stéphane Zumsteeg, directeur du département Public Affairs d'Ipsos France.*

2 - © Ipsos - Ministère de la Culture - Études sur les pratiques culturelles lesdaniennes QPV - 2024

Notes de lecture :

Tous les résultats sont **exprimés en pourcentages (%)**. Lorsqu'un résultat présenté sur la base d'un sous-échantillon est significativement supérieur au résultat d'ensemble (avec un seuil de 95% de confiance*) il est présenté en vert. Si le résultat est significativement inférieur au résultat d'ensemble, il est présenté en rouge. [*Le calcul des différences significatives (avec des seuils à 95%) s'appuie sur la méthode du khi2.]



DATE DE TERRAIN

Du **25 mars** au **03 avril** 2024.



MÉTHODE

Échantillon interrogé **par téléphone** sur système CATI (Computer assisted telephone interviews).

Méthode des quotas : sexe, âge, activité de la personne interrogée, catégorie d'agglomération, région.



Sommaire

Principaux enseignements

Slide 4

Partie 1 – L'accès aux infrastructures et événements culturels dans les QPV

Slide 9

Partie 2 – La consommation culturelle des habitants des QPV : fréquence et types d'événements et contenus

Slide 16

Partie 3 – Les activités culturelles et bénévoles dans les QPV : pratiques et aspirations

Slide 23

Partie 4 – Les freins et leviers à la participation des habitants à des événements culturels

Slide 30

Annexes

Slide 37

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS



LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS (84)

UNE OFFRE CULTURELLE DIVERSIFIÉE ASSEZ BIEN CONNUE DES HABITANTS, MAIS MIEUX IDENTIFIÉE PAR LES PLUS DIPLOMÉS

- La plupart des habitants des QPV déclarent habiter à côté d'au moins un équipement culturel sur les 8 cités (94%), et près de deux tiers habitent à côté d'au moins 4 d'entre eux (65%). Les bibliothèques et médiathèques sont les plus répandues (83% des habitants disent qu'il en existe autour de chez eux), devant les cinémas (64%) les écoles artistiques (62%) et les théâtres (57%). Les musées arrivent en bas de classement, un peu moins de la moitié des habitants des QPV en situant un près de chez eux (44%).

Dans les QPV, le niveau de diplôme est la variable qui explique le plus les différences d'accès à la culture et de consommation culturelle (davantage que l'âge ou la catégorie socioprofessionnelle). Les cadres et habitants ayant un diplôme supérieur au bac identifient davantage de lieux culturels autour de chez eux (respectivement 5,2 et 5,1 équipements sur les 8 proposés contre 4,7 identifiés en moyenne par les habitants dans leur ensemble) .. Les jeunes âgés de moins de 35 ans en identifient à l'inverse un peu moins (4,4) que la moyenne.

- Près des trois quarts des habitants identifient également une offre culturelle mobile, temporaire et / ou itinérante dans leur quartier (73%, 1,9 offre en moyenne sur les 5 citées). Près de la moitié des habitants se souvient par exemple d'un spectacle de danse ou de musique temporaire (48%) et 44% d'expositions. Plus d'un tiers se rappelle également de projections en plein air organisées proches de chez soi (34%).

Ce type d'offre bénéficie à aussi d'une plus grande visibilité auprès des plus diplômés (2,1 offres identifiées parmi ceux qui ont un diplôme supérieur au bac contre 1,6 pour ceux qui ont un niveau de diplôme inférieur au bac). En revanche, à l'inverse des équipements permanents, les offres temporaires sont moins connues des plus âgés (les habitants âgés de 60 ans et plus en identifient 1,7), les classes d'âges connaissant mieux ces offres étant celles des actifs et parents, à savoir les 35-59 ans (2,1 offres identifiées en moyenne).

- Globalement, les habitants des QPV semblent assez peu se déplacer en dehors de leur commune pour bénéficier d'autres offres culturelles, ou en tous cas pas de manière massive. Ainsi parmi les actifs exerçant leur activité professionnelle au moins en partie dans une autre commune (un peu plus de la moitié des actifs), seul un peu plus d'un quart dit profiter de l'offre de cette autre commune souvent ou de temps en temps (26%).

5 © Ipsos- Ministère de la Culture-Études sur les pratiques culturelles des QPV-2024

LES CHIFFRES

- 94% des habitants des QPV déclarent habiter à côté d'au moins un équipement culturel (parmi les 8 cités)
- 65% déclarent habiter à côté de 4 équipements culturels au moins
- 83% déclarent habiter à côté d'une bibliothèque ou médiathèque
- Les habitants ayant un diplôme supérieur au bac identifient 5,1 équipements autour de chez eux (contre 4,7 identifiés tous profils confondus)
- 73% déclare que là où ils habitent il existe au moins une offre culturelle mobile temporaire ou itinérante parmi les 5 testées



LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS (284)

UNE OFFRE DONT LA MAJORITÉ DES HABITANTS DIT PROFITER, AVEC UNE PLACE FORTE DE L'OFFRE CULTURELLE TEMPORAIRE, MAIS DES INÉGALITÉS D'ACCÈS QUI DÈMEURENT IMPORTANTES AU SEIN MÊME DES QPV

- **83% des habitants des QPV disent avoir pratiqué des activités culturelles au cours des 12 derniers mois. Le plus souvent ils sont allés au cinéma (60% au moins une fois, 34% plus de 10 fois), dans une bibliothèque ou médiathèque (48%, 32% plus de 10 fois) ou ont visité un monument historique (43%, 17% plus de 10 fois).** La part de ceux qui disent être allés à un concert (35%) est légèrement inférieure à celle que l'on observe en population générale (44% des Français âgés de 15 ans et plus *[Etude Ipsos pour le CNM menée en ligne auprès de 4000 Français âgés de 15 ans en mai 2023]*), mais celle de ceux qui disent avoir assisté à un festival est équivalente (28%). En moyenne ils ont bénéficié de 3,5 types d'activités culturelles différents sur l'année.

Les cadres, les habitants ayant un diplôme supérieur au bac, ainsi que les habitants âgés de 35-44 ans (en partie des parents de jeunes enfants) sont ceux qui ont réalisé le plus de types d'activités culturelles (respectivement 4,7, 4,4 et 4 contre 3,5 pour les habitants dans leur ensemble). Les personnes ayant un niveau de diplôme inférieur au bac, les retraités, et dans une moindre mesure les habitants des agglomérations de moins de 100 000 habitants sont ceux qui en ont réalisé le moins (respectivement 2,4, 2,8 et 3,1).

- **La place de l'offre culturelle temporaire dans les QPV est très importante : 43% des habitants disent en avoir bénéficié.** En détail, 25% sont allés à des expositions proposées dans leur quartier, 24% ont profité de spectacles de danse ou musique (soit la moitié de tous ceux qui étaient informés que de tels événements avait lieu dans leur quartier), 19% ont vu des spectacles itinérants de théâtre, cirque ou art de la rue, **18% des projections en plein air (plus de la moitié de ceux qui étaient renseignés sur la présence de projections dans leur quartier)** et 5% ont bénéficié d'un bibliobus

La participation à ces activités est légèrement différente selon l'âge, la catégorie professionnelle, et surtout le niveau de diplôme, mais les différences sont bien moindres que celles observées pour les autres activités culturelles. **Cela signifie que les activités temporaires et itinérantes atteignent les différences liées à l'instruction et la proximité.** Autrement dit, là où l'accès aux infrastructures culturelles permanentes est très marqué socialement (les plus diplômés utilisant beaucoup plus ces infrastructures), l'accès à la culture via des événements éphémères rassemble davantage.

LES CHIFFRES CLÉS

- **83%** des habitants des QPV disent avoir bénéficié d'au moins une activité culturelle au cours de l'année passée
- **60%** sont allés au cinéma
- **48%** sont allés dans une bibliothèque ou médiathèque
- **35%** ont vu un concert
- Les habitants des QPV ont vu en moyenne 3,5 types d'activités différentes pour ceux avec un niveau inférieur au bac (plus de 4 types pour les autres)
- **43%** des habitants des QPV ont bénéficié au moins une fois d'une activité culturelle temporaire au cours de l'année passée
- **25%** ont vu des expositions
- **18%** ont vu des projections en plein air (plus de la moitié de ceux qui étaient renseignés sur la présence de projections dans leur quartier)



LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS (34)

LES CHIFFRES CLÉS

LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS CRÉATIVES ET CULTURELLES SE FAISANT AVANT TOUT DANS UN CADRE INFORMEL, LES ACTIVITÉS BÉNÉVOLES ONT UN RÔLE IMPORTANT DE MAINTIEN DU LIEN

- Un peu plus de la moitié des habitants déclare pratiquer une activité culturelle ou artistique (52%, 1,1 en moyenne par habitant). Le plus souvent, il s'agit d'écriture (20%), d'arts plastiques (17%), de musique (16%), de production de contenus numériques en ligne (14%) ou de danse (13%). Pour autant, ces activités sont le plus souvent pratiquées dans un cadre informel. Par exemple, parmi les habitants pratiquant des arts plastiques, seuls 10% disent le faire dans le cadre d'une école et 18% dans le cadre d'ateliers associatifs (soit 2% et 3% des habitants dans leur ensemble), les autres pratiquant cette activité exclusivement à titre informel. Par ailleurs, la pratique de ces activités est assez limitée, mise en regard avec les souhaits de pratique des habitants (58% des habitants souhaiteraient pratiquer une activité qu'ils ne pratiquent pas actuellement, 1,4 activités souhaitées en moyenne)

La pratique d'activités est beaucoup plus importante dans l'agglomération parisienne (1,4 en moyenne) que dans les agglomérations de moins de 100 000 habitants (0,7). Par ailleurs elle est plus importante que la moyenne que les cadres (1,5) que chez les employés et ouvriers (1,1) et retraités (0,8). Elle est également plus répandue chez les diplômés du supérieur (1,3) que chez ceux qui ont un niveau de diplôme inférieur au bac (0,8).

Les souhaits de pratique sont un plus importants chez les personnes pratiquant déjà des activités, mais restent importants y compris parmi les retraités (0,9 activités souhaitées, le plus souvent l'écriture ou une pratique musicale), les habitants avec un niveau de diplôme inférieur au bac (1,2 activités, le plus souvent du cinéma) et les habitants d'agglomérations de 100 000 habitants et moins (1,2 le plus souvent de la danse)

- Au total, 14% des habitants déclarent être membre actif d'une association ou d'un club culturel et 28% exercer des activités bénévoles (un pourcentage équivalent à celui observé auprès de la population française dans son ensemble : *baromètre de la générosité Ipsos pour Apprentis d'Auteuil réalisé en ligne en février-mars 2024 auprès de 1000 Français âgés de 18 ans et plus, chiffre sous embargo jusqu'au 25 avril*). Ces derniers jouent donc un rôle d'inclusion important pour les habitants, lesquels pratiquent finalement assez peu d'activités culturelles collectives dans un cadre formel.

Les habitants avec un niveau de diplôme supérieur ou égal au bac sont davantage impliqués dans les associations (37%) que la moyenne, en revanche il y a assez peu d'écart de participation à ces activités selon l'âge et la catégorie d'agglomération. Sur ce plan, l'engagement bénévole est donc plus rassembleur que la pratique d'activités culturelles.

- 52% des habitants pratiquent une activité culturelle ou artistique, le plus souvent dans un cadre informel

- Les habitants des QPV de l'agglomération parisienne pratiquent deux fois plus d'activités culturelles et artistiques que ceux des habitants d'agglomération de moins de 100 000 habitants (1,4 contre 0,7)

- 14% des habitants des QPV sont membres actifs d'une association ou d'un club culturel

- 28% exercent des activités bénévoles





LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS (84)

DES FREINS ET LEVIERS DIVERS, QUI VARIENT BEAUCOUP SELON LE PROFIL

- Les raisons que les habitants mettent en avant pour expliquer qu'ils ne participent pas davantage à des activités culturelles sont très diverses. La question du temps disponible est celle qui revient le plus (67% déclarent qu'ils préfèrent consacrer leur temps à autre chose, 65% qu'ils n'ont pas le temps et 38% qu'ils peuvent difficilement s'absenter). Les autres freins, sur lesquels il est plus facile de jouer, sont un peu moins cités mais occupent tout de même une place importante. Par exemple, 42% évoquent le prix trop élevé des billets, 40% l'intérêt pour l'offre proposée et 39% des raisons liées à l'accessibilité des lieux (trop éloignés et/ou sans moyen de transports pour y accéder rapidement)
- Parmi les pistes évoquées pour encourager les habitants à participer à davantage d'événements culturels, les plus populaires sont les consultations afin de cerner au mieux les préférences des habitants (39%, en tête auprès de l'ensemble des profils) ainsi que l'accueil d'artistes dans son quartier (31%). La piste de création d'ateliers impliquant les habitants est un peu moins plébiscitée (25%).
- Pour développer la participation aux activités culturelles au sein des QPV, il semble en effet important de lever le frein de « l'intérêt pour l'offre proposé » (cités par 40% des habitants) et de mieux comprendre leurs préférences. Interrogés sur celles-ci, les habitants affichent des envies diverses et assez éclatées (il n'y a pas une seule activité qui rassemble les préférences). Les concerts sont les plus cités (46%), mais les spectacles, expositions, festivals, projections cinématographiques et fêtes le sont également (tous cités par 35% à 40% des habitants).

La préférence pour les concerts s'observe globalement dans l'ensemble des classes d'âge et catégories socio-professionnelles, même si elle un peu moins marquée chez les plus âgés et les cadres. Les projections cinématographiques sont particulièrement plébiscitées par les jeunes (42%) et les événements culturels dans des centres sociaux et éducatifs particulièrement prisés par les habitants de l'agglomération parisienne (38%).

LES CHIFFRES CLÉS

- 42% des habitants des QPV citent le « prix des billets trop élevés » parmi les éléments qui les freinent à participer à davantage d'événements culturels
- 40% citent leur inintérêt pour l'offre proposée
- 39% mentionnent des freins liés à l'accessibilité des lieux
- 46% des habitants citent « les concerts » parmi les activités qu'ils souhaitent voir se développer dans leur quartier (1ère place)
- 40% citent « les spectacles » (théâtre, danse, cirque, etc.) (2ème place)

L'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES ET ÉVÉNEMENTS CULTURELS DANS LES QPV

1

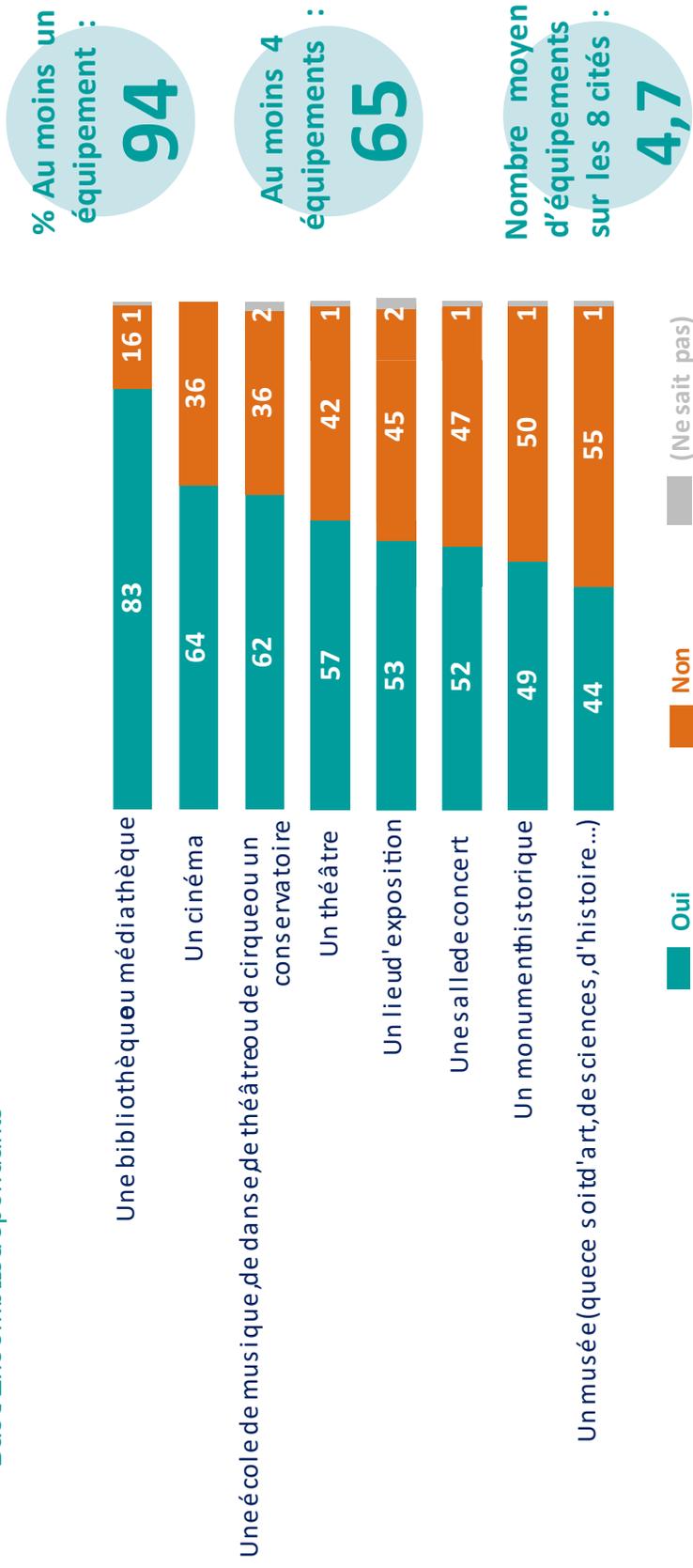
9 – © Ipsos – Ministère de la Culture – Étude sur les pratiques culturelles dans les QPV – 2024





La présence d'équipements culturels dans les QPV

Question : « Là où vous habitez dans votre quartier ou à proximité dites-mois 'il y a ou non chacune des équipements culturels suivants ? »
Base Ensemble des répondants





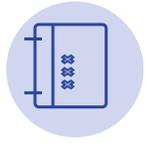
La présence d'équipements culturels dans les QPV

Questionnaire à l'usage des habitants de votre quartier ou à proximité d'îlots de logements sociaux : il y a ou non chacun des équipements culturels suivants ? »
 Base Ensemble Bâtiments Répondants

TOTAL	SEXE		ÂGE			CAT. SOCIO -PROFESSIONNELLE			DIPLOME		CAT. D'AGGLOMERATION					
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Cadres et PIS	Professions interm.	Employés et ouvriers	Retraités	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne
% « Oui »																
Au moins un équipement	95	94	94	93	97	93	99	97	95	92	92	94	97	97	91	97
Au moins 4 équipements	65	66	63	67	69	66	73	75	67	62	58	60	74	70	61	69
Nombre moyen d'équipements	4,6	4,7	4,4	4,8	5	4,8	5,2	5,1	4,7	4,5	4,3	4,4	5,1	5,3	4,5	4,7
Une bibliothèque ou médiathèque	82	85	82	86	86	82	86	87	86	80	82	80	87	87	79	88
Un cinéma	62	66	63	67	64	63	69	62	65	61	60	60	70	72	58	69
Une école de musique, de danse, de théâtre ou de cirque ou un conservatoire	63	62	55	70	71	64	69	76	62	61	57	60	68	69	56	68
Un théâtre	58	57	57	59	60	56	69	56	62	52	53	53	63	56	54	63
Un lieu d'exposition	52	54	49	55	58	55	61	65	53	51	44	51	62	66	53	47
Une salle de concert	52	52	50	52	59	52	67	56	53	49	45	50	59	60	49	54
Un monument historique	49	49	44	50	53	56	55	57	48	54	44	46	55	63	48	44
Un musée (que ce soit d'art, de sciences, d'histoire...)	43	45	42	45	44	47	43	46	44	43	42	43	47	52	49	33

11- © Ipsos - Ministère de la Culture - Études sur les pratiques culturelles dans les QPV - 2024



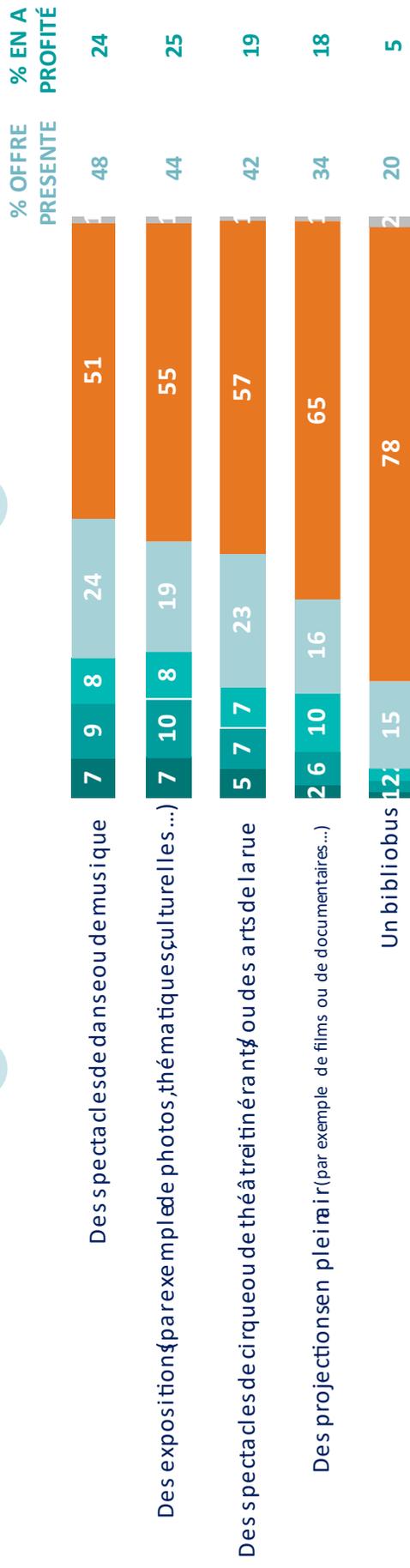


L'offre culturelle mobile, temporaire ou itinérante dans les QPV

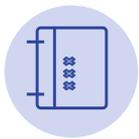
Question : « Là où vous habitez dans votre quartier, existe-t-il des offres culturelles mobiles temporaires itinérantes suivantes ? »
Répondant : « Et au cours des 12 derniers mois, avez-vous profité de cette offre culturelle ? »
Base Ensemble des répondants

% Au moins une offre présente : **73** Nombre moyen d'offres présentes : **1,9**

% Au moins une offre utilisée : **43** Nombre moyen d'offres utilisées : **0,9**



■ En a profité plus de 3 fois ■ En a profité 2 ou 3 fois ■ En a profité 1 fois ■ N'en pas profité, même si l'offre existait dans leur quartier ■ Offre non présente ■ (Ne sait pas)



L'offre culturelle mobile, temporaire ou itinérante dans les QPV

Question : La ville habite-t-elle dans votre quartier existant-il les offres culturelles mobiles temporaires itinérantes suivantes ? A ceux qui répondent oui : « Et au cours des 12 derniers mois, avez-vous profité de cette offre culturelle ? »

Base Ensemble des répondants

	SEXE		ÂGE				CAT. SOCIO -PROFESSIONNELLE				DIPLOME		D'AGGLOMERATION			
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Cadres et PIS	Profession s interm.	Employés et ouvriers	Retraités	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne
% « Présent »																
TOTAL	73	73	73	76	77	66	77	75	75	68	64	71	80	73	71	74
Au moins un	1,9	1,9	1,8	2,1	2,1	1,7	2,1	2	2	1,6	1,6	1,8	2,1	2,1	1,7	2
Moyenne																
Des spectacles de danse ou de musique	48	48	49	52	52	39	58	52	49	39	38	44	57	50	44	51
Des expositions	44	45	42	43	48	45	54	45	47	46	36	45	50	47	43	45
Des spectacles de cirque ou de théâtre itinérants / ou des arts de la rue	42	43	42	43	49	36	45	39	50	33	37	40	47	46	39	43
Des projections en plein air	34	37	34	42	36	30	40	39	35	30	30	35	38	42	28	42
Un bibliobus	20	19	17	25	27	17	16	30	24	18	20	19	20	27	17	20
% « Utilisé »																
TOTAL	43	44	44	45	49	38	53	49	43	39	33	41	52	45	42	45
Au moins un	0,9	0,9	0,9	1,1	1	0,8	1,1	1,1	1	0,8	0,7	0,9	1,1	1	0,8	1
Moyenne																
Des spectacles de danse ou de musique	24	23	22	29	29	20	34	27	23	20	18	23	29	25	23	24
Des expositions	25	26	24	23	29	24	37	30	26	25	18	25	31	26	25	25
Des spectacles de cirque ou de théâtre itinérants / ou des arts de la rue	19	20	19	20	22	16	16	22	22	14	16	19	21	19	18	19
Des projections en plein air	18	18	18	25	19	16	16	28	20	15	18	19	19	24	15	23
Un bibliobus	5	6	5	8	5	5	3	7	7	6	5	4	6	5	4	6

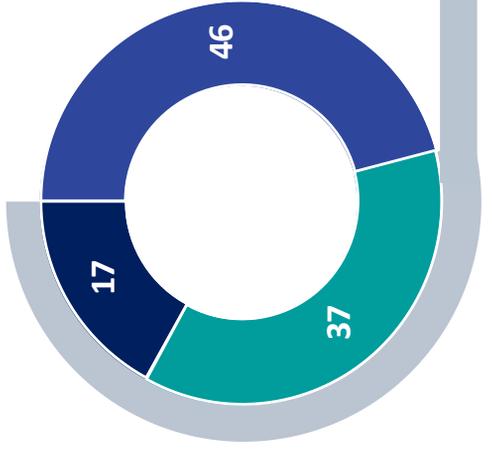
13- © Ipsos - Ministère de la Culture - Études sur les pratiques culturelles dans les QPV - 2024





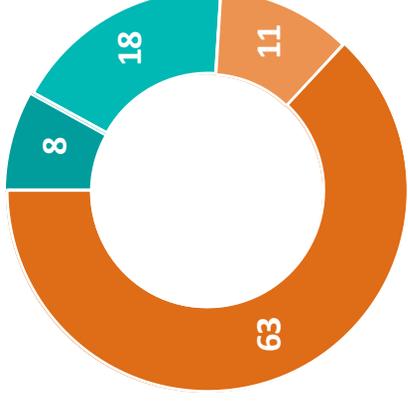
La consommation culturelle dans la commune d'exercice de l'activité professionnelle

Question: Où exercez-vous votre activité professionnelle?
Base Actifs en emploi



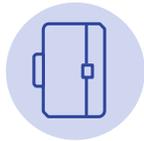
% AU MOINS EN PARTIE DANS UNE AUTRE COMMUNE : 54

Question: Profitez-vous de l'offre culturelle disponible dans la commune où vous travaillez? Base Habitants actifs en emploi exerçant au moins en partie leur activité professionnelle dans une autre commune où ils vivent



% SOUVENT OU TEMPS EN TEMPS : 26





La consommation culturelle dans la commune d'exercice de l'activité professionnelle

Question : Où exercez-vous votre activité professionnelle ?
 Base Actifs en emploi

	SEXE		ÂGE			CAT. SOCIO - PROFESSIONNELLE		DIPLÔME			CAT. D'AGGLOMERATION		
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45 ans et plus	Cadres et PIS	Professions interm. et ouvriers	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne
TOTAL													
Dans votre commune de résidence	42	52	42	47	53	33	47	48	53	42	60	53	32
Dans une autre commune	37	37	41	37	30	45	39	38	38	40	34	28	49
Dans les deux	21	11	17	16	17	22	14	14	9	18	6	19	19

Question : Profitez-vous de l'offre culturelle dans la commune où vous travaillez ? » Base Habitants actifs en emploi exerçant une activité professionnelle dans une autre commune que celle où ils vivent

	SEXE		ÂGE			CAT. SOCIO - PROFESSIONNELLE		DIPLÔME			CAT. D'AGGLOMERATION		
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45 ans et plus	Cadres et PIS	Professions interm. et ouvriers	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne
TOTAL													
Souvent + De temps en temps	25	28	24	19	35	28	26	24	24	27	Base faible	31	24

LA CONSOMMATION CULTURELLE DES HABITANTS DES QPV : FRÉQUENCE ET TYPES D'ÉVÉNEMENTS ET CONTENUS

2

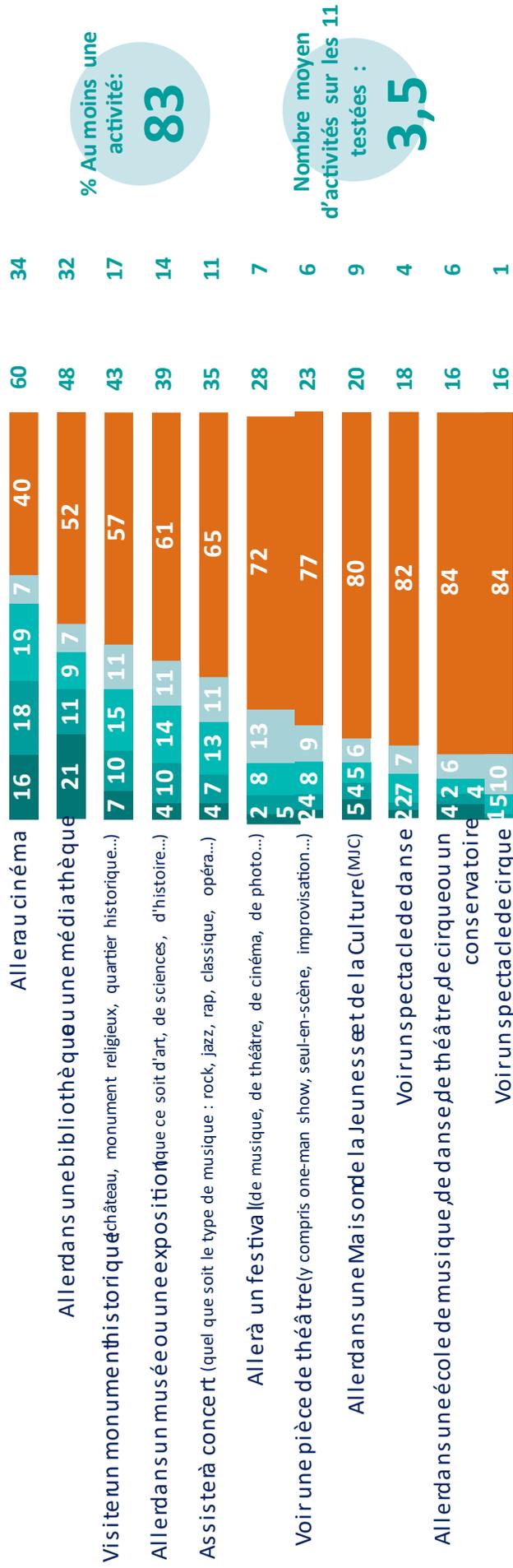


L'utilisation d'infrastructures culturelles par les habitants

Question : « Pour chacune des activités suivantes, dites-moi si vous l'avez faite au cours des 12 derniers mois ou si vous ne l'avez pas faite. Pouvez-vous faire ces activités avec votre communauté ? » Pour chaque activité pratiquée : « Et plus précisément, à quelle fréquence avez-vous fait ces activités suivantes ? »

Base : Ensemble des répondants

% PLUS
% OUI DE 3 FOIS



% Au moins une activité : **83**

Nombre moyen d'activités sur les 11 testées : **3,5**

Plus de 10 fois par an 4 à 10 fois par an 2 à 3 fois par an Une fois seulement dans l'année Jamais



17 – © Ipsos - Ministère de la Culture - Études sur les pratiques culturelles des Français QPV-2024



L'utilisation d'infrastructures culturelles par les habitants

Question : Pour chacune des activités suivantes, dites-moi si vous l'avez faite au cours des 12 derniers mois ou si vous ne l'avez pas faite. Base Ensemble pondérée

Question : Pour chacune des activités suivantes, dites-moi si vous l'avez faite au cours des 12 derniers mois ou si vous ne l'avez pas faite. Base Ensemble pondérée

Question : Pour chacune des activités suivantes, dites-moi si vous l'avez faite au cours des 12 derniers mois ou si vous ne l'avez pas faite. Base Ensemble pondérée

	SEXE		ÂGE				PR OFESSIO			CIO - INELL E		DIPLOME		CAT. D'AGGLOMERATION	
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Cadres et PIS	Professionnels interm.	Employés et ouvriers	Retraités	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus
TOTAL	83	82	90	89	80	69	91	90	84	67	67	85	93	79	81
Au moins une activité	83	82	90	89	80	69	91	90	84	67	67	85	93	79	81
Nombre moyen d'activités	3,6	3,4	3,7	4	3,5	2,8	4,7	4,3	3,4	2,8	2,4	3,4	4,4	3,1	3,6
Aller au cinéma	59	62	71	63	57	44	74	69	62	42	42	64	73	58	58
Aller dans une bibliothèque ou une médiathèque	45	51	52	60	46	35	44	56	45	38	35	53	56	43	55
Visiter un monument historique	46	40	47	41	39	40	58	45	42	38	29	40	56	36	46
Aller dans un musée ou une exposition	40	38	41	44	39	34	61	52	32	37	21	39	54	30	41
Assister à un concert	35	32	37	33	39	28	58	39	31	29	21	30	47	36	33
Aller à un festival	28	25	31	28	28	22	46	36	27	22	18	27	36	27	29
Voir une pièce de théâtre	23	24	20	29	24	25	42	34	17	23	14	19	33	22	22
Aller dans une Maison de la Jeunesse et de la Culture	20	18	20	24	22	16	18	25	22	17	17	20	22	18	19
Voir un spectacle de danse	18	20	18	23	22	15	22	30	21	13	15	13	25	16	20
Aller dans une école de musique, de danse, de théâtre, de cirque ou un conservatoire	16	17	16	27	18	9	25	23	17	11	12	16	20	16	15
Voir un spectacle de cirque	16	16	15	28	17	9	18	21	21	7	12	19	18	11	18



La consommation de médias et réseaux sociaux des habitants

Question : « Au cours des 12 derniers mois, à quelle fréquence avez-vous pratiqué les activités suivantes ? »
Base : Ensemble des répondants

% Au moins un média au moins une fois par mois : **95** / au moins une fois par semaine : **92**
Nombre moyen de médias au moins une fois par mois : **2,1** / au moins une fois par semaine : **1,9**

% OUI
% AU MOINS
UNE FOIS PAR
SEMAINE



Tous les jours ou presque Au moins une fois par semaine mais pas tous les jours Au moins une fois par mois mais pas toutes les semaines Moins d'une fois par mois Jamais

19 – © Ipsos – Ministère de la Culture – Études sur les pratiques culturelles des Français QPV- 2024





La consommation de médias et réseaux sociaux des habitants

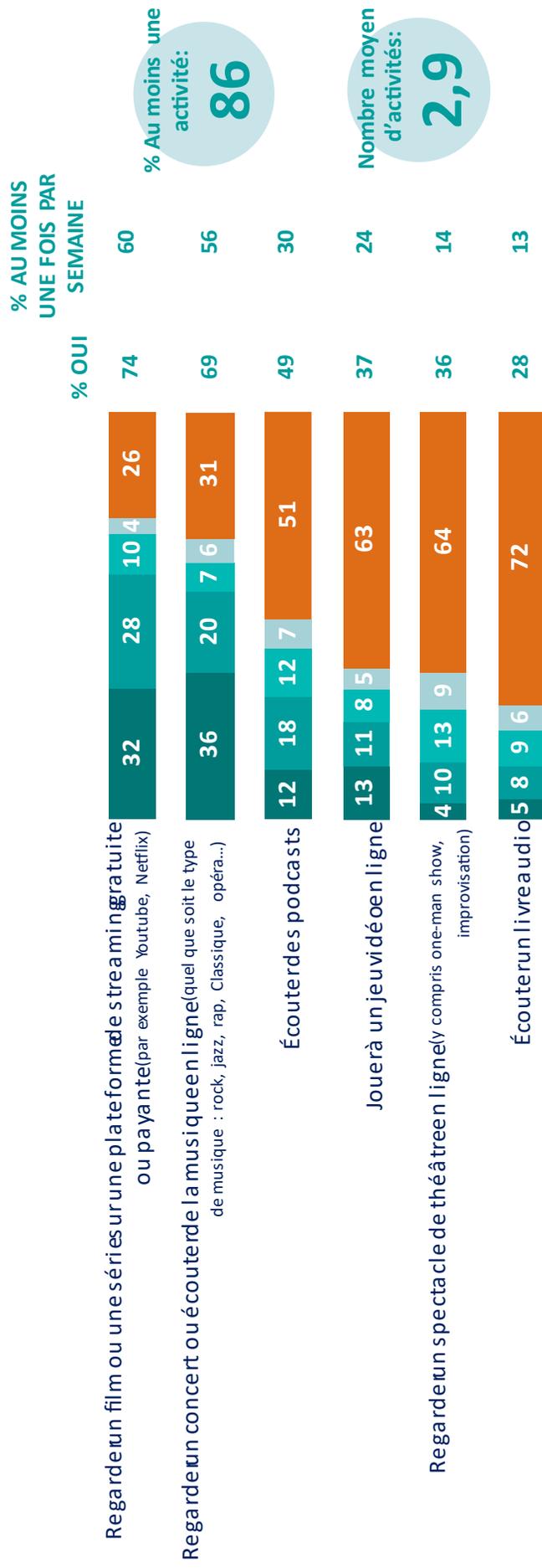
Question : Au cours des 12 derniers mois à quelle fréquence avez-vous pratiqué les activités suivantes ?
 Base Ensemble des répondants

	SEXE		ÂGE				CAT. SOCIO - PROFESSIONNELLE				DIPLOME			CAT. D'AGGLOMERATION		
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Cadres et PIS	Professions Interm.	Employés et ouvriers	Retraités	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne
% « Au moins une fois »																
% Au moins un média	94	95	91	97	97	98	91	97	95	99	95	94	96	95	95	95
Nombre moyen de médias	2,1	2,1	1,8	2,2	2,2	2,4	2	2,3	2,1	2,4	2	2	2,2	2,1	2	2
Regarder la télévision	86	90	85	89	86	93	70	92	89	93	89	88	87	89	87	88
Fréquenter les réseaux sociaux	86	84	97	93	86	59	94	89	93	57	75	89	90	83	83	90
Lire la presse	71	71	67	75	67	77	78	78	67	76	59	70	80	72	70	72
Écouter la radio	68	68	56	75	82	76	74	80	69	75	63	68	72	71	69	66
% « Au moins une fois par semaine »																
% Au moins un média	91	92	85	94	96	98	89	91	91	99	92	89	92	93	91	92
Nombre moyen de médias	1,9	1,9	1,5	2	2	2,3	1,8	2	1,8	2,3	1,8	1,8	1,9	2	1,9	1,8
Regarder la télévision	75	81	71	81	79	89	54	78	80	91	83	78	75	81	78	77
Fréquenter les réseaux sociaux	79	76	94	87	74	46	89	84	86	44	66	82	84	75	76	82
Lire la presse	55	53	45	60	51	67	64	58	50	67	48	51	61	59	52	55
Écouter la radio	55	55	36	63	73	69	59	65	55	70	53	52	58	65	56	49



La consommation de contenus culturels en ligne des habitants

Question : À quel rythme pratiquez-vous les activités suivantes sur internet... ?
 Base Ensemble de répondants



■ Tous les jours ou presque

■ Au moins une fois par semaine mais pas tous les jours

■ Au moins une fois par mois pas toutes les semaines

■ Moins d'une fois par mois

■ Jamais



La consommation de contenus culturels en ligne des habitants

Question : Au cours des 12 derniers mois, avez-vous pratiqué des activités culturelles vivantes sur internet... ?
 Base Ensemble des répondants

	SEXE		ÂGE				CAT. SOCIO - PROFESSIONNELLE				DIPLOME			CAT. D'AGGLOMERATION			
	TOTAL		Moins de 35 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Cadres et PIS	Professions Interm. et ouvriers	Retraités	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne		
	Hommes	Femmes															
% « OUI »	86	84	98	95	86	60	98	93	59	91	93	75	91	93	84	79	83
% Au moins une	3,1	2,7	3,7	3,4	2,5	1,7	3,7	3,2	1,5	3,1	3,3	2,3	3,2	3,3	2,8	2,5	3,3
Nombre moyen	74	72	92	88	65	43	89	83	41	80	83	59	80	83	72	65	83
Regarder un film ou une série sur une plateforme de streaming gratuite ou payante (par exemple Youtube, Netflix)	69	65	82	79	66	41	86	77	38	75	75	54	78	76	66	61	76
Regarder un concert ou écouter de la musique en ligne (quel que soit le type de musique : rock, jazz, rap, Classique, opéra...)	49	47	60	60	42	27	74	58	26	49	49	31	49	56	47	41	56
Écouter des podcasts	37	46	54	33	25	19	41	36	18	41	40	32	39	41	37	27	41
Jouer à un jeu vidéo en ligne	36	40	41	46	34	23	49	41	22	38	42	27	39	44	32	34	44
Regarder un spectacle de théâtre en ligne (y compris one-man show, improvisation)	28	29	38	34	19	12	32	25	11	29	30	24	30	33	27	21	33
Écouter un livre audio																	

LES ACTIVITÉS CULTURELLES ET BÉNÉVOLES DANS LES QPV : PRATIQUES ET ASPIRATIONS

3

23 – © Ipsos – Ministère de la Culture – Étude sur les pratiques culturelles dans les QPV – 2024





La pratique d'activités culturelles et artistiques dans les QPV

Questions : Parmi les activités culturelles et artistiques suivantes, lesquelles vous pratiquent personnellement ? Quelles sont celles que vous souhaitez pratiquer ? (pour chaque activité non pratiquée)
Base Ensemble des répondants

% Au moins une activité pratiquée :

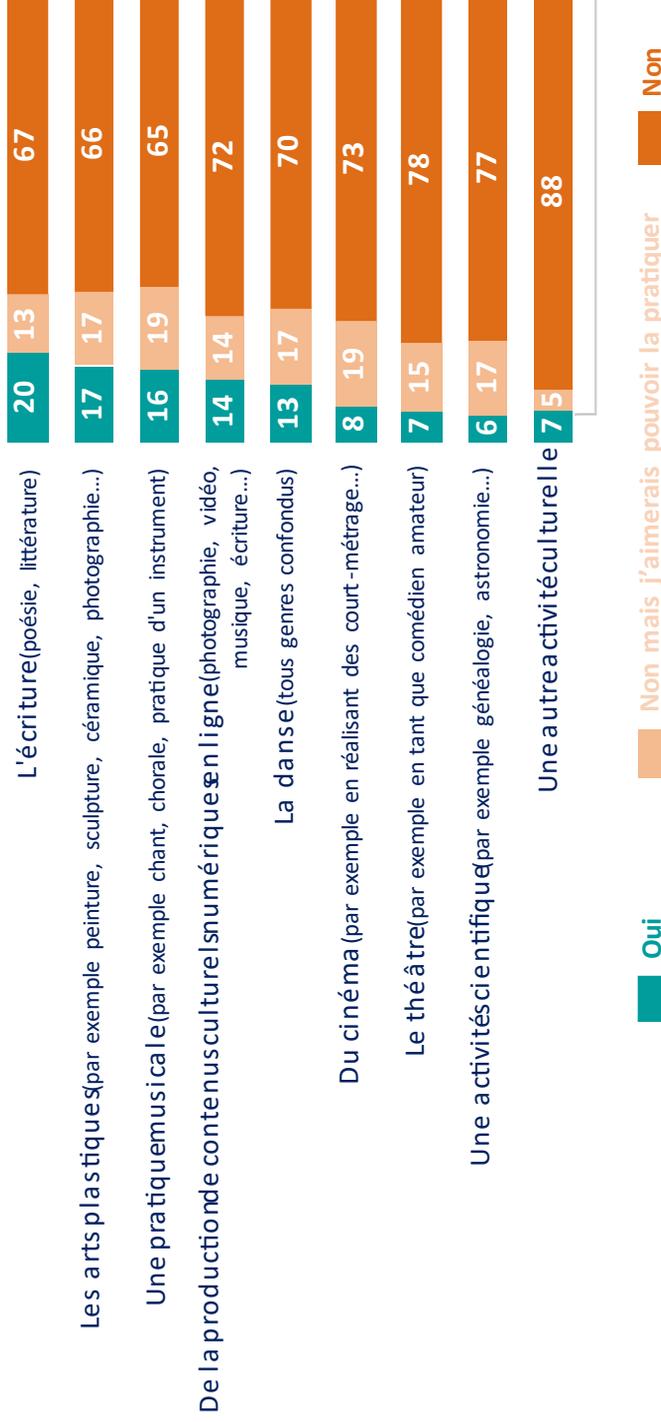
52

% Au moins une activité suscitant l'intérêt : 58

Nombre moyen d'activités pratiquées :

1,1

Nombre moyen d'activités suscitant l'intérêt : 1,4





Les activités culturelles et artistiques suscitent l'intérêt dans les QPV

Question: Quelles sont celles que vous souhaitez le plus pratiquer? » (pour chaque activité non pratiquée)
 Base Résultats présentés sur la base de l'ensemble des répondants

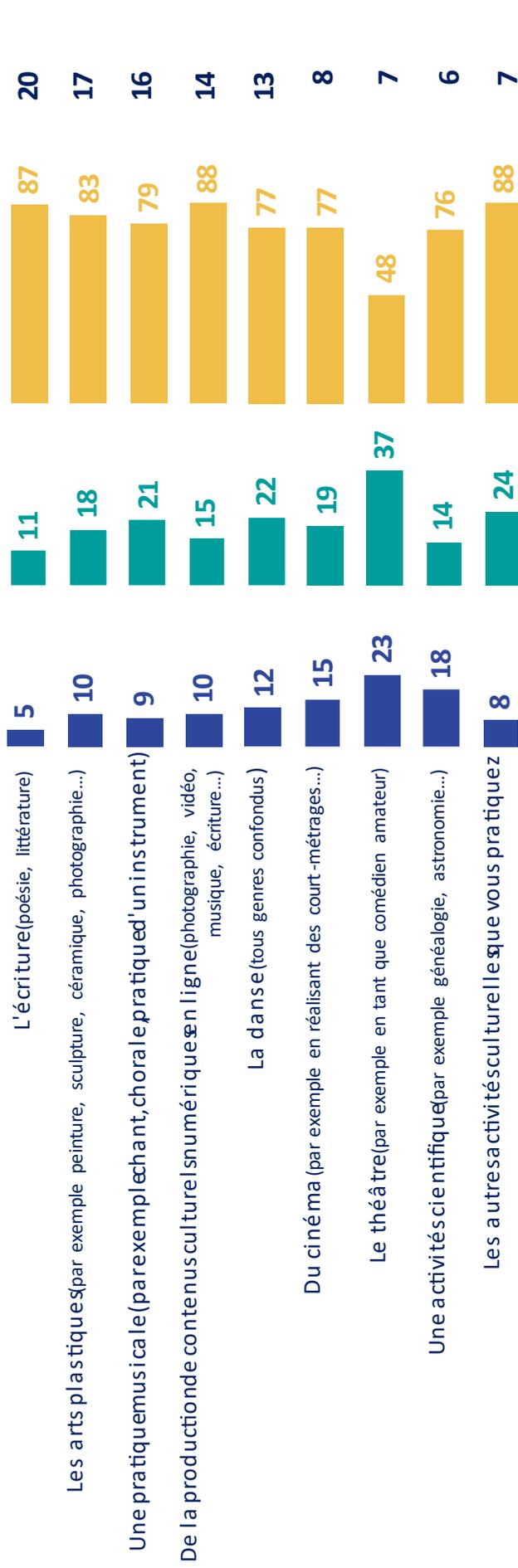
	SEXE		ÂGE			CAT. SOCIO - PROFESSIONNELLE				DIPLOME			CAT. D'AGGLOMERATION			
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Cadres et PIS	Professions interm. et ouvriers	Retraités	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne	
% « Non, mais j'aimerais pouvoir la pratiquer »																
Au moins une	58	58	65	64	61	42	65	67	61	43	49	59	65	51	58	63
Nombre moyen	1,4	1,4	1,4	1,7	1,6	0,9	1,6	1,5	1,5	0,9	1,2	1,4	1,5	1,2	1,3	1,5
L'écriture	13	12	12	12	20	11	9	10	16	12	13	14	12	11	13	14
Les arts plastiques	17	17	19	18	22	10	14	20	17	10	15	18	19	17	19	13
Une pratique musicale	19	18	21	23	19	11	30	15	21	12	15	17	23	16	17	21
De la production de contenus culturels numériques en ligne	14	15	18	16	13	6	13	15	18	7	10	16	16	10	13	16
La danse	17	11	17	24	17	13	23	26	15	13	15	17	19	19	16	18
Du cinéma	19	22	22	24	20	11	22	19	21	9	18	19	20	16	16	25
Le théâtre	15	15	13	22	23	9	15	20	18	11	12	17	17	11	14	20
Une activité scientifique	17	21	16	25	18	13	19	18	18	14	12	17	22	16	16	19
Une autre activité culturelle	5	5	4	6	6	4	7	7	4	4	5	4	6	5	4	5



Le cadre des pratiques d'activités culturelles et artistiques dans les Q

Question: Et pratiquez-vous cette activité :
Plusieurs possibilités / par activité totale supérieure à 100
Base Habitants par quartier

Rappel
% activité pratiquée



Dans le cadre d'une école (par exemple de musique ou conservatoire pour la musique)

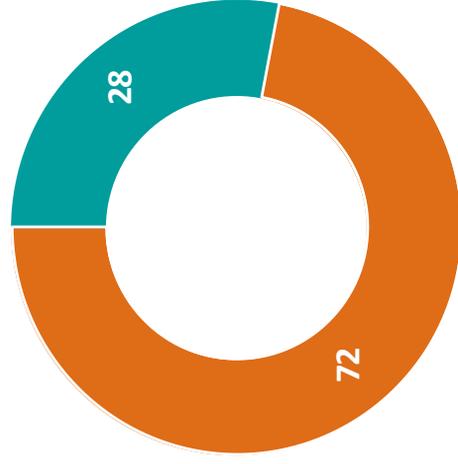
Dans le cadre d'ateliers associatifs, par exemple dans un centre socio-culturel ou dans une MJC

À titre individuel ou avec des proches dans un cadre informel



L'engagement bénévole dans les QPV

Question « Exercez-vous des activités bénévoles en dehors de votre lieu de travail ? »
Base Ensemble des répondants



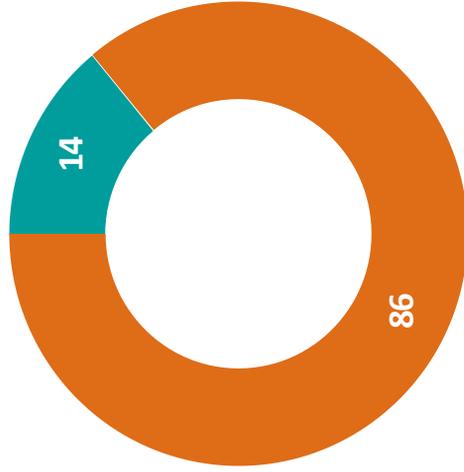
Oui **Non**





L'engagement culturel associatif dans les QPV

Question: Etes-vous actuellement membre d'un établissement culturel ou d'un club culturel? »
Base Ensemble répondants



Oui **Non**



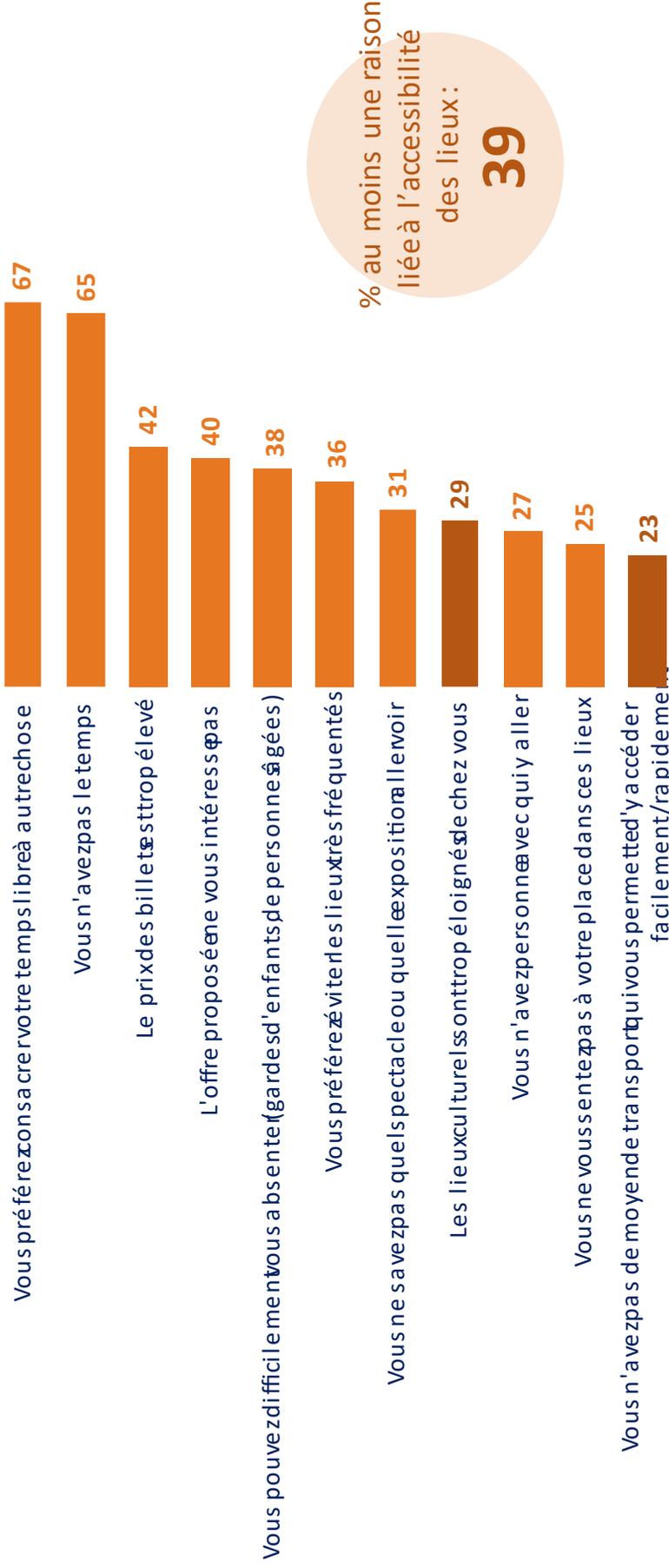
LES FREINS ET LEVIERS À LA PARTICIPATION DES HABITANTS À DES ÉVÉNEMENTS CULTURELS

4



Les freins à la participation à des activités culturelles

Question : Parmi les raisons suivantes, lesquelles ont toutes celles qui expliquent pourquoi vous ne participez pas davantage de sévénement culturels ?
Base : Ensemble des répondants





Les freins à la participation à des activités culturelles

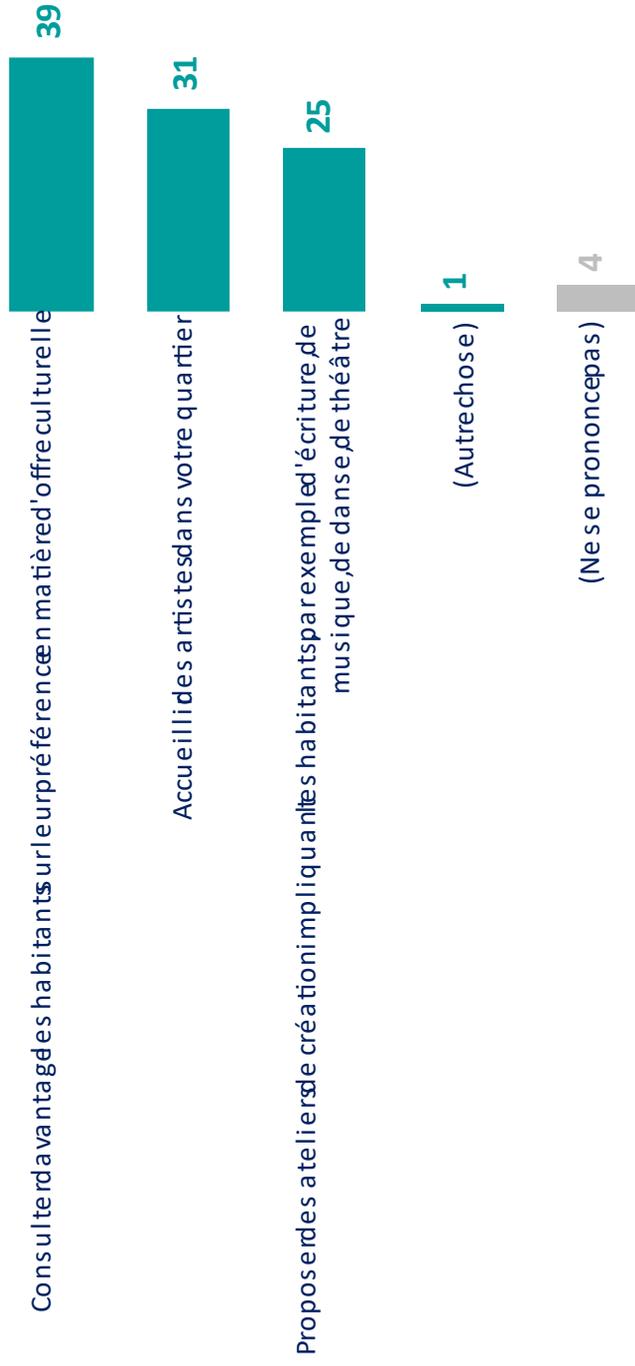
Question : Parmi les raisons suivantes, lesquelles ont toutes celles qui expliquent pourquoi vous ne participez pas davantage de sévénement culturels ?
 Base Ensemble pondérants

	SEXE		ÂGE				CAT. SOCIO - PROFESSIONNELLE				DIPLOME			CAT. D'AGGLOMERATION		
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Cadres et PIS	Professionnels interm. et ouvriers	Retraités	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne	
																TOTAL
Vous préférez consacrer votre temps libre à autre chose	68	67	70	65	69	63	67	73	68	62	59	74	70	74	67	64
Vous n'avez pas le temps	64	66	73	71	69	45	76	79	71	39	53	70	72	61	64	68
Le prix des billets est trop élevé	37	47	38	45	48	45	22	46	48	43	46	46	38	45	43	39
L'offre proposée ne vous intéresse pas	42	39	43	40	41	36	36	42	44	36	37	46	40	48	37	41
Vous pouvez difficilement vous absenter (gardes d'enfants, de personnes âgées)	38	37	40	49	38	27	34	51	45	26	36	43	37	36	37	40
Vous préférez éviter les lieux très fréquentés	32	41	36	30	37	41	24	32	38	42	37	36	36	35	34	40
Vous ne savez pas quel spectacle ou quelle exposition aller voir	33	29	39	32	27	21	36	26	37	19	29	31	34	31	29	35
Les lieux culturels sont trop éloignés de chez vous	28	30	29	29	27	29	27	29	29	29	33	30	25	30	26	32
Vous n'avez personne avec qui y aller	25	29	26	27	22	31	23	24	27	29	28	30	25	30	26	26
Vous ne vous sentez pas à votre place dans ces lieux	25	26	27	19	23	29	18	19	27	29	31	23	22	26	27	23
Vous n'avez pas de moyen de transport qui vous permette d'y accéder facilement/rapidement	25	21	24	29	17	21	18	19	26	18	28	22	18	21	22	25
% au moins une raison liée à l'accessibilité des lieux	39	39	41	43	34	38	35	39	40	35	47	38	34	40	37	42



Les leviers à la participation à des événements culturels

Question « Pour donner un avis aux habitants de votre quartier de participer à des événements culturels et de rencontrer des artistes que faudrait-il faire selon vous en priorité? » Base Ensemble répondants





Les leviers à la participation à des événements culturels

Question : Pour donner vie aux habitants de votre quartier de participer à des événements culturels et de rencontrer des artistes qu'il faudrait-il faire en priorité ? » Base Ensemble des répondants

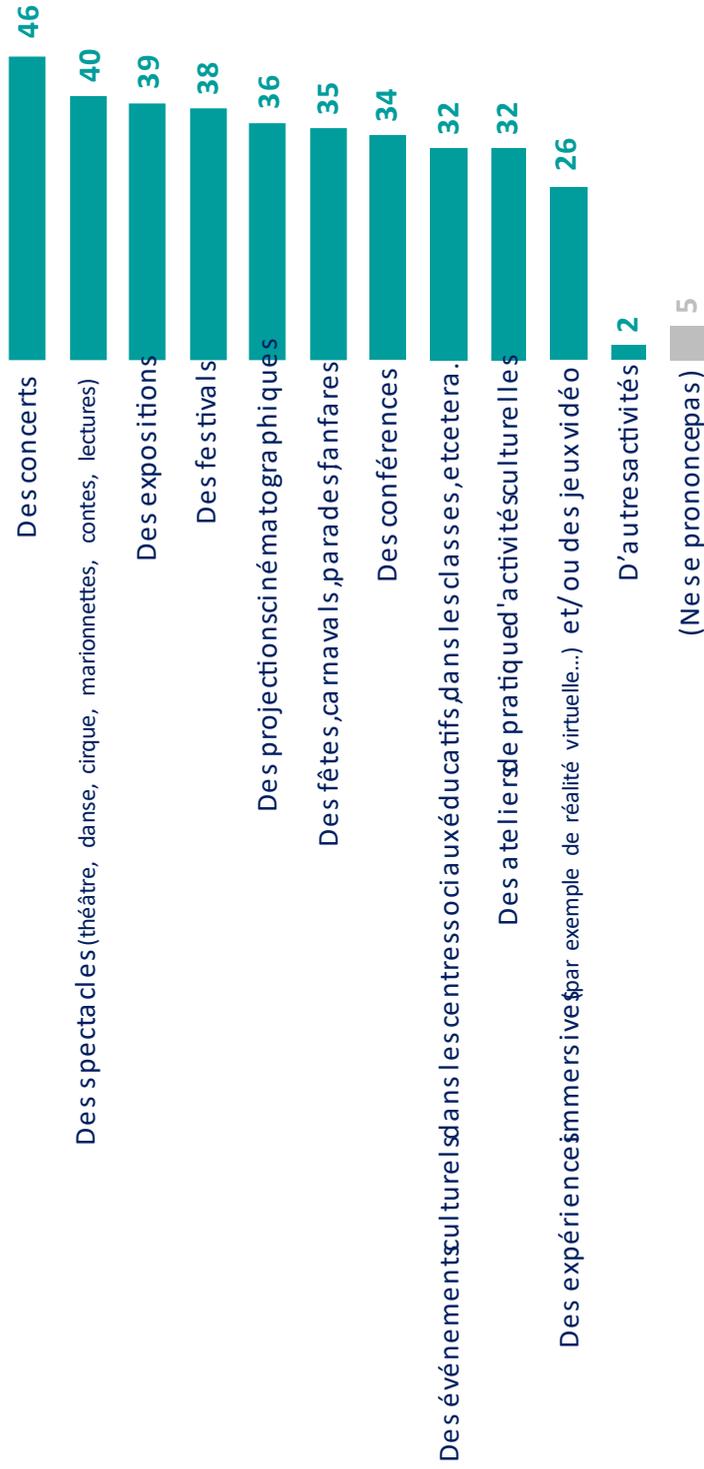
	SEXE		ÂGE			CAT. SOCIO -PROFESSIONNELLE				DIPLOME		CAT. D'AGGLOMERATION				
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Cadres et PIS	Professions interm. et ouvriers	Retraités	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne	
TOTAL																
Consulter davantage les habitants sur leur préférence en matière d'offre culturelle	37	41	38	37	40	42	34	42	36	42	37	40	40	42	37	41
Accueillir des artistes dans votre quartier	34	29	32	36	28	29	29	32	34	27	33	33	29	36	31	29
Proposer des ateliers de création impliquant les habitants, par exemple d'écriture, de musique, de danse, de théâtre	24	26	26	24	29	21	30	20	26	23	25	24	26	17	27	26
(Autre chose)	1	1	1	2	-	2	1	3	1	2	-	-	2	1	1	2
(Ne se prononce pas)	4	3	3	1	3	6	6	3	3	6	5	3	3	4	4	2



Les activités culturelles à développer, du point de vue des habitants

Question: Parmi les activités culturelles que vous souhaitez voir se développer, par ordre de priorité, lesquelles développez-vous le plus ?

Base Ensemble pondants





Les activités culturelles à développer, du point de vue des habitants

Question : Parmi les suivantes, quelles sont les activités culturelles que vous souhaitez développer le plus ?
 Base Ensemble des répondants

	SEXE		ÂGE				CAT. SOCIO - PROFESSIONNELLE				DIPLOME		D'AGGLOMERATION		
	Hommes	Femmes	Moins de 35 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans et plus	Cadres et PIS	Professionnels interm. et ouvriers	Retraités	Inférieur au bac	bac	Supérieur au bac	Moins de 100.000 hbts	100.000 hbts et plus	Agglomération parisienne
Des spectacles (théâtre, danse, cirque, marionnettes, contes, lectures)	48	44	48	48	51	40	42	47	50	38	45	48	45	45	46
Des expositions	39	40	38	43	49	35	37	48	42	35	39	35	42	39	39
Des festivals	38	37	40	43	40	29	36	43	41	28	34	44	35	39	38
Des projections cinématographiques	37	34	42	31	36	28	40	36	38	26	30	38	34	35	37
Des fêtes, carnivals, parades, fanfares	37	33	37	40	36	27	28	41	38	27	34	37	28	37	36
Des conférences	33	34	32	37	38	31	38	40	33	30	28	32	31	32	36
Des événements culturels dans les centres sociaux éducatifs, dans les classes, etc.	34	31	33	39	36	25	34	39	35	24	28	33	29	30	38
Des ateliers de pratique d'activités culturelles	30	33	33	33	37	26	38	31	33	27	29	33	25	34	32
Des expériences immersives (par exemple de réalité virtuelle...) et/ ou des jeux vidéo	28	23	29	32	25	16	29	31	24	15	20	27	22	25	29
D'autres activités	2	2	1	4	3	2	1	4	2	1	2	2	2	2	1
(Ne se prononce pas)	4	6	3	5	2	10	3	4	3	11	9	4	8	5	4

ANNEXES

NOS ENGAGEMENTS

Codes professionnels certification qualité, conservation et protection des données

Ipsos est membre des organismes professionnels français et européens des études de Marché et d'Opinion suivants :

- **SYNTEC** (www.syntec-etudes.com), Syndicat professionnel des sociétés d'études de marché en France
- **ESOMAR** (www.esomar.org), European Society for Opinion and Market Research,

Ipsos France s'engage à appliquer le **code ICC/ESOMAR** des études de Marché et d'Opinion. Ce code définit les règles deontologiques des professionnels des études de marché et établit des mesures de protection dont bénéficient les personnes interrogées.

Ipsos France s'engage à respecter les lois applicables. Ipsos a désigné un Data Protection Officer et a mis place un plan de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) 2016/679). Pour plus d'informations sur notre politique en matière de protection des données personnelles : <https://www.ipsos.com/fr/fr/confidentialite-et-protection-des-donnees-personnelles>

La durée de conservation des données personnelles des personnes interviewées dans le cadre d'une étude est, à moins d'un engagement contractuel spécifique :

- de 12 mois suivant la date de fin d'une étude Ad Hoc
- de 36 mois suivant la date de fin de chaque vague d'une étude récurrente



Ipsos France est certifiée **ISO 2052: Market Research par AFNOR Certification**

- Ce document est élaboré dans le respect de ces codes et normes internationales. Les éléments techniques relatifs à l'étude sont présents dans le descriptif de la méthodologie ou dans la fiche technique du rapport d'étude.



- Cette étude a été réalisée dans le respect de ces codes et normes internationales

FIABILITÉ DES RÉSULTATS

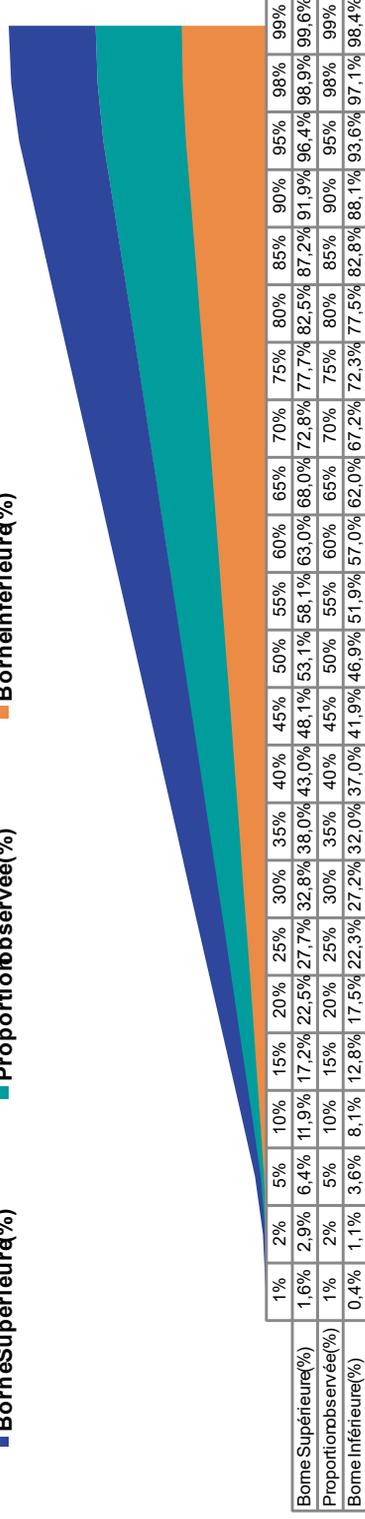
Feuille de calcul

En l'occurrence s'agissant de cette étude :

- Intervalle de confiance: **95%**
- Taille d'échantillon **1000**

Les proportions observées sont comprises entre :

- Borne Supérieure(%)
- Proportion observée(%)
- Borne Inférieure(%)



FIABILITÉ DES RÉSULTATS : ÉTUDES ADMINISTRÉES PAR ENQUÊTEUR

La fiabilité globale d'une enquête est le résultat du contrôle de toutes les composantes d'erreurs, c'est pourquoi Ipsos impose des contrôles et des procédures strictes à toutes les phases de l'étude.

EN AMONT DU RECUEIL

- **Echantillon** : structure et représentativité selon les données de l'Insee
- **Questionnaire**: le questionnaire est rédigé en suivant un processus de rédaction comprenant 12 standards obligatoires. Il est relu et validé par un niveau senior puis envoyé au client pour validation finale. La programmation (ou script du questionnaire) est testée par au moins 2 personnes puis validée.
- **Collecte**: les enquêteurs sont formés aux techniques d'enquêtes dans un module de formation dédié préalable à toute participation à une étude. Par ailleurs, ils reçoivent ou assistent à un briefing détaillé au démarrage de chaque étude.

LORS DU RECUEIL

Échantillonnage : Ipsos impose des règles d'exploitation très strictes sur ses bases de tirages afin de maximiser le caractère aléatoire de la sélection de l'échantillon malgré la dispersion en face à face, tirage aléatoire sur liste au téléphone, méthodes des quotas, ...

- **Suivi du terrain**: la collecte est suivie (pénétration, durée d'interview, cohérence des réponses) et le travail de l'enquêteur contrôlé soit par écoute complète (5% des questionnaires réalisés), soit a posteriori (10% en rappel téléphonique ou par revisite pour les enquêtes réalisées en face à face)

EN AVAL DU RECUEIL

- Les résultats sont analysés en respectant les méthodes d'analyses statistiques (intervalle de confiance versus taille d'échantillon, tests de significativité). Les premiers résultats sont systématiquement contrôlés versus les résultats bruts issus de la collecte. La cohérence des résultats est aussi contrôlée (notamment les résultats observés versus les sources de comparaison en notre possession).
- Dans le cas d'une pondération de l'échantillon (méthode de calage sur marges), celle-ci est contrôlée par les équipes de traitement (DP) puis validée par les équipes études.

FICHE TECHNIQUE

Étude CATI



ÉCHANTILLON

- **Population cible** : Habitants des QPV âgés de 18 ans et plus en France
- **Tirage de l'échantillon et fichier sources** : Tirage aléatoire dans une liste achetée à un fournisseur agréé permettant de contrôler la stratification géographique au tirage (région, département, ville) d'agglomération,
- **Sélection de l'intervie** : Désignation de la personne interrogée par la méthode des quotas, aléatoire
- **Critères et sources de représentativité de l'échantillon** : sexe, âge, activité, région et catégorie d'agglomération



COLLECTE DES DONNÉES

- **Dates de terrain** : du 25 mars au 3 avril
- **Echantillon réalisé** : 1000 cas
- **Mode de recueil** : téléphone CATI
- **Méthodes de contrôle de la qualité de la collecte** : 10% de contrôles téléphoniques indépendants a posteriori sur les points clés / ou 5% de contrôles indépendants par écoute à distance du questionnaire complet.
- **Pas d'incentive**
- Les données seront conservées 12 mois



TRAITEMENT DES DONNÉES

- Echantillon pondéré
- Méthode de pondération calages sur marge
- Critères de redressement : sexe, âge, activité, région et catégorie d'agglomération

À PROPOS D' IPSOS

Ipsos is the world's third largest market research company, present in 90 markets and employing more than 18,000 people.

Our passionately curious research professionals, analysts and scientists have built a unique multi-specialist capability that provides true understanding and powerful insights into the actions, opinions and motivations of citizens, consumers, patients, customers or employees. We serve more than 5000 clients across the world with 75 business solutions.

Founded in France in 1975, Ipsos is listed on the Euronext Paris since July 1st, 1999. The company is part of the SBF 120 and the Mid60 index and is eligible for the Deferred Settlement Service (SRD).

ISIN code FR0000073298 Reuters ISOS.PA, Bloomberg

IPS:FP

www.ipsos.com

42 – © Ipsos - RTE – Etude sur les mécanismes de décisions des Français en matière de consommation énergétique – Septembre 2022

GAME CHANGERS

In our world of rapid change, the need of reliable information to make confident decisions has never been greater.

At Ipsos we believe our clients need more than a data supplier, they need a partner who can produce accurate and relevant information and turn it into actionable truth.

This is why our passionately curious experts not only provide the most precise measurement, but shape it to provide True Understanding of Society, Markets and People.

To do this we use the best of science, technology and know-how and apply the principles of security, simplicity, speed and substance to everything we do.

So that our clients can act faster, smarter and bolder. Ultimately success comes down to a simple truth:

You act better when you are sure.



ANNEXE 6 : LISTE DES 288 QPV DÉPOURVUS D'ÉQUIPEMENT CULTUREL IN SITU ET DANS UN RAYON D'UN KM (source basilic, 1^{er} janvier 2024)

Région	Département	Commune	N°QPV	QPV
ARA	Ain	Bellignat	QN00105I	Pré des Saules
ARA	Ardèche	Le Teil	QN00703I	Sud Avenir
ARA	Drôme	Montélimar	QN02602M	Quartiers Ouest
ARA	Drôme	Montélimar	QN02603M	Nocaze
ARA	Drôme	Valence	QN02609M	Chamberlière
ARA	Isère	Échirolles	QN03804I	Village Sud
ARA	Isère	Le Péage-de-Roussillon, Roussillon	QN03818M	Route de Sablons
ARA	Isère	Pont-Évêque	QN03820M	Plan des Aures
ARA	Loire	Saint-Étienne	QN04221N	Grand Clos
ARA	Drôme	Montélimar	QN02602M	Quartiers Ouest
ARA	Rhône	Givors	QN06910M	Les Vernes
ARA	Rhône	Villeurbanne	QN06920M	Saint-Jean
ARA	Rhône	Décines-Charpieu	QN06923M	Prainet
ARA	Rhône	Saint-Priest	QN06926M	Bellevue - Ermitage
ARA	Rhône	Lyon 8e Arrondissement	QN06931M	Moulin A Vent
ARA	Rhône	Meyzieu	QN06940I	Les Plantées
ARA	Rhône	Vénissieux	QN06941N	La Borelle
ARA	Rhône	Vénissieux	QN06943N	Monery
ARA	Rhône	Ecully	QN06944N	Les Sources - Le Pérollier
BFC	Doubs	Pontarlier	QN02516N	Les Pareuses
BFC	Saône-et-Loire	Montceau-les-Mines	QN07110M	Bois Du Verne
BFC	Saône-et-Loire	Torcy	QN07111M	Résidence Du Lac
BFC	Saône-et-Loire	Le Creusot	QN07112N	La Molette
BFC	Territoire de Belfort	Belfort	QN09005M	Le Mont
BFC	Territoire de Belfort	Belfort	QN09007N	La Pépinière
Bretagne	Finistère	Brest	QN02903M	Kerourien
Bretagne	Finistère	Brest	QN02904M	Bellevue
Bretagne	Finistère	Brest	QN02906M	Lambézellec Bourg
Bretagne	Finistère	Brest	QN02904M	Bellevue
Bretagne	Finistère	Brest	QN02904M	Bellevue
Bretagne	Finistère	Brest	QN02904M	Bellevue
CVL	Indre-et-Loire	Amboise	QN03701I	La Verrerie
CVL	Loiret	Fleury-les-Aubrais	QN04502I	Andrillons Ormes du Mail
CVL	Loiret	Fleury-les-Aubrais	QN04503M	Lignerolles-Hartière
CVL	Loiret	Châlette-sur-Loing	QN04511M	Vésines
CVL	Loiret	Pithiviers	QN04518M	Quartiers Nord
CVL	Loiret	Pithiviers	QN04518M	Quartiers Nord
Grand Est	Ardennes	Sedan	QN00805M	Torcy Cités
Grand Est	Ardennes	Sedan	QN00806M	Torcy Centre
Grand Est	Aube	Troyes	QN01007I	Jules Guesde
Grand Est	Marne	Reims	QN05105M	Orgeval
Grand Est	Marne	Reims	QN05107M	Walbaum
Grand Est	Haute-Marne	Chaumont	QN05201M	Rochotte
Grand Est	Meurthe-et- Moselle	Essey-lès-Nancy	QN05401M	Mouzimpré
Grand Est	Meuse	Verdun	QN05502I	Planchettes
Grand Est	Moselle	Sarreguemines	QN05710M	Beausoleil
Grand Est	Moselle	Creutzwald	QN05716M	Quartier Maroc
Grand Est	Moselle	Metz	QN05725N	Quartier Falogne
Grand Est	Bas-Rhin	Strasbourg	QN06716I	Cité De L'III
Grand Est	Bas-Rhin	Strasbourg	QN06720M	Murhof
Grand Est	Haut-Rhin	Mulhouse	QN06804M	Bourtzwiller
Grand Est	Vosges	Épinal	QN08801M	Bitola-La Vierge
Grand Est	Vosges	Golbey	QN08803M	Le Haut Du Gras
Guadeloupe	Guadeloupe	Les Abymes, Pointe-à-Pitre	QP971003	Grand Camp
Guadeloupe	Guadeloupe	Les Abymes	QP971004	Cour Charneau-Raizet
Guadeloupe	Guadeloupe	Les Abymes	QP971005	Raizet
Guadeloupe	Guadeloupe	Capesterre-Belle-Eau	QP971009	Sarlassone Petit Pérou
Guadeloupe	Guadeloupe	Capesterre-Belle-Eau	QP971010	Bananier - Haute Plaine

Région	Département	Commune	N°QPV	QPV
Guadeloupe	Guadeloupe	Le Moule	QP971011	Champ Grille 2
Guadeloupe	Guadeloupe	Les Abymes, Pointe-à-Pitre	QP971013	Mortenol
Guadeloupe	Guadeloupe	Sainte-Rose	QP971016	La Boucan
Guyane	Guyane	Cayenne	QP973002	Bonhomme
Guyane	Guyane	Cayenne	QP973006	Eau Lisette
Guyane	Guyane	Cayenne	QP973007	Galmot
Guyane	Guyane	Cayenne	QP973009	Mango
Guyane	Guyane	Kourou	QP973015	L'Anse
Guyane	Guyane	Macouria	QP973017	Soula
Guyane	Guyane	Macouria	QP973018	Tonate
Guyane	Guyane	Matoury	QP973020	Cotonnière
Guyane	Guyane	Matoury	QP973021	Cogneau Est
Guyane	Guyane	Matoury	QP973022	Le Grand Larivot
Guyane	Guyane	Remire-Montjoly	QP973024	Mahury-Dedrad Des Cannes
Guyane	Guyane	Remire-Montjoly	QP973026	Lot Tarzan
Guyane	Guyane	Saint-Laurent-du-Maroni	QP973027	Balate-Charbonnière
Guyane	Guyane	Saint-Laurent-du-Maroni	QP973029	Fatima - Route De Mana
Guyane	Guyane	Saint-Laurent-du-Maroni	QP973030	RN1-Les Sables Blancs
Guyane	Guyane	Saint-Laurent-du-Maroni	QP973032	Saint-Maurice
HDF	Aisne	Soissons	QN00213M	Presles
HDF	Nord	Douai, Flers-en-Escrebieux	QN05904M	Flers En Escrebieux Pont De La Deûle - Dorignies
HDF	Nord	Maubeuge	QN05917M	L'Épinette
HDF	Nord	Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont	QN05922M	Cité Thiers - Cité Du Rivage - Brunehaut
HDF	Nord	Cambrai	QN05948M	Quartier Amérique
HDF	Nord	Cambrai	QN05949M	Résidence D'Esnes
HDF	Nord	Dunkerque	QN05961M	Banc Vert - Ile Jeanty - Carré De La Vieille - Jeu De mail
HDF	Nord	Wattignies	QN05987M	Blanc Riez
HDF	Nord	Hornaing	QN05994I	Quartier prioritaire de Hornaing
HDF	Oise	Nogent-sur-Oise	QN06003I	Les Côteaux
HDF	Oise	Compiègne	QN06006I	Vivier Corax
HDF	Oise	Nogent-sur-Oise	QN06018N	Montupet
HDF	Oise	Creil	QN06019N	Jaurès - Gare
HDF	Pas-de-Calais	Auchel, Cauchy-à-la-Tour	QN06215M	Quartier Provinces - Longues Trinques
HDF	Pas-de-Calais	Liévin	QN06228M	Calonne - Marichelles - Vent De Bise
IDF	Paris	Paris 13e Arrondissement	QN07501M	Bédier - Boutroux - Villa d'Este
IDF	Paris	Paris 18e Arrondissement, Paris		Porte De La Chapelle - Charles Hermite
IDF	Paris	19e Arrondissement	QN07512I	Hermite
IDF	Paris	Paris 19e Arrondissement	QN07515M	Danube - Solidarité - Marseillaise
IDF	Seine-et-Marne	Chelles	QN07703M	Schweitzer - Laennec
IDF	Seine-et-Marne	Ozoir-la-Ferrière	QN07718M	Anne Franck
IDF	Seine-et-Marne	Villeparisis	QN07724N	Normandie - Niemen - Poitou
IDF	Yvelines	Coignières	QN07821N	Les Acacias
IDF	Essonne	Corbeil-Essonnes	QN09105I	Rive Droite
IDF	Essonne	Sainte-Geneviève-des-Bois	QN09109I	La Grange Aux Cerfs
IDF	Essonne	Évry-Courcouronnes	QN09116M	Le Canal
IDF	Essonne	Évry-Courcouronnes	QN09122M	Les Épinettes
IDF	Essonne	Draveil, Vigneux-sur-Seine	QN09130M	Les Bergeries
IDF	Essonne	Arpajon	QN09134M	Quartier Sud
IDF	Hauts-de-Seine	Nanterre	QN09201M	Université I
IDF	Hauts-de-Seine	Gennevilliers	QN09208M	Luth-Fossé
IDF	Hauts-de-Seine	Gennevilliers	QN09214M	Les Grésillons
IDF	Seine-St-Denis	Le Bourget	QN09302M	Secteur Saint-Nicolas - Guynemer - Gai Logis
IDF	Seine-St-Denis	Bondy	QN09312I	Blanqui
IDF	Seine-St-Denis	Villemomble, Bondy, Rosny-sous-Bois	QN09313I	Marnaudes - Fosse Aux Bergers - La Sablière
IDF	Seine-St-Denis	Romainville	QN09326I	Quartier de L'Horloge
IDF	Seine-St-Denis	L'Île-Saint-Denis	QN09332M	Thorez-Géraux

Région	Département	Commune	N°QPV	QPV
IDF	Seine-St-Denis	L'Île-Saint-Denis	QN09334I	Paul-Cachin
IDF	Seine-St-Denis	Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis	QN09342M	Langevin - Lavoisier - Tartres - Allende
IDF	Seine-St-Denis	Saint-Ouen-sur-Seine	QN09345I	Vieux Saint-Ouen
IDF	Seine-St-Denis	Drancy	QN09367N	Paul Vaillant-Couturier Allende-Neruda
IDF	Seine-St-Denis	Neuilly-Plaisance	QN09370N	Les Renouillères
IDF	Seine-St-Denis	Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gar-gan	QN09372N	Chanzy-Briand
IDF	Seine-St-Denis	Gagny	QN09374N	Quartier des Dahlias
IDF	Val-de-Marne	Ivry-sur-Seine	QN09401M	Pierre Et Marie Curie
IDF	Val-de-Marne	Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre	QN09413M	Péri - Schuman Bergonié Martinets
IDF	Val-de-Marne	L'Haÿ-les-Roses	QN09415I	Jardins Parisiens
IDF	Val-de-Marne	Champigny-sur-Marne	QN09421M	Les Quatre Cités
IDF	Val-de-Marne	Fontenay-sous-Bois	QN09427M	Les Larris - Jean Zay
IDF	Essonne	Arpajon	QN09134M	Quartier Sud
IDF	Val-de-Marne	Villeneuve-Saint-Georges	QN09434I	Le Quartier Nord
IDF	Val-de-Marne	Villeneuve-Saint-Georges	QN09435I	HBM - Les Tours
IDF	Val-D'Oise	Argenteuil	QN09506M	Val D'Argent Sud
IDF	Val-D'Oise	Argenteuil	QN09508M	Joliot Curie
IDF	Val-D'Oise	Bezons	QN09510M	Delaune Masson Colomb
IDF	Val-D'Oise	Franconville	QN09521I	Montédour
La Polynésie française	La Polynésie française	Arue	QP987001	Arahihi
La Polynésie française	La Polynésie française	Arue	QP987002	Erima
La Polynésie française	La Polynésie française	Arue	QP987003	Fosmost
La Polynésie française	La Polynésie française	Arue	QP987004	Pk5
La Polynésie française	La Polynésie française	Arue	QP987005	Tearapae
La Polynésie française	La Polynésie française	Arue	QP987006	Tefaaroa
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987007	Outuamea
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987008	Teroma
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987009	Lilliane bordes
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987010	Outuaraia
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987011	Tavararo
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987012	Teriitehau
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987013	Outuaraea
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987014	Vaitupa
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987015	Heiri
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987016	St hilaire
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987017	Puurai
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987018	Pamatai haut
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987019	Pamatai centre
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987020	Pamatai bas
La Polynésie française	La Polynésie française	Faaa	QP987021	Oremu
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987022	Valle d'orofara

Région	Département	Commune	N°QPV	QPV
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987023	Tuiho-haoa
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987024	Valee d'ahonu
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987025	Valee de tuauru
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987026	Haapape
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987027	Taharaa
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987028	Atima nui
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987029	Hitimahana
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987030	Fareroi
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987031	Titine
La Polynésie française	La Polynésie française	Mahina	QP987032	Matavai
La Polynésie française	La Polynésie française	Moorea	QP987033	Atiha
La Polynésie française	La Polynésie française	Moorea	QP987034	Papetoai
La Polynésie française	La Polynésie française	Moorea	QP987035	Maharepa
La Polynésie française	La Polynésie française	Moorea	QP987036	Paopao
La Polynésie française	La Polynésie française	Moorea	QP987037	Afareaitu
La Polynésie française	La Polynésie française	Moorea	QP987038	Teavaro
La Polynésie française	La Polynésie française	Moorea	QP987039	Haapiti
La Polynésie française	La Polynésie française	Moorea	QP987040	Vaihere
La Polynésie française	La Polynésie française	Moorea	QP987041	Urufara
La Polynésie française	La Polynésie française	Paea	QP987042	Maraa
La Polynésie française	La Polynésie française	Paea	QP987043	Vaitupa robson
La Polynésie française	La Polynésie française	Paea	QP987044	Vaiterupe
La Polynésie française	La Polynésie française	Paea	QP987045	Orofero
La Polynésie française	La Polynésie française	Paea	QP987046	Tiapa
La Polynésie française	La Polynésie française	Paea	QP987047	Vaiatu
La Polynésie française	La Polynésie française	Papara	QP987048	Tiamao
La Polynésie française	La Polynésie française	Papara	QP987049	Afarerii
La Polynésie française	La Polynésie française	Papara	QP987050	Tarirea
La Polynésie française	La Polynésie française	Papara	QP987051	Taharuu
La Polynésie française	La Polynésie française	Papara	QP987052	Carriere
La Polynésie française	La Polynésie française	Papeete	QP987053	Estall
La Polynésie française	La Polynésie française	Papeete	QP987054	Manuhoe
La Polynésie française	La Polynésie française	Papeete	QP987055	Mamao

Région	Département	Commune	N°QPV	QPV
La Polynésie française	La Polynésie française	Papeete	QP987056	Vaitavatava
La Polynésie française	La Polynésie française	Papeete	QP987057	Titioro
La Polynésie française	La Polynésie française	Papeete	QP987058	Tipaerui
La Polynésie française	La Polynésie française	Papeete	QP987059	Arupa-puea-vaininiore
La Polynésie française	La Polynésie française	Papeete	QP987060	Mission
La Polynésie française	La Polynésie française	Pirae	QP987061	Fautaua val
La Polynésie française	La Polynésie française	Pirae	QP987062	Hamuta
La Polynésie française	La Polynésie française	Pirae	QP987063	Fautaua
La Polynésie française	La Polynésie française	Pirae	QP987064	Atimaro
La Polynésie française	La Polynésie française	Pirae	QP987065	Nahoata
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987066	Taapuna
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987067	Punavai
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987068	Puna
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987069	Outumaoro hauts
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987070	Nina peata fuller
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987071	Motio
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987072	Maeva beach
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987073	Vaitavere
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987074	Atehi
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987075	Bel air
La Polynésie française	La Polynésie française	Punaauia	QP987076	Atiue
La Réunion	La Réunion	Saint-Louis	QP974001	Le Gol
La Réunion	La Réunion	Saint-Louis	QP974005	Bois de Nèfles Cocos
La Réunion	La Réunion	Sainte-Marie	QP974016	Gaspard - La Réserve
La Réunion	La Réunion	La Possession	QP974019	Coeur De Saint-Laurent
La Réunion	La Réunion	Saint-André	QP974020	Cressonnière - Manguiers
La Réunion	La Réunion	Saint-Denis	QP974028	Le Butor
La Réunion	La Réunion	Saint-Denis	QP974033	Moufia Les Bas
La Réunion	La Réunion	Saint-Paul	QP974038	Fleurimont
La Réunion	La Réunion	Sainte-Suzanne	QP974044	Bagatelle
Martinique	Martinique	Fort-de-France	QP972003	Quartier Volga Plage
Martinique	Martinique	Fort-de-France	QP972004	Quartier Haut Dillon
Mayotte	Mayotte	Acoua	QP976001	Quartier Prioritaire Du Village De Acoua
Mayotte	Mayotte	Acoua	QP976002	Quartier Prioritaire De M'tsangadoua
Mayotte	Mayotte	Bandraboua	QP976004	Quartier Prioritaire Du Village De Bandraboua
Mayotte	Mayotte	Bandraboua	QP976005	Quartier Prioritaire De Bouyouni
Mayotte	Mayotte	Bandrele	QP976007	Quartier Prioritaire De M'tsamoudou
Mayotte	Mayotte	Bandrele	QP976008	Quartier Prioritaire De Nyambadao
Mayotte	Mayotte	Bouéni	QP976009	Quartier Prioritaire Du Village De Bouéni

Région	Département	Commune	N°QPV	QPV
Mayotte	Mayotte	Chirongui	QP976011	Quartier Prioritaire De Poroani - Mréréni
Mayotte	Mayotte	Dembeni	QP976013	Quartier Prioritaire De Tsararano
Mayotte	Mayotte	Dembeni	QP976015	Quartier Prioritaire D'Iloni
Mayotte	Mayotte	Dembeni	QP976016	Quartier Prioritaire D'Ongoujou
Mayotte	Mayotte	Kani-Kéli	QP976018	Quartier Prioritaire Du Village De Kani Kéli
Mayotte	Mayotte	Kani-Kéli	QP976019	Quartier Prioritaire De Choungui
Mayotte	Mayotte	Koungou	QP976021	Quartier Prioritaire Du Village De Koungou
Mayotte	Mayotte	Koungou	QP976022	Quartier Prioritaire De Longoni
Mayotte	Mayotte	Mtsamboro	QP976025	Quartier Prioritaire Du Village De M'tsamboro
Mayotte	Mayotte	M'Tsangamouji	QP976028	Quartier Prioritaire De Chembenyoumba
Mayotte	Mayotte	Ouangani	QP976029	Quartier Prioritaire De Barakani
Mayotte	Mayotte	Ouangani	QP976030	Quartier Prioritaire De Kahani
Mayotte	Mayotte	Ouangani	QP976031	Quartier Prioritaire Du Village De Ouangani
Mayotte	Mayotte	Pamandzi	QP976032	Quartier De La Vigie
Mayotte	Mayotte	Tsingoni	QP976035	Quartier Prioritaire De Miréréni
Mayotte	Mayotte	Tsingoni	QP976036	Quartier Prioritaire Du Village De Tsingoni
Nouvelle-Aquitaine	Charente-Maritime	La Rochelle	QN01707M	Port-Neuf
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze	Brive-la-Gaillarde	QN01901M	Quartier de Rivet
Nouvelle-Aquitaine	Dordogne	Bergerac	QN02403M	Quartier Nord
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Lormont	QN03317M	Génicart Est
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Pessac	QN03325N	Haut Livrac
Occitanie	Aude	Carcassonne	QN01106M	Grazailles
Occitanie	Aude	Narbonne	QN01107I	Narbonne Ouest
Occitanie	Haute-Garonne	Colomiers	QN03105M	Grand Val d'Aran-en-Jacca
Occitanie	Haute-Garonne	Toulouse	QN03117N	Lalande Nord
Occitanie	Hérault	Béziers	QN03402M	Iranget Grangette
Occitanie	Hérault	Montpellier	QN03407I	Paul Valéry - Pas Du Loup - Val De Croze
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Perpignan	QN06602I	Quartier Saint Assisclé
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Perpignan	QN06604I	Quartier Bas-Vernet Ancien Zus
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Perpignan	QN06609M	Quartier Nouveau Logis
Occitanie	Pyrénées-Orientales	Perpignan	QN06610I	Quartier Champs De Mars
Occitanie	Tarn-et-Garonne	Moissac	QN08204M	Sarlac
Occitanie	Tarn-et-Garonne	Montauban	QN08205N	Beausoleil-Bas
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Nantes	QN04406M	Les Dervallières
Pays de la Loire	Loire-Atlantique	Nantes	QN04408M	Bout des landes - Bout des pavés - Chêne des Anglais
Pays de la Loire	Maine-et-Loire	Cholet	QN04910M	Jean Monnet
PACA	Alpes Maritimes	Nice	QN00609I	Les Sagnes
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 15e Arrondissement	QN01304I	La Viste
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 10e Arrondissement	QN01307M	Château Saint Loup
PACA	Bouches-du-Rhône	Aubagne	QN01319I	Le Charrel

Région	Département	Commune	N°QPV	QPV
PACA	Bouches-du-Rhône	Martigues	QN01320I	Mas de Pouane
PACA	Bouches-du-Rhône	Port-de-Bouc	QN01323I	Les Aigues Douces
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 9e Arrondissement	QN01334I	La Cayolle
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 9e Arrondissement, Marseille 10e Arrondissement	QN01335M	La Sauvagère
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 10e Arrondissement	QN01337I	Saint Thys
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 11e Arrondissement	QN01340I	Valbarelle Néréides Bosquet
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 13e Arrondissement	QN01343I	Balustres Cerisaie
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 13e Arrondissement	QN01345M	Le Clos La Rose
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 12e Arrondissement, Marseille 13e Arrondissement	QN01346M	Le Petit Séminaire
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 13e Arrondissement	QN01348M	Les Olives
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 14e Arrondissement	QN01352M	Grand Saint Barthélémy
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 14e Arrondissement, Marseille 15e Arrondissement	QN01353M	Le Castellas Les Micocouliers
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 15e Arrondissement, Marseille 16e Arrondissement	QN01356I	Consolat Ruisseau Mirabeau
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 15e Arrondissement	QN01357M	Saint Louis Campagne Lévêque
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 15e Arrondissement	QN01360M	La Savine Bosphore
PACA	Bouches-du-Rhône	Marseille 14e Arrondissement, Marseille 15e Arrondissement	QN01363I	La Visitation - Bassens
PACA	Var	Toulon	QN08310M	La Beaucaire
PACA	Vaucluse	Carpentras	QN08409M	Pous-du-Plan
PACA	Vaucluse	Carpentras	QN08410M	Quintine - Villemarie - Bois de l'Ubac - Le Parc
PACA	Vaucluse	Avignon	QN08422N	Pont des Deux Eaux
Saint-Martin	Saint-Martin	Saint-Martin	QP978001	Quartier D'Orléans - Gloire - Griselle
Saint-Martin	Saint-Martin	Saint-Martin	QP978002	Sandy Ground

ANNEXE 7 : CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES CULTURE- EDUCATION POPULAIRE



Charte d'engagements réciproques Culture- Education populaire

ENTRE

Le ministère de la culture

Et

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) La

Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR)

La Fédération des Centres sociaux et Socioculturels de France (FCSF) La

Fédération nationale des Francas

La Fédération nationale Léa Lagrange (FNLL) La

Ligue de l'enseignement

MJC de France (Maisons des jeunes et de la culture) Peuple
et culture

La Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (Pupilles de l'enseignement public) L'Union
française des centres de vacances (UFCV)

La Fédération sportive et culturelle de France (FSCF)

Il est convenu ce qui suit :

Le ministère de la Culture met tout en œuvre pour étendre à l'ensemble de la population l'accès aux pratiques artistiques et culturelles et créer une participation effective à la vie culturelle de toutes et tous dans le respect des droits culturels de chacun. En effet, la culture est un élément central du pacte républicain, participe à la formation du citoyen et contribue à l'épanouissement et à l'émancipation de chacun.

Les mouvements et fédérations d'éducation populaire concourent à la constante transformation sociale, à l'émancipation individuelle et collective des personnes en vue de l'avènement d'une société plus juste, plus solidaire et plus respectueuse de l'environnement. Ils contribuent à la construction de l'autonomie des personnes en développant des projets qui favorisent la capacité à comprendre le monde, à s'y situer, à s'organiser pour y agir et le transformer. Ils s'appuient sur des méthodes d'interventions et pédagogies singulières, et promeuvent et développent l'engagement, espace privilégié d'apprentissage de la citoyenneté, et des valeurs et principes de la République.

Le ministère de la Culture reconnaît les mouvements et fédérations d'éducation populaire comme des acteurs majeurs des politiques culturelles qui concourent au renforcement de la démocratisation et de la démocratie culturelle par la diversité des personnes auxquelles elles s'adressent et par leur capacité à mobiliser des partenaires variés, notamment en nouant des alliances étroites avec les institutions culturelles (établissements et institutions culturels, compagnies artistiques, artistes, journalistes, acteurs du numérique, scientifiques...). En effet, les mouvements et fédérations d'éducation populaire présents sur l'ensemble du territoire constituent un maillon important du développement culturel par leur ancrage territorial et la diversité de leurs modes d'intervention.

C'est dans cet esprit que les parties conviennent de signer ensemble une nouvelle charte d'engagement, ce qui n'avait pas été fait depuis précisément 25 ans.

Le ministère de la Culture et les mouvements et fédérations d'éducation populaire souhaitent renforcer et renouveler le cadre de leur partenariat pour poursuivre le développement de projets et d'actions artistiques et culturelles diversifiés, en lien étroit avec la population et plus particulièrement avec les jeunes. Enfin, la prise en compte de l'ensemble des territoires est un élément essentiel de la présente charte qui devra se traduire, dans chaque Région, par une très forte montée en puissance des partenariats entre les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et les acteurs de l'éducation populaire.

En reconnaissance de leur engagement, le ministère de la Culture pourra attribuer un label « Education populaire pour la culture » aux adhérents des signataires de la présente charte. Les bénéficiaires de ce label seront pris en compte dans la politique de contractualisation que mène le ministère de la Culture avec les collectivités et deviendront des partenaires privilégiés des services déconcentrés du ministère de la culture dans le cadre des différents appels à projet auxquels ils pourront prétendre, tout particulièrement dans les champs de l'éducation artistique et culturelle (EAC) et des pratiques culturelles des habitants. Toutes les structures qui bénéficieront de ce label pourront, pour leurs offres culturelles, être référencées sur l'application « pass Culture » dans le respect du cadre fixé.

Objectifs

Le ministère de la culture et les mouvements et fédérations d'éducation populaire ont l'ambition de garantir la participation et l'équité d'accès de tous les habitants à la vie culturelle en donnant la possibilité à chacun de vivre un épanouissement culturel.

De manière concrète, il s'agira, pour les Directions Régionales des Affaires Culturelles, de veiller à ce **que les associations et fédérations d'éducation populaire présentes sur leur territoire aient le meilleur accès aux conventionnements et soient systématiquement destinataires des appels à manifestation d'intérêt et appels à projet liés au développement de la démocratie culturelle.** En effet, par leur important maillage territorial et par leur champ d'action, les structures de l'éducation populaire permettent déjà un accès privilégié aux personnes les plus éloignées de l'offre culturelle.

Afin de lutter contre les inégalités sociales et culturelles croissantes, les signataires de cette charte souhaitent centrer leur approche sur le plus grand nombre de personnes, avec une attention particulière portée aux jeunes tout en incluant tous les temps et les âges de la vie et toutes les typologies de territoires dans un souci d'émancipation et de cohésion sociale.

Le ministère de la Culture et les mouvements et fédérations d'éducation populaire se donnent pour objectifs communs de renforcer:

- **la mise en œuvre pour tous les enfants et les jeunes des projets d'éducation artistique et culturelle sur les différents temps de vie** (y compris en dehors du temps scolaire, notamment sur les temps périscolaires) **dans tous les champs artistiques et culturels** (cinéma, spectacle vivant, arts visuels, culture scientifique et technique, etc.).
- **les projets d'éducation aux médias et à l'information afin de consolider les capacités d'analyse des jeunes et de leurs familles face aux informations véhiculées par les médias, à l'Internet et aux réseaux sociaux et de développer leur esprit critique.**
- **la formation à la médiation tant des acteurs de l'éducation populaire que des acteurs culturels afin de favoriser l'animation et la médiation artistique et culturelle.**
- **les résidences d'artistes ou de professionnels de la culture. Elles constituent un mode d'action vertueux permettant à l'échelle d'une structure, d'un quartier, d'un territoire de renforcer la présence d'artistes et de professionnels de la culture, d'associer les participants et les habitants à des processus de création et/ou de favoriser les expressions et les pratiques artistiques et culturelles.**
- **les pratiques amateurs et leur accompagnement en favorisant les pratiques collectives, les projets participatifs et les partenariats avec des artistes ou des structures professionnelles.**
- **des expérimentations de modes d'intervention adaptés à la diversité des situations de vie et des territoires et aux transitions, notamment écologique.**

Mise en œuvre

La présente charte vise à énoncer les objectifs constitutifs des relations entre les partenaires désignés, étant entendu que la mise en œuvre de projets devra faire l'objet, au-delà des contractualisations au niveau national, d'applications négociées aux échelons territoriaux pertinents. Les conventions pluriannuelles d'objectifs signées pour quatre ans entre le ministère de la Culture et les mouvements et fédérations nationales d'éducation populaire constituent un outil de mise en œuvre et de soutien aux actions mentionnées dans cette charte.

• La déclinaison régionale de la charte

Afin de renforcer les coopérations régionales entre les services déconcentrés du ministère de la Culture et les acteurs de l'éducation populaire et d'avoir la meilleure prise en compte possible des singularités et des diversités territoriales, **cette charte sera déclinée dans chaque région sous la forme d'une charte ou d'une convention régionale « culture - éducation populaire » qui précisera les objectifs spécifiques qui pourront être partagés avec les réseaux territoriaux des signataires de la charte présents sur le territoire.** La mise en œuvre de ces objectifs pourra faire l'objet de financements spécifiques des services déconcentrés et s'inscrire dans le cadre de contractualisations croisées avec des collectivités territoriales. **Une circulaire d'application aux services déconcentrés du ministère de la Culture précise cette déclinaison ainsi que les modalités d'attribution du label « Education populaire pour la culture ».**

• Les conseils national et régionaux « culture - éducation populaire »

Présidé par le ou la ministre de la Culture, le **Conseil national culture-éducation populaire** est un lieu d'échanges, d'analyse, de réflexion et de propositions. Il permet de réunir des représentants de chaque fédération signataire de la présente charte, l'administration centrale et les services déconcentrés du

ministère de la Culture, les associations d'élus et/ou de collectivités et les institutions et instances de pilotage de la politique d'éducation artistique et culturelle. Il appartient au conseil national de définir des orientations et des méthodes de travail, et de procéder à l'élaboration de la mise en œuvre de la Charte. Il se réunit au moins une fois par an.

De manière complémentaire, les représentants des membres du conseil se réunissent en tant que de besoin lors de temps de travail destinés à traiter de sujets opérationnels. De même que pour la charte (déclinée régionalement), il est envisagé que le conseil culture-éducation populaire puisse être animé au niveau de chaque région.

• Une action concertée et la construction de projets communs

Le renforcement du partenariat pourra prendre les formes suivantes :

- Une intervention concertée dans l'ensemble des dispositifs interministériels et les politiques d'aménagement du territoire ;
- Des séminaires et des formations commune
- s en direction des acteurs des réseaux d'éducation populaire et des acteurs des institutions culturelles.

• Le rôle des institutions artistiques et culturelles et des opérateurs du ministère

L'alliance étroite des institutions artistiques et culturelles et des réseaux de l'éducation populaire doit faciliter l'analyse commune des besoins, la rencontre entre pratiques amateurs et pratiques professionnelles et de nouvelles démarches vers la population. Cela pourra prendre la forme :

- De conventions spécifiques inscrites dans la durée entre des institutions culturelles et les réseaux d'éducation populaire ;
- De projets plus ponctuels entre institutions culturelles et fédérations d'éducation populaire ;

• Le rôle du FONJEP (Fonds pour la jeunesse et l'éducation populaire) et le développement de postes FONJEP culture en région

Le dispositif FONJEP permet d'encourager l'emploi associatif grâce à un financement fléché sur la masse salariale des associations. Il permet de répondre aux enjeux de consolidation des emplois, notamment en milieu rural. Le ministère de la culture finance d'ores et déjà des postes FONJEP pour les fédérations d'éducation populaire au niveau national. Leur nombre va s'accroître afin de permettre de financer un déploiement, via les DRAC et dès 2024, de postes FONJEP culture en région.

• La place de l'éducation populaire sur le pass culture

En ce qu'il permet la découverte des œuvres et des pratiques, le pass Culture est un nouvel outil pour le développement de l'accès à la culture et pour l'affirmation de soi.

Le ministère de la Culture s'engage à faciliter, en lien avec la SAS Pass culture, **le référencement systématique des structures d'éducation populaire affiliées aux signataires de cette charte sur le Pass Culture dans le cadre de la part individuelle.**

Pour la part collective, le ministère de la Culture soutiendra auprès du ministère de l'éducation nationale l'accréditation des demandes de référencement émises par les fédérations d'éducation populaire. Le label « Éducation populaire pour la culture » attribué aux adhérents des signataires de la présente charte les renforcera dans leur mission et dans leur accréditation par les DRAC.

Un partenariat entre la SAS Pass culture et les fédérations d'éducation populaire pourrait être engagé afin d'établir une offre spécifique à destination des 15-21ans les plus vulnérables et éloignés de l'offre culturelle. Il s'agira de co-construire des projets structurants en vue de proposer un accompagnement culturel novateur à destination de ce public.

Fait à Paris, le jeudi 16 mai 2024

Sous la présidence de Madame Rachida DATI, ministre de la Culture



Pour les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

La Présidente,

Dorothée BOULOGNE

P/O Dominique NORTHE



Pour Maisons des Jeunes et de la Culture de France

Le Président,

Jean-Yves MACÉ



Pour la Confédération Nationale des Foyers Ruraux

La Co-Présidente,



Sylvie HEYART

Pour la Fédération générale des pupilles de l'enseignement public

Le Président,



Fernand VANOBBERHEN

P/O Laurence CARY

Pour la Fédération des centres sociaux de France

Le Président,



Tarik TOUAHRIA

Pour la fédération nationale des Francas

La Vice-Présidente,



Estelle HAVARD

Pour la fédération Léo Lagrange

Le Secrétaire général,



Vincent SÉGUÉLA

P/O Camille DOMBRET

Pour la Ligue de l'enseignement La

Présidente,



Hélène LACASSAGNE

Pour le mouvement Peuple et Culture

La Représentante légale,



Tatiana FORMET

P/O Maxime BOITIEUX

Pour l'Union française des centres de vacances et de loisirs

Le Président,

Michel LE DIRÉACH

P/O Stéphane MEILHAC



Pour la Fédération sportive et culturelle de France

Le Président,



Christian BABONNEAU

**ANNEXE 8 : ETABLISSEMENTS CULTURELS FRANCILIENS PARTICIPANTS
À L'OPÉRATION "SORTIR DU CADRE" DE LA PRÉFECTURE
ILE-DE-FRANCE (2022-2024) – JUMELAGE AVEC UN QPV**

Numéro de département du quartier jumelé	Établissements jumelés	QPV/ZSP	Renouvellement ou nouveau partenariat
75	Théâtre de la Colline	Portes du 20° - Belleville Amandiers	Renouvellement
75	Théâtre de Chaillot	Goutte d'or - la Chapelle	Renouvellement
75	Philharmonie de Paris	QPV du 19°	Renouvellement
77	Ferme du Buisson	CA Paris Vallée de la Marne et CA Marne et Gondoire, soit 8 QPV : l'Arche Guédon et le Mail (Torcy), des 2 Parcs (Noisiel/Champs-sur-Mame), de la Grande Prairie et Schweitzer-Laënnec (Chelles), de la Renardière (Roissy en Brie), Anne Franck (Ozoir-la-Ferrière), Orly Parc (Lagny)	Nouveau partenariat
77	Château de Champs-sur-Marne	Torcy	Renouvellement
77	Château de Fontainebleau	QPV de Melun, Savigny-le-Temple et Avon	Extension du jumelage de Savigny à plusieurs QPV
77	Théâtre-Sénart	9 QPV du Sud Seine-et-Marne : Moissy Cramayel (Quartier de Lugny, des Marronniers et de la Résidence du Parc), Savigny le Temple (Quartiers Centre-Ville - quartier de l'Europe, Quartier des Droits de l'homme), Melun (Quartier de l'Almont, Quartier des Mézereaux), Le Mée-sur-Seine (Quartier du Plateau de Corbeil — Plein Ciel (commun à Melun également), Quartier des Courtilleraies — Le Circé), Dammarie-les-Lys (Quartiers de la Plaine du Lys — Bernard de Poret), Nemours (Quartier Mont-Saint-Martin)	Nouveau partenariat
78	Château de Versailles	QPV Plaisir	Nouveau partenariat
78	Centre de musique baroque de Versailles	QPV Maurepas et la Verrière	Nouveau pour la Verrière, poursuite pour Maurepas
78	BNF	QPV Mantes la jolie et Mantes la ville	Nouveau partenariat
78	Comédie Française	QPV Trappes	Nouveau partenariat
78	Opéra-Comique	Limay	Nouveau partenariat
78	Musée de Cluny	Sartrouville	Nouveau partenariat
91	Philharmonie de Paris	Grigny 2 + Grande Borne	Nouveau partenariat
91	Le Louvre	Tarterêt - Corbeil	Nouveau partenariat
91	Centre Pompidou	Parc aux Lièvres + Pyramides	Renouvellement
91	Musée des Arts et Métiers	QPV Epinay-sous-sénart	Nouveau partenariat
92	Panthéon	QPV Luth / Gennevilliers ; QPV Petit-Colombes et QPV Fossés-Jean / Colombes / EPT Boucle Nord de Seine	Renouvellement
92	Le Louvre	QPV Aire 2029 / Villeneuve La Garenne / EPT Boucle Nord de Seine	Nouveau partenariat
92	T2G	Clichy - Asnières - Gennevilliers	Nouveau partenariat

Numéro de département du quartier jumelé	Établissements jumelés	QPV/ZSP	Renouvellement ou nouveau partenariat
93	Basilique de Saint-Denis	Aubervilliers	Nouveau partenariat
93	RMNGP	Saint-Denis	Nouveau partenariat
93	Hall de la Chanson	Pierrefitte	Renouvellement
93	Micro-folie Sevrans	Sevrans	Renouvellement
93	CNAP	Pantin/Romainville/Noisy le Sec	Renouvellement
93	Théâtre de l'Odéon	Aulnay-sous-bois	Nouveau partenariat
94	INA	QPV Le Bois l'Abbé / Champigny / EPT Paris Est Marne et Bois	Renouvellement
94	Musée Rodin	QPV Mont Mesly La Habette, QPV Petit Près Sablière, QPV Les Bleuets / Créteil / EPT GPSEA	Nouveau partenariat
95	Centre national de la Danse	Cergy	Nouveau partenariat
95	Musée d'Orsay	Argenteuil	Nouveau partenariat
95	Opéra national de Paris	Sarcelles	Renouvellement

► Source : Drac Ile-de-France

ANNEXE 9 : LISTE DES LABELS ET APPELLATIONS DE LA CRÉATION ARTISTIQUE IMPLANTÉS EN QUARTIER DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Nom du lieux	Label et appellation	Commune
Ccn - Nancy : Ballet de Lorraine	Centre chorégraphique national	Nancy
Ccn - Roubaix : Ballet du Nord	Centre chorégraphique national	Roubaix
Ccn - Rillieux La Pape	Centre chorégraphique national	Rillieux-la-Pape
Crp - Centre régional de La Photographie	Centre d'art contemporain d'intérêt national	Douchy-les-Mines
Cac - Le Creux de L'enfer	Centre d'art contemporain d'intérêt national	Thiers
Cac - La Galerie, Centre D'art Contemporain	Centre d'art contemporain d'intérêt national	Noisy-le-Sec
Cac - Le Credac	Centre d'art contemporain d'intérêt national	Ivry-sur-Seine
CAC - Triangle-Astérides	Centre d'art contemporain d'intérêt national	Marseille
Cdcn : Art Danse	Centre de développement chorégraphique national	Dijon
Cdcn : La Manufacture	Centre de développement chorégraphique national	Bordeaux
Cdcn : Le Gymnase	Centre de développement chorégraphique national	Roubaix
Cdcn : Pôle Sud	Centre de développement chorégraphique national	Strasbourg
Cdcn : Touka Danses	Centre de développement chorégraphique national	Cayenne
Tréteaux de France	Centre dramatique national	Aubervilliers
Théâtre Gérard Philippe	Centre dramatique national	Saint-Denis
Théâtre des Quartiers D'Ivry – Centre Dramatique National du Val de Marne	Centre dramatique national	Ivry-sur-Seine
Le Boulon	Centre national des arts de la rue et de l'espace public	Vieux-Condé
Frac – Marseille	Fonds régional d'art contemporain	Marseille
Archaos - Pôle National Cirque Méditerranée	Pôle national cirque	Marseille
Le Prato - théâtre International de Quartier	Pôle national cirque	Lille
Théâtre de la Maison du Peuple	Scène conventionnée d'intérêt national	Millau
Soufflerie	Scène conventionnée d'intérêt national	Rezé
Cave aux poètes	Scène conventionnée d'intérêt national	Roubaix
Entracte	Scène conventionnée d'intérêt national	Sablé-sur-Sarthe
Centre Culturel Jean Gagnant	Scène conventionnée d'intérêt national	Limoges
Bambous	Scène conventionnée d'intérêt national	Saint-Benoît
Séchoir	Scène conventionnée d'intérêt national	Saint-Leu
La Coloc de la culture	Scène conventionnée d'intérêt national	Cournon-d'Auvergne
Espace 600	Scène conventionnée d'intérêt national	Grenoble
Théâtre Luc Donat	Scène conventionnée d'intérêt national	Le Tampon
Kokolampoe	Scène conventionnée d'intérêt national	Saint-Laurent-du-Maroni
Centre culturel Aragon	Scène conventionnée d'intérêt national	Tremblay-en-France
Le Cabaret Aléatoire	Scène de musiques actuelles	Marseille
Bonjour Minuit	Scène de musiques actuelles	Saint-Brieuc

Nom du lieux	Label et appellation	Commune
Le Sans Réserve	Scène de musiques actuelles	Périgueux
Le Rocher de Palmer	Scène de musiques actuelles	Cenon
Aréma Rock Et Chanson	Scène de musiques actuelles	Talence
Le Grand Mix	Scène de musiques actuelles	Tourcoing
L'ouvre- Boîte	Scène de musiques actuelles	Beauvais
La Grange À Musique	Scène de musiques actuelles	Creil
Tandem	Scène de musiques actuelles	Toulon
Salle Jean Carmet	Scène de musiques actuelles	Allonnes
2 Scènes - Scène nationale de Besançon	Scène nationale	Besançon
MA Scène nationale-Le Jules Verne	Scène nationale	Montbéliard
Centre Culturel André Malraux	Scène nationale	Vandœuvre-lès-Nancy
Rose des Vents - Scène nationale Lille Métropole Villeneuve d'Ascq	Scène nationale	Villeneuve-d'Ascq
Manège de Maubeuge	Scène nationale	Maubeuge
Manège de Maubeuge-Centre culturel André Malraux	Scène nationale	Jeumont
Channel - Scène nationale de Calais	Scène nationale	Calais
Granit-La Maison du Peuple	Scène nationale	Belfort
Scène nationale de l'Essonne, Agora-desnos-Centre culturel Robert desnos	Scène nationale	Ris-Orangis
MC93 - Maison de la Culture de Seine-Saint denis	Scène nationale	Bobigny
Points communs, Nouvelle scène nationale Cergy-Pontoise / Val d'Oise-Théâtre des Louvrais	Scène nationale	Pontoise

► Source : mission d'après base de données des équipements culturels – basilic

ANNEXE 10 : PANORAMA DES BASES DE DONNÉES, SYSTÈMES D'INFORMATION ET ENQUÊTES RELATIVES AUX QPV – APPUI AU PILOTAGE DE L'INTERVENTION EN QPV

	 <p> <small>système d'information géographique de la politique de la ville</small> </p>	<p>L'outil SIGVILLE, accessible <i>via</i> l'adresse https://sig.ville.gouv.fr/, permet aux acteurs locaux de la politique de la ville ainsi qu'à tout public d'accéder à une cartographie et à des données statistiques à l'échelle des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV).</p> <p>Le service de géoréférencement de l'ANCT permet, à la saisie d'une adresse, de renvoyer l'appartenance ou non de cette adresse à un QPV.</p> <p>Ce service est déployé sous trois formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un formulaire en ligne permettant la saisie d'une adresse, • Une plateforme en ligne soit une interface de dépôt et de géoréférencement de fichiers d'adresses préalablement formatés • Une interface de programmation d'application (API Web Service) interface logicielle qui permet de « connecter » un logiciel ou un service à un autre logiciel ou service afin d'échanger des données et des fonctionnalités (source : site internet https://sig.ville.gouv.fr/).
		<p>L'atlas culture des territoires accessible <i>via</i> l'adresse https://atlasculture.fr/ propose un portrait de chaque région mobilisant des données géographiques, économiques et sociales pour décrire les territoires, ainsi que des données culturelles (offre, dépenses publiques, emploi et entreprises). Il comprend la base de données</p>
		<p>https://data.culture.gouv.fr/ La plate-forme de données ouvertes du ministère de la Culture est accessible <i>via</i> l'adresse https://data.culture.gouv.fr/. Elle comprend notamment la Base des lieux et équipements culturels (Basilic), base géocodée des sites, lieux et équipements culturels conçue et administrée par le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation du ministère de la Culture. Cette base alimente notamment la base permanente des équipements de l'Insee et l'Atlas Culture des territoires. Elle comprend désormais l'identification des équipements dans les quartiers de la politique de la ville selon les zonages de 2015 et 2024.</p>
		<p>Le système d'information financier <i>arpège</i> (Application Relative à la Programmation Et à la Gestion de l'Exécution des BOP et de leurs UO) permet la programmation budgétaire, le suivi des engagements et les opérations de reportage. Ses référentiels par activité (RPA) par programme budgétaire permettent de suivre les dépenses en QPV s'ils sont dotés d'axes analytiques par géographie prioritaire.</p>
	 <p> <small>MINISTÈRE DE LA CULTURE</small> <small>Unité des Politiques Culturelles</small> <small>Unité des Politiques Culturelles</small> </p> <p> <small>REPUBLICQUE FRANCAISE</small> <small>Unité des Politiques Culturelles</small> <small>Unité des Politiques Culturelles</small> </p> <p>demarches-simplifiees.fr</p>	<p>Plateforme de visualisation de données financières et d'activité accessible aux utilisateurs disposant d'une adresse de messagerie en « culture.gouv.fr » <i>via</i> l'adresse https://vidoc.culture.gouv.fr/. Administrée par le Département de la stratégie et de la modernisation du ministère de la Culture, elle permet notamment de visualiser les données de la plateforme de dépôt des demandes dématérialisées « <i>démarches simplifiées</i> ». Celle-ci invite les demandeurs de subventions à signaler si leur projet concerne un QPV. À la demande de la mission, VIDOC permet désormais de réaliser des requêtes sur cette information.</p>
		<p>La DGCA réalise une enquête annuelle auprès des labels de la création artistique les invitant à signaler leur intervention en QPV.</p>



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3, rue de Valois
75001 Paris
Tel 01 40 15 80 00
www.culture.gouv.fr